

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

AGENCE D'URBANISME CLERMONT  
MASSIF CENTRAL



JANVIER 2026

<b>ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>6</b>
■ 2025 en bref .....	8
■ Bilan financier 2025 .....	9
■ Adhérents et partenaires .....	10
■ Instances de l'AUCM .....	11
■ L'équipe AUCM 2025 .....	13
<b>PROGRAMME PARTENARIAL.....</b>	<b>14</b>
■ <b>Article</b> : Transformer les territoires, accompagner les transitions : le programme de travail partenarial 2025-2026 de l'AUCM.....	14
■ Le Programme partenarial 2025.....	16
<b>1. CONSTRUIRE DES PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS ADAPTÉS AUX NOUVELLES VULNÉRABILITÉS .....</b>	<b>18</b>
■ Accompagnement de l'Alliance pour la transition écologique et solidaire de la métropole clermontoise .....	20
■ Contribution à l'animation du réseau régional Planif Territoires .....	20
■ Accompagnement du volet « santé et environnement » du PLUi de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.....	21
■ Contribution à la révision du SCoT du Grand Clermont .....	21
■ <b>Article</b> : Réinventer la planification territoriale : le SCoT du Grand Clermont à l'heure du prendre soin.....	22
■ Accompagnement de la révision du Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE) ..25	
■ <b>Article</b> : Nos politiques publiques sont-elles à la hauteur des enjeux de transitions écologique et solidaire ? .....	26
■ Suivi du projet de territoire Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.....	29
■ Conception et animation Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central .....	30
■ <b>Publications</b> : Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central et Synthèse PSACC .....	30
■ <b>Article</b> : Ceci n'est pas qu'un plan d'adaptation.....	31
■ <b>Article</b> : Un plan stratégique d'adaptation au changement climatique par et pour les acteurs du Massif central.....	35
■ <b>Article</b> : Enquête sur les territoires du Massif central en transition : analyse des besoins en ingénierie et fonctionnalités d'un réseau.....	39

## 2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LOGEMENT ET DES ESPACES

### DE VIE QUOTIDIENNE..... 42

■ Appui à l'animation du réseau DDT 63 des centralités.....	44
■ Observatoire - Volet habitat et foncier.....	45
■ Observatoire - Volet habitat.....	45
■ Observatoire - Volet loyers (OLL).....	46
■ <b>Article</b> : Les résultats 2023 de l'enquête sur les loyers du parc privé sont sortis : Le marché clermontois reste abordable même si les loyers augmentent sensiblement.....	47
■ <b>Publications</b> : Résultats de l'enquête 2023 et Zoom 2023 - Comparaison des parcs.....	50
■ Observatoire - Volet logement étudiant et contribution au réseau régional OTLE.....	51
■ <b>Article</b> : Création d'un OTLE - Observatoire territorial du logement étudiant - à l'échelle de la métropole clermontoise.....	52
■ Contribution à la démarche FNAU Observ'agglomération.....	54
■ <b>Article</b> : Observ'agglomération 2025 : comparer la situation des grandes agglomérations à l'heure des transitions.....	55
■ <b>Publication</b> : Observ'agglomération.....	58
■ Animation des ateliers du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement - URBA4.....	59
■ Étude habitat privé Quartier Politique de la Ville Centre.....	59
■ <b>Article</b> : Mobiliser l'action publique sur l'habitat comme facteur de coordination et d'efficacité de l'intervention publique : l'exemple du quartier centre à Clermont-Ferrand.....	60
■ Accompagnement à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).....	65
■ Bilan du 2ème PLH et élaboration du 3ème PLH de Vichy Communauté.....	66
■ Finalisation du Plan guide de Beaumont.....	66
■ <b>Article</b> : Réconcilier patrimoine et usages pour faire du cœur historique un espace pleinement habité.....	67
■ Appui à la convention diagnostic sur 4 centralités de Thiers Dore et Montagne.....	71
■ <b>Article</b> : Réhabiliter, réinventer, revitaliser : des ORT pour les villages d'avenir de Thiers Dore et Montagne.....	72

## 3. ŒUVRER À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET À LA RÉGÉNÉRATION

### DES MILIEUX .....76

■ Évaluation scientifique et étude de répliquabilité de l'opération d'aménagement BAMBA.....	78
■ Observatoire - Volet qualité de vie et environnement à l'échelle du PLU métropolitain.....	78
■ <b>Article</b> : 3-30-300 : Un objectif triple pour la nature en ville.....	79
■ Observatoire - Volet sobriété foncière Clermont Auvergne Métropole.....	83
■ Accompagnement de la renaturation de la friche du « Bout du monde » Thiers Dore et Montagne.....	83
■ Prospective de l'après Zéro Artificialisation Nette.....	84
■ <b>Article</b> : Sobriété foncière : réussir la bifurcation vers le ZAN. Retour d'expérience clermontois.....	85

## 4. SOUTENIR LES POPULATIONS ET LES ESPACES LES PLUS FRAGILES ..... 88

- Contribution à l'évaluation du Contrat de Ville de la Métropole ..... 90
- Élaboration d'un diagnostic sur la petite enfance - Riom Limagne et Volcans ..... 90
- Observatoire - Volet cohésion sociale et transition solidaire ..... 91
- **Article** : « Transitions solidaires » : pour concevoir une transition écologique juste pour tous...92
- Contribution à l'évaluation du Contrat de Ville de Vichy Communauté.....95
- Acculturation et sensibilisation territoriale sur l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) .....96
- **Article** : Déployer une démarche d'aménagement favorable à la santé, un enjeu d'acculturation et de montée en compétences..... 97
- ORT Métropole / Aulnat .....100
- FEMACT-Cities : Animation du groupe local et valorisation du programme..... 101
- **Article** : Quand la coopération européenne nourrit l'égalité femme-homme : l'expérience FEMACT-Cities..... 102

## 5. FAVORISER L'ACCÈS À DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ..... 106

- **Article** : Le plan de mobilité simplifié de Vichy Communauté : un nouveau cap pour les mobilités.....108
- Exploitation et valorisation de l'enquête mobilité EMC<sup>2</sup> ..... 111
- **Article** : Quelles ruptures dans les pratiques de mobilité au travers des premiers enseignements de la Grande Enquête Mobilité 2022 ? .....112
- **Publication** : Grande Enquête Mobilité 2022 - Premiers enseignements.....115
- Analyse de l'urbanisation induite par un parking-relais appliquée au Brézet.....116
- **Article** : Comprendre les effets territoriaux d'un parking-relais : l'analyse de l'AUCM menée pour le projet du Brézet .....117
- Suivi des études SERM et réalisation de l'étude urbaine des gares .....119
- **Article** : La valorisation des quartiers de gare, une condition de réussite au projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Clermont Auvergne..... 120
- Réflexion prospective sur les mobilités ..... 123
- **Article** : Récit rétrospectif des mobilités clermontoises ..... 124

## 6. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉSILIENTS ..... 128

- Mise à jour des données du « passeport tourisme » et quantification du phénomène des locations meublées ..... 130
- Étude sur les gisements fonciers des zones d'activités de la Métropole..... 130
- **Article** : Repenser l'usage du foncier dans les zones d'activités économiques.....131
- Accompagnement de la Métropole dans l'évaluation de sa feuille de route économique.....137
- Analyse de l'impact du moratoire sur l'extension des zones commerciales.....137
- **Article** : Maîtriser le développement des zones commerciales périphériques : l'exemple du moratoire de Riom Limagne et Volcans ..... 138
- Elaboration des chiffres clés sur l'emploi Riom Limagne et Volcans.....141
- Animation du Club Industrie du futur Clermont Vichy Auvergne ..... 142
- **Article** : Club Industrie du futur Clermont Vichy Auvergne : une dynamique territoriale en faveur des projets industriels ..... 143
- Étude sur la mise en tourisme de la rivière Allier en lien avec la Via Allier et le SERM ..... 147
- **Publication** : Synthèse - Guide pour comprendre et anticiper la pratique du canoë-kayak en rivière Allier ..... 147
- **Article** : Parlons rivière : Renouer le dialogue entre la rivière Allier, son territoire et ses acteurs..... 148
- Étude d'opportunité en vue de transformer les Thermes Henry de Châtel-Guyon.....151
- AMO Territoire de lacs du Massif central : vers un tourisme éco-responsable..... 152
- **Publication** : Territoires de lacs – Feuille de route pour un tourisme durable et équilibré sur les lacs de Thiers Dore et Montagne ..... 152
- **Article** : Les lacs de Thiers Dore et Montagne dans l'adaptation au changement climatique .....153

<b>7. FORGER UNE NOUVELLE CULTURE COMMUNE DE L'HABITER.....</b>	<b>156</b>
■ Conception et animation du réseau des territoires du Massif central en adaptation .....	158
■ <b>Article</b> : Pas d'adaptation locale au changement global sans coopération ni expérimentation interterritoriale : la raison d'être d'une agence d'urbanisme .....	159
■ <b>Article</b> : Adapter les territoires du Massif central au changement climatique : une rencontre pour se poser ensemble la question de la mobilisation des acteurs et de l'accompagnement des collectivités .....	162
■ <b>Publication</b> : Enquête sur les territoires du Massif central en transition .....	165
■ Conception et déploiement d'un programme culturel pour l'année internationale du pastoralisme (2026) .....	166
■ <b>Article</b> : Année internationale du pastoralisme : le futur est dans le pré.....	167
■ Projet de recherche POPSU Transitions enquêtes sur les pratiques des acteurs culturels du Massif central et leur contribution aux transitions, en particulier dans les villes moyennes et espaces ruraux.....	170
■ <b>Article</b> : Les agences d'urbanisme peuvent-elles continuer à s'ignorer comme acteurs culturels ?.....	171
■ GESCA- HDT - Accompagnement du GIEC et étude des approches science-art-société inspirantes sur les enjeux de l'eau.....	174
■ Recré-Action : animation du volet pédagogique PLU de la Métropole (PLUM).....	175
■ <b>Publications</b> : Recré-Action / 4 Comptes-rendus de séance 2025.....	175
■ <b>Article</b> : Recré-action, un cycle de rencontres pour relire l'action publique .....	176
■ Quels projets culturels territoriaux pour faciliter les transitions ? (En quoi les politiques culturelles pourraient faciliter les transitions métropolitaines).....	178
■ <b>Article</b> : Des politiques culturelles locales pour faire face à l'anthropocène.....	179
■ <b>Article</b> : Espaces publics et droits culturels : à la recherche de l'agora 2030.....	184
■ Expérimentation prospective le projet de musée Émile Guillaumin - Communauté de communes du Bocage Bourbonnais .....	186
■ <b>Article</b> : Expérimentation prospective : s'appuyer sur la culture territoriale pour guider la transformation des collectivités .....	187
■ Préfiguration du Pôle ICC - LE DAMIER .....	190
■ <b>Article</b> : Et si les industries culturelles et créatives contribuaient à la transformation de nos territoires ? Le projet de Pôle territorial ICC Clermont Auvergne .....	191
<b>HORS AXES .....</b>	<b>194</b>
■ Administration, animation, communication du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.....	196
■ <b>Vidéo</b> : 3 Défis, 1 vision.....	196
<b>ILS PARLENT DE L'AUCM .....</b>	<b>198</b>
■ <b>Article / Traits urbains</b> : Extrait "Les 100 qui font la ville..." Stéphane Cordobes .....	200
■ <b>Article / La Montagne Centre-France</b> : Canicule : pourquoi Clermont-Ferrand est l'une des villes les plus exposées aux îlots de chaleur ?.....	201
■ <b>Article / Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant</b> : Trois questions à Rosalie Lakatos, Agence d'urbanisme Clermont Massif central.....	202

#### LA PRÉSENTATION DES 7 AXES DE TRAVAIL EST COMPOSÉE :

- de notices explicatives des projets réalisés ;
- des articles extraits de notre revue "Lignes de crêtes" (<https://www.aucm.fr>) ;
- ainsi que des publications qui y sont liées.





# ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS

Plus de  
**4 400 JOURS**  
travaillés dont  
**2 605 CONSACRÉS**  
au programme de travail

**64 PROJETS**  
répartis dans  
**7 AXES DE TRAVAIL**

**13 RAPPORTS**  
publiés

**3** séries de  
**PODCASTS**  
pour un total de **13 ÉPISODES**

**36**  
**NOUVEAUX ARTICLES**  
dans la revue  
« **LIGNES DE CRÊTES** »



**3 RENCONTRES**  
280 participants  
lors d'échanges publics

**4**  
**ARTICLES**  
ou entretiens  
**DANS LA**  
**PRESSE**

**2 WEBINAIRES**  
des webinaires hybrides  
réunissant 110 participants

**SITE INTERNET AUCM.FR**

**10 000**  
nouveaux  
accès

**38 000**  
pages  
vues

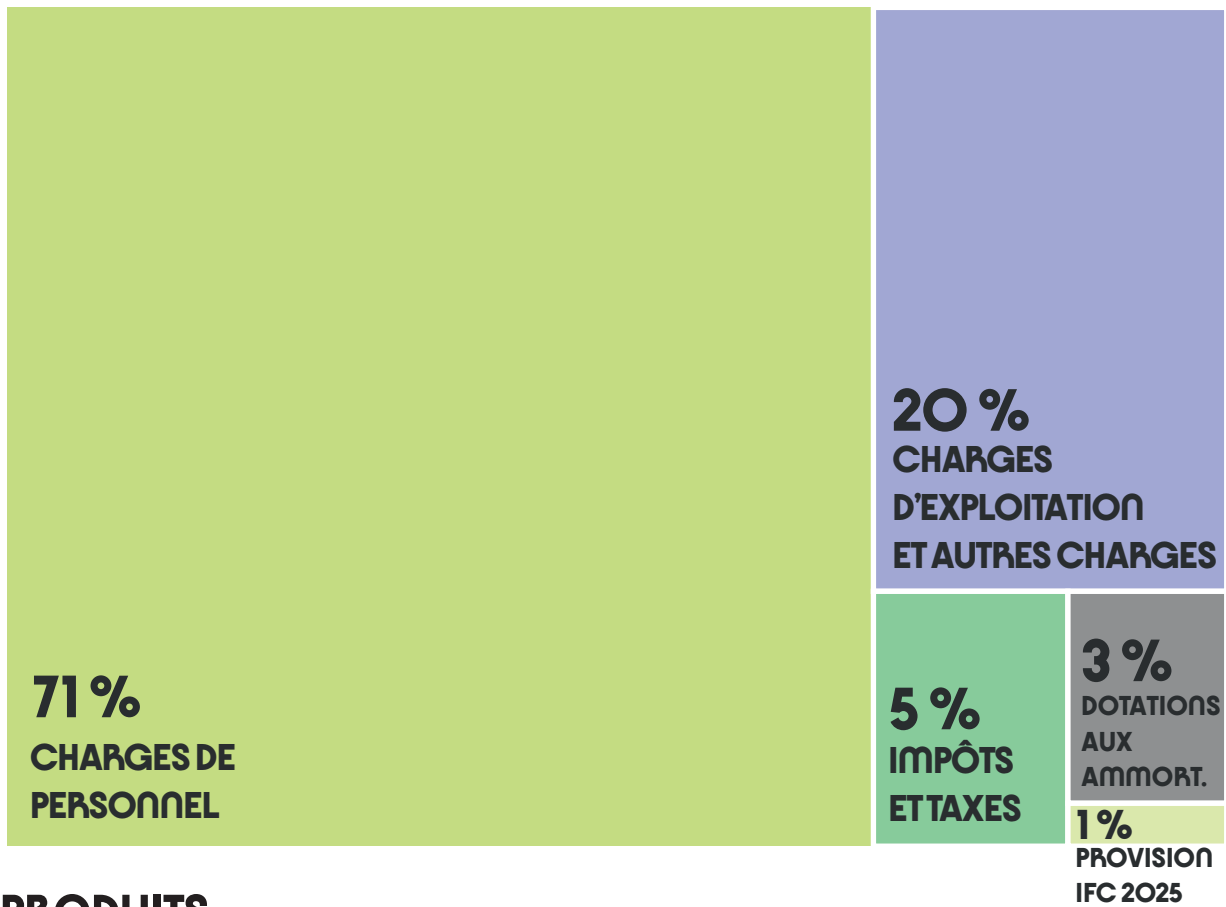
**2900**

abonnés (+ 557)

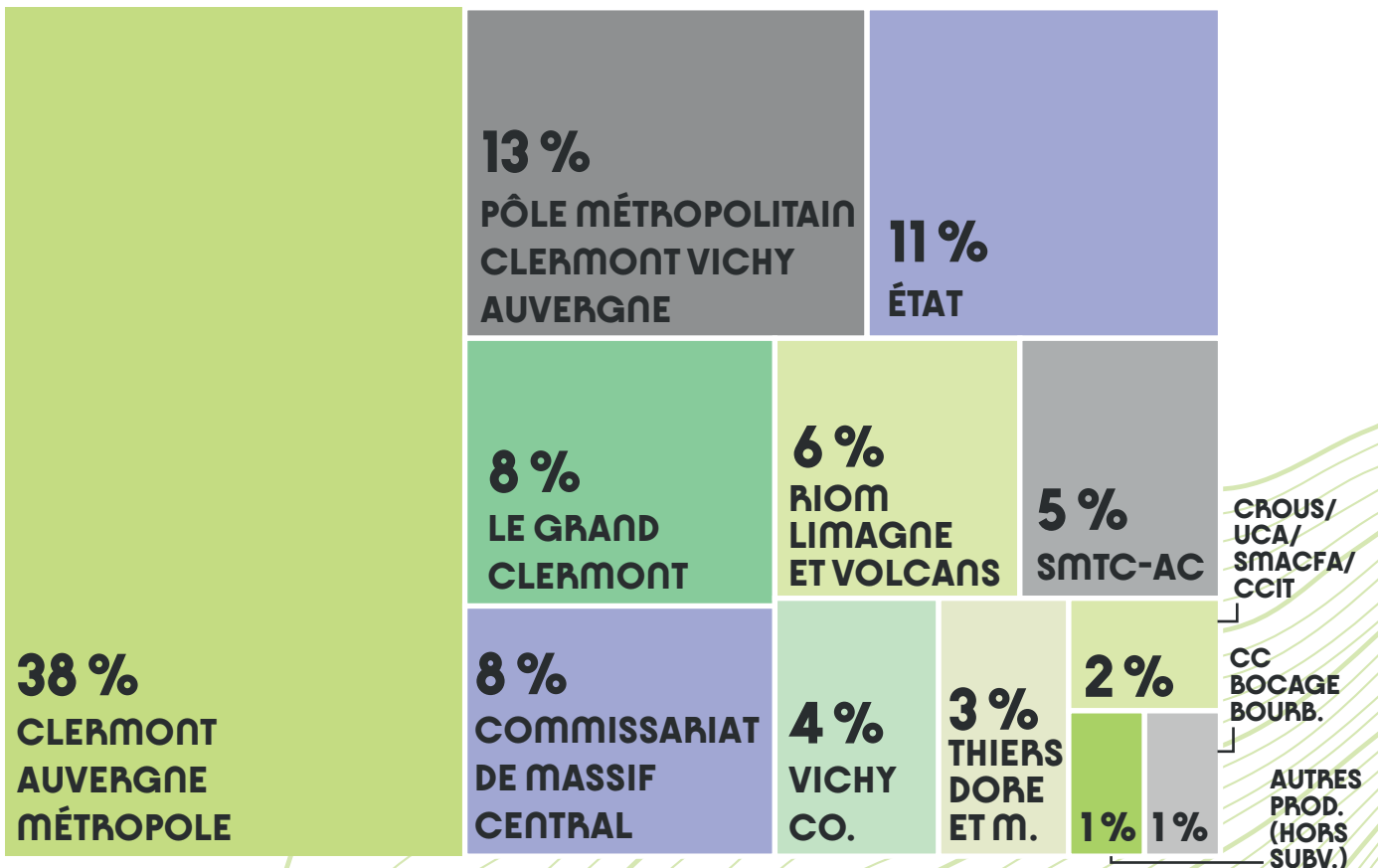
**85 000 VUES** sur nos posts

**LINKEDIN**

## CHARGES



## PRODUITS



## PREMIER COLLÈGE - MEMBRES DE DROIT

Clermont Auvergne Métropole  
Riom Limagne et Volcans  
Vichy Communauté  
Thiers Dore et Montagne  
Communauté de communes Bocage Bourbonnais  
PETR Le Grand Clermont  
État dont Commissariat de Massif central  
Agence Régionale de Santé  
Chambre de Commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

## DEUXIÈME COLLÈGE - MEMBRES ADHÉRENTS

Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne  
Syndicat Mixte Aéroport Clermont Ferrand Auvergne  
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération clermontoise  
Université Clermont Auvergne  
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Clermont Auvergne  
Villes de Clermont-Ferrand, Riom, Thiers et Vichy  
EPF Auvergne

## TROISIÈME COLLÈGE - MEMBRES ASSOCIÉS ET PARTENAIRES

ADHUME  
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne  
URBA4 : Agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne  
Atmo Auvergne-Rhône-Alpes  
Institut d'Auvergne du Développement des Territoires  
LE DAMIER - Cluster d'entreprises culturelles et créatives

**PREMIER ET DEUXIÈME COLLÈGES**

TITULAIRES	BUREAU	CA	AG	SUPPLÉANTS	ADHÉRENT
<b>BERNARD Grégory (Président)</b>	■	■	■		Clermont Auvergne Métropole
<b>CARTAILLER Philippe (1er VP)</b>	■	■	■	ABELARD Nathalie	Riom Limagne et Volcans
<b>ADENOT Dominique (2e VP)</b>	■	■	■	ALEDO Marcel	PETR Le Grand Clermont
<b>AGUILERA Frédéric (3e VP)</b>	■	■	■	FAYET Hadrien	Vichy Communauté
<b>BERNARD Tony (4e VP)</b>	■	■	■	BOURNIER Rachel	Thiers Dore et Montagne
<b>MANDON Christine (Trésorière)</b>	■	■	■	GALLIOT Blandine	Clermont Auvergne Métropole
<b>VIGNAL Odile (Secrétaire)</b>	■	■	■	STANISLAS Anne-Laure	Clermont Auvergne Métropole
BENOIT Charlotte	■	■	■	VOITELLIER Evelyne	Ville de Vichy
BONNICHON Frédéric	■	■	■	DUBESSY Florence	Syndicat mixte PMCVA
BRUN Guilhem	■	■	■	Non connu à ce jour	État - DDT
CERVANTES Jean-Christophe	■	■	■	MIZOULE Lucie	Clermont Auvergne Métropole
DESMARET Pierre	■	■	■	CHASSAING Pierre	Riom Limagne et Volcans
DURAND Renaud	■	■	■	non connu à ce jour	État - DREAL
EL HAFIDHI Sondès	■	■	■	DUBREUIL Charles-André	Ville de Clermont
GALLIOT Blandine	■	■	■	DEMOUSTIER Christiane	SMTC
GISSELBRECHT Henri	■	■	■	VOUTE Fabienne	Clermont Auvergne Métropole
KUCHNA Joseph	■	■	■	SEROR Patrick	Vichy Communauté
OLIVIER Brigitte	■	■	■	LACARIN Marie(Françoise)	CC Bocage Bourbonnais
RAGE François	■	■	■	EL HAFIDHI Sondès	Clermont Auvergne Métropole
RODIER Stéphane	■	■	■	DEROSSIS David	Ville de Thiers
SENNEPIN François	■	■	■	CUISSET Élisabeth	Vichy Communauté
VALLADIER Bruno	■	■	■	CHARLAT Jean Michel	PETR Le Grand Clermont
VALLEE Jean-Marie	■	■	■	BRIEU Claire	Clermont Auvergne Métropole
DREVET Joël	■	■	■	PROUX Janick	UCA
NEGRIER Philippe	■	■	■	GUILLOT Marie-Christine	CROUS Clermont Auvergne
BEAURE Nicolas	■	■	■	GRENET Roland	Riom Limagne et Volcans
BIRARD Cécile	■	■	■	VIAL Christophe	Clermont Auvergne Métropole
CINEUX Cyril	■	■	■	AUSLENDER Jérôme	Clermont Auvergne Métropole
DESFORGES Antoine	■	■	■	MEYNIER Cédric	PETR Le Grand Clermont
GERMANANGUE Jean-Marc	■	■	■	SZYPULA François	Vichy Communauté
LEGER Sylvie	■	■	■	LUCOT Yannick	SMACFA
LEVI ALVARES Luc	■	■	■	PICHOT Serge	Clermont Auvergne Métropole
MAGNET Fabrice	■	■	■	DERSIGNY Eric (AG)	Riom Limagne et Volcans
MAGNET Fabrice	■	■	■	DEAT Alain (CA)	Riom Limagne et Volcans
PRONONCE Hervé	■	■	■	LAVAL Chantal	Clermont Auvergne Métropole
AUBERT Claude	■	■	■	BONY Julien	Clermont Auvergne Métropole
BLONDEAU Alexis	■	■	■	LAPORTE Cécile	Clermont Auvergne Métropole
BOUARD Christine	■	■	■	Non communiqué à ce jour	Vichy Communauté
BRIAT Dominique	■	■	■	LAFAYE Wendy	Clermont Auvergne Métropole
GIRON Sébastien	■	■	■	Non connu à ce jour	CCIT 63
LECHEVALLIER Christine	■	■	■	MORVAN Jean Marc	PETR Le Grand Clermont
MAXIMI Marianne	■	■	■	LANDIVAR Diégo	Clermont Auvergne Métropole
MENDES Jérémy	■	■	■	Non communiqué à ce jour	EPF Auvergne
MOURNIAC GILORMINI Virginie	■	■	■	DEAT Alain	Riom Limagne et Volcans
NEHEMIE Patrick	■	■	■	DUVERT Julie	Clermont Auvergne Métropole
PICARD Anne-Marie	■	■	■	PICHON Jean	Clermont Auvergne Métropole
RODIER Stéphane	■	■	■	DÉLAIRE Jean-François	Thiers Dore et Montagne
THEVENOT Laurent	■	■	■	REGNOUX Marc	PETR Le Grand Clermont

# INSTANCES DE L'AUCM

## TROISIÈME COLLÈGE (VOIX CONSULTATIVE)

TITULAIRES	BUREAU	CA	AG	SUPPLÉANTS	ADHÉRENT
AUBERGER Eliane				■ MOSSANT Pierre	CEN Auvergne
CAUDRON Damien				■ Non communiqué à ce jour	Agence d'urbanisme de Lyon
GAY Benoit				■ Non communiqué à ce jour	Agence d'urbanisme Saint-Étienne
PETEL Gilles				■ MAITRIAS Philippe	Adhume
PONTOIRE Frédéric				■ Non communiqué à ce jour	Agence d'urbanisme de Grenoble
RIEUTORT Laurent				■ Non communiqué à ce jour	IADT
Non communiqué à ce jour				■ Non communiqué à ce jour	Atmo AuRA



## REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES DE LA FNAU

BERNARD Grégory et MANDON Christine

## CALENDRIER DES INSTANCES 2025

<b>Bureau :</b>	08 avril 2025
<b>Conseils d'administration :</b>	20 mai 2025
<b>Assemblée Générale Ordinaire :</b>	20 mai 2025

## DIRECTION ET COORDINATION DES ACTIVITÉS

Stéphane CORDOBES, Directeur général  
 Christel GRIFFOUL, Directrice d'études Projets urbains et adjointe au directeur général  
 Rosalie LAKATOS, Responsable Urbanisme culturel et Communication  
 Fabrice RAVEL, Responsable Ingénierie de la Data et Systèmes d'information  
 Stéphanie TERRISSE, Directrice d'études Observation-Evaluation  
 Aïcha ZOGLI, Responsable administrative et financière

## PRODUCTION, VALORISATION, GESTION

Toavina ANDRIAMANANTSOA, Administrateur DATA - Géomaticien  
 Julia ANGELETTI, Chargée d'étude urbanisme et transition écologique des territoires  
 Elodie BIETRIX, Chargée d'étude Culture et prospective  
 Nadine BRANDELY, Assistante Services généraux et Communication  
 Mathieu BUVAT, Statisticien  
 Camille CAILLET, Chargée d'études Habitat et socio-démographie  
 Hugo CHAPUIS, Chargé d'études Projet urbain et transitions (alternant)  
 Stéphanie CLOUET, Chargée d'études Statiticienne  
 Fannie DUBOST, Chargée de production et de communication pastoralisme  
 Christel ESTRAGNAT, Chargée d'études Économie territoriale  
 Amélie LEROUX, Chargée d'études Habitat - OLL  
 Dimitri LEVESQUE, Stagiaire études Mobilités  
 Katy MARTINS, Chargée de mission Pôle Métropolitain et Communication  
 Caroline MERIEN, Chargée de communication, Infographiste, Webmaster  
 Claire NENOT, Chargée d'étude Projet urbain et transition  
 Jérémy PAPIN, Chargé d'études stratégies territoriales et urbaines et transitions  
 Cécile POUSSARD, Chargé d'études sociologie urbaine et transitions  
 Angélique PRADIER, Assistante de direction  
 Léa RAUTURIER, Chargée d'études Cartographe-Géomatique  
 Sébastien REILLES, Chargé d'études Mobilités  
 Faustine SALLES, Stagiaire Culture et Pastoralisme  
 Louisa TRINIDAD, Chargée d'études ingénierie et culture des transitions

# TRANSFORMER LES TERRITOIRES, ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS : LE PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2025-2026 DE L'AUCM

Par Christel Griffoul, Directrice d'études Projets urbains et adjointe  
au Directeur général

24 JUIN  
2025

## L'ESPRIT DU PROGRAMME PARTENARIAL 2025-2026

Face aux transformations continues, profondes et collectives qui s'intensifient aux échelles globales comme locales, l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central (AUCM) affirme, à travers son programme partenarial prévisionnel 2025-2026, son rôle d'acteur pivot dans l'accompagnement des mutations territoriales.

Insistons sur la méthode d'élaboration de ce programme annuel dont on sait qu'elle constitue un processus structurant de l'Agence. Comme il se doit, celui-ci repose sur une co-construction active avec ses adhérents, qu'il s'agisse de partenaires de longue date ou de récents entrants, tels que la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, le CROUS, l'Université Clermont Auvergne ou encore le Commissariat du Massif central. Ce sont ces échanges réguliers qui permettent d'actualiser les priorités d'intervention autour de sept axes, représentatifs de la diversité des expertises de l'Agence. L'ambition est claire : mieux outiller les élus de terrain pour accompagner les changements de pratiques et d'usages, fédérer les savoirs et les acteurs, favoriser les synergies interterritoriales, et diffuser une culture partagée de l'attention portée aux espaces de vie.

Si le programme 2025-2026 s'inscrit dans la continuité du projet d'agence et des travaux menés en 2024-2025, il approfondit cependant deux champs d'expertise et d'activité : l'adaptation au changement global prend une dimension transversale. Devant la complexité du sujet, l'Agence expérimente avec les territoires pour donner un sens concret à cette pratique et identifier les leviers d'action. Elle déploie, pour cela, des outils pédagogiques, des

démarches d'urbanisme favorable à la santé, et une prise en compte accrue du vivant. À côté de l'adaptation, le champ de l'habitat s'élargit en accueillant un observatoire du logement étudiant et en travaillant son volet foncier malgré l'incertitude normative qui règne autour de la sobriété. L'Agence développe aussi une approche plus sensible de « l'habiter », en intégrant les dimensions culturelles et symboliques des espaces de vie.

## UN PROGRAMME PARTENARIAL STRUCTURÉ PAR 7 ORIENTATIONS

Le programme partenarial 2025-2026 est structuré par 7 orientations auxquelles chaque ligne d'étude répond.

### AXE 1 : CONSTRUIRE DES PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS ADAPTÉS AUX NOUVELLES VULNÉRABILITÉS

L'AUCM poursuit son accompagnement des collectivités dans la planification territoriale, en intégrant de plus en plus fortement les enjeux d'adaptation au changement climatique. Elle mobilise ses compétences sur les SCoT, les PLUi ou les projets de territoire, tout en intervenant sur des démarches dédiées aux transitions, telles que le Plan stratégique d'adaptation du Massif central ou le Schéma de transition écologique et énergétique (STEE) de la Métropole.

### AXE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LOGEMENT ET DES ESPACES DE VIE QUOTIDIENNE

L'analyse des conditions de vie et d'habitat constitue une priorité forte des membres adhérents de l'Agence. Les actions vont de

la revitalisation des centres-bourgs aux politiques communautaires de l'habitat (PLH, CIL), en passant par l'analyse des passoires thermiques ou les dynamiques du logement des étudiants. L'AUCM joue également un rôle d'animation à l'échelle départementale et régionale à travers des clubs et réseaux spécialisés.

### AXE 3 : ŒUVRER À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET À LA RÉGÉNÉRATION DE MILIEUX

L'Agence explore de nouvelles trajectoires de sobriété foncière pour valoriser les espaces déjà urbanisés, à travers l'observation et la répliquabilité d'expériences innovantes, comme le projet BAMBA. Elle intervient aussi sur la renaturation des friches et l'observation de la qualité de vie en milieu urbain, contribuant à une approche durable et pragmatique de l'aménagement. A noter, en 2025, l'engagement fort de l'AUCM auprès du réseau URBA 4 pour accompagner l'Etat dans une enquête prospective sur la sobriété foncière post 2030.

### AXE 4 : SOUTENIR LES POPULATIONS ET LES ESPACES LES PLUS FRAGILES

L'observation des transitions solidaires, l'évaluation des contrats de ville, l'analyse des politiques de petite enfance ou encore l'égalité femmes-hommes sont au cœur de cet axe. L'AUCM mobilise des outils pour analyser les besoins locaux, accompagne les territoires et travaille en lien étroit avec l'ARS pour intégrer les déterminants de santé dans les politiques d'aménagement.

### AXE 5 : FAVORISER L'ACCÈS À DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

Les mobilités sont abordées sous l'angle de l'émergence des nouvelles offres à déployer pour redynamiser les territoires. L'Agence poursuit ses travaux sur l'enquête EMC<sup>2</sup>, élabore une réflexion prospective pour la Métropole et soutient des projets structurants comme le Service Express Régional Métropolitain (SERM), avec la réalisation d'une monographie détaillée sur les 30 gares concernées par le projet de SERM du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

### AXE 6 : CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉSILIENTS

Dans un contexte de fortes dépendances et vulnérabilités des modèles socio-économiques, l'AUCM fournit des éléments d'analyse et d'aide à la décision sur les mutations de l'emploi, du commerce, du tourisme et de l'industrie. Elle soutient également l'optimisation du foncier économique et développe enfin son expertise sur l'adaptation des modèles touristiques au changement climatique sur la rivière Allier et les trois territoires de lac de Thiers Dore et Montagne.

### AXE 7 : FORGER UNE NOUVELLE CULTURE COMMUNE DE L'HABITER

Cette orientation met l'accent sur l'acculturation des acteurs et la valorisation des démarches exploratoires au service de l'adaptation. Qu'il s'agisse de contributions aux débats publics (Recré-Action, réseau transitions du Massif central), des travaux de recherches prospectives ou inspirantes (GIEC, POPSU, expérimentation prospective), ou de l'animation de programmes dédiés (pastoralisme, projet culturel métropolitain), l'AUCM y renforce son rôle de catalyseur d'idées et de pratiques innovantes.

# LE PROGRAMME PARTENARIAL 2025

## CONSTRUIRE DES PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS ADAPTÉS AUX NOUVELLES VULNÉRABILITÉS

Accompagnement de l'Alliance pour la transition écologique et solidaire de la métropole clermontoise  
Contribution à l'animation du réseau Régional Planif Territoires  
Accompagnement du volet «Santé et Environnement» du PLUi de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais  
Contribution à la révision du SCoT du Grand Clermont  
Accompagnement de la révision du Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE)  
Suivi du projet de territoire Communauté de communes du Bocage Bourbonnais  
Conception et animation Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LOGEMENT ET DES ESPACES DE VIE QUOTIDIENNE

Appui à l'animation du réseau DDT 63 des centralités  
Observatoire - Volet habitat et foncier  
Observatoire - Volet habitat  
Observatoire - Volet loyers (OLL)  
Contribution à la démarche FNAU Observ'agglomération  
Animation des ateliers du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement - URBA4  
Étude Habitat privé Quartier Politique de la Ville Centre  
Accompagnement à la mise en place de la Conférence intercommunale du logement (CIL)  
Bilan du 2ème PLH et élaboration du 3ème PLH de Vichy Communauté  
Finalisation du Plan guide de Beaumont  
Appui à la convention Diagnostic sur 4 centralités de Thiers Dore et Montagne

## ŒUVRER À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET À LA RÉGÉNÉRATION DES MILIEUX

Évaluation scientifique et étude de répliquabilité de l'opération d'aménagement BAMBA  
Observatoire - Volet qualité de vie et environnement à l'échelle du PLU métropolitain  
Observatoire - Volet sobriété foncière Clermont Auvergne Métropole  
Accompagnement de la renaturation de la friche du « Bout du monde » Thiers Dore et Montagne  
Prospective de l'après ZAN - Zéro Artificialisation Nette

## SOUTENIR LES POPULATIONS ET LES ESPACES LES PLUS FRAGILES

Contribution à l'évaluation du Contrat de Ville de la Métropole  
Elaboration d'un diagnostic sur la petite enfance Riom Limagne et Volcans  
Observatoire - Volet cohésion sociale et transition solidaire  
Contribution à l'évaluation du Contrat de Ville de Vichy Vommunauté  
Acculturation et sensibilisation territoriale sur l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)  
ORT Métropole / Aulnat  
FEMACT-Cities : Animation du groupe local et valorisation du programme

## FAVORISER L'ACCÈS À DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

Exploitation et valorisation de la grande enquête mobilité EMC<sup>2</sup>  
Analyse de l'urbanisation induite par un parking-relais appliquée au Brézet  
Suivi des études SERM et réalisation de l'étude urbaine des gares  
Réflexion prospective sur les mobilités

## CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES RÉSILIENTS

Mise à jour des données du « passeport tourisme » et quantification du phénomène des locations meublées  
Étude sur les gisements fonciers des zones d'activités de la Métropole  
Accompagnement de la Métropole dans l'évaluation de sa feuille de route économique  
Analyse de l'impact du moratoire sur l'extension des zones commerciales  
Elaboration des chiffres clés sur l'emploi Riom Limagne et Volcans  
Animation du Club Industrie du futur  
Étude sur la mise en tourisme de la rivière Allier en lien avec la ViaAllier et le SERM  
Étude d'opportunité en vue de transformer les Thermes Henry de Châtel-Guyon  
AMO territoire de lacs du Massif central : vers un tourisme éco-responsable

## FORGER UNE NOUVELLE CULTURE COMMUNE DE L'HABITER

Conception et animation du réseau des territoires du Massif central en adaptation  
Conception et déploiement d'un programme culturel pour l'année internationale du pastoralisme (2026)  
GESCA- HDT - Accompagnement du GIEC et étude des approches science-art-société inspirantes sur les enjeux de l'eau  
Projet de recherche POPSU Transitions : enquêtes sur les pratiques des acteurs culturels du Massif central et leur contribution aux transitions, en particulier dans les villes moyennes et espaces ruraux  
Recré-action : animation du volet pédagogique PLU de la Métropole (plum)  
Quels projets culturels territoriaux pour faciliter les transitions ? (En quoi les politiques culturelles pourraient faciliter les transitions métropolitaines)  
Expérimentation prospective le projet de Musée Émile Guillaumin Communauté de communes du Bocage Bourbonnais  
Préfiguration du Pôle ICC - LE DAMIER

## HORS AXES

Administration, Animation, Communication du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne



An aerial photograph of a city, likely Quebec City, viewed from a high vantage point. The city is densely packed with buildings, and a prominent cathedral with two spires is visible in the distance. The background shows rolling hills and mountains under a cloudy sky. In the foreground, there are evergreen trees. A large, semi-transparent green circle is overlaid on the lower half of the image, containing the main text.

**CONSTRUIRE DES PROJETS  
TERRITORIAUX ET URBAINS  
ADAPTÉS AUX NOUVELLES  
VULNÉRABILITÉS**

## ACCOMPAGNEMENT DE L'ALLIANCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DE LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE

L'AUCM est intervenue en tant qu'expert sur l'artificialisation des sols pour sensibiliser les institutions, entreprises et associations membres de l'Alliance aux fonctions écologiques des sols, aux indicateurs de mesure de leur préservation, et aux actions mises en œuvre pour les préserver.

Elle a également participé aux groupes de travail sur la transition solidaire, afin de partager ses propres travaux et réflexions sur l'approche sociale et sociétale des transitions.

Enfin, l'Agence fut présente à une dernière session en 2025 consacrée à la lecture croisée des thématiques de la transition et à l'émergence de sujets prioritaires pour la révision de la feuille de route transition écologique et solidaire.

## CONTRIBUTION À L'ANIMATION DU RÉSEAU RÉGIONAL PLANIF TERRITOIRES

En 2025, l'AUCM a co-animé avec la DDT42 et URBA 4, le réseau régional Planif Territoires (ex Club PLUi). Un séminaire s'est tenu le 16 octobre à Riorges (42) sur le thème : « Vivre (avec) le risque : tous partenaires ! Comprendre - planifier - s'adapter - agir ». Le matin, près de 80 participants ont échangé lors d'une table ronde réunissant plusieurs acteurs (commune de Saint-Julien-Molin-Molette, SDMIS 69, chercheuse en sciences de gestion). L'après-midi, des mini-conférences ont permis d'approfondir les réflexions autour de démarches locales : OAP thématiques, Plan intercommunal de sauvegarde, Projet partenarial d'aménagement, acculturation aux risques, etc.



## ACCOMPAGNEMENT DU VOLET "SANTÉ ET ENVIRONNEMENT" DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais a engagé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Le territoire a sollicité l'AUCM pour l'accompagner dans l'intégration d'un fil rouge "santé" à ce document de planification.

Ainsi, au mois d'avril, les agents de l'EPCI et des communes ont été sensibilisés aux liens entre aménagement et santé afin de devenir des "ambassadeurs santé" de la démarche. L'accompagnement par l'AUCM s'est poursuivi à l'automne pour intégrer un volet santé à la phase de diagnostic, avec l'appui de l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

Le travail mené amène également à repenser les grands principes de l'aménagement favorable à la santé pour les adapter aux territoires ruraux.



## CONTRIBUTION À LA RÉVISION DU SCOT DU GRAND CLERMONT

2025 a marqué une étape-clé dans la révision du SCOT du Grand Clermont. L'AUCM a accompagné la finalisation et le partage du diagnostic territorial avec les élus, les EPCI et les Personnes Publiques Associées.

Quatre ateliers de la Commission Urbanisme ont permis de définir l'armature territoriale (en s'appuyant sur des cartes d'intensité, de naturalité et un travail de scoring par commune). En parallèle, quatre ateliers ont permis de définir les grandes orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS).

Les 14 orientations ont ensuite été formalisées dans le document rédigé. L'AUCM a aussi pris part à trois réunions publiques organisées en septembre 2025 pour présenter le diagnostic, les enjeux et les grands axes du PAS.

# RÉINVENTER LA PLANIFICATION TERRITORIALE : LE SCoT DU GRAND CLERMONT À L'HEURE DU PRENDRE SOIN

Par **Jérémy Papin**, Chargé d'études Stratégies territoriales, urbaines et transitions

DÉC.  
2025

Face aux transitions climatiques, sociales et économiques en cours, la planification territoriale est appelée à renouveler ses approches et les réponses apportées aux mutations des territoires. Aux côtés du Grand Clermont, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) accompagne depuis plusieurs années ces évolutions, en mobilisant une expertise transversale sur les dynamiques territoriales et les enjeux d'adaptation. Particulièrement positionnée sur les liens entre aménagement, santé, qualité de vie et environnement, notamment à travers des démarches d'Urbanisme favorable à la santé (UFS), l'Agence contribue à éclairer les choix stratégiques des collectivités. La révision du SCoT du Grand Clermont s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement au long cours, en faisant émerger le « prendre soin des populations et des espaces de vie » comme ambition centrale du projet territorial.

## 1. UNE RÉVISION DE SCoT DONT L'AMBITION EST DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANSITIONS

En 2022, le PETR du Grand Clermont a engagé la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé en 2011, afin d'adapter le projet de territoire aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux. Ce document de planification stratégique couvre 104 communes réparties sur 4 EPCI, pour un territoire de 1 300 km<sup>2</sup> et près de 430 000 habitants.

Au début des années 2000, le Grand Clermont faisait face à un risque de déclassement démographique et économique. L'adoption du premier SCoT en 2011 avait alors pour ambition de restaurer l'attractivité du territoire et d'accompagner sa croissance. Quinze ans plus tard, si le défi démographique a été relevé, de nouvelles fragilités sont apparues : tensions sur le logement, mutations économiques, vulnérabilités environnementales et pressions budgétaires. Le territoire doit désormais composer avec les effets croisés du changement climatique, de la transition énergétique et des évolutions sociales, qui appellent à repenser collectivement son modèle de développement.

Face à ces défis, le SCoT du Grand Clermont engage une refondation de son projet de territoire autour d'une ambition centrale : « Prendre soin des populations et des espaces de vie ». Cette orientation, inscrite dans la perspective de 2050, affirme la volonté d'assurer le bien-être des habitants et la santé des écosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles et les paysages qui font l'identité du Grand Clermont. L'ambition du SCoT est ainsi de construire un territoire habitable, où qualité de vie, vitalité économique et cohésion sociale se conjuguent durablement. Cette ambition s'incarne autour de deux piliers complémentaires qui structurent le projet de territoire :

- La solidarité : prendre soin des populations, c'est garantir à chacun un accès équitable aux services, aux activités et aux équipements, tout en renforçant les liens entre générations et entre espaces urbains, périurbains et ruraux.
- La sobriété et l'adaptabilité : prendre soin des espaces de vie, c'est préserver le vivant, limiter l'artificialisation des sols, économiser l'énergie et l'eau, et adapter le territoire aux effets du changement climatique grâce à une planification plus responsable et plus résiliente.

C'est dans ce contexte, et après la réalisation d'un diagnostic territorial [1] et d'un Etat initial de l'environnement (EIE) [2], que le Grand Clermont a engagé, en 2025, un travail collectif de co-construction avec les élus et les acteurs de l'urbanisme. Cette nouvelle étape vise à élaborer les orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS) et à définir une armature territoriale renouvelée, socle d'un développement plus équilibré à l'horizon 2050.

## 2. « PRENDRE SOIN DES POPULATIONS ET DES ESPACES DE VIE » : UNE AMBITION CENTRALE POUR LE SCoT

Quatre ateliers territoriaux (sur chaque EPCI), organisés avec la Commission Urbanisme, ont permis d'associer les élus et les EPCI à la définition des grandes orientations du

[1] Réalisé par l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central.

[2] Réalisé par BL Evolution.

Projet d'aménagement stratégique (PAS). Ces échanges, complétés par des lectures de paysage, ont nourri une réflexion collective sur la manière de prendre soin des populations et des espaces de vie dans un territoire en mutation.

Garantir à chacun un cadre de vie sain, accessible et épanouissant constitue le fil rouge du SCoT. Dans un contexte de fragilités économiques et sociales et de changement climatique, le projet vise à renforcer les solidarités territoriales, à soutenir l'innovation et l'emploi et à créer une dynamique territoriale fondée sur une économie robuste et diversifiée, favorable aux activités industrielles, tertiaires, touristiques, agricoles et artisanales. Il s'agit, dans le même temps, de construire un territoire propice à la santé, à la qualité de vie et au bien-être de tous, où le développement démographique reste maîtrisé et cohérent avec les ressources disponibles, notamment en matière d'eau, de foncier et d'énergie. Cette ambition passe aussi par la mise en place de parcours résidentiels variés, grâce à une offre d'habitat adaptée et innovante, répondant aux besoins actuels et émergents des ménages. Elle s'appuie enfin sur le déploiement de mobilités sobres, accessibles et coordonnées à l'échelle du Grand Clermont et en lien avec les territoires voisins.

Prendre soin des espaces de vie, c'est préserver ce qui fonde l'identité et la richesse du Grand Clermont : ses paysages, ses patrimoines, ses ressources naturelles et sa biodiversité. Le SCoT affirme sa volonté de bâtir un territoire résilient, sobre et respectueux de ses équilibres naturels. Le projet territorial s'appuie sur une gestion équilibrée de l'eau, ressource vitale et bien commun, condition essentielle de la vitalité des écosystèmes, de l'agriculture et des activités humaines. Il soutient une agriculture locale et diversifiée favorisant la souveraineté alimentaire et l'ancrage territorial des productions, en lien avec les objectifs du PAT [3]. Le SCoT veille également à préserver la biodiversité et les sols vivants, à limiter l'artificialisation des terres et à renforcer la sobriété foncière, en cohérence avec les objectifs du ZAN. La transition énergétique et l'économie circulaire constituent des leviers majeurs pour réduire l'empreinte environnementale du territoire, tout en valorisant ses ressources locales (notamment à travers la production d'ENR). Enfin, la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine participent pleinement à l'attractivité et à l'identité du Grand Clermont.

En plaçant à la fois les habitants et les milieux de vie au cœur de son projet, le SCoT du Grand Clermont affirme une vision intégrée de l'aménagement et reconnaît l'interdépendance entre les populations et leur territoire. La solidarité, la sobriété et l'adaptabilité constituent les fils conducteurs de cette ambition : elles traduisent la volonté de construire un territoire capable de préserver ses ressources tout en assurant la qualité de vie et l'équilibre entre ses composantes humaines, économiques et environnementales.

### 3. UNE ARMATURE TERRITORIALE RENOUVELÉE POUR REPENSER LES ÉQUILIBRES À L'ÉCHELLE DU GRAND CLERMONT

Quatre ateliers collectifs, organisés avec la Commission Urbanisme, ont été nécessaires pour construire l'armature du SCoT, en croisant différentes approches : la vision territoriale (ce qui est important à prendre en compte dans la définition de l'armature) ; la vision technique (reposant sur un travail cartographique et un scoring à la commune croisant 12 indicateurs : population, équipements, emplois, mobilités, etc.) ; et la vision politique (permettant de définir le rôle et la vocation de chaque commune à l'horizon 2050). Cette démarche a conduit à affirmer une organisation multipolaire en archipel visant à renforcer les complémentarités et la solidarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Ces différentes approches ont été complétées par un partage de connaissances sur les enjeux climatiques et environnementaux (par le bureau d'études BL Evolution), mobilisant notamment les données de l'étude AP3C [4] menée à l'échelle du Massif central (évolutions des températures, des précipitations et du bilan hydrique). Elles ont également intégré des analyses cartographiques portant sur les principaux risques naturels (inondations, remontées de nappes, retrait-gonflement des argiles), ainsi que sur la Trame verte et bleue et les grandes continuités écologiques est-ouest à préserver.

L'armature se décline en deux strates complémentaires : une armature naturelle et agricole, structurée autour des ressources fondamentales (eau, biodiversité, paysages, espaces agricoles et forestiers) et une armature urbaine hiérarchisant les polarités selon leurs fonctions et leur niveau d'équipements, de services, de population et d'activités. Cette organisation en archipel doit permettre de

[3] Projet alimentaire territorial (élaboré à l'échelle du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez).

[4] L'étude AP3C (Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique) est pilotée par le Service inter-départemental pour l'animation du Massif central (SIDAM), en partenariat avec les Chambres d'agriculture du Massif central (11 départements concernés), l'Institut de l'élevage (IDELE), et des acteurs de la recherche tels que INRAE. L'étude vise à produire des projections climatiques régionales et à identifier les leviers d'adaptation pour les territoires.

répartir plus équitablement le développement urbain, résidentiel et économique, tout en préservant les espaces naturels et agricoles et en limitant l'étalement urbain. Elle trouvera sa traduction dans le futur Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui permettra de territorialiser les orientations du PAS. L'armature constitue ainsi un levier majeur pour mettre en œuvre l'ambition du SCoT : « prendre soin des populations et des espaces de vie ».

En 2026, les travaux se poursuivront dans une démarche partagée avec les EPCI et l'ensemble des acteurs du territoire, afin de finaliser le Projet d'aménagement stratégique (PAS) et son armature territoriale. Les nouvelles équipes municipales seront amenées à s'approprier ces éléments afin d'aboutir à un débat sur le PAS, étape essentielle avant d'engager l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui traduira concrètement les ambitions du SCoT à l'horizon 2050.



Pour toute information sur la révision du SCoT :  
<https://www.legrandclermont.fr/scot/la-revision-du-scot/>

Présentation des grandes orientations du PAS définies en juillet 2025 :  
<https://www.legrandclermont.fr/wp-content/uploads/2025/09/PAS-juillet-25-doc-de-travail.pdf>

## ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE (STEE)

La métropole clermontoise entame la révision de sa feuille de route de transition écologique valant PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) et elle a sollicité l'AUCM pour un exercice de prise de recul : "Nos documents sont-ils à la hauteur des enjeux de transitions ?".

En réponse, l'AUCM a élaboré une méthode d'évaluation basée sur la « théorie du Donut » pour identifier le niveau d'engagement en matière de transitions sociales et environnementales de près de 40 documents cadres de la Métropole et de la Ville ; un travail partagé en atelier avec les services en charge de ces politiques.

De plus, la Métropole confiant une partie de la révision de sa feuille de route à un prestataire, l'AUCM a été un appui dans la conception du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).



## NOS POLITIQUES PUBLIQUES SONT-ELLES À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ?

Par Julia Angeletti, Chargée d'études urbanisme et transitions écologiques des territoires,  
et Louisa Trinidad, Chargée d'études Ingénierie et Culture des transitions

DÉC  
2025

En 2019, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont adopté un « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) d'un nouveau genre nommé Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE). Alors qu'un PCAET met au centre de son action la qualité de l'air, la transition énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la Métropole a posé pour principe que la transition ne pouvait se faire sans tenir compte de la fragilité des ressources naturelles du territoire : l'eau, la biodiversité et les sols. Ces ressources en partage sont mises à mal par le changement climatique, et sont donc intrinsèquement liées au PCAET. En 2025, la Métropole a entamé la révision de ce document, adopté pour une durée de 6 ans, avec l'intention de monter une marche supplémentaire en intégrant la transition solidaire et la santé dans sa nouvelle feuille de route. Mais avant de monter cette marche, la métropole clermontoise a souhaité faire le bilan des actions conduites dans son STEE, et plus largement des actions de transitions déployées dans les politiques publiques locales, avec une question centrale « nos politiques publiques sont-elles à la hauteur des enjeux de transitions écologique et solidaire ? ». L'AUCM, sollicitée pour répondre à cette question, a élaboré une méthode et tire aujourd'hui de premiers enseignements qui serviront à poser les bases de la future feuille de route transitions.

### POURQUOI L'ANALYSE DES DISCOURS APORTE UN PREMIER NIVEAU D'ÉVALUATION DES POLITIQUES CONDUITES PAR LA MÉTROPOLE ET LA VILLE EN MATIÈRE DE TRANSITIONS ?

En toute logique, pour analyser le niveau d'engagement d'un territoire, on évalue les actions qui sont à l'œuvre. Ici, c'est un tout autre choix qui a été opéré avec une analyse des discours, issus d'un large panel de 70

documents : feuilles de routes, schémas directeurs, chartes, ... Ces documents ont tous en commun le fait d'être délibérés par la Ville ou la Métropole, et donnent donc à voir les politiques qui guident l'action publique. Un premier travail de tri a été opéré pour sélectionner 35 documents structurants et représentatifs de l'ensemble des compétences de la Ville et de la Métropole, augmentés de quelques documents cadres supra-territoriaux et interterritoriaux, tels que le Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez ou encore le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération clermontoise.

Analyser les discours issus des documents cadres comporte plusieurs intérêts. Tout d'abord, avec cette approche, chaque document est sur le même pied d'égalité, ce qui permet d'effectuer des comparaisons. Ensuite, les discours donnent à voir la cohérence des politiques publiques entre-elles : existe-ils des sujets investis par plusieurs documents ? ou à l'inverse, certaines problématiques sont-elles sous investies ? Car les politiques de transition se doivent d'être cohérentes et intégrées dans l'ensemble des politiques et compétences de la collectivité. Le Haut-Commissariat pour le Climat précise à ce propos dans son rapport annuel de 2025 que « la multiplication des outils de planification en matière d'aménagement, d'eau, de qualité de l'air, de transport, d'énergie, de déchets et de climat complexifie le travail des collectivités et dilue l'enjeu systémique des politiques climatiques » [1]. Enfin, les discours sont un préalable au passage à l'action. En effet, la structuration et la formalisation d'une stratégie, d'un plan d'actions, donnent de la légitimité aux actions conduites et financées. A l'inverse, si une ambition n'est pas clairement explicitée dans un document cadre, elle rencontrera certainement des difficultés à se traduire de façon opérationnelle.

[1] Rapport annuel du Haut-Commissariat pour le Climat de 2025 – « Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage » <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2025-relancer-laction-climatique-face-a-laggravation-des-impacts-et-a-laffaiblissement-du-pilotage/>

## POURQUOI ET COMMENT “LE DONUT” PEUT-IL ÊTRE UN OUTIL POUR RELIRE LES POLITIQUES PUBLIQUES À L'AUNE DES TRANSITIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES ?

Pour analyser ce panel de 35 documents, il est rapidement apparu nécessaire de s'appuyer sur un outil d'évaluation des politiques publiques. Boussole de la transition écologique [2], limites planétaires [3], Objectifs de développement durable des Nations Unies [4], ... de nombreux outils existent et ont fait leurs preuves. Les services de la Métropole et de la Ville se sont finalement saisis de la théorie du “Donut” pour relire leurs politiques publiques. Cette théorie, développée par l'économiste Kate Raworth, s'appuie sur l'image d'un donut : à l'intérieur du donut, le territoire ne répond pas aux besoins des habitants, tandis qu'à l'extérieur du donut, le territoire consomme plus que ce que la planète peut nous fournir. Le juste équilibre se situe donc dans ce donut, entre un “plancher” social et un “plafond” environnemental. De nombreuses collectivités, comme Bruxelles ou Grenoble, ont mobilisé cet outil pour visualiser la situation de leur territoire vis-à-vis de 21 enjeux sociaux et environnementaux et réfléchir à l'impact des activités humaines sur l'aggravation des limites planétaires.

Après un nécessaire travail d'adaptation du Donut au territoire et aux compétences de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand, il s'agissait d'évaluer la prise en compte des 21 thématiques du donut dans les 35 documents sélectionnés : le document pose-t-il des intentions en matière d'accès aux droits humains et aux besoins essentiels pour tous les habitants ? Et quelles réponses apporte-t-il aux enjeux environnementaux du territoire ? Pour conduire cette analyse, l'AUCM s'est appuyé sur une méthode simple, mais qui a su faire preuve de son efficacité : identifier les discours par l'intermédiaire de mots clés. Ainsi, l'AUCM a construit une notation, allant de 0 à 5, pour définir le niveau d'intégration de chaque enjeu dans les discours portés par les documents. La notation s'est traduite visuellement sous la forme de graphiques type “radars”, pour mettre en évidence, en un coup d'œil, le niveau d'ambition des documents cadres en termes de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux. L'analyse de niveau 1

constitue un premier niveau de réflexion permettant de poser les bases d'une analyse plus poussée.

## POURQUOI ET COMMENT CE TRAVAIL PEUT-IL DEVENIR UN OUTIL DE DIALOGUE ?

L'analyse des politiques publiques de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand montre que le champ environnemental est sous-investi comparativement au champ social. En effet, si de nombreux documents cadres visent l'amélioration des conditions de vie pour toutes les populations, leurs actions ne sont pas toujours connectées aux objectifs de transition écologique. Néanmoins, la notation des documents par l'analyse de discours n'est pas une fin en soi. Elle a pour vocation première de susciter du débat et d'amener les services de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand à questionner leurs politiques publiques au prisme des enjeux sociaux et environnementaux du territoire. En faisant de cette analyse un support de dialogue, la méthode proposée et les résultats qu'elle amène peuvent tout à fait être interprétés différemment, critiqués, nuancés ou améliorés. Poser la base de ce dialogue passe avant tout par une compréhension partagée des limites de l'outil : subjectivité dans l'attribution des notes, caractère obsolète de certains documents, hétérogénéité des documents, ... Enfin, c'est bien un travail d'analyse des discours qui a été réalisé. Cet aspect a parfois questionné les services en charge des politiques publiques, qui ont rappelé l'écart existant entre les discours émanant des documents et la réalité des actions qui en découlent. Beaucoup des actions ne sont pas écrites, ou bien leur concrétisation sur le terrain est difficilement perceptible à travers une lecture du document. Plusieurs ateliers avec les services de la Métropole et de la Ville ont été organisés, d'une part pour ajuster les notations, et d'autre part pour mettre en dialogue les différents services au travers de questions communes : Mon document est-il représentatif des actions conduites par la collectivité ? Comment sa mise en œuvre s'articule avec celle du STEE actuel et comment mieux l'articuler avec la future feuille de route transitions ? Les réponses apportées

[2] <https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr/>

[3] <https://fnau.org/fr/publication/les-limites-planetaires-une-nouvelle-boussole-pour-lhabitabilite-de-la-terre/>

[4] <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

en séance permettent d'aller plus loin en envisageant l'articulation des différentes politiques publiques avec la future feuille de route transitions. C'est dans cette perspective que la Métropole a sollicité l'AUCM pour une analyse croisée de 19 documents stratégiques qui viendra alimenter les réflexions quant à la révision de la feuille de route transitions.

Bien que ce travail d'évaluation n'ait pas vocation à être publié, il constitue une base de réflexion et de dialogue pour bâtir la future feuille de route transitions, pour qu'elle soit à la fois complète et complémentaire avec les autres politiques publiques, qu'elle devienne un véritable support de déploiement et de visibilité d'actions concrètes en faveur des

transitions. Enfin, au-delà de cette première mobilisation des services, il apparaît nécessaire que cette feuille de route transitions embarque avec elle des partenaires, publics comme privés, un travail déjà largement amorcé avec l'Alliance pour la transition écologique et solidaire, une démarche partenariale initiée par la Ville et la Métropole visant à coconstruire une stratégie commune pour la transition écologique et sociale du territoire.

---

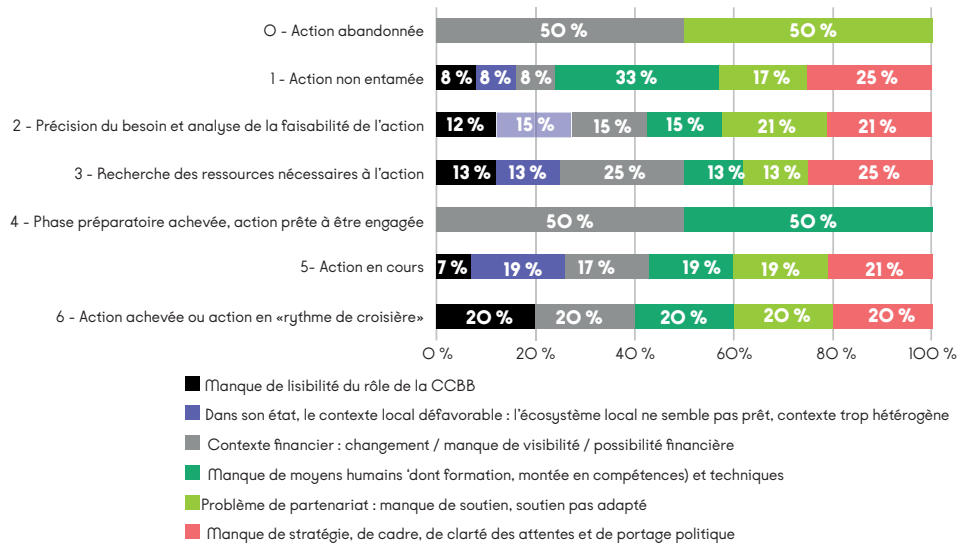
## SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

Le bilan du projet de territoire est réalisé au regard de trois critères : l'état d'avancement des actions, leur ambition territoriale et le contexte d'intervention de l'intercommunalité. L'AUCM a outillé l'équipe technique pour centraliser la remontée de ces informations pour les 53 actions et 276 sous-action du CRTE.

En mai 2025, un atelier de travail avec l'équipe technique a permis de partager les visions de chacun, et d'échanger sur les succès et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet de territoire. L'AUCM a synthétisé cette vision technique et l'a présentée aux élus en novembre 2025, qui ont à leur tour fait part de leurs avis sur la mise en œuvre du projet.

Le bilan du projet de territoire sera présenté aux nouveaux élus pour décider de la suite à donner.

### LES BLOCAGES ET POINTS D'ATTENTION - SELON L'ETAT D'AVANCEMENT



## CONCEPTION ET ANIMATION PLAN STRATÉGIQUE D'ADAPTATION DU MASSIF CENTRAL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'AUCM a poursuivi en 2025 son accompagnement auprès du Commissariat de Massif central pour élaborer le Plan Stratégique d'Adaptation au Changement Climatique du Massif central. Le cycle d'ateliers, lancé un an auparavant avec les membres d'un groupe de travail dédié et des commissions spécialisées, s'est achevé en mars 2025 après deux dernières rencontres pour finaliser la stratégie, les pistes d'action et faire le bilan sur l'expérience vécue et le résultat produit. L'Agence s'est ensuite attelée à l'écriture et la mise en page d'un rapport et d'une synthèse structurés autour des cinq clés d'adaptation illustrant la stratégie, et d'initiatives inspirantes déjà à l'œuvre dans le Massif central.



### PUBLICATION



Lire la publication [📄](#)

### PUBLICATION



Lire la publication [📄](#)

## CECI N'EST PAS QU'UN PLAN D'ADAPTATION...

Par Stéphane Cordobes, Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central

19 JUIN  
2025

... Mais les premiers pas d'une communauté apprenante pour adapter ses territoires et milieux de vie et continuer à habiter demain, fièrement, le Massif central.

### 1. S'ADAPTER N'EST PLUS AFFAIRE DE PLAN OU D'EXPERTISES, MAIS DE CONVICTIONS

Rendre public un plan d'adaptation au changement climatique alors que l'on assiste à un recul marqué des ambitions écologiques pourrait sembler contracyclique. Quel accueil recevra le Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central, alors que l'actualité, nationale comme internationale, incite à relâcher la vigilance ? Risque-t-il, comme tant d'autres rapports, d'être mis de côté et oublié ?

On préfère faire le pari inverse. Les batailles de posture, tenues loin des réalités de terrain, pèseront peu face aux transformations déjà à l'œuvre, aux inquiétudes concrètes qui touchent chacun dans ses territoires, son travail, ses modes d'habiter. Qui peut encore nier que des vulnérabilités apparaissent, que d'autres s'aggravent ? Il n'est plus de milieux de vie épargnés, plus d'attachements qui ne soient remis en question. Ignorer le changement global est devenu un luxe réservé à quelques nantis. Un luxe auquel la majorité des habitants du Massif central — jeunes ou vieux, actifs ou retraités, femmes ou hommes, ruraux ou urbains — ne peut plus prétendre.

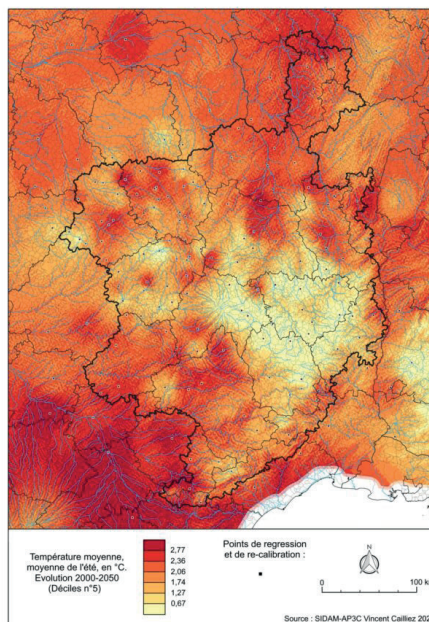
Et ce d'autant plus que les reculs actuels en matière de sobriété foncière, de régulation des pesticides, d'agroécologie, de réduction de la consommation ou de préservation du vivant risquent d'accélérer les déséquilibres. Et de rendre l'adaptation plus urgente encore.

### 2. LE MASSIF CENTRAL N'EST PAS UN REFUGE, IL N'ÉCHAPPERA PAS AUX EFFETS DU CHANGEMENT GLOBAL

Commençons par déconstruire une idée reçue : non, le Massif central ne sera pas épargné. Non, il ne constituera pas un refuge préservé des effets du changement climatique, envié

par le reste du pays, voire du monde. Si la situation y paraît parfois « moins pire », elle n'en sera pas moins grave. Les transformations à venir remettront en cause en profondeur les paysages, les modes de vie et les équilibres territoriaux que nous connaissons aujourd'hui.

L'évolution du climat est déjà perceptible : printemps précoces, sécheresses, baisse de l'enneigement, épisodes extrêmes plus fréquents... Ce que les habitants constatent au quotidien, les modèles climatiques le confirment : d'ici 2050, certaines zones du Massif pourraient connaître un réchauffement de +3,5 °C, avec un déficit hydrique marqué. Ces changements affecteront directement les milieux, les conditions de vie et les activités.



Mais ces effets ne seront ni uniformes ni équitables. Les ressources déjà fragiles — eau, sol, biodiversité — seront mises à plus rude épreuve. Et tous les habitants ne disposent pas des mêmes capacités d'adaptation. Le vieillissement démographique, la dispersion de l'habitat, les écarts de niveau de vie, la faiblesse de l'ingénierie locale aggravent les inégalités face au changement climatique.

Dans ce contexte, l'adaptation ne peut relever de la seule initiative individuelle ou sectorielle ; ni de collectivités ou collectifs isolés. Elle doit être portée comme un projet collectif, intriqué, solidaire. Sans pour autant assigner le Massif à un statut peut-être trop déterministe ou surinvesti de bio-région, on peut y reconnaître une communauté de milieux et de culture — mieux : une envie de faire front commun dans un espace de co-appartenance qui fait sens, y compris face à la déprise et à l'adversité passée. Parce que les territoires qui composent cet espace partagent des ressources, parce qu'ils sont liés par des interdépendances. Parce que les vulnérabilités s'accumulent. Parce que la réponse devra être territorialisée et coopérative.

### **3. UN PLAN, QUI N'EN EST PAS QU'UN, COMME RÉPONSE ITINÉRANTE À L'INCERTITUDE ET AU TROUBLE**

Le Plan stratégique d'adaptation au changement climatique (PSACC) ne prétend pas tout résoudre. Mais il propose un cadre d'actions structuré, réaliste, fondé sur une dynamique collective. Il repose sur une conviction partagée : à défaut de certitudes, il est possible de construire une méthode – au sens de chemin à ouvrir et arpenter -, de se doter d'outils communs, de s'accorder sur des priorités et de tracer des lignes d'horizon. Cet optimisme méthodologique n'a rien d'un pari incantatoire. Il s'appuie sur une expérience concrète de travail entre acteurs du territoire.

Tout au long du processus d'élaboration, les membres du groupe de travail – filières et territoires confondus – ont engagé un effort d'écoute, d'analyse, de confrontation des points de vue. Ensemble, ils ont tenté de nommer les changements à l'œuvre, d'en comprendre les mécanismes et d'en mesurer les effets, sur les milieux comme sur les manières de vivre. Ce chemin partagé, malgré les incertitudes, a permis de faire émerger un socle commun d'enjeux et d'objectifs. Il ouvre la voie non pas à un avenir rêvé, mais à un futur atteignable, à condition d'un engagement collectif durable.

Ce futur repose sur l'idée d'un Massif central toujours habité, vivable, transmis. Un territoire qui prend soin de ses sols, de ses ressources, de ses paysages. Où les formes de vie locales évoluent sans se dissoudre. Où les savoir-faire vernaculaires se transmettent. Où l'économie locale s'ancre dans des pratiques respectueuses du vivant. Et où la coopération reste un levier d'autonomie et de résilience. Ce projet n'est pas une projection abstraite : c'est une stratégie pragmatique pour maintenir la qualité de vie malgré les bouleversements à venir.

### **4. UN PLAN NE SUFFIT PAS. CE SONT LES CLÉS QU'IL ACTIVE QUI COMPTENT**

Un plan peut fixer des intentions, stabiliser un diagnostic, structurer un langage commun. Mais il ne transforme rien s'il ne crée pas du mouvement. Ce qui compte, ce ne sont pas les pages, mais les ressorts. Ce que le PSACC cherche à produire, ce ne sont pas des recommandations générales, mais des clés concrètes : pour ouvrir des possibles, déverrouiller des situations, franchir des seuils d'inertie.

Ces clés prennent la forme de cinq principes d'action non hiérarchisées et pensées non comme des objectifs extérieurs mais comme des leviers activables dans les contextes locaux. Le premier consiste à repenser collectivement l'usage des ressources, à sortir du modèle d'abondance pour inscrire les territoires dans une logique de sobriété et de partage. La deuxième repose sur la capacité à diversifier les pratiques, les filières, les formes d'organisation, pour renforcer souplesse et résilience. Le troisième engage à réduire concrètement les émissions, à préserver les puits de carbone, à revoir les mobilités et les modes de production dans une perspective de justice sociale. Vient ensuite la nécessité de revitaliser les territoires les plus en difficulté, non pas en leur appliquant un modèle, mais en travaillant à restaurer leur habitabilité, leur hospitalité, leur capacité à accueillir et à faire projet. Enfin, la dernière clé, la plus transversale : il s'agit d'apprendre ensemble, de se doter de sensibilités et de repères communs, de construire une culture de l'adaptation capable de dépasser les cloisonnements institutionnels ou sectoriels, de remettre en cause certains biais consumptifs de la modernité urbaine globalisée. Cette acculturation partagée est une condition essentielle pour permettre un véritable changement d'échelle.

### **5. OUVRIR UN CHEMIN COMMUN À ARPENTER AVEC LUCIDITÉ ET CONFIANCE**

L'Agence d'urbanisme Clermont Massif central en partenariat avec le Commissariat de Massif et avec le soutien de Clermont Auvergne Métropole, a conçu le dispositif, animé les scènes d'échange et co-produit une grande partie des contenus. Mais elle a tenu à élaborer un outil collectif, structurant et enraciné. Loin d'appliquer une méthode standardisée, elle s'est attachée à prendre en compte les singularités locales, les zones de controverse, les blocages cognitifs, culturels et économique, les niveaux de maturité et de connaissance, les différences de sensibilité et d'envie.

Ses collaborateurs n'ont pas adopté la posture du sachant ou de l'expert garant d'une méthode rigide et préformatée. Ils se sont engagés comme des acteurs parmi d'autres dans une expérimentation locale, un apprentissage collectif, une rencontre propice à faire émerger des liens, des convictions et des actions communes. Ils ont investi un processus qui ne s'achève pas avec la publication du plan, mais constitue un premier actif, une base partagée à mettre à disposition de tous ceux qui, dans le Massif, souhaiteront rejoindre la dynamique, et traduire — donc adapter et inventer — leur propre chemin d'adaptation.

Ce plan n'est pas un aboutissement, mais un point d'appui. Il rend visible des possibilités, articule vulnérabilités et ressources, appelle à l'action, et surtout, à la poursuite d'un projet collectif. Les cinq clés ne sont pas des cases à cocher. Ce sont des principes à incarner, des manières d'agir, des invitations à faire évoluer les pratiques et à se préparer, ensemble, à un monde en transformation — pour préserver ce qui, dans le Massif central, fait encore qualité de vie, sens et avenir commun, fierté

Car malgré l'atmosphère politique incertaine, malgré les contraintes budgétaires annoncées, malgré les freins bien identifiés, l'exigence d'agir ne recule pas. Et parce que ce plan n'est pas resté à l'état d'intention, parce qu'il a mobilisé un groupe de travail actif, engagé, formé, qui a débattu, hiérarchisé et clarifié, s'est entendu, parce que les risques pris ont été parfaitement assumés de part et d'autre, il ouvre aujourd'hui un espace de confiance. Une dynamique s'est enclenchée.

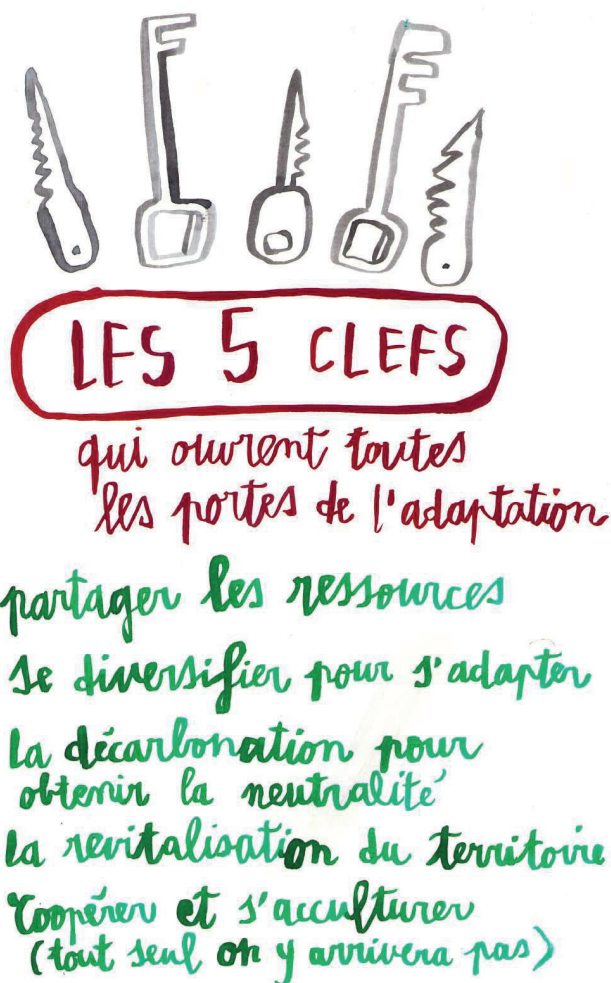


ILLUSTRATION ELZA LACOTTE / POUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU MASSIF CENTRAL / 2025



*cultiver la fierté  
du Massif*

## UN PLAN STRATÉGIQUE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR ET POUR LES ACTEURS DU MASSIF CENTRAL

Par Stéphane Cordobes, Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central

08 SEPT  
2025

*Entretien avec Paul-Henry Dupuy, commissaire de massif (Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central)*

Propos recueillis par Stéphane Cordobes, directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM).

**Stéphane Cordobes** : Vous venez, avec le commissariat de massif, de concevoir un plan stratégique d'adaptation au changement climatique. Pouvez-vous nous en dire plus ? Et plus particulièrement, expliquer pourquoi le commissariat a été amené à mener ce travail ? Est-ce une obligation légale ? Qu'est-ce qui en est à l'origine ?

**Paul-Henry Dupuy** : Effectivement, il y a une obligation légale. La loi Climat et Résilience de 2021 demande à tous les comités de massif d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique. Mais le besoin de travailler sur ce sujet s'était fait sentir depuis longtemps, et il s'était déjà manifesté dans le Massif central. Des acteurs, comme ceux du monde agricole, étaient engagés depuis 2012. Il existait donc une volonté préalable de développer une stratégie d'adaptation. L'obligation réglementaire nous a en quelque sorte imposé – ou plutôt donné – la légitimité pour lancer ce travail.

**Stéphane Cordobes** : Quand vous dites "on", est-ce le commissariat qui parle, ou le commissariat qui parle au nom du comité de massif ? Est-ce une volonté technique que vous exprimez, ou y avait-il également un engagement politique clair pour mener ce travail ?

**Paul-Henry Dupuy** : Il y avait une volonté politique, certains acteurs l'ont exprimée. Il y avait également une volonté technique au niveau du commissariat de massif. Il s'agissait de rénover le cadre d'intervention des politiques de massif, et cela impliquait de trouver un nouveau fil rouge mobilisateur. Très rapidement, nous avons identifié que l'adaptation au changement climatique – parce qu'elle était déjà portée par certains – pouvait structurer cette démarche. Jusqu'alors, le fil

conducteur était la reconquête démographique du Massif central. Mais ce thème était daté et renvoyait une image du territoire, même si l'enjeu de renouvellement de population et en particulier des actifs perdure, qui ne nous paraissait plus pertinente. En revanche, engager un travail sur l'adaptation de territoires particulièrement impactés permettait au Massif central de se différencier. Aujourd'hui, la dynamique est enclenchée et même si le contexte politique national et international est peut-être moins porteur, la volonté des acteurs du massif s'est manifestée par l'adoption de ce plan, l'enjeu d'adaptation entre dans les mentalités, et cela nous permet d'envisager de construire une image renouvelée d'un Massif central engagé dans l'adaptation.

**Stéphane Cordobes** : On sait que ce type d'exercice – construire un projet de territoire, un plan d'adaptation – nécessite des moyens en ingénierie importants. Et dans votre cas, on peut même parler d'une ambition forte. Vous avez par ailleurs fait le choix de privilégier l'ingénierie locale. Pouvez-vous en dire un peu plus, à la fois sur ce besoin en ingénierie et sur ce choix de travailler avec des acteurs du territoire ?

**Paul-Henry Dupuy** : Travailler à l'échelle du Massif central pose toujours une difficulté liée à la taille du territoire. Il s'agit d'un territoire aussi vaste qu'un pays : 85 000 km<sup>2</sup>. Il fallait donc adopter une approche différente de celle qu'on peut mener à l'échelle d'un EPCI ou d'un PETR. Nous avons compris très vite que nous ne pourrions pas produire un document définissant, point par point, tout ce qu'il faudrait faire territoire par territoire. En revanche, il nous semblait essentiel de faire en sorte que les acteurs puissent s'exprimer.

Cela correspond aussi à l'esprit de la Loi montagne, c'est-à-dire à une logique d'auto-développement des territoires : un développement ascendant, fondé sur la volonté des acteurs. Il fallait donc toucher l'ensemble des territoires du massif, à la fois géographiquement et sectoriellement. Les institutions, les milieux économiques, les

élus devaient pouvoir participer. Le besoin d'ingénierie était évident, car nous n'avions pas, à nous seuls, les compétences pour animer une telle démarche. Il y a un vrai savoir-faire à mobiliser pour permettre aux gens de s'exprimer, et pour les nourrir en retour avec des apports scientifiques ou techniques.

Pourquoi une ingénierie locale ? Parce que c'est fondamental de travailler avec des personnes qui connaissent les modes de vie, les réalités du territoire. Et aussi avec des structures qui ont une expérience de l'animation sur des sujets d'aménagement ou de planification. Ce que nous voulions construire, c'était une stratégie pour le Massif central à l'horizon 2050. Des acteurs comme l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central, qui produit des projets de territoire, des SCoT, etc., sont donc tout à fait adaptés. Nous savions que cette agence était sensible aux questions climatiques, qu'elle articulait bien ces enjeux avec les problématiques d'aménagement, et qu'elle maîtrisait les démarches collaboratives. Il n'y a pas vraiment eu d'hésitation.

**Stéphane Cordobes :** Ce type de démarche est souvent engageant. Parfois difficile ou douloureux, parfois enthousiasmant. Maintenant que le plan est élaboré, en cours de diffusion et de déploiement, si vous deviez revenir sur l'expérience : qu'avez-vous appris ? Qu'avons-nous appris collectivement ? Ce fut un travail de plus d'un an, avec des réunions régulières, des apports d'experts... Que retenir de cette séquence ?

**Paul-Henry Dupuy :** Avant de parler de ce que nous avons appris, je voudrais insister sur les choix forts qui ont été faits. Ces choix n'auraient pas été possibles sans un échange étroit avec l'agence d'urbanisme. Cela nous a permis de construire la méthode, de nous rassurer sur les attendus, de distinguer l'essentiel de l'accessoire, le tout dans un climat de confiance.

Un des choix structurants a été de réunir les participants pendant un an, à huit reprises, en présentiel, sur le massif. Ce n'était pas une évidence, car les déplacements sont longs et contraignants. Mais nous avons fait ce pari. De votre côté, vous étiez convaincus que c'était la bonne méthode pour embarquer les acteurs. J'ai pris un risque, mais je n'ai aucun regret. Aujourd'hui, il existe un collectif qui s'est formé, qui veut continuer à travailler, qui considère ce plan comme le sien. Nous avons réussi à faire émerger quelque chose.

Ce que cela nous a appris, c'est d'abord qu'il y a un intérêt réel pour travailler sur l'adaptation. C'est un sujet fédérateur. Nous avons réuni des personnes qui, au départ, n'avaient pas les mêmes intérêts, ni les mêmes convictions. Et plus nous les réunissions, plus elles avaient envie de participer, de passer à l'action. À la

fin du cycle, elles demandaient à poursuivre. Pourtant, la démarche était exigeante.

Cela m'a conforté dans l'idée que notre mode de fonctionnement issu de la loi Montagne – qui vise à mobiliser une communauté d'acteurs pour orienter, donner un cap au massif – fonctionne. Cette communauté s'est sentie investie. Elle s'est emparée du sujet. Nous avons ravivé l'esprit d'auto-développement dans les politiques de massif. Les participants se sont dit : "Il faut qu'on prenne les choses en main", "On ne peut pas attendre", "Si on anticipe, on peut s'en sortir, et même se différencier".

**Stéphane Cordobes :** Vous évoquez une diversité de points de vue au sein du collectif. Or c'est un sujet qui peut générer de l'anxiété, de la controverse, du conflit. Ce collectif, très attaché au territoire, ne partageait pas toujours la même opinion, ni les mêmes orientations politiques ou idéologiques. Pourtant, vous dites qu'au fil des rencontres, l'envie de poursuivre s'est affirmée. Est-ce que cette fabrication du collectif constitue, autant que le plan lui-même, une réponse au trouble que génère ce sujet ?

**Paul-Henry Dupuy :** Oui, c'est une réponse à ce trouble, à cette forme d'anxiété qui accompagne ce sujet. La démarche que nous avons menée a permis d'exprimer et de confronter les points de vue, sans les opposer. Chacun ressentait, d'une manière ou d'une autre, une inquiétude. Mais ce qui nous a rassemblés, c'est un attachement fort au territoire. Cet attachement a été exprimé à plusieurs reprises. Les acteurs sont fiers du Massif, et veulent continuer à y vivre, à le faire vivre. Cela permet de dépasser le trouble. C'est compliqué, mais on s'y met ensemble, et cela renforce le sentiment d'appartenance.

Nous avons aussi pris le parti de ne pas rendre la démarche écrasante. Il ne s'agissait pas d'enjoliver la réalité, mais de rappeler régulièrement qu'il restait une capacité d'agir. Que le Massif central de 2050 pouvait encore correspondre à nos désirs, en tenant compte des contraintes. Cette posture – pas optimiste, mais donnant une visibilité – a été décisive. Elle a limité les tensions entre les participants, malgré des intérêts divergents, et elle a atténué le caractère anxiogène du changement climatique.

**Stéphane Cordobes :** Dans la méthode, vous avez choisi d'intégrer dès le début des illustrateurs, des médiateurs graphiques, en immersion complète lors de tous les temps de travail. Ils ont produit de nombreuses planches, constituant presque un récit graphique de cette aventure collective. Quelle était l'intention de départ ? Et quel regard portez-vous aujourd'hui sur ce choix ?

**Paul-Henry Dupuy** : Avec le recul, je considère que c'était une très bonne décision. Je ne saurais plus dire précisément comment l'idée est née, mais dès le départ, nous voulions que cet outil soit facilement diffusable, agréable à lire. Il nous fallait un média de communication grand public. D'où les médiateurs graphiques. Il y avait aussi cette volonté d'avoir un regard extérieur, un peu décalé. C'est toujours délicat pour moi, en tant que commissaire de massif, de dire certaines choses. Je représente l'État. Le médiateur graphique, lui, peut se permettre plus de liberté, provoquer le débat. C'est comme pour l'ingénierie externe : l'intervenant extérieur peut dire ce que nous ne pouvons pas dire.

Il y avait deux volets à cette médiation graphique. Le premier, c'était le dessin en direct, pendant les séances : les illustrateurs captaient des verbatims, les représentaient immédiatement. Même les phrases dures devenaient discutables, car elles étaient mises en image, parfois avec humour. Cela détendait l'atmosphère. Les dessins étaient affichés dans la salle, les participants voyaient que leurs propos n'étaient pas censurés. Nous les avons tous conservés. Ils seront bientôt exposés, sans filtre.

Le second volet, c'était un carnet de voyage. Un récit illustré, de la première séance à la dernière, en mars. Presque une chronique, dans un style proche du journalisme. Et c'est un support très efficace, y compris pour la diffusion. Plus lisible qu'un compte-rendu classique. Dans certaines collectivités, un seul représentant assistait aux réunions, mais tout le service lisait les épisodes du carnet. Cela prouve l'intérêt du format.

**Stéphane Cordobes** : Le plan d'adaptation débouche sur cinq clés stratégiques. Pourquoi ce mot de "clés" ? Et en quoi ces clés permettent-elles, selon vous, de transformer les manières de faire territoire, de s'adapter à l'échelle du Massif central ?

**Paul-Henry Dupuy** : C'est une très bonne illustration de ce que le collectif a produit. Assez vite, grâce au temps pris pour dialoguer et écouter, les acteurs ont compris qu'il fallait adopter une approche transversale, coopérative. Cinq leviers ont émergé – nous les appelons ainsi au début. Des leviers d'adaptation volontairement transversaux, là où les documents stratégiques classiques fonctionnent par thématiques : agriculture, tourisme, gestion de l'eau, ...

Nous avons évolué vers cette idée de "clés", venue naturellement. Ce mot évoque l'action, la capacité à déverrouiller des blocages. Et pour cela, il faut une approche intégrée. Les cinq clés retenues – partage des ressources, diversification, décarbonation, revitalisation,

coopération – reprennent et réinventent des logiques connues dans les politiques de massif. Elles ne sont pas déconcertantes. Elles parlent aux acteurs.

Prenons "diversification" : cela évoque l'économie, c'est positif, y compris pour des personnes peu à l'aise avec l'idée de transition. Idem pour "revitalisation", qui renvoie à un vocabulaire territorial fort. Les acteurs veulent un territoire habité, vivant, partout. On ne parle pas seulement de sobriété ou de transition agricole. On emploie des mots dynamiques, accessibles. Ce n'est pas une posture de continuité, mais une manière renouvelée d'aborder les sujets.

Surtout, ces cinq clés peuvent être mobilisées localement. Elles sont adaptées à tous types d'acteurs : petites collectivités, grandes intercommunalités, filières économiques. Elles offrent un cadre d'action pour que le plan soit approprié, décliné concrètement.

**Stéphane Cordobes** : Vous avez dit que cela avait permis de fédérer une communauté, et que vous aviez veillé à ce que les mots choisis soient entendables. Mais au-delà du plan et de ses formulations – y compris artistiques ou graphiques – il faut aussi que cela produise des effets. Il faut que ce soit performatif. Vous attachez beaucoup d'importance au déploiement. Il ne s'agissait pas de faire un plan pour faire un plan. Il s'agit maintenant de le faire vivre, de susciter des initiatives concrètes. Plus quoi allez-vous ? Y a-t-il déjà des projets identifiés ? Concrètement, comment se déploiera-t-il dans les prochains mois ?

**Paul-Henry Dupuy** : Le déploiement passe d'abord par la diffusion. C'est une évidence. Mais je voudrais revenir un instant sur la conception même du plan, car cela éclaire notre approche. Ce plan, ce n'est pas une planification stricte. C'est un outil mis à disposition de tous les acteurs pour susciter l'envie d'agir, pour accompagner l'adaptation.

Il contient une base de diagnostic très complète, que chaque territoire peut s'approprier. Il propose aussi une méthode d'embarquement d'un écosystème d'acteurs – c'est le récit de notre travail collectif. Chaque territoire, chaque filière, peut s'en inspirer, voir que c'est possible. À condition d'y consacrer du temps, de l'animation. C'est essentiel.

Les cinq clés offrent ensuite un cadre structurant pour établir une stratégie locale d'adaptation. Enfin, le plan recense de nombreuses actions déjà engagées. Ce sont souvent des démarches légères, sans regret, mais elles montrent que c'est faisable. L'objectif est donc de donner envie, et de fournir les premiers repères.

La première étape est donc de diffuser largement. D'expliquer, de faire de la pédagogie. Notamment en lien avec les autres démarches de planification écologique. Ce plan doit pouvoir contribuer aux objectifs d'adaptation.

La deuxième étape, c'est créer les conditions de la massification. Il faut que les territoires du Massif central s'engagent. Cela suppose d'inventer des méthodes d'accompagnement, de mobiliser une ingénierie adaptée – y compris pour les territoires qui en sont aujourd'hui éloignés.

Dès 2025, le commissariat financera des projets d'expérimentation. Des méthodes d'accompagnement appliquées dans des territoires pilotes. Des approches différenciées, parfois thématiques : sur l'eau, sur les risques, sur l'éducation au risque... avec des contenus spécifiques. L'idée est de constituer une gamme large, adaptée à toute typologie de territoire.

Il faudra aussi convaincre les financeurs. Leur montrer que ces démarches sont utiles, efficaces, et qu'elles méritent d'être soutenues. Pour que l'adaptation se déclenche partout.

**Stéphane Cordobes** : Vous évoquez là les deux extrémités de la chaîne : les acteurs de terrain d'un côté, les financeurs de l'autre. Et entre les deux, il y a l'ingénierie. Vous avez travaillé avec notre agence, mais aussi avec d'autres. Ce qui est intéressant, c'est que vous ne cherchez pas à privilégier un acteur, mais à faire converger les ressources existantes, locales et nationales, pour créer une sorte de "pack" d'acteurs au service de l'adaptation. Est-ce bien cela ?

**Paul-Henry Dupuy** : Oui, exactement. C'est le grand chantier qui s'ouvre. Nous allons le lancer avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, à travers la création d'un réseau des acteurs pour l'adaptation du Massif central. Le nom n'est pas encore arrêté.

Ce réseau comprendra une communauté de territoires engagés, qui pourront en inspirer d'autres. Mais surtout un ensemble – un "pack", comme vous dites – d'acteurs de l'ingénierie, qui devront se structurer en complémentarité. Pour répondre à tous les besoins : par sujet, par type de territoire, par profil d'acteur.

Il faudra connecter tout cela. Mobiliser les ingénieries locales déjà existantes, bien implantées, pour les orienter davantage vers l'adaptation. Il n'est pas nécessaire de tout réinventer. Nous avons des ressources, des personnes compétentes, qui connaissent les spécificités du territoire. Il s'agit de les mettre en réseau avec des expertises plus pointues, parfois extérieures.

C'est cela qu'il faut orchestrer. Et c'est une clé de réussite, non seulement pour le Massif central, mais au-delà. C'est le chantier que nous allons ouvrir, avec un premier temps fort prévu le 30 septembre pour en poser les fondations.

**Stéphane Cordobes** : Dernière question : ce plan ne va-t-il pas aussi transformer le commissariat lui-même, ou le comité de massif ? Est-ce que ce travail va vous amener à faire évoluer vos objectifs, vos modes de fonctionnement, vos leviers de financement ?

**Paul-Henry Dupuy** : Quand le comité de massif a adopté, le 23 mai, le plan stratégique d'adaptation au changement climatique, il a affirmé que l'adaptation devenait la priorité des politiques publiques de massif. C'est désormais le fil rouge.

Cela implique que le commissariat, qui gère les crédits de l'État pour le Massif central, mais aussi les autres partenaires (régions, départements), doivent interroger leurs dispositifs pour les aligner sur cette priorité. Je laisse à chacun le soin de porter ces réflexions. En ce qui concerne l'État, nous allons faire évoluer nos manières de travailler. Nous allons prioriser les projets qui relèvent de l'adaptation, en nous appuyant sur les cinq clés. Et dans un contexte de moindres moyens, cette ligne claire est nécessaire. Ce plan nous aidera à orienter nos financements.

**Stéphane Cordobes** : Est-ce que cela ira jusqu'à une révision du document cadre, le schéma de massif ?

**Paul-Henry Dupuy** : Oui, j'aurais même dû commencer par là. Quand le comité dit que l'adaptation devient la priorité, et que les cinq clés structurent cette vision, cela implique forcément une révision du schéma. C'est notre document stratégique de référence. Et le vote à l'unanimité du plan nous conforte dans l'idée que cette révision est possible, et attendue.

## ENQUÊTE SUR LES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL EN TRANSITION : ANALYSE DES BESOINS EN INGÉNIERIE ET FONCTIONNALITÉS D'UN RÉSEAU

Par Christel Griffoul, Directrice d'études Projets de transitions urbaines et territoriales - Adjointe au Directeur général, et Louisa Trinidad, Chargée d'études Ingénierie et Culture des transitions

08 SEPT  
2025

### FORMER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TRANSITIONS SUR LES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL

Le Massif central, marqué par son caractère à la fois montagneux et rural, est particulièrement exposé et vulnérable aux impacts du changement climatique. S'engager dans des démarches de transition constitue désormais une nécessité et implique de repenser nos manières d'habiter, d'aménager et de coopérer à l'échelle du massif. Répondre à ces défis suppose d'inventer de nouveaux cadres d'action, une ingénierie adaptée, ancrée dans les réalités de terrain. C'est dans cette perspective que l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a engagé une enquête exploratoire pour identifier les besoins des territoires en ingénierie de la transition et préfigurer un réseau des acteurs au service d'une dynamique collective et apprenante. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central, avec l'ambition de forger une culture commune de compréhension et d'adaptation au changement global entre tous les acteurs du massif.

Comment accompagner les collectivités du massif vers une ingénierie à la fois pointue, locale et pérenne, capable de concevoir et de porter des projets face aux défis du changement global ?

### DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN À LA STRUCTURATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS DE LA TRANSITION : UNE ENQUÊTE EN DEUX VOLETS

La démarche menée par l'AUCM s'est articulée en deux temps :

- Un **questionnaire** diffusé aux collectivités du Massif central pour cerner leurs besoins en matière d'ingénierie de la transition ;
- Des **entretiens** avec des réseaux existants, afin d'identifier les bonnes pratiques, les écueils et les leviers pour la constitution d'un réseau territorial adapté.

Les résultats de l'enquête ont été complétés par ceux émanant des rapports nationaux au sujet des besoins en ingénierie des territoires ruraux. Les enseignements de l'enquête ont été, par ailleurs, mis en débat avec les membres du **Comité de massif**, afin de valider collectivement les orientations et dégager des pistes concrètes d'action.

### CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE : DES DIFFICULTÉS PARTAGÉES

A travers le questionnaire proposé aux collectivités du Massif central, élus et techniciens ont avant tout souligné leurs difficultés à obtenir des financements disponibles pour mettre en place des projets en lien avec les transitions. Le foisonnement d'offres de financements et d'outils freine les collectivités dans la mobilisation de ces aides. S'ajoute à cela la complexité administrative dans la constitution des dossiers, véritable défi pour certaines collectivités dont les moyens sont limités. Un des freins majeurs à l'engagement des collectivités dans ces démarches de transition est également le manque de compétences spécifiques sur des thématiques nouvelles et parfois pointues. L'enquête révèle une forte attente des collectivités en matière de formation et d'acculturation. Enfin, mutualiser les expériences, valoriser ces actions et créer des collaborations apparaissent comme des leviers essentiels pour engager tous les acteurs et accélérer les actions en faveur des transitions.

L'identification de ces besoins ont permis de dégager huit leviers structurants pour une ingénierie territoriale de la transition territoriale :

**1 - Définir, pour construire un diagnostic partagé du territoire :** lors de la phase de définition d'un projet, l'enquête a mis en avant le besoin de connaître les réalités du terrain pour comprendre précisément les enjeux du territoire et prioriser les actions à mettre en place. La stratégie doit, dans ce cadre, s'appuyer sur des méthodes ajustées aux territoires qui prennent en compte ses réalités socio-économiques et ses capacités réelles.

**2 - Se projeter, en pensant le territoire dans sa globalité avec pragmatisme :** les projets de transition, faisant appel à des registres très variés, nécessitent une approche large pour disposer d'une vision d'ensemble prenant en compte les multiples impacts du changement global. Il s'agit bien de penser le territoire dans sa complexité et sa globalité, en croisant les approches sectorielles (air, énergie, climat, déchets, mais aussi eau, sol, biodiversité, mobilité...), ainsi que les échelles de temps et d'espaces (exemple : logique amont-aval) sans pour autant perdre de vue la nécessité d'agir.

**3 - Trouver des ressources locales indispensables pour répondre au mieux aux enjeux tels qu'ils se posent localement :** le manque de moyens alloués en termes de financements et de compétences constitue un frein majeur soulevé dans l'enquête par les collectivités. Les programmes, appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt sont très nombreux, mais il est souvent difficile pour les collectivités de s'en saisir. Favoriser l'accès à ces financements et améliorer les compétences sont donc une clé de réussite.

**4 - S'assurer de la réalité des transformations à engager par une conception et un management de projet orientés vers l'action :** La phase de pilotage et d'animation d'un projet nécessite un pilotage pour activer la prise de décision et passer d'une stratégie porteuse de sens à des actions concrètes en déclinaison. La présence d'un chargé de mission dédié à cette étape peut faciliter sa mise en œuvre.

**5 - Valoriser les retours d'expérience, pour apprendre de ses pairs :** la valorisation est un besoin essentiel, car elle permet à la fois de mettre en avant des projets inspirants et l'implication motivante des collectivités, mais aussi de capitaliser sur les méthodes et les connaissances et de favoriser l'essaimage.

**6 - Évaluer pour progresser : le projet ne s'arrête pas à la mise en œuvre des actions :** les expérimentations réalisées doivent être évaluées à plus ou moins long terme. Cette phase nécessite de définir des indicateurs adaptés permettant de suivre et de mesurer de manière dynamique les effets des projets mis en place. Il s'agit pour les collectivités de tirer les enseignements des retours d'expérience, mais aussi d'être soucieuses de l'efficacité de leurs actions.

**7 - Acculturer pour se préparer collectivement :** l'enquête met en avant des besoins en

termes de sensibilisation, de formation et d'apprentissages collectifs entre acteurs et territoires. Il s'agit de s'entraîner ensemble pour être prêts face aux aléas.

**8 - Mobiliser les acteurs :** les démarches territoriales en faveur des transitions doivent s'inscrire dans des logiques de dialogue et de synergie en toutes les parties prenantes, de manière à créer de la confiance, dépasser les situations de blocage, faciliter les coopérations et les partenariats.

Cette ingénierie d'accompagnement couvre les trois phases de montage des projets de transition : la phase amont de conception (leviers 1 et 2), la phase opérationnelle de montage et de mise en œuvre du projet (leviers 3 et 4) et la phase de capitalisation (leviers 5 et 6), complétées par 2 leviers transversaux indispensables (leviers 7 et 8).

## VERS UN « RÉSEAU DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL EN TRANSITION »

L'offre d'ingénierie existe sur les territoires. Le « réseau des territoires du Massif central en transition » doit prendre en compte cette diversité d'acteurs pour mettre en place des dispositifs complémentaires. Une des fonctionnalités du futur réseau est d'animer les coopérations et les échanges pour favoriser le partage d'expériences et l'acquisition de savoir-faire, et trouver des solutions collectives aux freins existants à la mise en place de projets de transition. Il est également attendu pour proposer une veille informationnelle sur les outils et acteurs existants, et sur les opportunités de financement. Il s'agira surtout de traduire ces opportunités pour permettre à tous les territoires de s'en saisir. Générer de l'envie est primordial pour assurer le fonctionnement du réseau et sa pérennité. Ce travail de veille sera donc complété par la capitalisation des ressources, outils, acteurs et projets existants pour valoriser l'engagement actuel des territoires et favoriser leur implication future.

Un fonctionnement horizontal permettra d'impliquer davantage les parties prenantes. Les formats doivent être fréquents pour maintenir la dynamique. Les objectifs fixés par le réseau doivent être clairs et les réflexions basées sur des cas concrets, opérationnels, adaptés aux contextes territoriaux du Massif central.

A partir des réponses au questionnaire, des entretiens avec des réseaux existants, des recherches bibliographiques, l'AUCM propose de faire travailler le réseau sur 4 fonctionnalités :

- Monter en stratégie collectivement, à travers un partage sur des retours d'expériences et l'acquisition de savoir-faire.
- Activer les opportunités, à travers de la veille informationnelle sur les AMI, les opportunités de financements, les programmes, ....
- Animer les coopérations, à travers la mise en place de scènes d'échanges, de club, en faisant du lobbying territorial, en faisant vivre la « communauté apprenante ».
- Intégrer collectivement des savoirs nécessaires, en mettant à disposition des espaces ressources et des boîtes à outils, en faisant notamment une cartographie des acteurs et des projets.

Un tel réseau devra fonctionner selon des **modalités souples et horizontales**, s'appuyer sur des formats concrets, ancrés dans les réalités locales, et générer une dynamique d'**entraînement collectif**, pour donner envie d'agir et d'apprendre ensemble.

### VERS UNE INGÉNIERIE DE PROXIMITÉ, LISIBLE ET PARTAGÉE

L'enquête menée par l'AUCM s'inscrit pleinement dans les constats du rapport interministériel de juin 2025 sur la **rationalisation de l'ingénierie territoriale**. Celui-ci pointe notamment :

- Le manque de lisibilité, de disponibilité et d'accessibilité de l'offre actuelle d'ingénierie territoriale pour les élus avec des opérateurs fonctionnant en silo, qui déploient une offre qui peut apparaître redondante, peu coordonnée, voire concurrente dans le cadre d'AP/AMI.
- La difficulté des territoires à accéder à une ingénierie de qualité, adaptée à leurs besoins spécifiques.
- La sous-utilisation des ressources locales déjà présentes avec des programmes nationaux qui prennent trop rarement en compte les ingénieries locales existantes, voire parfois foisonnantes.
- Le besoin urgent de renforcer l'ingénierie de proximité, notamment en milieu rural où les moyens humains disponibles sont souvent très faibles.

- L'importance de respecter le principe de subsidiarité et de complémentarité pour garantir un équilibre de l'offre, mais également éviter les effets d'aubaine.

Dans ce contexte, la démarche engagée dans le Massif central ouvre une voie prometteuse : celle d'une ingénierie coopérative, en réseau, à l'écoute des territoires. Loin d'être une simple couche technique, l'ingénierie devient un outil de transformation, à condition qu'elle soit lisible, mobilisable et fondée sur la confiance entre acteurs.

Créer une communauté apprenante, c'est doter les territoires d'un pouvoir d'agir partagé, face aux défis du climat, mais aussi des transitions économiques, sociales et démographiques.

C'est ce pari que porte aujourd'hui l'AUCM, avec ses partenaires, pour faire du Massif central un territoire d'innovation collective et d'adaptation solidaire.

2





**AMÉLIORER LA QUALITÉ  
DU LOGEMENT ET  
DES ESPACES DE VIE  
QUOTIDIENNE**

## APPUI À L'ANIMATION DU RÉSEAU DDT 63 DES CENTRALITÉS

Depuis 2021, l'AUCM anime aux côtés de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme un club des centralités, composé des élus et techniciens des collectivités, mais aussi des partenaires impliqués dans des démarches de revitalisation de centre bourg.

Le 1er avril, une séance sur le thème de l'aménagement favorable à la santé a eu lieu à Beaumont. Une deuxième séance s'est tenue le 25 novembre à Puy-Guillaume sur les outils innovants ou complexes de lutte contre la vacance de l'habitat.

Réunissant une quarantaine de participants, ces rencontres ont permis de favoriser les échanges entre pairs et de proposer des réponses concrètes aux enjeux locaux, en alternant retours d'expérience, mises en pratiques et visites de sites.



## OBSERVATOIRE - VOLET HABITAT ET FONCIER

L'AUCM a accompagné Riom Limagne et Volcans (RLV) dans la rédaction du cahier des charges pour l'élaboration de son deuxième Programme local de l'habitat (PLH). La note a été rédigée à partir de l'expérience de l'AUCM en conduite de PLH, d'une analyse de cahiers des charges et de PLH récents ainsi que d'échanges avec le réseau FNAU. Elle relève une quinzaine de points d'attention que la collectivité doit avoir aux différentes phases du PLH (diagnostic, orientations, programme d'actions, diagnostic foncier, suivi et animation). En parallèle et en articulation avec les services et le prestataire recruté, l'AUCM accompagne RLV dans la préfiguration d'un dispositif pérennisé d'observation sur les champs du PLH, permettant à la collectivité de répondre à ses obligations en matière d'OHF (Observatoire de l'Habitat et du Foncier).

## OBSERVATOIRE - VOLET HABITAT

L'AUCM a mis à jour et présenté les nouvelles versions des fiches communales de suivi du Programme local de l'habitat (PLH) et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dans les instances métropolitaines dédiées (CIL le 22 janvier et Conférence Métropolitaine de l'Habitat le 27 mai 2025). En avril, l'AUCM a mobilisé l'OMH pour poser le contexte statistique lors de la première Commission Intercommunale de la transition énergétique de l'habitat privé. En parallèle, l'AUCM accompagne la Métropole dans sa politique d'attribution des logements sociaux en analysant les refus d'attribution par les demandeurs. Un travail méthodologique de plus long terme est en cours avec les bailleurs sociaux pour construire un indicateur commun permettant d'objectiver la fragilité des résidences du parc social.

### ORIENTATION 4 : HABITER UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT



#### LANCEMENT D'UNE PLATEFORME ACCESSIBLE EN LIGNE

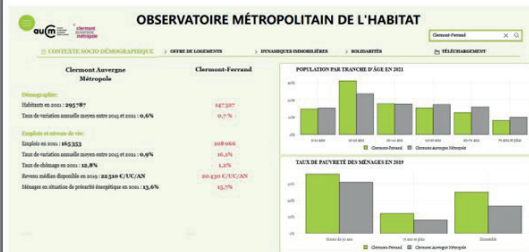
Une plateforme pour consulter les indicateurs clés de l'observatoire, organisée en 4 thématiques.

Téléchargement des fiches de suivi de la CIL et du PLH et des tableaux de données à partir de la plateforme.

Un outil accessible dans un 1er temps aux 21 communes de la métropole dans le courant du mois de juin.



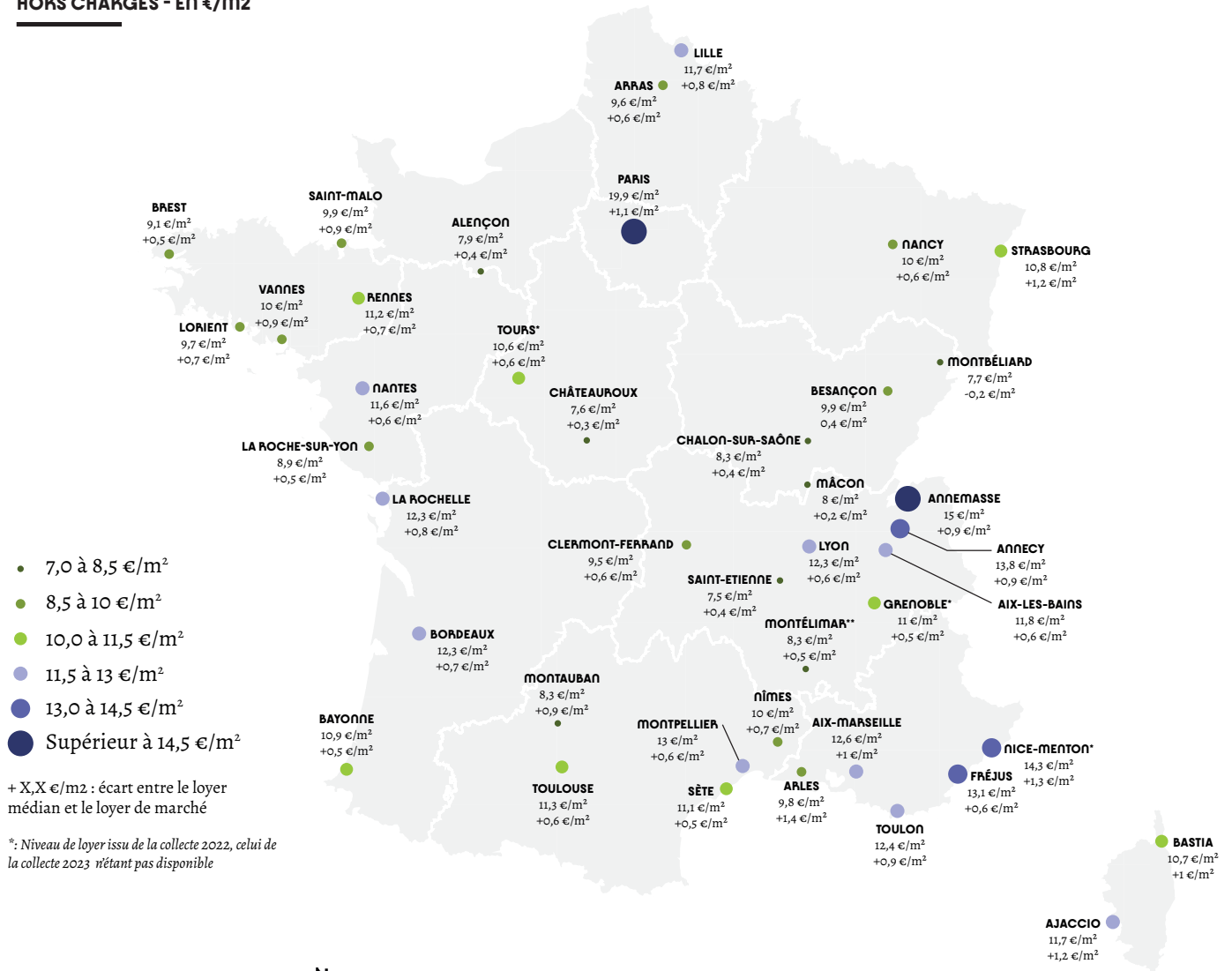
#### Un nouvel outil de diffusion des productions de l'observatoire



## OBSERVATOIRE - VOLET LOYERS (OLL)

Chaque année, l'AUCM gère en parallèle trois millésimes de l'OLL à des niveaux d'avancement différents : réception et fiabilisation des résultats de l'année en cours avec l'ANIL, exploitation et diffusion des résultats de l'année précédente, préparation de l'enquête de l'année suivante (liste des logements à enquêter, recrutement du prestataire). Cette méthodologie, commune à tous les observatoires agréés membres du réseau national, garantit fiabilité et comparabilité des résultats. Cette année, lors de la diffusion des résultats, l'AUCM a proposé une comparaison des loyers du parc privé avec ceux du parc social mettant en évidence un marché de plus en plus tendu sur les petits logements du centre-ville clermontois.

### NIVEAUX DE LOYER MÉDIAN ET ÉCART AVEC LE LOYER DE MARCHÉ HORS CHARGES - EN €/M2



Réalisation : AUCM 2025  
Sources : OLL 2023 et 2022

## LES RÉSULTATS 2023 DE L'ENQUÊTE SUR LES LOYERS DU PARC PRIVÉ SONT SORTIS : LE MARCHÉ CLERMONTOIS RESTE ABORDABLE MÊME SI LES LOYERS AUGMENTENT SENSIBLEMENT

Par Amélie Leroux, Chargée d'études Habitat et Observatoire Local des Loyers

11 SEPT.  
2025

Depuis bientôt 10 ans, l'Observatoire Local des Loyers (OLL) de l'agglomération clermontoise, porté par l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central (AUCM), réalise annuellement une enquête auprès des professionnels de l'immobilier et des propriétaires-bailleurs afin de connaître les loyers du parc locatif privé. Ce parc de 57 500 logements représente 28 % des habitants du Grand Clermont : mieux le connaître permet d'appréhender les conditions d'habitat d'une part importante de la population. En plus des résultats complets de l'enquête 2023, l'AUCM propose cette année une comparaison des loyers des parcs locatifs privé et public. Dans quelle mesure ces deux offres locatives permettent de loger les ménages du territoire, notamment les plus modestes ?

### DES LOYERS ENCORE ABORDABLES DANS LE PARC LOCATIF PRIVÉ, MAIS QUI AUGMENTENT FORTEMENT SUR LA VILLE-CENTRE

Avec un niveau de loyer médian hors charges de 9,5 €/m<sup>2</sup> en 2023, le parc locatif privé du Grand Clermont est relativement abordable en comparaison des autres territoires couverts par un OLL : 40ème niveau de loyer le moins élevé observé sur les 56 territoires du réseau. Les niveaux de loyers du territoire sont ainsi proches de ceux d'Arras (9,6 €/m<sup>2</sup>) et Lorient (9,7 €/m<sup>2</sup>).

Pour autant, même si le parc locatif privé clermontois reste parmi les moins chers, il a connu une augmentation de +4,4 % entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2023 sur la ville de Clermont-Ferrand. Cette hausse va bien au-delà de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL [1]) sur la même période (+ 2,8%) et est l'une des plus importantes observées en France. Cette augmentation est en effet plus importante que dans des villes comme Marseille (+2,2 %), Toulouse (+ 3,1 %), Nantes (+ 3,2 %) ou encore Rennes (+ 4,1 %).

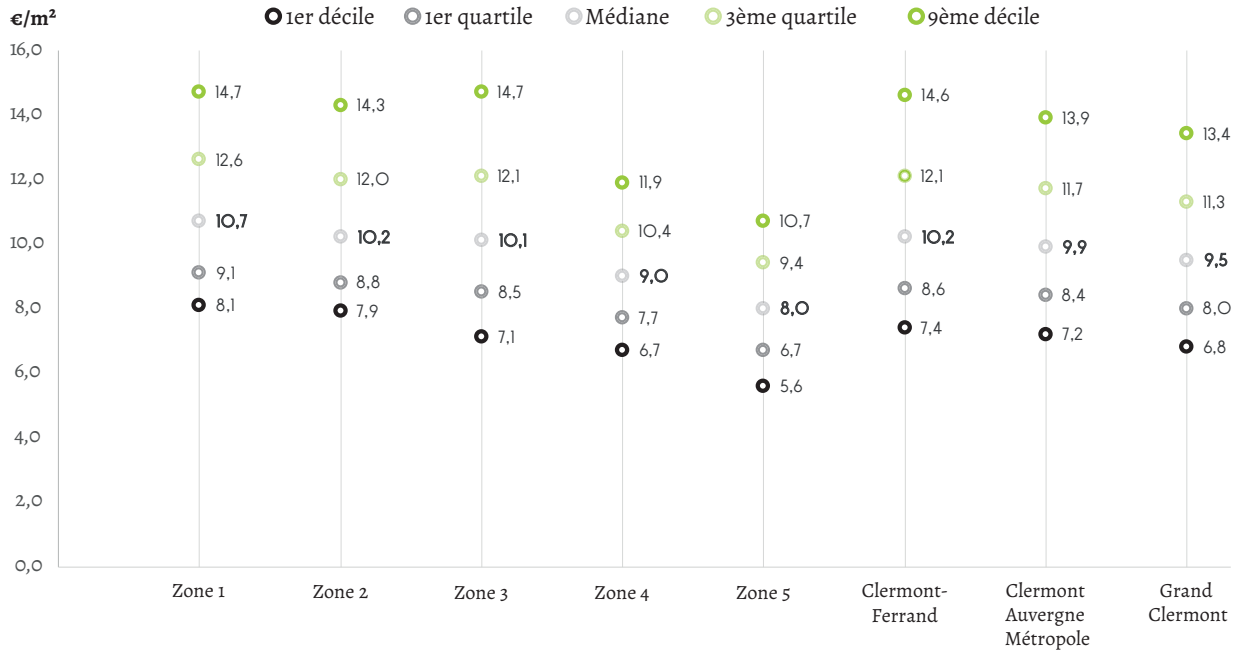
Le marché locatif privé a partout été mis sous tension sur cette période. L'augmentation des taux d'intérêt a empêché certains ménages de devenir propriétaires, les obligeant à rester locataires. Les logements en location sont devenus plus rares, les loyers ont augmenté. En l'absence de politique d'encadrement des loyers sur le territoire clermontois, les propriétaires-bailleurs ont librement pu augmenter leurs loyers entre deux locataires en bénéficiant de ce contexte de raréfaction de l'offre locative. Pour le moment, malgré l'augmentation observée sur la ville-centre, les loyers clermontois restent parmi les moins élevés du réseau OLL, mais cette situation est à surveiller.

### UNE TENSION ACCRUE SUR LES PETITS LOGEMENTS DU PARC LOCATIF PRIVÉ DANS LES SECTEURS CENTRAUX

Les loyers les plus élevés sont dans le cœur historique de Clermont-Ferrand, dans les quartiers 1er mai, des Côtes, dans le centre-ville d'Aubière, à Chamalières ou encore dans les communes d'Orcines et de Ceyrat (loyer médian de 10,1 €/m<sup>2</sup> à 10,7 €/m<sup>2</sup> hors charges selon la zone). Dans ces deux dernières communes et le quartier des Côtes, les loyers élevés peuvent s'expliquer par la présence de logements de qualité dans des secteurs recherchés pour leur qualité de vie (commerces, espaces verts, services...). Ailleurs, les loyers élevés s'expliquent davantage par la concentration de petits logements (81 % des T1 et 65 % des T2 du parc locatif privé du Grand Clermont), souvent loués par des étudiants ou de jeunes actifs. Leurs fréquents déménagements contribuent à faire augmenter les loyers de ces petits logements à l'occasion des renouvellements de bail : les emménagés récents payent en moyenne 9 % plus chers leur loyer que les locataires en place (10,1 €/m<sup>2</sup> contre 9,3 €/m<sup>2</sup>). Aussi, ce sont sur les petits logements que les premières tensions sur le parc locatif privé et les loyers les plus élevés sont observés : environ 14 €/m<sup>2</sup> pour un logement d'une pièce loué vide dans les zones centrales.

[1] Cet indice publié trimestriellement par l'INSEE, sert de base à la révision du loyer qui peut être effectuée une fois par an par le bailleur, à la date indiquée sur le bail. Il correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation, hors tabac et hors loyers.

DISPERSION DES NIVEAUX DE LOYERS (HORS CHARGES) SELON LES SECTEURS



Source : OLL 2023

COMMENT LIRE CE GRAPHIQUE ?

Ce graphique permet de visualiser la dispersion de la série statistique des loyers au regard du secteur géographique. 80 % des loyers observés en 2023 sont représentés sur le graphique. Les 20 % restants concernent les valeurs extrêmes observées dans la série et se situent respectivement au-dessus et en dessous des 1er et 9ème déciles. Plus le diagramme est resserré, plus les niveaux de loyers sont proches. A l'inverse plus le diagramme est étendu, plus les niveaux de loyers sont hétérogènes. Trois autres indicateurs intermédiaires (1er et 3e quartiles et médiane) complètent cette analyse de la dispersion.

- Le 1er décile : valeur en dessous de laquelle se situe 10 % des loyers observés.
- Le 1er quartile : 25 % des loyers observés se situent en dessous de cette valeur.
- La médiane : valeur en dessous de laquelle se situe 50 % des loyers observés : la moitié des ménages paie un loyer supérieur à ce loyer médian, l'autre moitié paie un loyer inférieur à ce loyer médian.
- Le 3ème quartile : 25 % des loyers observés se situent au-dessus de cette valeur.
- Le 9ème décile : valeur au-dessus de laquelle se situe 10 % des loyers observés.

La tension sur les petits logements s'explique également par l'essor des locations meublées de longue durée [2] sur le territoire : + 38 % de logements entre 2015 et 2021 [3]. Cette offre locative, essentiellement composée d'appartements et de petits logements, se concentre dans les centres historiques et quartiers péri-centraux de Clermont-Ferrand, Aubière, Chamalières et Beaumont et ont des loyers 1,6 fois plus élevés que les logements loués vides. Les propriétaires-bailleurs sont très attirés par la location meublée fiscalement plus intéressante que la location vide, notamment dans un contexte de fin du dispositif Pinel. Toutefois, cette croissance de l'offre meublée dans les zones centrales interroge : avec des prix plus élevés, cette offre est-elle en adéquation avec les moyens financiers des locataires, bien souvent étudiants ou jeunes actifs aux ressources modestes ?

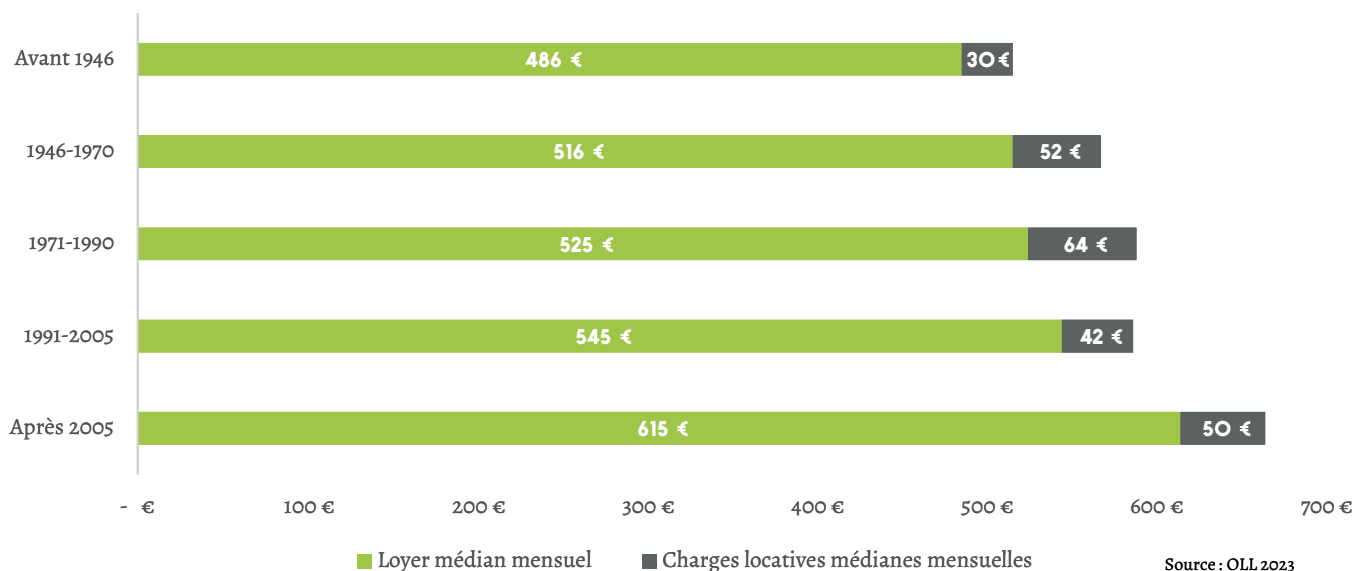
Au sein du Grand Clermont, les logements aux loyers les plus abordables sont ceux construits avant 1970, avant la première réforme thermique de 1974. Ces logements, situés dans les secteurs centraux, sont moins bien isolés et énergivores. Ils sont donc potentiellement les plus concernés par l'interdiction de mise en location des passoires thermiques (DPE E, F et G) introduite par la loi Climat et Résilience. Ils pourraient, s'ils n'étaient pas rénovés, sortir

du marché locatif, contribuant à accentuer la tension sur les logements des zones centrales. Le parc locatif privé clermontois est ainsi confronté à un enjeu de rénovation thermique, notamment afin de continuer de répondre aux besoins de logements de ménages plus modestes.

### LA COMPLÉMENTARITÉ DES PARCS LOCATIFS PRIVÉ ET SOCIAL POUR LOGER LES MÉNAGES MODESTES

A l'échelle du Grand Clermont, les niveaux de loyers médians du parc locatif privé sont 1,6 fois plus élevés que les niveaux de loyers du parc locatif social [4]. Pour autant, une portion de ces deux parcs se louent aux mêmes prix et s'adressent donc à des ménages ayant des revenus qui leur permettent de prétendre à la fois à un logement social et à un logement « bon marché » du parc locatif privé. Selon les travaux du réseau national des OLL [5], cette situation de chevauchement entre les loyers les plus hauts du parc social et les loyers les plus bas du parc privé se retrouve dans les marchés locatifs peu tendus. Elle est représentative d'une complémentarité de l'offre de logements entre parcs privés et publics, qui permet aux ménages modestes de trouver une solution de logements adaptée à leurs besoins dans l'un ou l'autre des parcs.

## LOYER MÉDIAN ET CHARGES LOCATIVES MÉDIANES EN EUROS SELON LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION



[2] Le champ d'observation de l'OLL, ne porte que sur les locations vides ou meublées, occupées au titre de résidence principale. Les locations de courte durée, type hébergements collaboratifs (ex : Airbnb) sont ainsi exclues de cette analyse.

[3] Sources : INSEE RP 2015 et 2021

[4] Les loyers du parc locatif privé peuvent être fixés librement par les propriétaires-bailleurs, tandis que les loyers du parc social sont plafonnés et fixés au regard des financements ayant servi à construire le logement.

[5] Pour aller plus loin : Marchés locaux de l'habitat : complémentarité des parcs locatifs privé et public, ANIL, décembre 2021. <https://www.observatoires-des-loyers.org/decouvrir-le-reseau/publications/details/marches-locaux-de-lhabitat-complementarite-des-parcs-locatifs-privé-et-public>

Des loyers peu élevés dans le parc locatif privé permettent en effet d'y loger des ménages aux revenus modestes, potentiellement éligibles à un logement social mais qui ne peuvent pas en obtenir (délai d'attente trop long, trop forte demande de logements sociaux). Le parc locatif privé constitue dans ces conditions une offre locative complémentaire à l'offre locative sociale, essentielle pour limiter les difficultés de logements des plus modestes.

Sur l'ensemble des EPCI du Grand Clermont, plus de la moitié des locataires du parc privé ont des revenus équivalents à ceux des locataires du parc social. Sur la métropole clermontoise, la situation est plus tendue : des locataires du parc privé ont des revenus inférieurs à ceux du parc social. Il s'agit essentiellement d'étudiants et de jeunes actifs aux faibles ressources. Bien qu'éligibles à un logement social, ils sont à la recherche d'un logement disponible rapidement (rentrée scolaire, début de contrat), ce qui n'est pas compatible avec

les délais d'obtention d'un logement social, et doivent se tourner vers les logements les moins chers du parc locatif privé.

Compte tenu des signes de tension observés [6] sur les deux parcs locatifs, cette complémentarité pourrait être mise à mal. Un écart s'observe déjà pour les logements d'une pièce loués 1,9 €/m<sup>2</sup> plus cher dans le parc privé que dans le parc public [7]. Si l'augmentation des loyers se poursuit, ces petits logements, déjà les plus chers du parc, pourraient devenir financièrement inaccessibles aux ménages les plus modestes (étudiants et jeunes actifs notamment) excluant de fait ces populations des quartiers centraux où ce parc est souvent concentré.

PUBLICATION



Lire la publication

PUBLICATION



Lire la publication

[6] Augmentation des loyers et risque de raréfaction de l'offre dans le parc locatif privé ; hausse des demandes et allongement des délais d'attente dans le parc social.

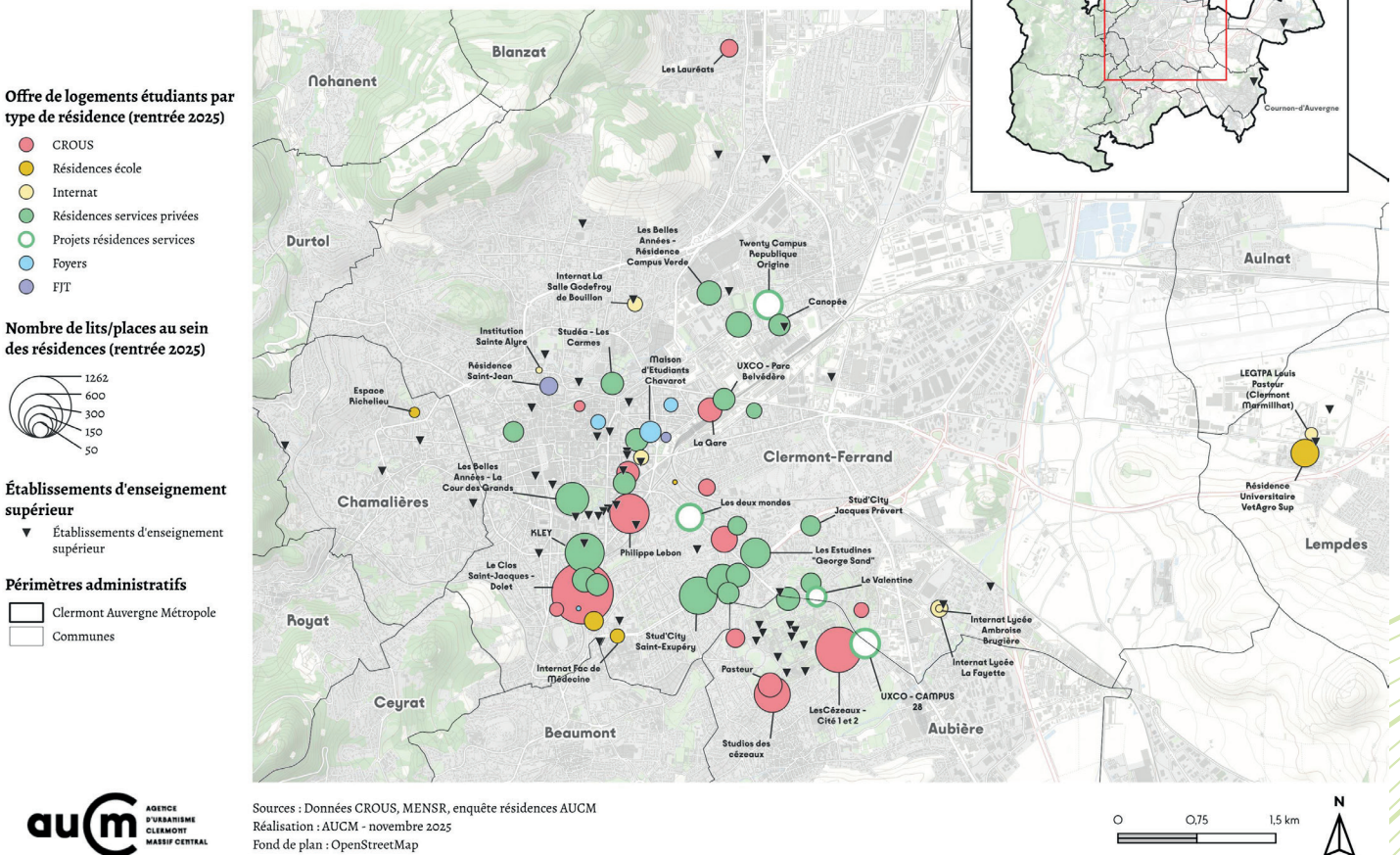
[7] Écart entre les loyers les plus bas du parc locatif privé et les plus hauts du parc locatif social.

## OBSERVATOIRE - VOLET LOGEMENT ETUDIANT ET CONTRIBUTION AU RÉSEAU RÉGIONAL OTLE

Clermont Auvergne Métropole, le CROUS Auvergne et l'Université Clermont Auvergne ont confié à l'AUCM la mise en œuvre d'un Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE), permettant à la métropole clermontoise de rejoindre le réseau des 39 villes universitaires françaises dotées d'un OTLE. La première année a été consacrée à la création du socle de données nécessaires pour mieux connaître les étudiants (axe 1 de l'OTLE) et l'offre de logements disponibles (axe 2). Cet observatoire constitue désormais une scène d'échange unique et dédiée réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans le logement des étudiants et de l'enseignement supérieur permettant de nourrir les stratégies et les politiques de l'habitat en faveur de ce public.

En complément, l'AUCM intervient lors de l'instance régionale de coordination et de suivi du logement étudiant avec les agences d'urbanisme de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne également porteuses d'un OTLE. Les résultats de chaque OTLE sont compilés pour donner une vision régionale de la situation du logement étudiants.

### OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT (OTLE)



# CRÉATION D'UN OTLE - OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT - À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE

Par Amélie Leroux, Chargée d'études Habitat et Observatoire Local des Loyers

04 JUIN  
2025

## MIEUX ANALYSER LES USAGES ET BESOINS DES ÉTUDIANTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE

Avec 43 000 étudiants inscrits dans ses établissements d'enseignement supérieur à la rentrée 2023-2024, Clermont Auvergne Métropole est incontestablement une ville universitaire qui compte dans le panorama français. Pourtant à chaque rentrée, des étudiants se trouvent en difficulté pour se loger : logements trop chers, en mauvais état, éloignés des lieux d'études, voire absence de logement, autant de situations inacceptables qui renvoient une mauvaise image du territoire, fragilisent les étudiants dans leurs parcours et font passer au second plan tous les efforts et investissements réalisés pour développer l'offre universitaire locale. Conscients de ces difficultés, mais également interrogatifs sur des perspectives démographiques à la baisse qui se répercuteront sur les effectifs étudiants, Clermont Auvergne Métropole (CAM), le CROUS Clermont Auvergne et l'Université Clermont Auvergne (UCA) ont décidé de s'unir et de confier à l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) la création et l'animation d'un Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE).

## UN OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT : POUR QUOI FAIRE ?

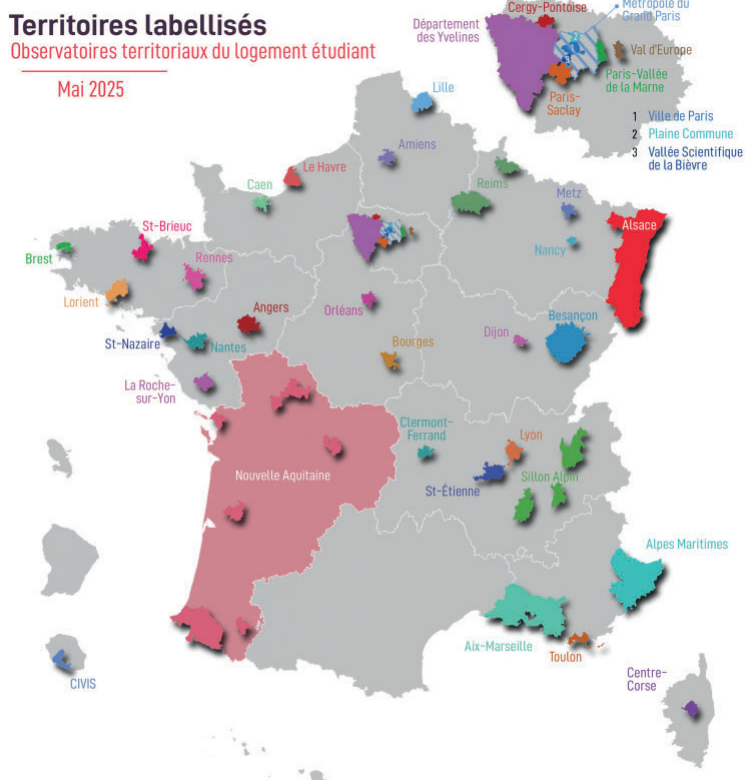
L'obtention du baccalauréat et l'entrée en études supérieures restent une étape importante, un « rite de passage » vers l'âge adulte et la promesse d'une entrée facilitée dans la vie professionnelle. Pourtant, le manque de ressources financières, des difficultés pour payer son loyer, la nécessité d'occuper un emploi étudiant en parallèle des études, un logement peu confortable, mal isolé, sont autant de situations fréquemment vécues par les étudiants, qui peuvent à terme

impacter leur réussite scolaire, rendre difficile la poursuite d'études ou les empêcher de quitter le domicile parental.

Pour objectiver ces difficultés, mieux cerner les besoins des étudiants et permettre aux acteurs de l'habitat, de l'enseignement supérieur et à Clermont Auvergne Métropole de proposer une offre de logement adaptée à ce public, l'OTLE clermontois propose de structurer et exploiter un socle de connaissance sur les étudiants au regard de leurs modes d'habitats, et de recenser au plus près de la réalité, l'offre de logements à leur disposition. Pour compléter ces analyses, les partenaires fondateurs de l'OTLE clermontois souhaitent travailler avec les étudiants et notamment les interroger sur leurs attentes vis-à-vis de leur logement.

Espace de dialogue entre les acteurs du logement, de l'enseignement supérieur, les élus et les techniciens, espace de mutualisation de la connaissance sur la question du logement étudiant, l'observatoire territorial du logement étudiant clermontois constitue un nouvel outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une politique de l'habitat en faveur des étudiants à inscrire en complément des politiques et schémas directeurs de Clermont Auvergne Métropole (PLH 2023 -2028), de l'Université Clermont Auvergne (Schéma directeur de la vie étudiante 2022-2026) et du CROUS Clermont Auvergne (Schéma directeur de l'hébergement 2022-2026).

Le portage par l'AUCM inscrit par ailleurs dans le réseau des observatoires locaux consacrés au logement, notamment l'Observatoire Métropolitain de l'Habitat (OMH) dédié au suivi du PLH et de la politique d'attributions en logements sociaux de la Métropole, et l'Observatoire local des loyers (OLL) dédié à la mesure de loyers dans les logements du parc privé du Grand Clermont.



Périmètres intercommunaux au 1er septembre 2025  
Source : AdminExpress - IGN

### LA PARTICIPATION À UN RÉSEAU D'ÉCHANGES ET DE CAPITALISATION NATIONALE

Créé en 2018, à l'initiative du réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche [1] et de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le réseau national des observatoires territoriaux du logement étudiant regroupait, en 2024, 31 OTLE labellisés. En 2025, sept nouveaux territoires viennent s'y ajouter, dont l'observatoire clermontois lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2024 par la FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme) et l'AVUF (Association des villes universitaires de France), qui animent le réseau des OTLE.

Être labellisé OTLE, permet à l'observatoire clermontois de bénéficier de méthodes et retours d'expériences des observatoires existants, d'être identifié à l'échelle nationale, de valoriser à cette échelle les travaux produits et de se comparer avec d'autres territoires, grâce à un socle d'indicateurs communes au réseau. Cette comparaison pourra également se faire à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 3 OTLE existants déjà sur les territoires stéphanois, lyonnais et grenoblois.

En parallèle de ce cadre national commun, chaque OTLE peut mettre en place des indicateurs spécifiques, mener des études ou des enquêtes sur des sujets plus ciblés tels

que les attentes des étudiants ou la tension du marché. D'autre part, la création d'un OTLE à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, s'inscrit également dans une dynamique régionale d'observation de l'habitat déjà initiée depuis plusieurs années dans le cadre de l'instance régionale sur le logement étudiant organisée une fois par an par la DREAL AuRA et pour laquelle les OTLE de la Région sont mobilisés pour présenter leurs résultats de manière croisée. La création de l'OTLE clermontois vient ainsi compléter cette vision régionale de la situation de logements des étudiants.

En 2025, le déploiement de l'observatoire débutera par la constitution d'un socle de connaissance des étudiants et des solutions de logements à leur disposition, reposant notamment sur la collecte de données auprès des partenaires de l'observatoire et un recensement de l'offre de logements dédiés aux étudiants, s'appuyant sur une enquête auprès des gestionnaires de résidences. Les premiers résultats seront disponibles pour la fin d'année 2025. Dans les années à venir, l'OTLE clermontois réalisera également une enquête auprès des étudiants afin de mieux cerner leurs attentes vis-à-vis de leur logement et traitera un sujet thématique choisi par ses partenaires. Les partenariats de l'observatoire pourront au besoin et selon la volonté des acteurs de l'habitat et de l'enseignement supérieur être élargis au fil du temps.

[1] Le réseau des collectivités ESR est composé de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), France urbaine, de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), d'Intercommunalités de France, Villes de France.

## CONTRIBUTION À LA DÉMARCHE FNAU OBSERV'AGGLO

Démarche d'observation collective portée par les agences d'urbanisme, les agglomérations et leurs partenaires, Observ'agglomération propose d'observer les 61 agglomérations françaises de plus de 180 000 habitants, à travers une quarantaine d'indicateurs communs. Le poster (paru en septembre 2025) et la publication (parue en décembre 2025) s'articulent autour de six grandes fonctionnalités urbaines : s'adapter, être, travailler, connecter, se loger et vivre ensemble. Trois ateliers nationaux et des travaux en groupes ont permis de sélectionner des indicateurs, croiser les regards et affiner les analyses. L'AUCM s'est mobilisée sur la partie "s'adapter" et les indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité aux risques naturels, la sensibilité à la hausse des températures, la ressource en eau, l'autosuffisance alimentaire.



On décrit souvent les grandes villes à travers des chiffres : population, emplois, étudiants, logements construits, niveaux de revenus... Ces indicateurs sont indispensables pour comprendre les dynamiques urbaines, mais ils laissent dans l'ombre une dimension tout aussi essentielle : celle des paysages, des ambiances, des perceptions sensibles.

En représentant les cultures agricoles, les espaces forestiers ou encore les zones protégées, elle rappelle que la ville ne se réduit pas à ses fonctions ni à ses statistiques : elle est aussi un trait d'union entre différents territoires, un espace de transition façonné par ses paysages, souvent absents des représentations cartographiques classiques.

Une ville, c'est aussi une expérience vécue, une culture locale, une identité paysagère inscrite dans un cadre en constante évolution. C'est ce regard que cette carte propose d'explorer.

## OBSERV'AGGLO 2025 : COMPARER LA SITUATION DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS À L'HEURE DES TRANSITIONS

Par Stéphanie Terrisse, Directrice d'études Observation - Évaluation

DÉC.  
2025

La démarche Observ'agglomération, pilotée par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), propose depuis bientôt dix ans une représentation nationale des phénomènes urbains à l'œuvre dans les grandes agglomérations françaises. À travers des indicateurs produits partout de façon identique, elles peuvent se situer les unes par rapport aux autres, prendre conscience de leurs forces et faiblesses dans un contexte élargi pour localement éclairer l'action publique à conduire et nourrir le débat sur leur avenir. La troisième édition qui vient de paraître positionne les transitions écologiques et la soutenabilité comme grille de lecture des situations urbaines, les indicateurs environnementaux sont pour la première fois en ouverture de la publication. Sur le territoire d'intervention de l'AUCM, la métropole clermontoise est le seul territoire répondant aux critères pour figurer dans la démarche. Souvent dans la moyenne du panel, Clermont Auvergne Métropole se distingue sur les indicateurs économiques et dispose de marge de progrès sur des indicateurs environnementaux, de mobilité ou du vivre ensemble. Membre du comité de pilotage, l'AUCM a été dès le début impliquée dans la démarche collective.

### UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION MUTUALISÉE DES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES PORTÉE PAR LES AGENCES D'URBANISME

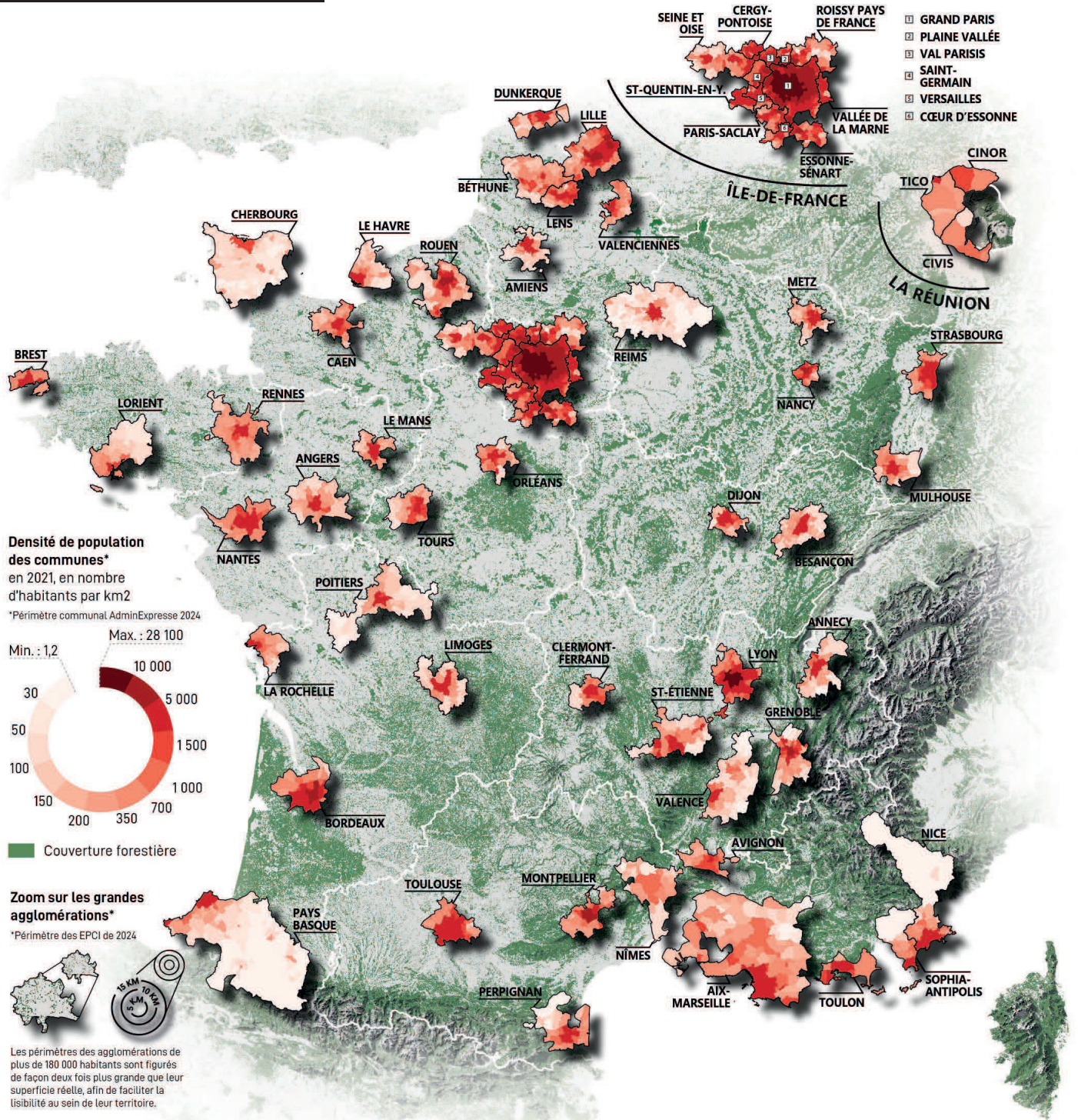
Le panel en 2025 est celui des intercommunalités de plus de 180 000 habitants, soit 61 agglomérations et métropoles françaises observées à travers une quarantaine d'indicateurs, calculés de la même façon en tout endroit du territoire. Alors que le précédent millésime distinguait métropoles et agglomérations, cette nouvelle édition a choisi de les regrouper afin de proposer une vision et des représentations cartographiques uniques des phénomènes à

l'œuvre dans les territoires urbains français, indépendamment de leur statut juridique. Le panel couvre un large prisme de villes françaises, depuis la Métropole du Grand Paris avec plus de 7 millions d'habitants, jusqu'aux agglomérations de Cherbourg et du Nord de la Réunion (178 000 habitants) maintenues dans le panel bien qu'étant passées sous le seuil démographique depuis la précédente édition. Au total, le panel d'Observ'agglomération 2025 couvre 29 millions d'habitants, soit 43% de la population française.

Cette édition d'Observ'agglomération comme les précédentes se déclinent en trois livrables. Le premier, un poster à double face pensé comme un outil de lecture rapide met en avant, sur sa face cartographique, les paysages et l'environnement qui composent l'arrière-plan des grandes villes, et donne sur sa face graphique une vision synthétique des grandes thématiques. La publication, deuxième format de livrable, propose dans des doubles-pages thématiques des analyses plus fines et documentées des phénomènes observés. Enfin, une base de données dédiée accompagne la publication et le poster pour faciliter l'appropriation des analyses et la comparaison des territoires.

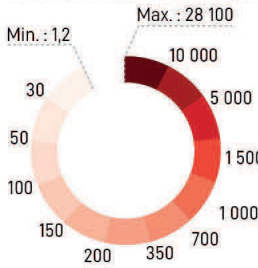
La production de ces trois livrables repose sur un collectif de professionnels des agences d'urbanisme (une vingtaine d'agences mobilisée pour l'édition 2025) et des partenaires de la FNAU [1], garant de la robustesse, de l'originalité, de la pertinence des indicateurs produits et de leurs analyses. Membre du comité de pilotage au côté de la FNAU et des agences d'urbanisme de Toulon et de Besançon, l'AUCM a participé aux choix stratégiques sur le contenu du millésime 2025 et s'est spécifiquement impliquée dans la production de la partie « s'adapter » lors d'ateliers de travail organisés à Toulon, Rouen et Paris.

[1] Intercommunalités de France, France urbaine, DGALN, ANCT, Banque des Territoires, GIP EPAU, INSEE



**Densité de population des communes\***  
en 2021, en nombre d'habitants par km<sup>2</sup>

\*Périmètre communal AdminExpre 2024



**Couverture forestière**

**Zoom sur les grandes agglomérations\***

\*Périmètre des EPCI de 2024



Les périmètres des agglomérations de plus de 180 000 habitants sont figurés de façon deux fois plus grande que leur superficie réelle, afin de faciliter la lisibilité au sein de leur territoire.

**Part d'habitants par classe d'âges**  
En 2021, en %

De 0 à 24 ans De 25 à 44 ans De 45 à 64 ans De 65 ans et plus

Population de 2021 en millier

	0	20	40	60	80	100		0	20	40	60	80	100														
Grand Paris	[Bar chart showing age distribution]						7 104	Paris-Saclay	[Bar chart showing age distribution]						316	Cergy-Pontoise	[Bar chart showing age distribution]						216				
Aix-Marseille	[Bar chart showing age distribution]						1 911	Angers	[Bar chart showing age distribution]						307	CA Cinq	[Bar chart showing age distribution]						214				
Lyon	[Bar chart showing age distribution]						1 424	Tours	[Bar chart showing age distribution]						297	CA Cinor	[Bar chart showing age distribution]						213				
Lille	[Bar chart showing age distribution]						1 188	Reims	[Bar chart showing age distribution]						297	Brest	[Bar chart showing age distribution]						212				
Bordeaux	[Bar chart showing age distribution]						831	Clermont-Ferrand	[Bar chart showing age distribution]						296	Anancy	[Bar chart showing age distribution]						210				
Toulouse	[Bar chart showing age distribution]						818	Orléans	[Bar chart showing age distribution]						292	Le Mans	[Bar chart showing age distribution]						209				
Nantes	[Bar chart showing age distribution]						678	Val Parisis	[Bar chart showing age distribution]						286	Cœur d'Essonne	[Bar chart showing age distribution]						207				
Nice	[Bar chart showing age distribution]						560	Béthune	[Bar chart showing age distribution]						275	Limoges	[Bar chart showing age distribution]						207				
Strasbourg	[Bar chart showing age distribution]						515	Caen	[Bar chart showing age distribution]						275	Lorient	[Bar chart showing age distribution]						207				
Montpellier	[Bar chart showing age distribution]						508	Perpignan	[Bar chart showing age distribution]						273	Besançon	[Bar chart showing age distribution]						197				
Rouen	[Bar chart showing age distribution]						497	Mulhouse	[Bar chart showing age distribution]						273	Poitiers	[Bar chart showing age distribution]						197				
Rennes	[Bar chart showing age distribution]						468	Versailles	[Bar chart showing age distribution]						268	Avignon	[Bar chart showing age distribution]						195				
Grenoble	[Bar chart showing age distribution]						449	Le Havre	[Bar chart showing age distribution]						266	Dunkerque	[Bar chart showing age distribution]						193				
Toulon	[Bar chart showing age distribution]						448	Nîmes	[Bar chart showing age distribution]						259	Valenciennes	[Bar chart showing age distribution]						192				
Seine et Oise	[Bar chart showing age distribution]						428	Nancy	[Bar chart showing age distribution]						257	Plaine Vallée	[Bar chart showing age distribution]						185				
St-Étienne	[Bar chart showing age distribution]						406	Dijon	[Bar chart showing age distribution]						257	Sophia-Antipolis	[Bar chart showing age distribution]						182				
Roissy	[Bar chart showing age distribution]						360	Lens	[Bar chart showing age distribution]						243	Amiens	[Bar chart showing age distribution]						182				
Essonne-Sénart	[Bar chart showing age distribution]						358	St-Quentin-en-Y.	[Bar chart showing age distribution]						230	CA Civis	[Bar chart showing age distribution]						181				
St-Germain	[Bar chart showing age distribution]						337	Metz	[Bar chart showing age distribution]						229	La Rochelle	[Bar chart showing age distribution]						178				
Pays Basque	[Bar chart showing age distribution]						322	Vallée de la Marne	[Bar chart showing age distribution]						229	Cherbourg	[Bar chart showing age distribution]						178				
								Valence	[Bar chart showing age distribution]						224												

## POSITIONNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE COMME CLÉ DE LECTURE DES AUTRES THÈMES

Six chapitres, correspondant à des fonctionnalités et réalités urbaines, rythment cette nouvelle parution :

- « S'adapter » face au climat, aux ressources, aux vulnérabilités ;
- « Être » en fonction de son âge, son activité, sa santé ;
- « Produire » en tenant compte des mutations économiques et de l'emploi ;
- « Connecter », à travers les mobilités, les infrastructures, le numérique ;
- « Se loger » dans un contexte de tensions foncières et de nécessaire efficacité énergétique ;
- « Vivre ensemble » autour des enjeux sociaux, éducatifs, démocratiques et culturels.

Pour la première fois, les enjeux d'adaptation (climatique, environnementale, énergétique) sont placés en première partie, et non pas relégués comme souvent en fin de publication. Au-delà du symbole, ce changement n'a pas été simple à réaliser tant les données aujourd'hui disponibles pour représenter ces enjeux sont rares et techniques. L'adaptation au changement climatique est ici évoquée à travers les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité aux risques naturels, la sensibilité à la hausse des températures, la ressource en eau, l'autosuffisance alimentaire ou encore la biodiversité. D'autres thématiques ont été envisagées (qualité de l'air, gestion des déchets notamment) mais les données disponibles et mobilisables à l'échelle nationale n'étaient pas suffisamment fiables et / ou comparables d'une agglomération à l'autre pour être retenues.

Ce renversement affirme la volonté du comité de pilotage de poser le contexte des situations environnementales des grandes agglomérations françaises comme clé de lecture des autres phénomènes urbains. Comprendre leurs transitions, c'est interroger la manière dont les agglomérations françaises recomposeront leurs modèles démographiques, productifs, leurs mobilités, leurs équilibres sociaux et urbains. Ce choix éditorial permet de proposer trois nouvelles clés de lecture aux situations des métropoles et grandes agglomérations françaises.

## TROIS CLÉS DE LECTURE TRANSVERSE

La première clé de lecture est celle de la soutenabilité écologique des croissances démographiques et économiques des métropoles et grandes agglomérations françaises. Ces territoires urbains enregistrent les dynamiques les plus soutenues depuis les années 2010, portées par la natalité et l'attractivité résidentielle ; leurs populations étudiantes augmentent également, renforçant leur vitalité économique et sociale. Mais ces mêmes territoires se trouvent en première ligne face aux risques liés au changement climatique : hausse du nombre de jours de fortes précipitations, extension des périodes de sécheresse, raréfaction de l'eau. La soutenabilité devient ainsi la condition même de leur trajectoire de croissance, les indicateurs environnementaux venant directement éclairer les défis de l'urbanisation, du logement et de l'emploi.

La question du dynamisme métropolitain au regard des inégalités sociales et territoriales qu'il entraîne constitue une deuxième clé de lecture transverse. Les métropoles et grandes agglomérations présentent en moyenne de meilleurs indicateurs de santé, d'accessibilité aux soins et d'emploi que les autres territoires français ; elles concentrent également les filières économiques les plus qualifiées. Mais derrière ces résultats positifs, de fortes disparités internes émergent dont témoignent les indicateurs sur les revenus des ménages, les catégories sociales, les tensions dans le marché des logements, la ségrégation scolaire. La clé de lecture est ici celle de la soutenabilité sociale et du comment maintenir l'attractivité des métropoles et grandes agglomérations sans accentuer leurs fractures sociales et spatiales.

Enfin, la troisième clé de lecture est celle de l'hétérogénéité du panel et de l'existence de territoires moteurs et de territoires fragiles y compris dans le cercle des métropoles et grandes agglomérations françaises. Les marqueurs de l'attractivité et du dynamisme se répartissent à l'échelle nationale selon une « géographie en U », depuis le Sud et l'Ouest jusqu'à la façade atlantique. À l'inverse, le Nord et l'Est, le Centre et les outre-mer se caractérisent par des marqueurs de fragilités différents selon les territoires (vieillesse, santé, emploi, social...). La tension est donc double : d'un côté, des territoires dynamiques qui doivent rendre soutenable leur croissance ; de l'autre, des territoires fragiles qui doivent éviter le cumul de vulnérabilités sociales et environnementales.

## LES RÉSULTATS POUR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Clermont Auvergne Métropole est dans une situation « moyenne » pour 16 des 37 indicateurs analysés. Elle n'est ainsi ni en difficulté, ni vraiment en réussite sur les indicateurs démographiques et les indicateurs de logements. Métropole de petite taille, Clermont Auvergne Métropole connaît une croissance démographique modérée en comparaison d'autres agglomérations françaises. Sa population à la fois très jeune (étudiants) et déjà âgée la rend finalement moins sensible aux perspectives de vieillissement que des métropoles aujourd'hui plus soumises à la fois au vieillissement par le bas et par le haut de la pyramide des âges. Son marché du logement est peu tendu (prix et parc social accessible) en comparaison d'autres territoires même si la production de logements neufs progresse faiblement, faisant apparaître une légère tension dans la capacité à produire suffisamment de nouveaux logements pour complètement satisfaire les besoins. Sur le plan énergétique, le nombre de passoires et de bouilloires thermiques est dans la moyenne du panel.

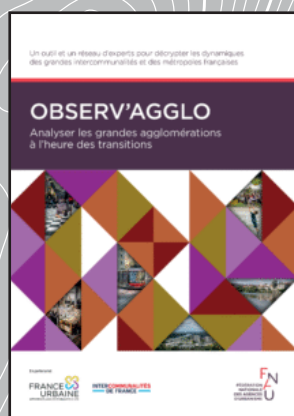
La comparaison de la métropole clermontoise avec les autres grandes agglomérations françaises lui est favorable sur les indicateurs économiques. Le taux de chômage est plutôt faible, le taux d'études élevé, l'augmentation du nombre d'emplois et d'actifs réelle. L'équilibre entre les emplois à haute valeur ajoutée et les

emplois accessibles à tous est bon, faisant de la métropole clermontoise une métropole équilibrée quant au panel d'emplois proposé.

La comparaison de la métropole clermontoise avec les autres grandes agglomérations françaises lui est moins favorable sur plusieurs indicateurs environnementaux, de mobilité et du vivre ensemble. Du fait de sa forme urbaine dense et des perspectives climatiques, la métropole clermontoise présente ainsi une assez forte sensibilité aux phénomènes des îlots de chaleur. La qualité des eaux de surface n'est pas très bonne et son agriculture nourricière insuffisante. Des marges de progrès existent également concernant la mobilité : le linéaire de pistes cyclables est peu important et l'attachement à la voiture individuelle encore fort, en tout cas avant le déploiement en cours du projet InspiRe qui devrait répondre à ces faiblesses.

Enfin un indicateur du vivre ensemble invite à une vigilance sur cette thématique : la pauvreté est en progression comme dans 58 des 61 agglomérations du panel. Après une augmentation conséquente (+3,4 points), le taux de pauvreté de la métropole clermontoise se situe désormais en milieu de panel, proche des agglomérations de Tours, Poitiers, Reims, Le Havre, et la pratique sportive moins importante dans les QPV que dans le reste du territoire.

## PUBLICATION



Lire la publication (FNAU) [🔗](#)

## ANIMATION DES ATELIERS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT - URBA 4

Depuis 2022, la DREAL sollicite le réseau URBA 4 pour outiller les collectivités dans leurs réponses aux obligations faites par la loi Climat et Résilience. Le premier volet de cet accompagnement concerne l'interdiction de mise en location des passoires thermiques avec, en 2025, la mise à jour de l'outil régional d'observation des passoires thermiques (websig) et des précisions sur les nouveaux dispositifs de financement de la rénovation énergétique abordés via des entretiens avec le secteur bancaire. Le second volet concerne la mise en place des Observatoires de l'Habitat et du foncier (OHF) avec l'organisation, dans le cadre des ateliers du CRHH, de deux webinaires : le premier en juin 2025 consacré à des retours d'expérience de collectivités sur la construction d'OHF, le second en novembre 2025 sur leur fonctionnement (gouvernance et productions).

### ÉTUDE HABITAT PRIVÉ QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE CENTRE

Clermont Auvergne Métropole a sollicité l'AUCM pour préciser les modalités d'intervention de la collectivité sur l'habitat privé du quartier de la gare de Clermont-Ferrand. L'enjeu était triple : mieux connaître ce nouveau territoire de la géographie prioritaire, identifier les possibilités d'action publique sur l'habitat et enclencher une nouvelle dynamique et efficacité de l'action publique dans ce quartier stratégique (entrée de ville, QPV, périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire et de Secteur Patrimonial Remarquable).

Le travail conduit a permis de dresser un portrait socio-démographique du quartier, d'identifier les dynamiques immobilières, la structure de propriété et ses fragilités, afin d'aboutir à une proposition de plan d'actions pluriannuel sur l'habitat qui permettra d'alimenter les réflexions des équipes de la Métropole et des autres collectivités compétentes.



## MOBILISER L'ACTION PUBLIQUE SUR L'HABITAT COMME FACTEUR DE COORDINATION ET D'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION PUBLIQUE : L'EXEMPLE DU QUARTIER CENTRE À CLERMONT-FERRAND

Par Cécile Poussard, Chargé d'études sociologie urbaine et transitions

DÉC.  
2025

A la fois nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville (le seul situé en centre-ville), périmètre d'Opération de revitalisation du territoire (ORT), inclus dans le Site patrimonial remarquable (SPR) du centre historique et entrée de ville depuis la gare : le quartier Centre à Clermont-Ferrand est sans aucun doute un quartier qui cumule enjeux et attentions de la puissance publique, mais aussi difficultés sociales et sécuritaires. Consciente de ces forces et faiblesses, et des limites des dispositifs jusque-là mis en œuvre, la Métropole a souhaité réfléchir à la façon dont la mobilisation des outils de droit commun en matière d'habitat permettrait de coordonner les différentes parties prenantes (Métropole, Ville, Etat, structures agissant dans le domaine de l'habitat...) et d'optimiser les effets de l'ensemble des actions menées sur le quartier ?

Proposée comme un laboratoire de l'action publique, l'étude conduite par l'AUCM entre novembre 2024 et septembre 2025 vise à répondre à ces questions, tout en s'inscrivant dans les orientations définies dans le Programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028 de Clermont Auvergne Métropole. Après avoir décrit la situation du quartier et de ses habitants, et fait le bilan des actions réalisées, l'AUCM propose de nouvelles actions à conduire en coordination avec les autres parties prenantes. Leur mise en œuvre permettra de sortir du laboratoire pour vérifier et élargir l'hypothèse de départ : l'action sur l'habitat peut-elle être un facteur de coordination et d'efficacité de l'action publique ? A quelles conditions (démographiques, sociales, d'habitat) l'expérience pourrait être reconduite dans d'autres quartiers ?

### COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DES HABITANTS ET DE L'HABITAT DANS LE QUARTIER

- **Un quartier de centre-ville en cours de paupérisation**

Le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) compte une part élevée de 15-24

ans (27%), peu de familles avec enfants et beaucoup de ménages d'une seule personne (59%). Ces caractéristiques le distinguent fortement des autres quartiers prioritaires de la Métropole mais sont classiques pour un quartier de centre-ville. Autre spécificité par rapport au reste de la géographie prioritaire : un taux d'emploi élevé (47%) même si celui-ci reste inférieur à la moyenne de la ville et est porté par une part importante d'emplois précaires (32%).

La caractéristique la plus notable du QPV Centre concerne la dynamique de paupérisation constatée. En effet, entre 2010 et 2021, les revenus des ménages des quartiers Trudaine et Charras ont augmenté de +3% et +6%, alors qu'ils augmentaient de +17% dans la ville de Clermont-Ferrand. Malgré un niveau de revenu médian supérieur à celui des autres quartiers prioritaires, ce décrochage du quartier par rapport au reste du territoire constitue une évolution qui ne s'observe ni dans les autres QPV, ni dans les autres quartiers de centre-ville. Le niveau du revenu du premier décile y est également le plus bas de la Métropole.

- **Un parc de logements peu diversifié**

Le parc de logements du QPV Centre reflète sa situation de quartier de centre-ville avec une faible part de propriétaires occupants (16%) et une part importante de logements de petite taille (49% de T1-T2 parmi les logements du QPV). La part de logements familiaux (T4 et plus) est quant à elle particulièrement faible, y compris en comparaison des quartiers de centre-ville alentours.

- **Une offre d'habitat et d'hébergement social importante**

La part de logements locatifs sociaux sur ce quartier est bien moins importante que dans les autres QPV du territoire, mais supérieure au reste du centre-ville (674 logements, soient 26% de l'ensemble des logements du quartier). Elle est complétée par une offre de parc privé conventionné plus importante que sur le reste

du territoire, probablement en relation avec l'OPAH Gare menée il y a quelques années.

En plus de ces logements sociaux, le quartier est concerné par une offre d'hébergement social importante. 2 des 32 structures d'hébergement de la Métropole sont situées aux abords directs du QPV (Avenue de l'Union soviétique) ainsi que 40% des lits d'hôtel utilisés comme hébergements d'urgence (soit environ 195 lits). La proximité avec la gare et les services d'action sociale peuvent expliquer cette concentration mais celle-ci pose question dans un quartier marqué par une dynamique de paupérisation.

- **Une dynamique immobilière de rattrapage mais portée par des investisseurs extérieurs au territoire**

Jusqu'en 2022, le QPV Centre ne présentait pas de signes de décrochage immobilier (turn over, taux de mutation...) et affichait au contraire un rattrapage du point de vue des valeurs immobilières : augmentation des loyers moyens de 8.3 €/m<sup>2</sup> à +10.2 €/m<sup>2</sup> (soit +25% entre 2016 et 2023) et des prix de vente de 1 300 €/m<sup>2</sup> à 1 970 €/m<sup>2</sup> (soit +52% entre 2010 et 2022). Le manque de données plus récentes ne permet toutefois pas d'appréhender l'impact potentiel de l'actualité sur le marché immobilier du quartier.

Cependant, le profil des acheteurs dans le quartier Centre est particulier : le quartier attire notamment des investisseurs extérieurs au territoire, et ce de façon notable par rapport au reste de la ville et aux quartiers alentours.

- **Une structure de propriété qui complexifie les possibilités d'action publique**

Le parc de logements du quartier est principalement composé de copropriétés de taille moyenne (5 à 20 logements) et de monopropriétés de grande taille (5 logements et plus). La situation des copropriétés du quartier est globalement saine et similaire à celles du reste du territoire mais quelques adresses présentent des signes de fragilité à ne pas négliger : niveau de charges courantes élevées malgré un chauffage individuel, taux d'impayé supérieur à 25%, absence d'assemblée générale, registre national partiellement renseigné...

La présence importante de propriétaires âgés, de logements locatifs, de logements détenus par des personnes morales privées (SCI) ou ne résidant pas à proximité du territoire, ainsi

que la part importante de petits logements, rendent plus complexe la mise en œuvre d'une action publique sur l'habitat et ses résultats en seront en outre plus incertains.

### S'APPUYER SUR LES RÉSULTATS DES ACTIONS PASSÉES

- **Un quartier déjà investi par l'action publique...**

Le QPV Centre est déjà couvert par plusieurs dispositifs d'action publique en faveur de l'habitat privé. Le Programme d'intérêt général, remplacé en 2025 par le Pacte territorial, couvre l'ensemble du territoire métropolitain et permet un accompagnement technique et financier des particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation de leur logement. Pensé à destination des propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne, ce programme comporte également quelques actions à destination des propriétaires bailleurs et des copropriétés mais avec des résultats assez limités sur ces cibles, pourtant au cœur des enjeux du QPV Centre.

En complément, le quartier a fait l'objet d'attentions particulières et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Gare, déployée de 2011 à 2017 sur un périmètre englobant l'ensemble du QPV Centre, avait porté ses fruits en accompagnant 13 opérations de rénovation complètes à l'immeuble, avec remise en location de logements vacants dégradés. Depuis la fin de cette opération, la dynamique de contact et d'accompagnement des propriétaires dans les dispositifs existants s'est essouffée et ces derniers mobilisent peu les propriétaires du quartier.

Autre action notable sur le périmètre d'étude, Clermont Auvergne Métropole a voté le 27 juin 2025 la mise place de façon expérimentale du permis de louer sur l'avenue Charras. Ce dispositif d'autorisation préalable de mise en location, permettra une meilleure connaissance de la qualité du parc locatif du secteur et une action à l'encontre des marchands de sommeil potentiels. Expérimentée sur une partie du QPV Centre, cette action pourrait, selon ses résultats, s'envisager sur d'autres rues du quartier (rue des Jacobins par exemple) également marquées par une déqualification du parc de logement et la présence d'habitants en difficulté sociale.

Enfin, le quartier est largement investi par la puissance publique via des opérations de maîtrise foncière. Une quinzaine d'immeubles sont à l'étude ou ont été acquis par des acteurs publics ou partenaires de la collectivité (EPF, bailleurs sociaux, foncière Assemblia...). Une démarche partenariale a également été engagée pour l'acquisition publique et la restructuration globale d'un îlot particulièrement dégradé, situé à l'angle de la place des Carmes et de la rue des Jacobins.

- **... mais qui ne produit pas l'ensemble des effets espérés**

Malgré les nombreux atouts du quartier (proximité avec la gare et le centre-ville, patrimoine architectural...) et les diverses démarches engagées par la collectivité, notamment sur les espaces publics et le commerce, le quartier peine à attirer et à faire rester des investisseurs privés. Les événements récents liés à la sécurité, ainsi que leur médiatisation, risquent d'accentuer cette tendance. Pour exemple, alors que dans la plupart des territoires disposant d'une OPAH les investisseurs mènent plusieurs opérations de rénovation d'immeubles, dans le cas de l'OPAH Gare, aucun investisseur ayant été accompagné n'a souhaité mener de seconde opération, notamment en raison de difficultés de gestion des logements locatifs remis sur le marché (turn over des locataires, occupation et dégradation des parties communes...). Les acteurs interrogés dans le cadre de l'étude mentionnent l'arrivée sur le quartier de propriétaires indécis et peu scrupuleux attirés par la rentabilité économique assurée par des travaux à minima. L'image du quartier oblige les propriétaires et investisseurs à mettre en place un niveau de loyer inférieur au prix de marché. L'équilibre financier des opérations en loyer libre est ainsi complexe à atteindre par rapport à des opérations de logement social bénéficiant de subventions.

Les opérations sur des immeubles acquis par la collectivité et ses partenaires pourraient servir de point d'accroche pour lancer une nouvelle dynamique, mais elles n'y parviennent pas soit par absence de projets prédéfinis en amont de l'acquisition, soit par inadaptation des outils mobilisés. En effet, le droit de préemption mobilisé pour leur acquisition ne peut être justifié que si le bien est destiné à la production d'une offre sociale, dont le développement peut être interrogé dans un quartier manquant de mixité sociale.

Enfin, malgré la mobilisation publique, la collectivité dispose aujourd'hui d'une

connaissance très partielle de la qualité des logements privés du quartier, ce qui rend difficile la définition des nouvelles interventions à mettre en place et le choix des outils adéquats à mobiliser.

### **STRUCTURER UNE ACTION PUBLIQUE COLLECTIVE ET COORDONNÉE PERMETTANT D'AGIR DANS UN CONTEXTE DE DÉGRADATION NOTABLE DE L'IMAGE DU QUARTIER**

Au regard des éléments de diagnostic évoqués précédemment, l'enjeu réside dans la définition d'une politique publique permettant de requalifier et transformer l'offre de logement du quartier, dans un contexte de paupérisation, de difficulté de mobilisation des investisseurs et propriétaires privés et d'une maîtrise foncière publique importante mais contrainte et aujourd'hui peu structurée.

- **S'appuyer sur les dispositifs déjà mis en œuvre : une base d'intervention nécessaire mais non suffisante**

A l'instar des autres champs d'intervention de la politique de la ville, l'enjeu pour agir en matière d'habitat privé dans le QPV Centre, est avant tout de mobiliser les outils et dispositifs de droit commun et de s'appuyer sur les actions déjà mises en œuvre. En premier lieu, une communication renforcée sur les aides financières existantes (aides à la rénovation des logements et dispositifs fiscaux) serait ainsi à déployer de façon ciblée, à destination des propriétaires bailleurs et des copropriétés. Pour autant, comme évoqué plus haut, ces aides financières risquent d'avoir un effet limité et de produire notamment des résultats auprès des propriétaires occupants, ce qui n'est pas l'enjeu d'intervention premier sur ce quartier.

La transformation de l'habitat privé du QPV Centre ne pourra passer que par une action publique globale et coordonnée, s'appuyant sur une meilleure connaissance du parc de logement, la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion des copropriétés et le déploiement d'actions coercitives et interventions publiques ciblées.

- **Améliorer la connaissance du parc de logement**

La mise en œuvre du permis de louer sur l'avenue Charras à compter du 1er janvier 2026, donnera à la collectivité une opportunité pour renforcer sa connaissance de l'état des logements locatifs privés sur une partie du

quartier, étape nécessaire et préalable pour affiner la stratégie d'intervention à déployer.

De façon plus générale, l'amélioration de la connaissance de l'état des logements du quartier, ainsi que le renforcement du repérage de l'habitat dégradé, passent par deux démarches : inciter les signalements de suspicion d'habitat indigne et pouvoir pénétrer dans les logements pour connaître leur état. Dans le premier cas, cela peut passer par des actions de communication sur les critères de décence des logements et les procédures de signalement, auprès des habitants et des personnes travaillant à domicile (travailleurs sociaux, agents de portage de repas, soins à domicile...). Dans le second cas, plusieurs outils peuvent être mobilisables : partenariat avec la CAF pour la réalisation de contrôles de décence, contrôles spontanés par les agents des Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), visites dans le cadre de la mobilisation du droit de préemption ou mobilisation du droit de visite des hommes de l'art dans le cadre du SPR ou d'une démarche d'opération de restauration immobilière (ORI).

Quelles que soient les actions retenues, la coordination des acteurs via le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), permettant de s'appuyer sur les compétences, moyens et plans d'action de chaque structure associée, est un préalable indispensable. L'identification dans le cadre de l'étude conduite par l'AUCM d'une liste d'adresses prioritaires sur lesquelles conduire des visites ciblées permettra également de rationaliser l'action conduite.

- **Agir en faveur de la bonne gestion des copropriétés**

Si les indicateurs de gestion des copropriétés sont globalement équivalents sur le quartier que sur le reste du territoire, l'analyse menée met en avant un risque de fragilité marqué sur une vingtaine de résidences. Celles-ci sont concernées par une absence d'enregistrement ou de tenue à jour du Registre national d'immatriculation des copropriétés (RNIC), une absence d'assemblée générale, un niveau d'impayés ou de charges de copropriété particulièrement élevé. Ces situations peuvent être le signe avant-coureur d'une qualité de logement dégradé et empêchent les copropriétés concernées de bénéficier des aides financières à la rénovation. L'accompagnement

des copropriétés à l'enregistrement, à l'organisation d'assemblée générale ou encore à la mise en place d'une gestion financière saine, peut donc constituer un préalable à un travail sur la qualité des logements. Dans le cas où les copropriétaires et syndicats sont volontaires, cet accompagnement peut passer par l'organisation de réunions d'information, d'accompagnements individualisés ou encore de sessions de formation. Un premier contact avec les syndicats professionnels présents sur le quartier permettra d'évaluer le niveau de ce volontarisme et de contextualiser les informations renseignées dans le RNIC pour mieux les analyser. Dans les cas les plus graves, et pour lesquels les copropriétés ne se montrent pas volontaires, la saisie du tribunal judiciaire par le maire ou le Président de la Métropole afin de demander la nomination d'un mandataire ad hoc est à privilégier. Ce dernier sera alors chargé, même en l'absence de coopération du syndic ou des copropriétaires, de réaliser un bilan complet de la situation de la copropriété (financier et état du bâti) et de définir des préconisations d'intervention pour rétablir l'équilibre financier et la sécurité de l'immeuble.

- **Déployer des actions coercitives et interventions publiques ciblées**

Au-delà des copropriétés, la question de l'intervention publique sur des immeubles dégradés ou appartenant à des propriétaires non volontaires se pose. Les difficultés à attirer dans le quartier des investisseurs privés prêts à réaliser des travaux de rénovation d'ampleur, rend nécessaire un portage d'opération par la puissance publique et ses partenaires, afin de permettre une transformation du parc de logements du quartier.

La meilleure connaissance de l'état des logements évoquée précédemment, permettra à la collectivité d'identifier les immeubles sur lesquels il est nécessaire de faire usage des pouvoirs de police, ceux pour lesquels une ORI serait pertinente ou encore les immeubles à envisager dans le cadre de démarches d'achat-revente avec cahier des charges.

Le suivi des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et la mobilisation du droit de préemption, constituent des outils nécessaires pour la bonne réalisation de ces démarches. L'identification d'une liste d'adresses prioritaires reste un préalable, tout

comme la réalisation d'études techniques et d'esquisses le plus en amont possible, pour permettre la définition de projets avant achat par la collectivité ou revente à un partenaire ou opérateur privé. Dans le cas particulier des copropriétés en grande difficulté, la mise en place de démarches de portage de lots peut être envisagée. Dans tous les cas, au regard des enjeux identifiés sur le quartier, les projets menés devront permettre de contribuer à une diversification de l'offre de logements (typologie, niveau de loyer, statut d'occupation...).

- **Structurer l'action menée**

L'ensemble des pistes d'action évoquées peuvent être conduites indépendamment les unes des autres. Elles peuvent également être structurées dans le cadre de dispositifs ensembliers (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), OPAH de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ou encore traité de concession). Ces dispositifs ensembliers ne produiront pas d'effets en tant que tel, mais permettront une mise en cohérence, une planification pluriannuelle et la formalisation d'un cadre d'action partenarial. Si le traité de concession semble à l'heure actuelle être un dispositif trop complexe au regard de l'avancée des réflexions, la mise en place d'un POPAC ou d'une OPAH-RU peut être pertinente. Les deux dispositifs permettraient aux copropriétés du secteur d'être éligibles à quelques aides complémentaires, et à la collectivité de percevoir une subvention d'ingénierie pour mener certaines des actions évoquées (communication, accompagnement des copropriétés, actions de repérage de l'habitat dégradé, définition de projets de requalification d'immeuble, appui à la constitution de dossier d'ORI...). La mise en place de dispositifs incitatifs structurés constitue également un bon complément au déploiement d'éventuelles actions coercitives (argument à déployer dans le cadre de la prise d'une déclaration d'utilité publique (DUP) d'ORI par exemple). Le périmètre de ces dispositifs devrait alors être réfléchi pour tenir compte des marges du QPV et d'éventuels enjeux de mutualisation des actions avec d'autres quartiers du territoire.

Il convient néanmoins de tenir compte de quelques points de vigilance concernant la mise en œuvre d'une OPAH-RU, en particulier

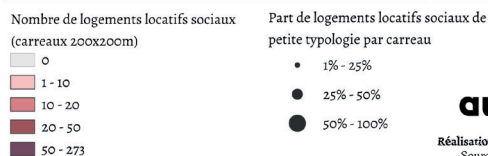
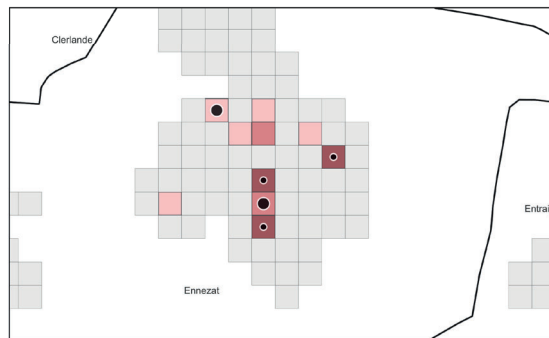
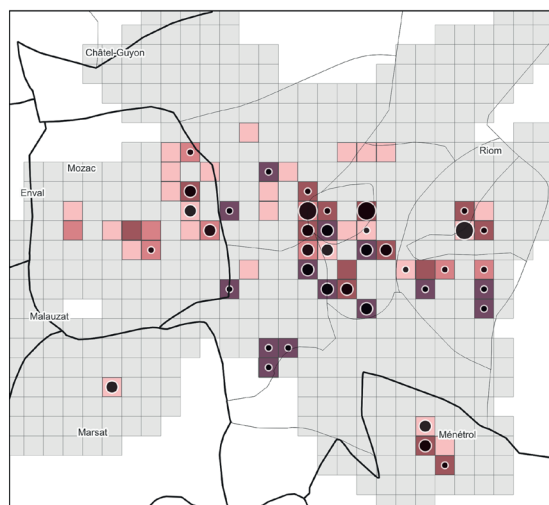
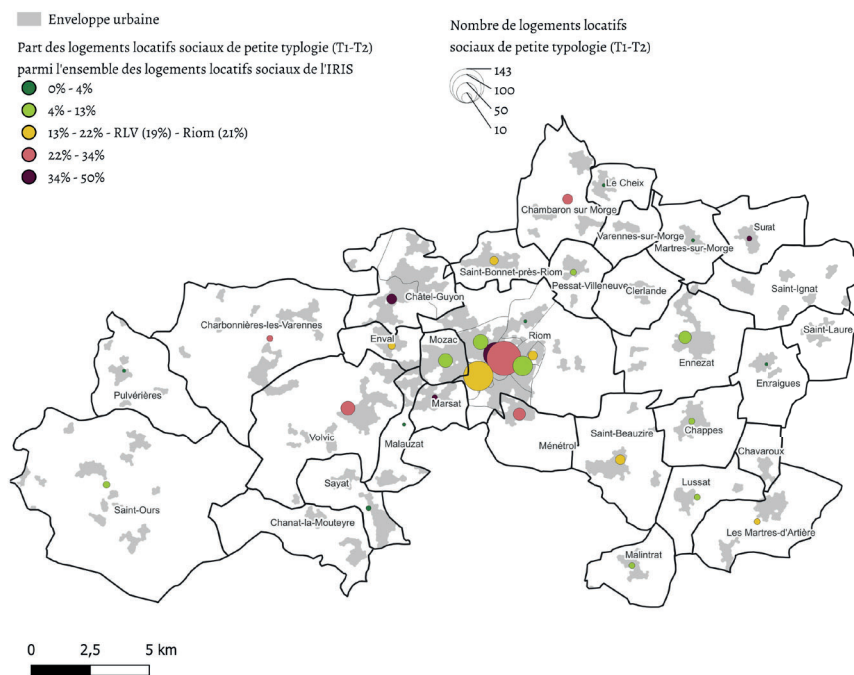
dans ce quartier marqué par une forte image négative. Tout d'abord, la mise en place de ce dispositif nécessite la réalisation d'une étude pré-opérationnelle et une phase d'élaboration de la convention qui ne sont pas neutres en termes de temps et de coût financier pour la collectivité. En outre, la réussite d'une OPAH-RU est souvent mesurée à l'aune du nombre de projets de rénovation subventionnés, notamment ceux des propriétaires bailleurs. Or, comme cela a été évoqué précédemment, si cette cible est centrale sur ce quartier elle sera très difficile à atteindre (propriétaires âgés ou extérieurs au territoire, en recherche de rentabilité rapide sur des logements de petites typologies...) et les aides à la rénovation, au cœur de ce dispositif, ne semblent pas être les outils les plus efficaces à mobiliser dans ce cas précis.

Quels que soient les choix qui seront faits par la collectivité, l'analyse de la situation de propriété souligne que la réussite des actions mises en œuvre sera conditionnée au déploiement de moyens suffisants, à un portage politique fort et à la mise en œuvre d'une action partenariale s'appuyant sur les compétences et connaissances de chaque structure.

## ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

En lien avec la réforme des attributions de logements sociaux, l'AUCM a accompagné Riom Limagne et Volcans dans l'élaboration de sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) par la réalisation d'un atlas statistique et cartographique. Celui-ci a permis d'apporter des connaissances sur la localisation du parc social du territoire et ses caractéristiques ainsi que sur la fragilité potentielle des résidents (composition familiale, situation d'emploi...).

### PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE PETITE TYPOLOGIE (T1-T2)



## BILAN DU 2ÈME PLH ET ÉLABORATION DU 3ÈME PLH VICHY COMMUNAUTÉ

L'AUCM accompagne Vichy Communauté dans l'élaboration de son troisième Programme local de l'habitat. Le PLH actuel a été prorogé de deux ans afin de construire le prochain dans un calendrier articulé avec le renouvellement des exécutifs communaux et communautaire en 2026. La première phase consiste à réaliser le bilan du PLH actuel afin d'en tirer des enseignements pour orienter la future politique de l'habitat vichyssoise. Un premier atelier de présentation du bilan a eu lieu en novembre 2025 avec les partenaires, ainsi qu'en instances politiques début décembre. La phase de diagnostic débute, en partenariat avec l'ADIL 03. Tous ces contenus seront présentés aux nouveaux exécutifs en 2026 pour nourrir la définition des orientations et la construction du plan d'actions.

## FINALISATION DU PLAN GUIDE DE BEAUMONT

À la suite d'un premier accompagnement de la commune de Beaumont et de la métropole clermontoise dans le cadre de l'élaboration de l'ORT, l'Agence a animé un groupe projet réunissant élus, techniciens et partenaires autour de la redynamisation du centre médiéval. Quatre ateliers (Imaginer / Parcourir / Révéler / Se projeter) ont permis de comprendre le fonctionnement du bourg ancien, d'en révéler les potentiels et de définir des orientations communes pour son renouveau.

En 2025, ce travail a abouti à la rédaction d'un plan guide, outil évolutif et partagé inscrivant le centre historique dans une logique de projet à long terme. Structuré autour de quatre axes d'intervention, le plan guide du centre historique de Beaumont vise à refonder une centralité habitée, attractive et connectée au reste du territoire. Présenté en juillet à l'équipe municipale et aux partenaires, ce document cadre constitue désormais un socle commun pour la mise en œuvre opérationnelle de la revitalisation du bourg de Beaumont.

# RÉCONCILIER PATRIMOINE ET USAGES POUR FAIRE DU CŒUR HISTORIQUE UN ESPACE PLEINEMENT HABITÉ

Par **Christel Griffoul**, Directrice d'études Projets urbains et adjointe au Directeur général

18 JUIN  
2025

À Beaumont, commune de plus de 10 000 habitants de la métropole clermontoise, le centre ancien se dégrade lentement, à l'image de nombreuses centralités historiques françaises. Pourtant, ici, la situation présente une singularité : la commune est propriétaire de près de soixante biens immobiliers, acquis au fil du temps. Cette accumulation de foncier bâti, devenue une charge budgétaire pour la commune du fait de la nécessité de sécurisation, symbolise une ambivalence plus large : celle d'un centre historique perçu à la fois comme un héritage commun à préserver et un poids face à un patrimoine vétuste qui peine à s'adapter aux aspirations de la vie actuelle.

Face à ce constat, Beaumont a choisi d'agir. Inscrite dans l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) multisites portée par Clermont Auvergne Métropole, la commune a engagé une démarche d'élaboration d'un plan guide, accompagnée par l'AUCM, pour repenser l'avenir de son centre médiéval et inverser le regard porté sur cette déprise urbaine.

## UNE DÉMARCHE EXPLORATOIRE ET SENSIBLE

Le plan guide ambitionne de replacer le centre ancien au cœur d'une stratégie urbaine d'ensemble et de long terme qui investit les thématiques transversales de la revitalisation : habitat, cadre de vie, mobilités, ... Un exercice à la fois prospectif et sensible a été conduit en groupe projet pour définir des profils cibles d'habitants et d'investisseurs que la commune souhaite attirer ou maintenir sur le centre bourg. L'utilisation de personae, tels que l'esthète, amoureux des belles pierres, ou encore la jeune retraitée, a permis de comprendre les critères de choix résidentiels des habitants lors de l'acquisition ou de la location d'un logement.

Le plan guide s'est attaché, par ailleurs, à s'ancrer dans les réalités locales en proposant plusieurs arpentages pour s'éprouver face à l'épreuve du terrain. L'approche incarnée dans un site donné, mais également dans un cadre de politiques publiques portées par les

**LES PERSONNÆ UTILISÉES**

**auCM** AUCM AUVERGNE CLERMONT MÉTROPOLITAIN

acteurs locaux rassemblés dans le cadre du plan guide a constitué un élément important du process de travail. Enfin, la force du plan guide tient avant tout dans la dynamique collective engagée autour d'un groupe projet rassemblant les différentes parties prenantes de la revitalisation : l'Etat (ABF, DDT63, ainsi que les architectes et paysagistes conseils), Conseil départemental du Puy-de-Dôme, CAUE, EPF Auvergne, SMTC, services urbanisme, habitat, culture de la Métropole, service de la ville ... Ce groupe a été réuni tout au long de la démarche sous forme d'ateliers participatifs mixant diffusion d'expertises, approche sensible et travail collaboratif.

### PATRIMOINE VÉCU ET VALEURS D'USAGE

L'objectif du plan guide a été clairement posé dès le lancement de la démarche : il s'agit de transformer le centre historique de Beaumont sans le dénaturer. C'est pourquoi, une étude patrimoniale approfondie a été confiée au cabinet ACA Architectes & Associés. Cette expertise a permis d'identifier les caractéristiques fondamentales du bourg

fortifié : le linéaire des remparts, la structure médiévale du parcellaire avec des emprises bâties particulièrement denses, un réseau viaire hiérarchisé, arborescent et pittoresque – de la voie principale aux venelles –, les typologies bâties – maisons de vigneron, loges, demeures notables – ou encore les caractéristiques architecturales remarquables, telles que les toitures en tuiles à un ou deux pans échelonnés qui accompagnent la pente. Tous ces éléments composent un paysage urbain singulier qu'il s'agit de transmettre dans son fonctionnement et sa structure, sans pour autant figer toute forme d'intervention.

À Beaumont, le patrimoine n'est pas une simple matière à conserver : il est également un espace de vie, porteur de mémoire et de sens. La question posée par le plan guide est donc celle de la transmission : qu'est-ce qui mérite d'être conservé, à quoi tenons-nous collectivement et pourquoi ? Il s'agit donc d'articuler valeurs patrimoniales et valeurs d'usage, de repenser la mutation d'un centre en déprise, sans trahir l'esprit des lieux et du « déjà-là ».



## UN PLAN GUIDE COMME BOÎTE À OUTILS

Le plan guide n'est pas un document figé mais un outil évolutif, un support de dialogue et de transformation. Il propose quatre grands axes d'intervention pour refonder une centralité habitée, attractive et connectée au reste du territoire beaumontois :

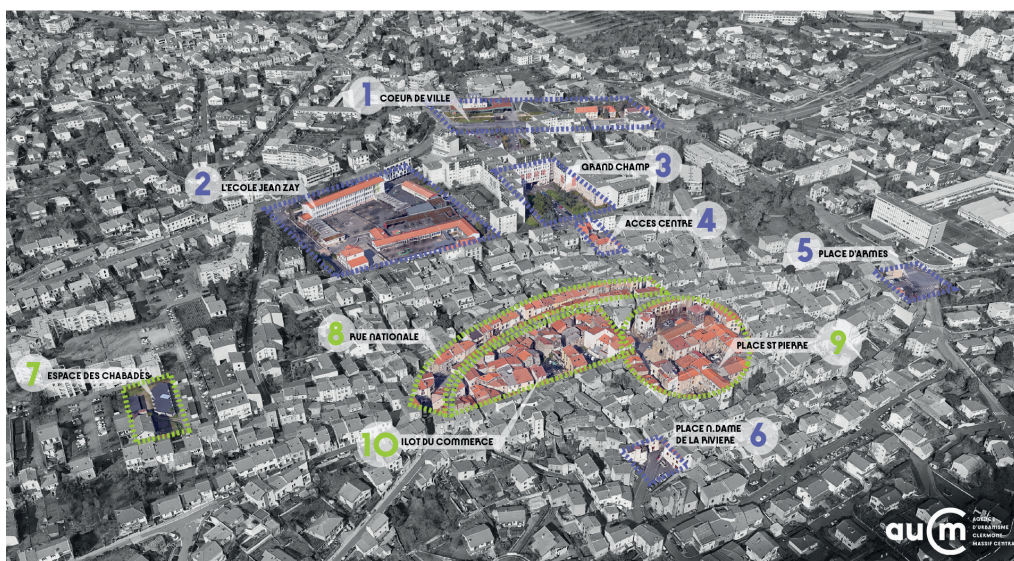
- Vivre au quotidien, pour améliorer la qualité des espaces publics.
- S'émerveiller, en révélant la richesse du cadre de vie par la végétation.
- Circuler, accéder, stationner pour repenser les mobilités au bénéfice des piétons.
- Se loger par une requalification de l'habitat en partant de l'existant.

Dix stratégies ont été identifiées pour décliner cette stratégie urbaine d'ensemble : six pièces correspondant aux portes du bourg

Ce travail de couture sur-mesure implique de retrouver les contours historiques du bourg là où les limites ont été effacées par des démolitions et de traiter des interstices – ces zones de transition entre l'espace privé et l'espace public – comme des opportunités de requalifier le cadre de vie. La végétalisation des cœurs d'îlot, le travail sur les matériaux durables, le soin apporté à l'interface entre espace bâti et espace public témoignent de cette volonté de réparer sans déstructurer.

## FOCUS SUR L'ÎLOT COMMERCE : REDONNER VIE AU PATRIMOINE BÂTI

Parmi les zones d'intervention prioritaires, l'îlot Commerce occupe une place centrale. Ce secteur, où se concentre une grande partie du patrimoine communal en ruine, est emblématique des enjeux de reconquête. L'idée est de réactiver l'espace, d'en faire un lieu de vie résidentiel et social, tout en respectant son identité.



et quatre sont au cœur du tissu médiéval. À chaque fois, il s'agit d'intervenir avec finesse et délicatesse, en conciliant les usages, en testant de nouveaux scénarios à travers l'urbanisme transitoire, et en favorisant l'appropriation citoyenne des lieux.

Cela passe par la réouverture d'ouvertures murées, l'introduction de treilles végétalisées sur les pignons, la réinvention des rez-de-chaussée pour accueillir des cafés sociaux ou des lieux culturels, et la reconnexion des venelles pour retisser un maillage urbain plus fluide.

### ET MAINTENANT, COMMENT PASSER À L'ACTE ?

La réussite du plan guide passe par une mise en œuvre progressive, à plusieurs vitesses, visant à inscrire le centre bourg de Beaumont dans un processus de projet. Elle combine une approche globale, du fait de la prise en compte de l'ensemble de la stratégie urbaine, et des interventions ciblées sur certains îlots et/ou porteurs de projet qu'il s'agit d'attirer et de convaincre. Plusieurs outils fiscaux, juridiques, et opérationnels peuvent être activés pour encourager et insuffler des dynamiques de mutation.

Il s'agit, tout d'abord, de passer par des phases de test et d'expérimentation pour donner à voir rapidement et de manière « économe » comment réinvestir l'espace public par des aménagements légers, transitoires et réversibles. Design actif ou événementiel, l'objectif est avant tout d'impliquer et d'engager les riverains dans l'animation de leur rue, leur école, leur bourg.

Pour les îlots les plus dégradés, un accompagnement sur-mesure est nécessaire. Guichet unique rassemblant l'ensemble des ressources et partenaires mobilisables, coaching individualisé auprès des futurs usagers, ou encore bourse aux logements vacants, le plan guide donne à voir l'importance d'être au plus près du porteur de projet pour apporter des réponses les plus adaptées possibles et, ainsi, faciliter la mise en opération.

Enfin, des outils incitatifs, voire coercitifs peuvent être engagés par la collectivité. Outre les dispositifs traditionnellement mobilisés dans la lutte contre l'habitat indigne et la vacance (incitations fiscales, bail à réhabilitation ou à construction...), la commune de Beaumont pourrait tirer parti de sa très forte maîtrise foncière pour lancer une consultation innovante sous forme d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ou d'Appel à

projets (APA). Prenant exemple sur d'autres communes, telles qu'Ambert qui propose l'acquisition de maison à l'euro symbolique pour l'accession sociale à la propriété ou encore Riom qui a conduit une consultation d'opérateurs pour le réaménagement urbain avec cession immobilière de ses deux friches carcérales, Beaumont pourrait mettre en place un AMI sur l'îlot Commerce pour accompagner la réalisation de projets immobiliers directement opérationnels et en accord avec les orientations du plan guide.

### POUR UNE FABRIQUE COLLECTIVE DU PATRIMOINE VIVANT

La démarche engagée par Beaumont illustre un changement de paradigme dans la manière de penser la revitalisation des centres anciens. Il ne s'agit plus de préserver le patrimoine en le muséifiant, ni de le réhabiliter selon une logique purement économique, mais de réconcilier mémoire et usages, pour faire du cœur historique un espace habité, désiré, transmis.

Cette ambition passe par une mobilisation collective, une compréhension fine des lieux, et une volonté politique forte. En plaçant les habitants au centre du processus, en valorisant l'intelligence du déjà-là et en privilégiant la souplesse des réponses contextuelles, Beaumont esquisse les contours d'un urbanisme du soin et de la transmission.

Le patrimoine urbain devient alors non plus une contrainte, mais un levier de projet — un vecteur d'émotions, de récits et de renouveau.

## APPUI À LA CONVENTION DIAGNOSTIC SUR 4 CENTRALITÉS DE THIERS DORE ET MONTAGNE

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée par Thiers Dore et Montagne constitue une réponse concrète à la déprise des centres-bourgs, en articulant habitat, commerce, espaces publics, services et équipements, patrimoine et transition écologique.

Déployée en 2025 sur Châteldon et La Monnerie-le-Montel, l'accompagnement de l'Agence s'est fondé sur une approche transversale et partenariale. Châteldon développe une réflexion sur la désimperméabilisation et l'adaptation au changement climatique, tandis que La Monnerie-le-Montel concentre son action sur la qualité de vie, la reconnexion à la Durolle et la requalification des espaces publics. Portée par une vision durable, ces deux ORT s'appuient sur la priorisation des aménagements, des outils innovants et l'implication des acteurs locaux pour renforcer attractivité et habitabilité des centralités. Deux nouvelles stratégies d'ORT ont été engagées depuis fin 2025 sur Thiers Dore et Montagne : Saint-Rémy-sur-Durolle et Augerolles.



## RÉHABILITER, RÉINVENTER, REVITALISER : DES ORT POUR LES VILLAGES D'AVENIR DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Par Christel Griffoul, Directrice d'études Projets urbains et adjointe  
au Directeur général

OCT.  
2025

Face à la perte d'attractivité des centres-bourgs, l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) portée par Thiers Dore et Montagne s'impose comme un outil stratégique pour redonner souffle et cohérence aux centralités du territoire. À travers un projet global et intégré, cet outil fédère les politiques locales autour d'objectifs communs : améliorer l'habitat, dynamiser le commerce, revaloriser les espaces publics et renforcer l'identité des bourgs.

### UNE DÉMARCHÉ GLOBALE AU SERVICE DES CENTRALITÉS

L'ORT constitue un cadre d'action transversal qui permet de traiter simultanément des enjeux d'habitat, de commerce, de mobilité, d'espaces publics, de patrimoine et d'écologie. Elle s'inscrit dans une logique d'attractivité et d'expérimentation, tout en donnant accès à des leviers réglementaires et financiers spécifiques : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, aides à la rénovation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'éligibilité au dispositif "Denormandie" [1] dans l'ancien, facilités d'aménagement à travers des dispositifs comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites, renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Au-delà de ces outils, la démarche traduit la volonté des collectivités de se doter d'une stratégie de reconquête de leurs cœurs de bourg. Elle se matérialise par un plan d'action concret, programmé dans le temps, et construit avec l'ensemble des partenaires associés – notamment l'État, le Département du Puy-de-Dôme, la Région et les acteurs de la revitalisation (Chambres consulaires, bailleurs sociaux...).

### UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE COHÉRENTE

Dans la continuité des ORT déjà engagées sur Thiers (Action Cœur de Ville), Courpière et Puy-Guillaume (Petites Villes de Demain), la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne déploie aujourd'hui cette démarche sur deux nouvelles centralités reconnues au titre de « Villages d'avenir » : Châteldon et La Monnerie-le-Montel.

### CHÂTELDON : CONJUGUER PATRIMOINE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nichée au creux de la vallée du Vauziron, Châteldon, petite cité de caractère dominée par son château féodal, a depuis longtemps engagé une réflexion sur la valorisation de ses espaces publics. Après plusieurs plans d'aménagement et une étude urbaine conduite par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (« Habiter autrement le centre-bourg »), la commune franchit aujourd'hui une nouvelle étape.

Son ORT s'inscrit résolument dans le virage de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique. Le programme d'actions met l'accent sur la désimperméabilisation des sols – grâce à l'usage de pavés poreux, de jardins de pluie ou de sols drainants – et sur la végétalisation : plantations massives, restauration des berges, création de noues et de jardins potagers. La redéfinition des circulations vise, par ailleurs, à redonner toute sa place au piéton, au bénéfice d'un centre plus apaisé, plus vert et plus habitable.

[1] Le dispositif « Denormandie » est une aide fiscale accordée dans le cadre d'un investissement locatif. Il est destiné à encourager la rénovation de logements anciens.

## LA MONNERIE-LE-MONTEL : RENOUVER AVEC LA DUROLLE

La Monnerie-le-Montel fait figure de clairière urbanisée, structurée autour de plusieurs polarités : le linéaire commercial de la rue de la Gare, le bourg ancien sur le coteau, le vallon récréatif du Ris et la vallée des Goyons, équipée d'infrastructures sportives et culturelles. Héritage d'une histoire industrielle coutelière liée à la Durolle, cette configuration a aujourd'hui besoin d'être portée autour d'un projet d'ensemble.

L'ORT prend la forme d'un projet de requalification du quotidien : rénovation de logements et de commerces, amélioration des espaces publics, apaisement de la traversée du bourg, renforcement des services autour du pôle santé et reconquête des espaces naturels, notamment le vallon du Ris et l'étang des Planchettes. Ces aménagements visent à restaurer le lien entre le village et son environnement, en valorisant les vallées comme éléments structurants du paysage et de l'identité locale.

## INNOVER AVEC DES MOYENS MAÎTRISÉS

Les ressources humaines et financières demeurant limitées, l'efficacité du plan d'action des ORT repose sur la priorisation et la frugalité des interventions. L'usage d'outils innovants, comme les foncières immobilières solidaires soutenues par le Département et Clermont Auvergne Métropole, permet de faciliter les acquisitions, rénovations et remises sur le marché de logements vacants.

Cette ingénierie nouvelle s'accompagne d'un souci constant d'optimisation et de sobriété : faire mieux avec moins, tout en assurant la cohérence des actions à l'échelle communautaire.

## CINQ ENSEIGNEMENTS À RETENIR

### 1. Une revitalisation qui s'inscrit dans le temps long

Redonner vie à un centre-bourg est un travail de patience et de persévérance. Les ORT de Thiers Dore et Montagne rappellent qu'il faut composer avec les héritages du passé – urbanisme fragmenté, vacance immobilière, déclin commercial et industriel – tout en

inscrivant l'action dans la durée. Cette continuité politique et technique, parfois sur plusieurs mandats, est une condition essentielle de réussite.

### 2. Un portage politique fort et visionnaire

Les maires de Châteldon et de La Monnerie-le-Montel incarnent chacun une vision claire pour leur commune. À Châteldon, l'objectif est l'adaptation du village au changement climatique : désimperméabiliser, végétaliser, atténuer la place de la voiture... À La Monnerie, il est social : conforter les services, améliorer le quotidien des habitants, réaffirmer la centralité du Montel. Ce portage politique fort, appuyé sur une gouvernance intercommunale, donne sens et cohérence aux projets.

### 3. De nouveaux alliés au service de la revitalisation

La complexité des opérations nécessite de s'entourer de partenaires multiples. Les foncières solidaires, les fondations privées, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques apportent des ressources, des compétences et une capacité d'expérimentation précieuse. Cette ouverture partenariale renouvelle la manière de « faire projet » et renforce la dimension coopérative des ORT.

### 4. Une convergence d'échelles à construire

La revitalisation impose une articulation fine entre politiques communautaires (habitat, mobilités, commerce, environnement) et stratégies communales. Les ORT jouent ici un rôle d'interface : elles traduisent des ambitions territoriales en actions locales. Cette cohérence entre les niveaux de décision et d'intervention est indispensable pour garantir la lisibilité et l'efficacité des projets.

### 5. Une approche paysagère et écologique renouvelée

Les projets de TDM montrent que l'attractivité passe aussi par la qualité du cadre de vie. Les interventions sur les places publiques, les vallées, les berges ou les plans d'eau ne sont pas de simples opérations d'embellissement : elles traduisent une vision intégrée de l'écologie, où l'eau, le végétal et le patrimoine deviennent leviers d'habitabilité. L'environnement n'est plus un décor, mais un moteur de transformation.

**HABITER À NOUVEAU LE CENTRE-BOURG**

La revitalisation des centres-bourgs ne se résume pas à une opération technique ou réglementaire : elle engage une véritable transformation culturelle. Réinvestir ces lieux de vie suppose de mobiliser les bailleurs, habitants, commerçants et usagers, de faire d'eux des acteurs du changement, plutôt que de simples bénéficiaires.

C'est cette dynamique partenariale que TDM souhaite renforcer, en préparant d'ores et déjà de nouvelles ORT sur Augerolles et Saint-Rémy-sur-Durolle, poursuivant ainsi une politique de centralités vivantes, attractives et durables.

---







**ŒUVRER À LA SOBRIÉTÉ  
FONCIÈRE ET À LA  
RÉGÉNÉRATION DES  
MILIEUX**

## ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ÉTUDE DE RÉPLICABILITÉ DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BAMBA

BAMBA est une opération d'aménagement innovante, portée par la Ville de Clermont-Ferrand et la société privée Villes Vivantes. Situé dans le quartier de Champratel, au nord de Clermont-Ferrand, ce lotissement se démarque par son implantation (ancienne friche, proche des transports en commun et de quartiers de la politique de la ville) et sa conception sur mesure avec chaque propriétaire acquéreur. L'opération fait l'objet de financements de la Caisse des Dépôts, conditionnés par la mise en place d'une instance extérieure d'évaluation de la répliquabilité de l'opération. Ainsi, en plus d'un accompagnement pour la levée de réserves dans le cadre des financements prévus, l'AUCM a produit en 2025 une note de cadrage pour la mise en place d'un conseil scientifique.

## OBSERVATOIRE - VOLET QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT À L'ÉCHELLE DU PLU MÉTROPOLITAIN

La métropole clermontoise a sollicité l'AUCM pour concevoir un observatoire qui mette en évidence le processus de renaturation permis par le PLU métropolitain. Cet observatoire vise à produire un temps zéro du territoire sur quatre indicateurs : surface arborée, distance à pied aux espaces verts publics, ambiance verte et perméabilité des sols, mais aussi à simuler les effets du PLU métropolitain et de projets d'aménagements paysagers. Ces indicateurs ont été choisis pour leur portée communicante, ainsi que pour leur faisabilité et leur reproductibilité. Par leur prisme, l'observatoire des transitions environnementales permet d'étudier la nature en ville au plus près des habitants et des actifs de la métropole.

## 3-30-300

# UN OBJECTIF TRIPLE POUR LA NATURE EN VILLE

Par Julia Angeletti, Chargée d'études urbanisme et transitions écologiques des territoires

DÉC.  
2025

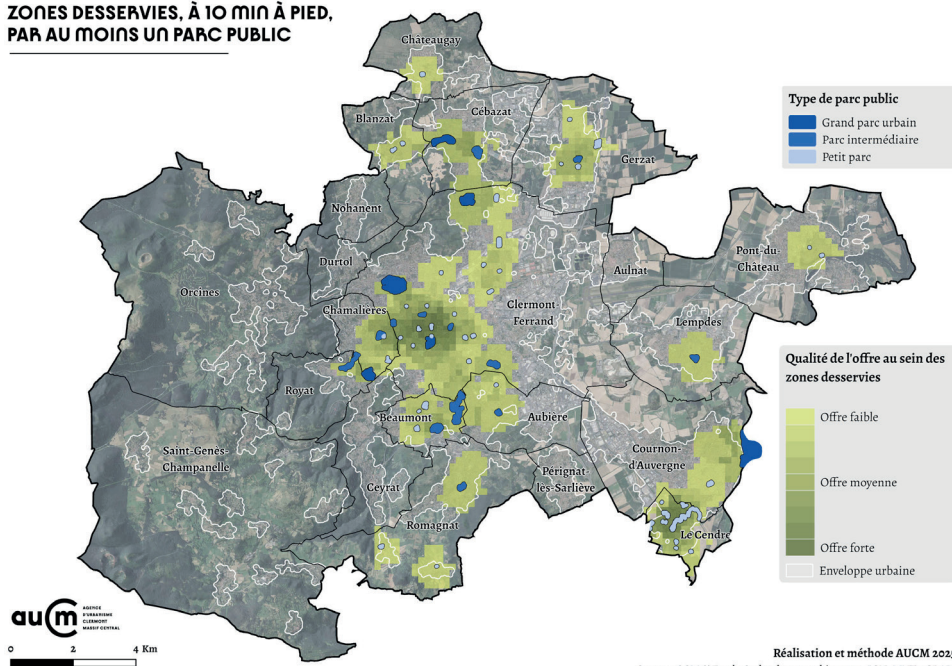
La métropole clermontoise est comme enveloppée de nature : la chaîne des Puy à l'ouest, la vallée de l'Allier à l'est, l'espace naturel sensible du massif des côtes dans le cœur métropolitain [1], ... tant de composantes paysagères qui donnent l'impression d'une métropole ouverte sur les grands espaces de nature. Mais qu'en est-il de la nature en ville ? Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le Plan Local d'Urbanisme métropolitain [2] fait le constat d'un manque de nature en ville, et d'un « nouvel équilibre à rechercher pour permettre aux habitants d'accéder facilement aux grands espaces naturels, mais également à des lieux de nature de proximité ». Alors comment objectiver la place de la nature dans les villes et hameaux de la métropole ? En réponse à cette question posée par le service urbanisme de la Métropole, l'AUCM a produit une série d'indicateurs basés sur une « règle » qui a déjà fait ses preuves : celles du 3-30-300 [3], pour 3 arbres visibles depuis son habitation, 30% de surface arborée dans son quartier ou sa ville, et

300 mètres pour rejoindre l'espace vert public le plus proche. Ces indicateurs permettent de poser un To et d'identifier les dynamiques de renaturation accélérées par la mise en place du futur PLU métropolitain, qui intègre la renaturation dans ses pièces réglementaires. Au travers de cet article, l'AUCM revient sur la méthode et les premiers enseignements.

### LE MAILLAGE DES PARCS PUBLICS DE LA MÉTROPOLÉ, DES LIEUX DE PROXIMITÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Les espaces verts de proximité peuvent être des îlots de biodiversité, de calme et de fraîcheur en période estivale... mais qu'en est-il de leur accessibilité ? L'OMS, dans une publication de 2016 [4], estime que tout habitant devrait se situer à une distance raisonnable de 300 mètres d'un espace vert, soit 5 minutes de marche. Cette distance idéale fait désormais référence, avec les travaux du chercheur Cecil Konijnendijk, à l'origine de la règle 3-30-300,

#### ZONES DESSERVIES, À 10 MIN À PIED, PAR AU MOINS UN PARC PUBLIC



[1] <https://www.clermontmetropole.eu/fr/preserver-recycler/transition-ecologique/biodiversite/espace-naturel-sensible/>

[2] Soumis à approbation le 19 décembre 2025

[3] <https://www.3303oorule.com/>

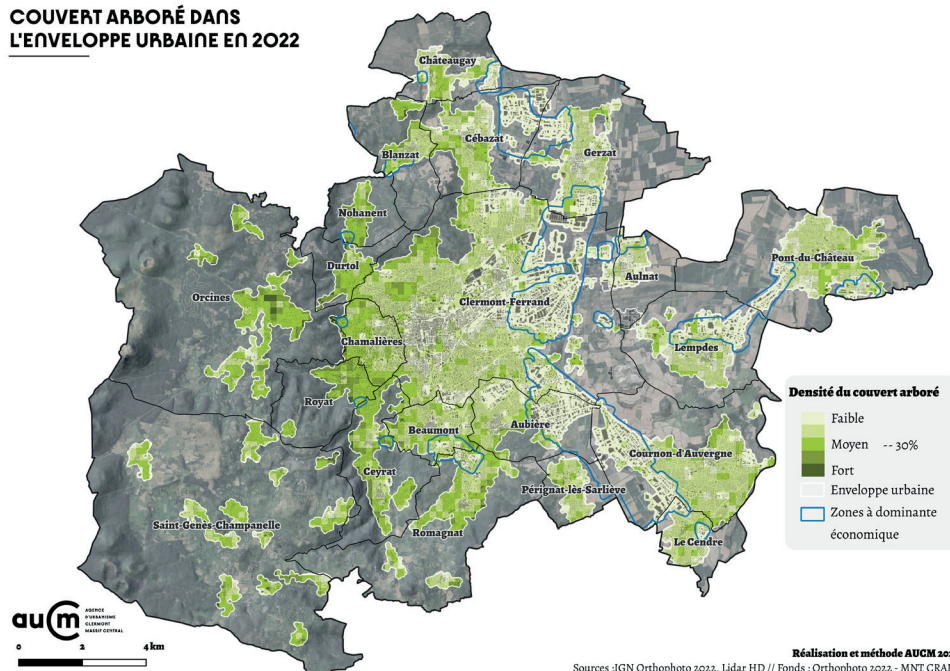
[4] <https://www.who.int/europe/publications/m/item/urban-green-space-interventions-and-health--a-review-of-impacts-and-effectiveness.-full-report>

et plus récemment avec une étude de l'INSEE portant sur l'accès aux espaces verts dans les grands centres urbains [5]. Cette étude montre d'ailleurs que 44,3% de la population de Clermont-Ferrand est à moins de 300 mètres d'un espace vert, un taux inférieur à la moyenne des 72 grands centres urbains étudiés, portée à 52,4% [6]. Pour des études portant sur un panel important de communes, le calcul des 300 mètres est généralement effectué sur la base d'un parcours linéaire, depuis le centre du parc, sans tenir compte des contraintes urbaines ni des entrées des parcs. L'AUCM a donc proposé une méthode différente : déterminer la proportion d'habitants résidant à moins de 10 minutes à pied de l'entrée d'un parc. Le calcul se base sur des isochrones, qui déterminent le plus court chemin en tenant compte des contraintes rencontrées sur le terrain, telles que des voies ferrées ou un alignement continu de bâtiment.

Cette méthode est bien plus réaliste, et elle est d'autant plus pertinente que la municipalité de Clermont-Ferrand a pris un engagement en début de mandat : que chaque clermontois ait accès à un espace vert en moins de 10 minutes à pied de son domicile ou de son lieu de travail [7]. L'Agence a ainsi calculé qu'en 2024, 75% des clermontois étaient à moins de 10 minutes à pied d'un espace vert public. Mais ce chiffre va évoluer avec l'ouverture récente du parc Saint-Jean [8] ainsi que l'ouverture du parc Saint-Jacques début 2026 [9]. L'outil développé par l'AUCM permet d'ailleurs de simuler l'impact d'un nouveau parc sur la proportion de population concernée par cette offre.

À l'échelle de la métropole, le centre de Clermont Ferrand concentre le plus grand nombre de parcs urbains, mais certaines communes périphériques, comme le Cend्रे et Cournon d'Auvergne, offrent aussi des parcs publics qui maillent leur territoire. Ainsi, 66% des habitants de la métropole sont à moins de 10 minutes à pied d'un parc public, et si le calcul tient compte des petits squares, elle exclut évidemment les espaces verts privés, qui contribuent également au maillage d'espaces refuges pour la nature. Au total, 78 parcs et jardins publics ont été recensés sur la métropole : près de la moitié font plus de 0,5 hectare, seuil retenu pour la règle du 3-30-300 mais qui n'a pas été retenu pour mettre ici en valeur aussi les petits squares dont le rôle social n'est plus à démontrer. L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a d'ailleurs récemment produit une base de données couvrant spécifiquement les parcs et jardins ouverts au public, pour répondre aux exigences des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) [10]. Ce jeu de données [11], en accès libre, offre des perspectives intéressantes pour répliquer la méthode de l'AUCM sur d'autres secteurs urbanisés du Massif central. Enfin, les calculs sont effectués dans l'enveloppe urbaine, et le choix a été fait de ne pas tenir compte de l'accès aux espaces naturels (plaines, forêts, ...), car bien que de qualité, ces espaces sont généralement inaccessibles aux publics les plus fragiles, comme les personnes à mobilité réduite.

**COUVERT ARBORÉ DANS L'ENVELOPPE URBAINE EN 2022**



[5] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8558420>  
 [6] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8558420#tableau-figure4>  
 [7] <https://clermont-ferrand.fr/clermont-en-vert-et-pour-tous>  
 [8] <https://clermont-ferrand.fr/parc-saint-jean-un-nouveau-souffle-pour-le-quartier>  
 [9] <https://clermont-ferrand.fr/renouvellement-urbain-du-quartier-saint-jacques>  
 [10] et de l'application du décret du 27 novembre 2023 de la loi « Climat et résilience »  
 [11] <https://geoservices.ign.fr/parcs-et-jardins-ouverts-au-public>

## LA SURFACE ARBORÉE, UNE TRAME INDISPENSABLE

Si les parcs peuvent être des îlots de refuge pour la biodiversité, la surface arborée crée une trame indispensable au passage de la petite faune. Cet indicateur est partagé par de nombreuses collectivités car il permet d'objectiver la place de la nature en ville tout donnant de la valeur aux arbres matures. Les jeunes arbres ont en effet une surface de canopée peu développée et n'offrent ni l'ombrage, ni la fraîcheur, ni la continuité écologique permise par les sujets les plus anciens.

Pour réaliser ce calcul, l'AUCM a de nouveau centré son analyse sur l'enveloppe urbaine, car il est bien question de nature en ville, et non d'espaces naturels aux portes de la ville. Ainsi, à l'échelle des 21 communes de la métropole, la surface arborée est de 22%, mais ce chiffre cache des disparités importantes. Seules sept communes de l'ouest métropolitain atteignent le seuil des 30% d'espaces arborés. Dans l'enveloppe urbaine des communes pavillonnaires de l'est, les arbres restent peu présents (entre 15 et 25%), et la ville de Clermont Ferrand, malgré 509 ha de couvert arboré dans l'enveloppe urbaine, n'atteint pas les 30% d'espaces arborés (22%). Néanmoins, les communes qui ont les plus faibles taux de surfaces arborées sont également celles qui concentrent les zones d'activités commerciales.

A l'inverse, les communes qui présentent les taux les plus importants de surfaces arborées sont aussi celles qui sont le plus concernées par un étalement pavillonnaire dont le développement s'est fait en gagnant des terrains sur les forêts de la chaîne des Puys. La méthode ici déployée comprend également un biais technique, puisque l'identification des surfaces végétales s'est faite à partir des orthophotographies infrarouge (IRC) et de l'analyse de la hauteur de la végétation issue du LIDAR [12] pour supprimer la végétation basse et ne garder que la végétation supérieure à 1,5 m de haut.

La classification imposée par le LIDAR tend donc à intégrer dans les calculs une végétation intermédiaire, non arborée, réhaussant les scores obtenus par les communes. Ce biais sera corrigé dans les futures actualisations des cartes.

Les données sont produites pour une maille carrée de 200 mètres de côté afin de réaliser aisément des croisements avec des données

socio-démographiques, elles-mêmes calculées sur cette même maille géographique. Cette méthode offre de nouvelles perspectives, en identifiant par exemple des zones de défaveur sociale qui seraient par ailleurs caractérisées par un faible taux de couvert arboré. Cette réflexion n'est pas sans rappeler le mouvement nord-américain de « shade equity » [13], où d'accès équitable à l'ombrage, qui promeut l'importance des arbres dans les quartiers concernés par des facteurs de défaveur sociale, en le reliant très justement à la problématique de la chaleur estivale, très marquée dans ces quartiers minéralisés.

## L'AMBIANCE VERTE, UNE NOUVELLE FAÇON DE MESURER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

La règle du 3-30-300 s'intéresse tout autant aux arbres que l'on voit depuis notre fenêtre, qu'aux espaces verts visibles au plus loin. Si l'exercice est relativement simple à l'échelle d'une ville ou d'un quartier, il se complexifie à l'échelle d'un bâtiment, sans base de données sur le patrimoine arboré public et privé. Mais comment déterminer quels sont les bâtiments qui ont la chance d'avoir vue au moins sur trois arbres, tout en conservant cette logique de calculs réalisés sous forme de maille ? Pour répondre à cette problématique, l'AUCM a développé une méthode permettant d'approximer la nature visible depuis chaque point de la métropole, en repartant d'une maille de 50 mètres de côté, celle qui caractérise nos jardins et notre environnement de proximité. Le point de départ de cet indicateur relève de l'espace perçu, l'espace « sensible » : quelle ambiance végétale est perçue dans l'environnement de vie principal ? Pour cartographier cet indicateur sensible, les calculs tiennent compte des surfaces arborées et herbacées dans des rayons successifs de 50m, 50m à 150m et enfin 150m à 300m. À cela est ajouté l'impact de la densité et de la hauteur du bâti, qui masquent la végétation dans notre champ de vision.

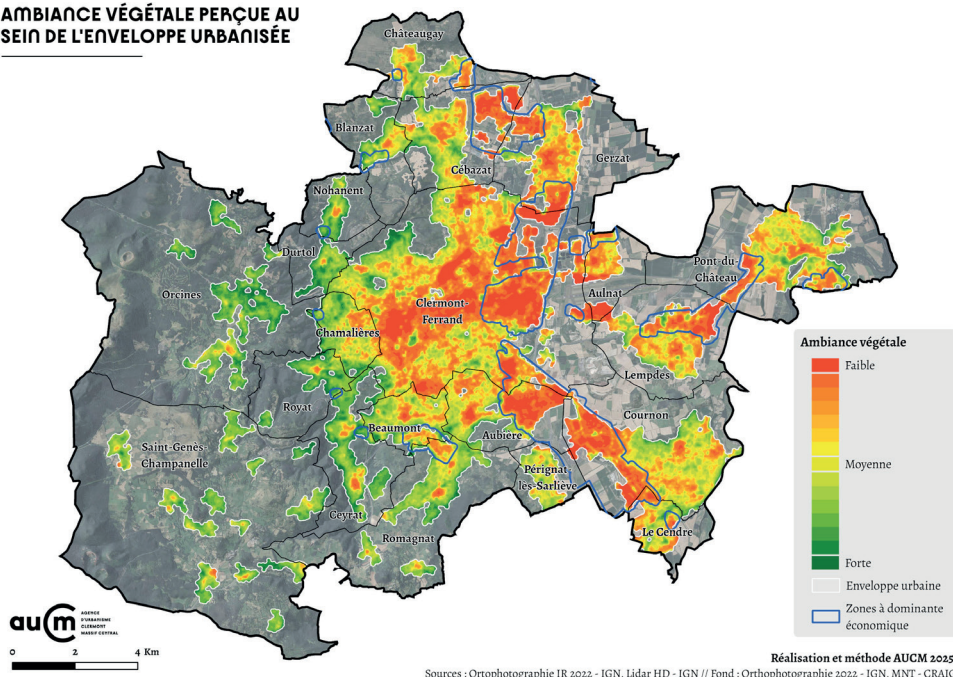
La carte produite reflète assez bien la réalité puisque l'ambiance végétale est meilleure à l'ouest mais plus dégradée sur l'axe nord/sud dans les zones à dominantes économiques. Le plateau central clermontois est aussi nettement visible, tout comme la plupart des cœurs historiques des communes de la métropole enserrés dans des tissus avec une meilleure ambiance verte. En plus de mettre en évidence des phénomènes de densité urbaine et de faiblesse du couvert arboré dans les zones d'activités, cette méthode permet là

[12] Le LiDAR (Light Detection And Ranging) est une technologie de télédétection (observation de la terre à distance, à l'aide de capteurs) qui utilise des impulsions laser pour mesurer des distances et créer des cartes 3D détaillées de l'environnement.

<https://numerique360.banquedesterritoires.fr/glossaire/lidar/>

[13] <https://storymaps.arcgis.com/stories/214f16c9ofoc499b8f1167d40311ab43>

**AMBIANCE VÉGÉTALE PERÇUE AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINISÉE**



encore de simuler l'effet d'un projet urbain, d'une orientation d'aménagement (OAP) ou d'une règle induite par l'application du PLU métropolitain. Il serait intéressant de coupler cette carte avec celle de l'ambiance thermique, réalisée en 2019 par l'AUCM, car la densité urbaine crée aussi de l'ombre, indispensable en période estivale [14].

La règle du 3-30-300 offre un nouvel éclairage sur le territoire clermontois. La méthode déployée par l'AUCM offre tout autant un To pour caractériser la nature des espaces urbanisés avant la mise en application du PLU métropolitain, qu'un outil de simulation des projets d'aménagements et des futures évolutions du document d'urbanisme. Ces indicateurs sont aussi un pas de côté, en proposant une approche complémentaire à l'évaluation obligatoire du PLU métropolitain. Enfin, cette application du 3-30-300 au territoire clermontois est une première brique pour réaliser des croisements avec

des données de chaleur en ville, de santé, de précarité, ... voire pour identifier les zones préférentielles pour la renaturation, en lien avec les disponibilités foncières [15]. L'AUCM, impliquée sur la question de la sobriété foncière, a produit en 2024 une cartographie de la perméabilité des sols, une donnée qui pourrait être mobilisée pour identifier des secteurs à renaturer.

[14] <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/quel-partage-de-lombre-dans-les-villes-de-demain>

[15] Décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation des incidences des projets sur l'environnement.

## OBSERVATOIRE - VOLET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Clermont Auvergne Métropole porte la mise en œuvre de son Observatoire foncier en transversalité avec plusieurs services internes et avec d'autres acteurs locaux. L'AUCM est notamment identifiée pour développer des méthodologies de production automatisée d'un référentiel des gisements fonciers (espaces non bâtis et faiblement bâtis) qui servira de base de travail pour affiner le potentiel foncier de la Métropole. Ces méthodologies ont été travaillées avec les services de la Métropole et notamment la Direction de l'urbanisme pour que le référentiel produit soit cohérent avec le nouveau PLUi et réponde à de multiples besoins. Celles-ci sont, également, documentées pour une bonne appropriation par les services et facilement reproductibles pour une mise à jour régulière des résultats

## ACCOMPAGNEMENT DE LA RENATURATION DE LA FRICHE DU « BOUT DU MONDE » THIERS DORE ET MONTAGNE

La friche industrielle du "Bout du Monde", appartenant à la commune de Thiers, a été identifiée comme secteur "test" pour des actions de renaturation. En 2024, des études pré-opérationnelles avaient permis de faire ressortir les enjeux de la réappropriation de cette zone. Il s'agissait en 2025 de se recentrer sur les modalités de renaturation pour évaluer la cohérence et la faisabilité de ce processus. Une visite avec les chargées du projet à Thiers Dore et Montagne, des experts de la DDT 63, ainsi qu'une paysagiste et une architecte-conseil de l'État, a permis de mettre en évidence des contraintes structurelles confirmées ensuite par le Cerema. Ces échanges ont amené à questionner le sens même du projet.



## PROSPECTIVE DE L'APRÈS ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Si la nécessité de limiter l'artificialisation des sols fait consensus, la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (ZAN) suscite encore incompréhensions et résistances face aux contraintes techniques, financières et politiques. Pour explorer les trajectoires possibles vers 2050, le réseau URBA 4 a lancé une enquête prospective, avec le soutien financier de l'Etat. Un premier séminaire local s'est tenu en mars 2025 à Clermont-Ferrand, autour des leviers pour dépasser les difficultés du ZAN, et en s'appuyant sur des expériences locales (PLU de la Métropole, projet Bamba, Saint-Jean/Le Brézat, ceinture verte, etc.), suivi de trois séminaires à Grenoble (en juin), Belleville-en-Beaujolais (en septembre) et Saint-Chamond (en novembre).



## SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : RÉUSSIR LA BIFURCATION VERS LE ZAN. RETOUR D'EXPÉRIENCE CLERMONTOIS

Par **Jérémy Papin**, Chargé d'études Stratégies territoriales, urbaines et transitions

DÉC.  
2025

La mise en œuvre de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, et plus particulièrement de son volet consacré à la sobriété foncière, est désormais engagée dans l'ensemble des territoires. Pourtant, la réception de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) demeure souvent complexe à appréhender au niveau local. Si la nécessité de limiter l'artificialisation ne fait plus guère débat, les objectifs chiffrés, les moyens mobilisés, le rythme de mise en œuvre, la répartition des droits à artificialiser restants ou encore les obstacles techniques et politiques à surmonter constituent autant de freins à l'atteinte du ZAN à l'horizon 2050.

Les trajectoires déjà engagées pour la période 2021-2030 sont-elles compatibles avec ces ambitions de long terme ? Quelles difficultés émergent et devront être résolues pour tenir le cap ? Quels nouveaux imaginaires territoriaux faut-il inventer pour que la sobriété foncière ne soit pas synonyme de renoncement ou de frustration ?

C'est pour explorer ces questions que le réseau URBA4 [1] a mis en œuvre un dispositif d'enquête prospective, avec le soutien financier de l'Etat en région. S'appuyant sur l'expérience acquise par les Agences d'urbanisme, les Etablissements publics fonciers (EPF), l'Etat (DREAL, DDT) et les collectivités, la démarche vise à imaginer les trajectoires 2030-2050 pour atteindre la sobriété foncière. Après un premier séminaire partenarial régional organisé à Lyon fin 2024, un premier séminaire local s'est tenu à Clermont-Ferrand en mars 2025, suivi d'autres rencontres à Grenoble en juin, Belleville-en-Beaujolais en septembre et Saint-Chamond en novembre.

### UN PREMIER SÉMINAIRE RÉGIONAL ORGANISÉ À LYON EN 2024 POUR POSER LES BASES D'UNE TRAJECTOIRE PARTAGÉE VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Le premier séminaire, organisé à Lyon le 19 novembre 2024, a permis de partager un socle commun de connaissances et d'analyses et d'esquisser collectivement des trajectoires pour 2030-2050 adaptées aux différentes typologies de territoires. Il a également mis en évidence la complexité du passage à la sobriété foncière : derrière l'objectif du ZAN, les acteurs ont identifié une série d'obstacles concrets, qualifiés de « cailloux », qui freinent la mise en œuvre opérationnelle des politiques de réduction de la consommation d'espace.

Ces freins (regroupés en 6 grandes catégories) traduisent la diversité des tensions à l'œuvre. Le cadre d'action demeure instable, marqué par des incertitudes réglementaires, une complexité des dispositifs et une crispation autour de l'objectif « zéro ». Les acteurs peinent à trouver des repères communs dans un contexte où manquent à la fois des référentiels partagés et des modèles urbains exemplaires conciliant densité, qualité et désir d'habiter. A cette fragilité s'ajoute l'insuffisance des ressources financières et humaines, en particulier dans les territoires les moins dotés en ingénierie, où la reconversion de friches et la renaturation restent difficiles à financer. Les trajectoires vers le ZAN nécessitent aussi de repenser les échelles d'action et les coopérations, pour renforcer les solidarités entre territoires urbains, périurbains et ruraux. Enfin, la transition se joue dans des contextes locaux très différenciés, aux enjeux démographiques, économiques et culturels propres, et dans un cadre où la valeur du sol, les modèles agricoles et la multifonctionnalité des espaces non bâtis deviennent des questions centrales.

[1] Le réseau URBA4 regroupe les 4 Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon et Grenoble). URBA4 élabore un programme d'activités commun qui permet de traiter des questions régionales en s'appuyant sur la lecture et la connaissance territoriales de chacune. Dans ce cadre, les agences mutualisent des méthodologies et des outils et co-réalisent des études.

## IDENTIFIER LES FREINS ET LES LEVIERS POUR ATTEINDRE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : L'EXPÉRIENCE DU SÉMINAIRE CLERMONTOIS

Le deuxième séminaire, accueilli à Clermont-Ferrand le 25 mars 2025, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, s'est inscrit dans la continuité des réflexions engagées à Lyon. Il avait pour objectif de consolider et d'enrichir les premiers scénarios élaborés en novembre, en s'appuyant cette fois sur des retours d'expériences de terrain. Sur un territoire où le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté en 2024, ce temps d'échanges a permis d'ancrer la réflexion dans le réel, à partir d'un travail d'enquête autour d'exemples concrets.

La journée a rassemblé une cinquantaine de participants, parmi lesquels les services de l'État (SGAR, DREAL, DRAAF, DDT de l'Isère, du Rhône et du Puy-de-Dôme), des Établissements publics fonciers (EPOA, EPF Auvergne), des professionnels des Agences d'urbanisme, ainsi que des représentants des collectivités adhérentes (Grand Clermont, Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Bocage Bourbonnais, Vichy Communauté) et des partenaires locaux tels que les Parcs naturels régionaux Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne ou le CAUE.

Grégory BERNARD, Président de l'AUCM et Conseiller métropolitain délégué au PLUi et aux opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain et la direction de l'Urbanisme de la Métropole ont présenté la démarche de PLUi, à la fois sous l'angle politique et technique. Ce document, arrêté en 2024 après plusieurs années de concertation, constitue un cadre d'expérimentation particulièrement riche au regard des objectifs du ZAN. Construit autour des notions d'héritages, d'équilibres et de transitions, il fixe dans son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) une trajectoire de réduction de 50 % de la consommation d'ENAF [2], soit le passage de 40 à 20 hectares consommés par an. Cette ambition se traduit de manière concrète par une territorialisation fine des objectifs et leur déclinaison dans le règlement, le zonage et les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'OAP thématique « Habiter demain » illustre cette approche : conçue comme un outil de

dialogue avec les architectes, aménageurs et promoteurs, elle propose des fiches thématiques sur la conception bioclimatique, la santé, la végétalisation, ou encore l'insertion urbaine et paysagère des projets. Le PLUi introduit également des outils réglementaires tels que le Taux de pleine terre (PLT) et le Coefficient de biotope par surface (CBS), différenciés selon les tissus urbains et les enjeux de chaque secteur. Enfin, le volet agricole, structuré autour du concept de ceinture verte métropolitaine, vise à préserver les espaces productifs et naturels dans une logique de sobriété et de proximité.

L'après-midi a été consacrée à des ateliers d'échanges autour de quatre projets métropolitains emblématiques. Ces travaux collectifs visaient à revisiter chaque projet à la lumière des « cailloux » identifiés lors du premier séminaire, afin d'en dégager les leviers de réussite, les conditions de leur reproductibilité et leur contribution concrète aux objectifs du ZAN.

**1. Le projet BAMBA :** situé au nord de Clermont-Ferrand, au sein d'un écoquartier en développement, l'opération BAMBA propose un modèle d'habitat durable conciliant accès à la propriété, sobriété foncière et implication des habitants. Le projet repose sur un découpage de lots sur mesure, en partenariat avec Villes Vivantes, et bénéficie d'un portage politique fort tout au long de sa mise en œuvre. Il s'appuie sur un accompagnement étroit des porteurs de projet et sur une ingénierie partagée entre la Ville, la Métropole et les bureaux d'études.

**2. Le quartier Saint-Jean / Le Brézet :** au sud de la gare de Clermont, ce vaste périmètre de plus de 200 hectares incarne la transformation progressive des tissus économiques et industriels. La ZAC Saint-Jean (14 ha) y constitue un projet phare, avec la création d'un quartier mixte associant logements, commerces, parc urbain, équipements scolaires et desserte par une ligne de Bus à haut niveau de service (BHNS). Sa réussite repose sur un dialogue constant entre acteurs publics et privés, une traduction claire dans le PLUi (notamment via les OAP sectorielles) et une stratégie foncière de long terme, destinée à changer le regard sur les sites d'activités pour les rendre plus vivables et attractifs.

[2] Espaces naturels, agricoles et forestiers.

**3. La ceinture verte métropolitaine :** inscrite dans le PLUi, la ceinture verte métropolitaine vise à préserver les terres agricoles et naturelles autour de Clermont, dans une perspective de ville nourricière. Le principe, affirmé dans le PADD, se conçoit dans une logique d'interterritorialité, en lien avec le Projet alimentaire territorial (PAT) porté par Le Grand Clermont et le Parc naturel régional Livradois-Forez.

**4. Recré-Action :** ce cycle de conférences et de visites, à destination des élus et techniciens métropolitains, aborde des thèmes transversaux tels que l'urbanisme négocié, la santé ou la participation citoyenne. Né dans le prolongement du PLUi, il constitue un dispositif pédagogique original favorisant le dialogue entre acteurs, l'engagement collectif et l'appropriation des enjeux.

#### PREMIERS ENSEIGNEMENTS POUR PENSER L'APRÈS ZAN

A la lumière de ces projets-ressources et des freins et leviers identifiés, trois enseignements principaux se dégagent :

Le ZAN peut constituer un véritable levier d'innovation territoriale plutôt qu'une simple contrainte : les outils réglementaires du PLUi de la Métropole offrent la possibilité d'expérimenter de nouvelles approches, qu'il s'agisse des formes urbaines, des densités, des hauteurs ou de l'intégration des espaces naturels, mais aussi de la conception des projets via un urbanisme négocié associant porteurs de projets, promoteurs, architectes, techniciens et Architectes des bâtiments de France (ABF), avec un rôle renforcé de l'architecte-conseil. Le projet BAMBA, labellisé « Démonstrateur de la ville durable », illustre cette démarche : il améliore l'efficacité foncière tout en accompagnant les porteurs de projets pour répondre à des besoins précis et adaptés au territoire. De même, les dispositifs pédagogiques tels que Recré-Action favorisent la diffusion des connaissances sur la sobriété foncière grâce à des formats innovants (serious games, arpentages, enquêtes, etc.).

La coopération à de nouvelles échelles apparaît également indispensable : la mise en œuvre du ZAN suppose de dépasser les périmètres communaux et métropolitains pour organiser une coopération interterritoriale efficace.

La ceinture verte métropolitaine illustre concrètement cette approche, en conciliant préservation des terres agricoles, continuités écologiques et enjeux alimentaires. Sa réussite repose sur une articulation cohérente entre les documents réglementaires et autres démarches territoriales : PLUi, SCoT du Grand Clermont (en cours de révision à l'échelle de quatre EPCI) et Projet alimentaire territorial (PAT), afin d'optimiser les trajectoires d'aménagement et d'éviter les logiques concurrentielles. La coopération entre communes, EPCI et territoires, que ce soit pour l'agriculture, l'habitat ou le foncier économique, apparaît ainsi comme un levier indispensable pour atteindre les objectifs de sobriété foncière et renforcer la résilience globale du territoire.

Enfin, réinvestir, réparer et réinventer le tissu existant constitue un levier majeur pour atteindre la sobriété foncière : cela implique de valoriser les patrimoines industriels et urbains, comme les cités ouvrières Michelin, tout en transformant durablement les zones économiques et industrielles, à l'image du projet Saint-Jean / Le Brézet ou de la mutation du site de Cataroux, ancien site industriel Michelin de 40 hectares situé en cœur de ville. Le traitement des friches, des dents creuses et des espaces vacants permet de densifier et d'améliorer les formes urbaines existantes sans consommer de nouveaux espaces, conciliant ainsi qualité de vie, attractivité et respect des ressources naturelles. Cette démarche nécessite également de mettre en place des stratégies foncières à long terme et d'anticiper la mutation des sites grâce à un dialogue structuré entre acteurs publics et privés.

Trois autres séminaires locaux ont été organisés en 2025, à Grenoble, Belleville-en-Beaujolais et Saint-Étienne. Il s'agit désormais de tirer une synthèse et un bilan de ces journées d'échanges, afin d'identifier de manière plus précise les pistes et leviers à mobiliser pour atteindre l'objectif du ZAN à l'horizon 2050, en tenant compte des différentes typologies de territoires.

4



A landscape photograph of a river with a large green circular graphic overlay in the foreground. The river flows from the left towards the center, with a rocky bank on the left. In the background, there are trees and a road with a car. The sky is overcast with light clouds. The green circle contains a pattern of thin, dark lines resembling tree branches or grass.

**SOUTENIR LES  
POPULATIONS ET LES  
ESPACES LES PLUS  
FRAGILES**

## CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA MÉTROPOLE

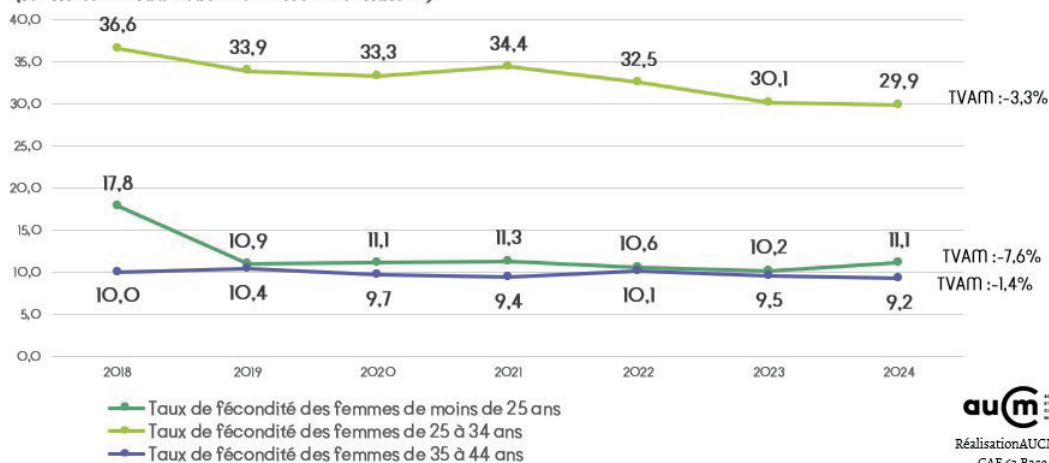
L'AUCM accompagne la Métropole dans l'évaluation du nouveau contrat de ville "Engagement Quartiers 2030". Pour la première année, en 2025, l'AUCM a, avec la Métropole et les partenaires du contrat de ville, défini le contenu et le format du socle d'indicateurs qui sera mis à jour tous les deux ans. Le choix a été fait de réaliser un atlas et des portraits de quartiers permettant de dresser en 4 pages un état des lieux de la situation dans les territoires de la géographie prioritaire, et de la comparer à la situation dans le reste de la Métropole. Produits grâce au conventionnement avec les partenaires fournisseurs de données (CAF, Rectorat, France Travail...), ces documents sont également déclinés sur les autres territoires membres de l'Agence et porteurs de contrat de ville.

## ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LA PETITE ENFANCE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Dans un contexte national de baisse de la natalité, le service de la Petite enfance de Riom Limagne et Volcans sollicite l'AUCM pour préciser l'ampleur du phénomène sur son territoire afin de pouvoir ajuster le service au plus près des besoins des parents d'aujourd'hui et de demain. L'AUCM a mis en évidence la baisse locale de la natalité et avancé des éléments d'explication. Le travail s'est poursuivi par l'analyse de l'offre de garde existante et l'analyse des demandes de garde faites au service Petite enfance depuis 2019. Sur la base des tendances observées ces dernières années en matière de natalité, des demandes de garde, et tenant compte des projets d'habitat dans les communes et des départs en retraite connus dans les métiers de la petite enfance, l'AUCM a réalisé des projections confirmant la diminution des besoins de garde des 0-3 ans dans les prochaines années.

### TAUX DE FÉCONDITÉ DES FEMMES SELON LEUR TRANCHE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE DE RLV

(NOMBRE DE NAISSANCE POUR 100 FEMMES)



## OBSERVATOIRE - VOLET COHÉSION SOCIALE ET TRANSITION SOLIDAIRE

En 2025 l'AUCM a poursuivi ses réflexions pour reconfigurer ses dispositifs d'observation à l'aune de la transition solidaire, grâce au soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte des solidarités. Le travail a permis de consolider la définition de la transition solidaire, pensée comme le fait de permettre à chacun de prendre part à la transition écologique et d'en bénéficier. Des ateliers conduits en février avec les adhérents de l'AUCM ainsi qu'en avril et mai avec les partenaires de l'UDCCAS 63, ont ouvert la réflexion sur les opportunités offertes aux habitants de prendre part à la transition écologique et d'en bénéficier, ainsi que les freins empêchant certains de se saisir de ces opportunités. Des points de consensus, pouvant à terme se traduire en indicateurs, sont apparus.



## « TRANSITIONS SOLIDAIRES » : POUR CONCEVOIR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE POUR TOUS

Par Cécile Poussard, Chargée d'études Sociologie urbaine et Transitions

DÉC.  
2025

La transition écologique est aujourd'hui largement engagée dans les politiques publiques territoriales. Plans climat, stratégies de mobilité, politiques de l'habitat ou de l'alimentation se multiplient, traduisant une prise de conscience croissante face à l'accélération du changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et à la raréfaction des ressources. Pour autant, à mesure que ces politiques se déploient, un constat s'impose : tous les habitants ne sont pas en mesure de faire évoluer leurs modes de vie au même rythme, ni dans les mêmes conditions.

Certaines mesures, entendables d'un point de vue environnemental, peuvent produire des effets différenciés selon les situations sociales, économiques ou territoriales. Lorsqu'elles reposent principalement sur des injonctions au changement de comportement, sans que les conditions matérielles et sociales ne soient réunies, elles sont souvent vécues comme injustes par une partie de la population. Le risque serait alors d'embarquer dans une transition environnementalement sensée, mais socialement inacceptable. Il s'agirait alors d'une transition qui, en creusant davantage les inégalités, accroîtrait les vulnérabilités des moins favorisés et les conflictualités sociales déjà latentes, et pourrait rapidement s'interrompre sans atteindre les effets attendus.

C'est dans ce contexte qu'émerge la notion de « transition solidaire ». Plus qu'un simple qualificatif, elle invite à interroger la capacité collective à organiser la transition écologique de manière équitable et différenciée, en tenant compte des conditions de vie réelles des habitants, de leurs marges de manœuvre et de leurs vulnérabilités face aux bouleversements en cours. Pour rendre opératif ce concept

encore peu stabilisé et l'intégrer dans la conception et le suivi des politiques territoriales, un travail d'exploration apparaît nécessaire. C'est dans cette perspective que l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a conduit, durant 18 mois, une démarche exploratoire autour de la transition solidaire, avec le soutien financier de la DREETS [1] et l'accompagnement de l'Union départementale des CCAS du Puy-de-Dôme. Les ateliers organisés entre juin 2024 et mai 2025 ont réuni une diversité d'acteurs dont les échanges ont permis d'enrichir et de confronter les points de vue.

### 1. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉPREUVE DES INÉGALITÉS SOCIALES

Les bouleversements environnementaux en cours – changement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité, multiplication des risques sanitaires et environnementaux – nous conduisent à questionner nos façons de consommer, de vivre ensemble, d'aménager le territoire, de nous loger, de nous déplacer, de produire de la richesse. Ces transformations s'accompagnent d'une évolution rapide du cadre réglementaire (zones à faibles émissions, interdiction de mise en location des passoires énergétiques, obligations en matière d'alimentation dans la restauration collective, etc.), posant la question de la capacité réelle des habitants à faire évoluer leurs pratiques à leur échelle.

En l'absence d'infrastructures adaptées ou de dispositifs d'accompagnement suffisants, ces injonctions peuvent apparaître comme une injustice aux yeux des personnes ne disposant pas de solutions accessibles ou d'alternatives. Ce sentiment est d'autant plus fort que les effets du changement climatique

[1] Financements obtenus dans le cadre de l'appel à projets régional 2023 Pacte des solidarités « Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover »

n'impactent pas l'ensemble de la population de manière uniforme. Les personnes les plus vulnérables sont souvent les plus exposées aux aléas climatiques, alors même qu'elles en sont les moins responsables. À titre d'illustration, 70 % des foyers habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville déclarent souffrir de la chaleur en été (contre 56 % à l'échelle nationale) et 62 % du froid en hiver (contre 35 %) [2]. Par ailleurs, en France, les 1 % les plus riches émettent en moyenne dix fois plus de CO<sup>2</sup> par an, par leur consommation, que la moitié la plus pauvre de la population [3].

Ces constats mettent en évidence une double inégalité : une inégalité d'exposition aux effets du changement climatique, et une inégalité de capacité à répondre aux injonctions de la transition. C'est à l'articulation de ces deux dimensions que se joue la question d'une transition écologique solidaire.

## 2. LA TRANSITION SOLIDAIRE COMME OUTIL DE LECTURE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bien que de plus en plus mobilisée dans le débat public, la notion de « transition solidaire » reste peu définie. Les premiers travaux conduits dans le cadre de la démarche exploratoire ont permis de retenir une approche pragmatique, considérant la transition solidaire comme le fait de permettre à chacun de pouvoir prendre part à la transition écologique et d'en bénéficier.

Cette définition renvoie à une double dimension : la capacité des habitants à réduire leur impact sur le changement climatique (atténuation), mais aussi leur capacité à être moins exposés à ces effets et à mieux y faire face (adaptation). Elle conduit ainsi à interroger la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale des politiques mises en œuvre, en questionnant dans quelle mesure les habitants sont acteurs de la transition ou, au contraire, la subissent.

Cette approche recouvre un ensemble de champs d'action étroitement liés : environ-

nement et cadre de vie (logement, mobilité, qualité de l'air, accès aux espaces naturels et à l'eau), alimentation (accès à une alimentation saine et durable, maintien d'une production locale), mais aussi dimensions sociales et culturelles, notamment l'accès à l'emploi, à la culture, aux loisirs et aux espaces de participation citoyenne.

De manière transversale, la transition solidaire offre un cadre d'analyse pour interroger les conditions d'aménagement du territoire et la répartition des ressources qu'elles impliquent. Elle invite à analyser les opportunités existantes et les freins qui limitent la capacité des habitants à s'en saisir et à faire transition, ainsi que le vécu et les pratiques effectives en matière d'atténuation et d'adaptation.

## 3. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, EN PREMIÈRE LIGNE

Au regard de leurs compétences et de leurs échelles d'action, les collectivités territoriales apparaissent comme des actrices de première ligne de la transition solidaire. Les documents de planification et de programmation qu'elles élaborent (programmes locaux de l'habitat, contrats de ville, PCAET, projets de territoire, SCoT) structurent une large part des politiques concernées.

S'interroger sur la transition solidaire conduit ainsi moins à inventer de nouvelles politiques qu'à porter un regard transversal sur des démarches existantes, en croisant leurs objectifs et leurs indicateurs. Cette approche permet également de questionner la capacité des actions mises en œuvre à lever les freins (opportunités et capacités de choix) qui empêchent certains habitants de prendre part à la transition ou d'en bénéficier.

Certaines actions dites « d'aller vers » (bus santé, guichets mobiles d'information, dispositifs itinérants) constituent de nouvelles opportunités pour renforcer l'accès aux droits et aux services. Elles peuvent contribuer à élargir les marges de choix des habitants. Toutefois, leur portée reste limitée pour passer d'une transition subie à une transition

[2] Données issues des enquêtes nationales sur les conditions de vie relatives au ressenti thermique des ménages en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

[3] Estimation des émissions de CO<sup>2</sup> par niveau de vie, fondée sur l'empreinte carbone de la consommation des ménages en France.

choisie, dès lors qu'elles ne sont pas pensées dans une logique d'acceptabilité sociale ou de participation citoyenne.

À l'inverse, les collectivités peinent parfois à se positionner vis-à-vis des initiatives portées par des collectifs citoyens, hésitant entre structuration, appropriation institutionnelle ou mise à distance. Cette difficulté révèle une tension persistante entre une transition principalement pensée par le haut et des dynamiques locales encore peu reconnues.

#### **4. ENQUÊTER ET EXPÉRIMENTER POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION SOLIDAIRE**

Face à l'accélération des bouleversements climatiques, poursuivre l'exploration de la notion de transition solidaire apparaît nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de politiques publiques attentives aux milieux de vie et aux conditions sociales des habitants. L'enjeu consiste à mieux comprendre et anticiper les vulnérabilités que le changement global fait peser sur les individus et les territoires, mais aussi les risques de renforcement de ces vulnérabilités induits par certaines politiques de transition.

La démarche exploratoire conduite par l'AUCM s'inscrit dans cette perspective. Elle vise à capitaliser et valoriser les pratiques mises en œuvre par les acteurs locaux – collectivités, associations, collectifs, démarches expérimentales – afin de nourrir une réflexion partagée et d'outiller l'action publique.

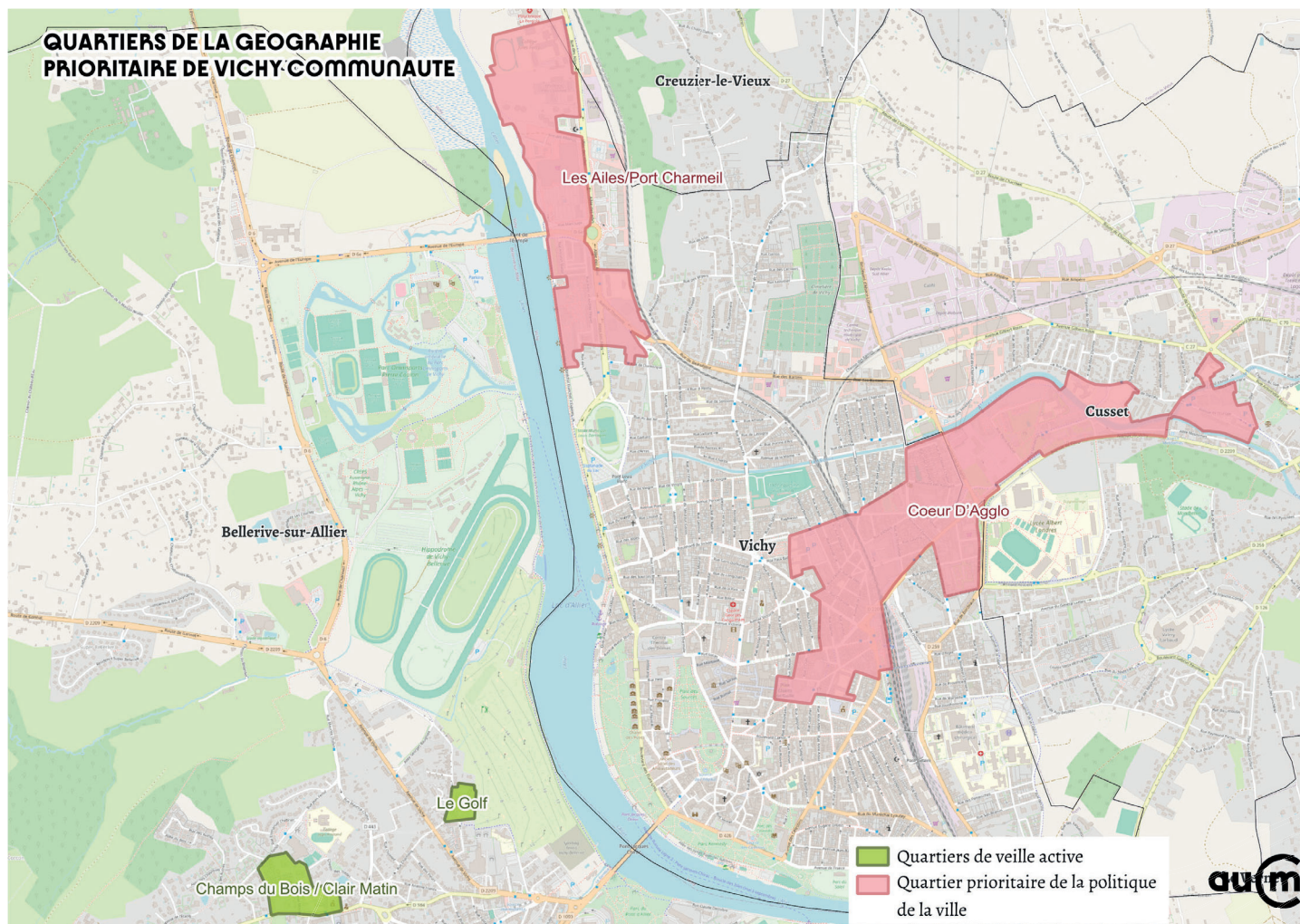
L'enquête porte en premier lieu sur la présence, la qualité et la localisation des opportunités offertes aux habitants : transports, logements de qualité, production alimentaire locale, services de proximité. Leur absence constitue un frein majeur à une transition écologique solidaire. À ces freins matériels s'ajoutent des freins culturels, un manque de visibilité des bénéfices concrets du changement de mode de vie sur le quotidien, ainsi que des obstacles liés à la fracture numérique ou à la complexité des démarches administratives.

Enfin, l'analyse doit intégrer les freins individuels qui limitent les capacités de choix : âge, revenus, isolement, genre ou contraintes de mobilité, notamment en milieu rural. Au-delà des conditions matérielles, le lien social apparaît comme un enjeu transversal majeur, lui-même conditionné par les possibilités de mobilité et d'accès aux ressources du territoire. En ce sens, la transition solidaire ne constitue pas une réponse clé en main, mais une démarche d'observation, d'expérimentation et d'ajustement des politiques publiques à partir des réalités vécues par les habitants.

---

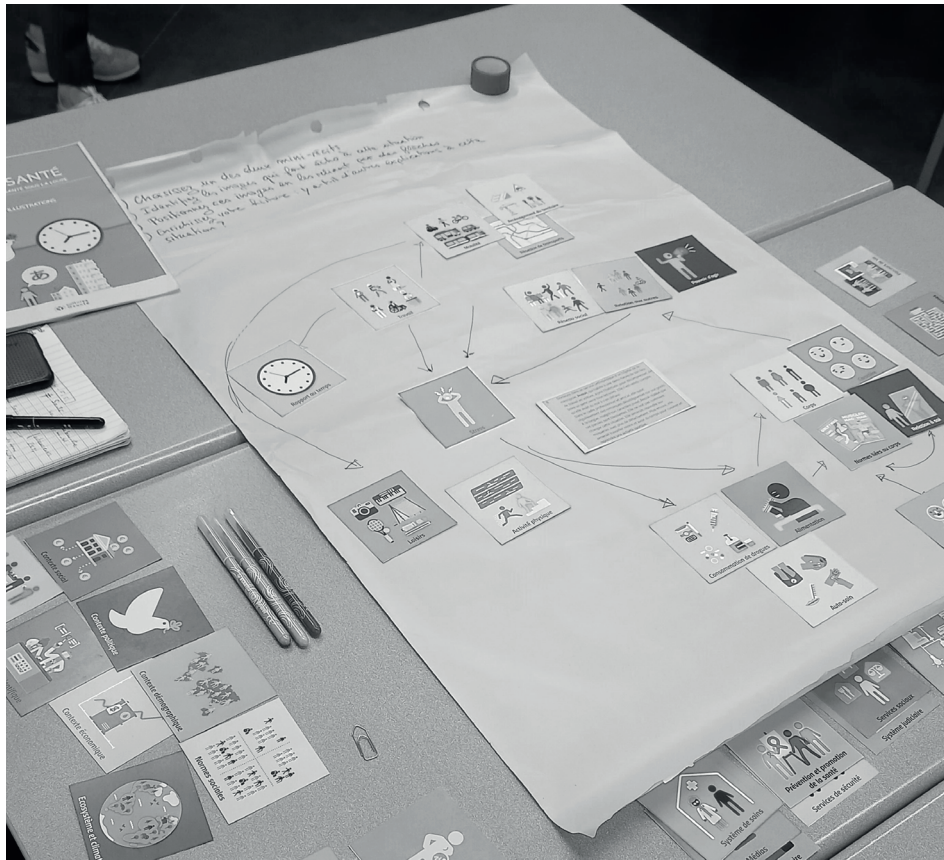
## CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE VICHY COMMUNAUTÉ

Les élus de Vichy Communauté et l'Etat souhaitent mesurer les effets des actions menées en matière de réussite éducative par le biais d'une cohorte. L'AUCM accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de ce dispositif au long court, consistant à interroger chaque année et pendant 6 ans, des enfants et leurs familles ayant bénéficié des actions. La réalisation des entretiens est confiée à des étudiants en master. L'Agence a contribué à la préparation d'un cahier des charges permettant de recruter des étudiants dans le cadre d'un projet tutoré avec l'IADT, et se positionne désormais en appui de la collectivité pour guider le groupe d'étudiants dans l'élaboration du questionnaire qui sera soumis aux enfants et familles intégrant le dispositif.



## ACCULTURATION ET SENSIBILISATION TERRITORIALE SUR L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2024-2027, URBA 4 est signataire d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé pour proposer une programmation en matière de sensibilisation et formation à l'urbanisme favorable à la santé (UFS). L'AUCM a ainsi contribué à l'organisation de plusieurs événements, notamment une formation de deux jours avec l'Union Régionale des CAUE et les CAUE de Drôme et d'Ardèche et une journée de sensibilisation avec le CNFPT. Enfin, elle apporte une expertise sur d'autres démarches localement, telles que l'Expé Urba SanTé "Découvrir Cournon en 10 000 pas" ou la préparation d'une exposition itinérante aux côtés du Syndicat Mixte du Bassin d'Aurillac - Carladès - Châtaigneraie.



## DÉPLOYER UNE DÉMARCHE D'AMÉNAGEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ, UN ENJEU D'ACCULTURATION ET DE MONTÉE EN COMPÉTENCES

Par Cécile Poussard, Chargée d'études Sociologie urbaine et Transitions

DÉC.  
2025

À l'heure où la thématique du « prendre soin » trouve progressivement une place dans le débat public local et dans les politiques publiques territoriales, l'enjeu d'une réelle déclinaison de ces intentions dans des démarches d'aménagement favorable à la santé se pose. Qu'il s'agisse de projets urbains ou de documents d'urbanisme, ces démarches doivent s'appuyer sur une acculturation progressive des élus et des équipes, ainsi que sur leur montée en compétence. C'est ce à quoi s'emploie l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) depuis plusieurs années, aux côtés des autres agences d'urbanisme de la région (URBA4), avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE).

### COMPRENDRE LES ENJEUX : POURQUOI FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ ? S'APPUYER SUR LES DONNÉES PROBANTES POUR SENSIBILISER ET CONVAINCRE.

Nous faisons aujourd'hui face à une montée des enjeux de santé et notamment des pathologies chroniques directement liées à notre environnement ou à notre mode de vie moderne (asthme, obésité, allergies, cancer, santé mentale...). Le dérèglement climatique constitue également un risque d'accentuation de ces problématiques de santé. En effet, l'augmentation des températures et la survenue d'événements climatiques extrêmes, nous exposent à de nouvelles vulnérabilités, tant physiques (déshydratation, zoonoses, augmentation de la part d'ozone dans l'air, risques sur l'accès à l'eau potable...) que mentales (éco-anxiété, stress lié à la gestion de catastrophes, perte de qualité du sommeil...).

La communauté scientifique s'accorde pour dire que 80% de notre état de santé est

influencé par des facteurs environnementaux, socio-économiques et nos comportements individuels. Les collectivités disposent donc de nombreux leviers pour agir sur ces facteurs de risque et il est important de convaincre les élus et les équipes techniques de l'importance de la mise à l'agenda de ces thématiques.

Mettre au cœur des politiques publiques la préservation de la santé humaine, mais aussi de la santé animale et environnementale, permet non seulement de redonner du sens aux politiques menées, mais aussi d'engager de nouvelles dynamiques de transition de nos territoires et de nos modes de vies. Pour certaines collectivités, les approches en santé sont un moyen de continuer à agir de manière plus consensuelle et fédératrice en faveur de la transition écologique, en s'appuyant sur la notion de co-bénéfices entre santé humaine et santé de l'ensemble du vivant. Par exemple, le maintien et l'accès à des espaces naturels arborés permettra non seulement de réduire la pollution de l'air, mais aussi de générer des espaces de fraîcheur pour les habitants, de favoriser la santé mentale par la présence d'une riche biodiversité (chant des oiseaux par exemple) ou encore de limiter l'impact de fortes pluies sur les zones d'habitation en maintenant des sols vivants, capables de retenir l'eau.

Donner à voir aux territoires accompagnés des données probantes, issues de recherches scientifiques et permettant de mesurer l'impact de notre environnement sur notre santé, est un moyen de convaincre les équipes et les élus de l'importance d'agir sur le sujet. En complément, porter à connaissance la situation de santé des habitants du territoire, permet également de prendre la mesure des enjeux locaux. L'appui de l'Observatoire régional de santé (ORS) a, par exemple, été précieux pour documenter l'état de santé des habitants d'Aulnat, mettre en avant la

vulnérabilité particulièrement forte de cette commune sur de nombreux indicateurs et impulser ainsi une démarche d'urbanisme favorable à la santé dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg.

### **DEVENIR DES ACTEURS DE LA SANTÉ ET FAIRE CULTURE COMMUNE**

La mise en avant de données probantes et d'indicateurs locaux sur l'état de santé de la population peuvent toutefois générer des inquiétudes pour les élus et les équipes. Il est donc important de mettre en avant les moyens d'action face à ces états de fait.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) précise que la santé ne relève pas seulement d'une absence de pathologie, mais d'un état de complet bien-être sur les plans physique, mental et social. Cette approche globale de la santé renvoie donc à des champs très variés d'action publique des collectivités : alimentation, activité physique, mobilité, petite enfance, mais également culture, entretien des espaces verts, etc.

Les temps de sensibilisation s'avèrent indispensables pour permettre à chaque agent et élu de saisir dans quelle mesure les actions portées peuvent avoir un impact sur la santé des habitants. L'AUCM a accompagné de nombreux acteurs territoriaux dans des temps d'acculturation, comme ce fût le cas lors d'un séminaire co-organisé par le CNFPT et URBA4 qui s'est tenu à Clermont-Ferrand en décembre 2025. L'enjeu est en particulier de faire culture commune entre les services et de se saisir collectivement de la définition globale de la santé et de ses différentes dimensions. Ainsi, lors du lancement de la démarche d'intégration d'un volet santé au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais en avril 2025, les différentes directions de la collectivité ont été associées à un temps de sensibilisation sur l'aménagement favorable à la santé. Étaient entre autres présentes, les personnes en charge du Projet alimentaire territorial (PAT), des démarches de transition écologique, d'aménagement, d'action sociale, de revitalisation des centres-bourgs ou encore de la gestion administrative et financière de la collectivité.

Au-delà de la création d'une culture commune, ce sont bien les connaissances et compétences cumulées de l'ensemble des acteurs (équipes internes, élus et partenaires) qui permettent d'intégrer une approche globale de la santé dans les projets conduits.

### **ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES, OUTILLER LES ACTEURS**

Les accompagnements menés par l'AUCM visent non seulement à faire prendre conscience aux collectivités de l'importance d'agir sur la santé et des leviers dont elles disposent pour le faire, mais également de pouvoir engager des démarches concrètes et opérationnelles en ce sens, que ce soit dans l'élaboration de projets d'aménagement ou dans l'intégration de ces enjeux dans des documents d'urbanisme.

Les objectifs de l'aménagement favorable à la santé peuvent se résumer comme le fait de limiter l'exposition aux facteurs de risques et de maximiser l'exposition aux facteurs bénéfiques pour la santé, en agissant sur les modes de vie, les caractéristiques sociales et économiques du territoire, l'habitat, les espaces publics, les milieux et les ressources. Il s'avère donc nécessaire d'outiller les collectivités pour rendre ces objectifs plus opérationnels et permettre leur déclinaison de façon priorisée et circonscrite au regard des enjeux du territoire.

L'appui de l'Observatoire régional de santé (ORS) est ainsi indispensable par la mise à disposition de données statistiques (Balises) et l'appui à leur analyse.

Pour compléter les approches statistiques, les agences d'urbanisme ont développé un savoir-faire dans le déploiement de méthodes de diagnostics sensibles. Ceux-ci permettent de poursuivre l'acculturation des équipes via une approche par la perception des déterminants de santé dans l'espace public. Ce fût le cas par exemple dans le cadre du cycle ReCré-Action porté avec Clermont Auvergne Métropole ou encore auprès du club départemental des chargés de missions revitalisation des centralités porté par la Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme. Les outils de diagnostic sensibles permettent également de réaliser des diagnostics fins, comme à Aulnat, en juin 2025, pour expertiser une boucle piétonne au regard des différents déterminants de santé humaine, animale et environnementale.

Enfin, la constitution de grilles d'analyse permet d'accompagner les collectivités dans une relecture de leurs projets ou de leurs documents d'urbanisme, en les passant au crible des différents déterminants de santé ou des grands objectifs de l'aménagement favorable à la santé. La démarche est par

exemple en cours dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.

Permettre aux territoires de la région de s'approprier les outils développés et de pouvoir les utiliser constitue un enjeu fort des formations opérationnelles organisées par URBA4, comme ce fut le cas en octobre 2025 lors d'une formation de 2 jours en Drôme-Ardèche, centrée spécifiquement sur l'intégration d'une approche d'urbanisme favorable à la santé dans les démarches de revitalisation de centre-bourg.

Au-delà d'une relecture des projets et documents, ces outils permettent d'interroger des arbitrages en tenant compte de la situation du territoire. A titre d'illustration, si sur un territoire donné il sera préférable de maintenir des cheminements en pleine terre pour favoriser la biodiversité, sur d'autres territoire la priorité pourra être donnée à la mise en place de revêtements facilitant la marchabilité pour tous et ainsi lutter contre la sédentarité de façon inclusive.

### **PRENDRE EN COMPTE LES VULNÉRABILITÉS DE TOUT ÊTRE VIVANT**

En s'appuyant sur des démarches d'acculturation, de montée en compétence et d'outillage, les accompagnements déployés en faveur de l'aménagement favorable à la santé, visent à rendre opérationnelles et concrètes les intentions de prendre soin exprimées par les territoires.

Pour y parvenir, et prendre réellement soin de tous, les démarches ne peuvent se détacher de la prise en compte des inégalités sociales

et territoriales de santé, mais aussi d'une attention portée à l'ensemble du vivant, humain et non humain. Cela nécessite un croisement fort des expertises, y compris d'usage des habitants, en mobilisant des acteurs diversifiés (champ social, environnemental, aménagement...) autour de savoirs conceptuels, pratiques et sensibles. Cela nous invite également à décentrer notre regard pour faire entendre toutes les voix, et pourquoi pas celles des non humains comme le propose les démarches du Parlement du Vivant. Les échanges avec le monde de la recherche, comme la participation à la table ronde « La santé, un levier des transitions territoriales ? » lors du colloque Transitions territoriales organisé en novembre 2025 par l'Université Clermont Auvergne, contribuent à ce renouvellement du regard pour les équipes de l'AUCM et ses adhérents.



## FEMACT-CITIES : ANIMATION DU GROUPE LOCAL ET VALORISATION DU PROGRAMME



De 2023 à 2025, Clermont Auvergne Métropole est chef de file du réseau européen FEMACT-Cities, qui s'est constitué dans le cadre du programme européen URBACT. Le réseau réunit 8 territoires - Clermont Auvergne Métropole, Szabolcs 05 (Hongrie), Postojna (Slovénie), Cracovie (Pologne), Cluj -Napoca Métropole (Roumanie), Région de Coimbra (Portugal), Comté de Skåne (Suède) et Turin (Italie) et doit permettre à chacun des territoires associés de produire un plan d'action en faveur de l'égalité Femme-Homme.

Depuis 2024, l'AUCM accompagne Clermont Auvergne Métropole dans l'animation des travaux menés par le « groupe local » FEMACT-Cities, constitué de représentants du monde associatif, institutionnel, économique. Ces travaux doivent peu à peu nourrir la rédaction d'un plan d'action métropolitain. En 2025, le groupe local est réuni à quatre reprises, permettant d'identifier, puis d'affiner les axes structurants du plan d'action. Ce dernier est remis par Clermont Auvergne Métropole fin décembre 2025 au secrétariat URBACT, marquant la fin du cycle « FEMACT-Cities ».

L'AUCM poursuit les travaux de communication et de valorisation du réseau FEMACT-Cities, en lien avec les 8 chargés de communication des territoires partenaires. Elle concourt notamment à la rédaction et à la diffusion du livret « Recettes pour la mise en œuvre de l'égalité femme-homme ».

## QUAND LA COOPÉRATION EUROPÉENNE NOURRIT L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME : L'EXPÉRIENCE FEMACT-CITIES

Par Rosalie Lakatos, Responsable Urbanisme culturel et Communication

DÉC.  
2025

C'est une constante planétaire. Les droits humains ne sont jamais acquis : ceux qui ont été conquis hier et qui semblaient assurés peuvent être remis en question aujourd'hui, voire anéantis demain. Les femmes occupent une position particulièrement vulnérable dans ce contexte fluctuant. Aux injustices sociétales et économiques qui perdurent en leur défaveur, se cumule l'impact du changement global, qui touche plus durement les individus en situation de fragilité.

L'adaptation au changement climatique, la nécessité d'engager une « transition juste », et plus fondamentalement la quête d'une société apaisée où femmes et hommes bénéficieraient des mêmes droits, mettent au défi les politiques publiques sur leur capacité à accompagner et maintenir la marche vers l'égalité. Si les efforts au plan national semblent un socle indispensable à l'enracinement d'une culture partagée de l'égalité, ils restent indissociables de politiques de proximité, ancrées dans les réalités plus quotidiennes.

Comment réduire durablement les inégalités femme-homme à l'échelle d'un territoire comme la métropole clermontoise ? Comment capitaliser sur l'expérience d'autres territoires, et formuler une feuille de route qui réponde aux spécificités locales ? La recherche d'un logiciel robuste en matière d'égalité a motivé Clermont Auvergne Métropole à devenir cheffe de file du réseau européen FEMACT-Cities dans le cadre du programme URBACT. Un pari sur la coopération et l'intelligence collective pour lequel l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) l'a accompagnée. L'occasion d'expérimenter et d'analyser les leviers possibles localement vers davantage d'égalité.

### ABORDER LA COMPLEXITÉ DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME À L'ÉCHELLE LOCALE

L'analyse et la promotion de l'égalité femme-homme s'inscrivent dans une approche systémique. Inégalités scolaires, professionnelles, violences sexistes et sexuelles, stéréotypes, s'établissent dans un schéma d'interdépendances qui implique la mobilisation de l'ensemble des champs politiques. L'édition 2024 des « Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » publiée par Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations [1] illustre cette imbrication, et met en lumière la complexité d'embrasser un tel sujet : impulser un changement significatif en matière d'égalité exige une collaboration intersectorielle, interterritoriale et interculturelle au long cours.

Le contexte national volontariste, avec un Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 [2] qui inscrit les enjeux d'égalité au centre de l'action publique, semble un terrain favorable pour déployer cette approche intégrée. Cependant, si de façon générale ce plan d'Etat définit des axes et mesures bien identifiés autour de la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et la culture de l'égalité, nul mode d'emploi préétabli ne s'offre à la collectivité qui souhaite s'emparer du sujet de l'égalité.

Quelles priorités, quelles méthodologies, quelle gouvernance et finalement, quelle feuille de route pour engager un territoire et ses diverses parties prenantes vers davantage d'égalité et d'émancipation ? La méthode URBACT offre l'opportunité aux collectivités d'explorer les

[1] <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/chiffres-cles-vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-edition-2024>

[2] <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/toutes-et-tous-egaux-plan-interministeriel-pour-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>

possibles et de s'inspirer au-delà des frontières, dans une logique de compagnonnage, avec l'aide de nombreux experts.

**S'APPUYER SUR LA COOPÉRATION INTERCULTURELLE ET LE PARTAGE DE SAVOIRS POUR EXPLORER LES POSSIBLES : LA MÉTHODE URBACT**

Depuis 2002, le programme de coopération URBACT - actuellement URBACT IV, qui s'inscrit dans la programmation 2021-2027 du FEDER [3] - permet aux villes d'échanger leurs expériences, leurs idées et leurs bonnes pratiques en matière de développement urbain au sein de réseaux thématiques et transnationaux. L'objectif de ces réseaux est de concevoir ensemble une réponse collective à des défis communs, tout en adaptant les solutions à des spécificités locales. URBACT propose ainsi aux collectivités de toute l'Europe de faire partie d'un réseau constitué de 7 à 10 collectivités, qui partagent une problématique sur le développement urbain : gouvernance participative, planification urbaine, économie locale, changement climatique, cohésion sociale, etc.

URBACT propose 3 types de réseaux, parmi lesquels les réseaux de planification d'action, dont l'objectif est de produire en deux ans un plan d'action intégré, applicable localement. La méthode URBACT, basée sur la coopération, la participation citoyenne et l'apprentissage par l'action, permet à chaque collectivité associée de trouver des solutions concrètes pour son territoire, de s'inspirer des pratiques et expériences entre pairs en Europe, de renforcer ses compétences, d'intégrer une communauté de travail européenne, de se faire connaître en France et en Europe. Un expert du Secrétariat URBACT apporte une aide précieuse à chaque réseau dans sa réflexion, ses méthodes de travail et la conception de son plan d'action.

En réponse à des problématiques transversales telles que l'égalité femme-homme, l'outil semble particulièrement adapté pour bâtir une stratégie locale sur mesure. La dynamique interculturelle, combinée à l'implication du tissu local – fondamentaux de la méthode URBACT - apparaissent ainsi comme de sérieux atouts pour résoudre l'équation de l'égalité femme-homme sur le territoire de la métropole clermontoise.

**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, CHEFFE DE FILE DU RÉSEAU EUROPÉEN FEMACT-CITIES**

Clermont Auvergne Métropole a souhaité porter auprès de la Commission Européenne le projet FEMACT-Cities, dont elle est devenue cheffe de file de 2023 à 2025. Ce projet, qui réunit 8 territoires associés aux enjeux socio-économiques très différents - Clermont Auvergne Métropole, Szabolcs 05 (Hongrie), Postojna (Slovénie), Cracovie (Pologne), Cluj-Napoca Métropole (Roumanie), Région de Coimbra (Portugal), Comté de Skåne (Suède) et Turin (Italie) - vise un objectif partagé : améliorer la qualité de vie des femmes et assurer leur liberté individuelle sur chacun des territoires. A travers un parcours de deux années, il revient à chaque territoire de préciser ses propres enjeux et thématiques de travail, définir sa stratégie, pour finalement formuler un plan d'action détaillé.

Être cheffe de file d'un tel réseau appelle une triple nécessité de la part de Clermont Auvergne Métropole. Il s'agit d'une part de constituer, de fidéliser et d'animer un « groupe local » composé de représentants du monde associatif, institutionnel, économique, fédérés autour de la promotion de l'égalité femme-homme. Ce groupe nourrira par ses travaux la conception d'un plan d'action à l'échelle métropolitaine. Il s'agit d'autre part d'articuler ces travaux localisés à une dynamique européenne d'échanges, de partages d'expériences et à une réflexion commune autour du rôle des collectivités et des leviers à leur disposition pour favoriser l'égalité. Enfin, le but du réseau est de valoriser au fil de l'eau ses travaux et ceux de chacun de ses membres, non seulement à l'échelle locale, mais aussi nationale et européenne. Parallèlement, chaque réseau est invité à entretenir des échanges avec d'autres réseaux URBACT, afin d'amplifier encore davantage l'émulation et le partage d'expériences.

Aux côtés de Clermont Auvergne Métropole, l'AUCM s'intègre comme un maillon d'une chaîne multi-acteurs qui contribuent chacun à nourrir l'intelligence collective et ses déclinaisons opérationnelles. L'Agence s'implique plus spécifiquement sur l'animation du « groupe local » FEMACT-Cities en concevant un parcours d'ateliers qui guident peu à peu l'analyse, la réflexion collective et la formulation de propositions susceptibles d'amplifier l'égalité sur le territoire. Elle

[3] Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est un fonds de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.



coordonne par ailleurs la valorisation et la communication des travaux du réseau et de ses membres à différentes échelles, en relation avec les 8 territoires européens associés.

### **NOURRIR UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME À TRAVERS UN RÉSEAU MÉTROPOLITAIN**

La diversité des problématiques retenues par les membres du réseau FEMACT-Cities pour structurer leur plan d'actions [4] – de l'éducation aux transports publics, de la prévention des violences à l'approche patrimoniale, de la mobilité en milieu rural à la gouvernance multi-acteurs – illustre la variété des choix politiques possibles en faveur de l'égalité de genre. Comparativement à ses homologues européens, Clermont Auvergne Métropole semble emprunter une voie médiane originale. Après avoir opté pour une entrée en matière urban-thématique en 2023 – émancipation, intégrité, autonomie, mobilité – les réflexions de l'écosystème clermontois, incarné par un groupe local fidèle et tenace d'une vingtaine de personnes, se sont peu à peu recentrées sur les modalités et leviers de la coopération en tant que telle. Sur un territoire où les initiatives dédiées à l'égalité femme-homme sont déjà nombreuses et variées, comment amplifier, accompagner et coordonner à moyen terme les actions pour leur donner une portée significative ? Comment faire en sorte que la culture de l'égalité essaime sur l'ensemble de la métropole et face office de logiciel commun aux sphères associatives, institutionnelles, économiques et citoyennes ?

Deux aspects ont émergé des travaux du groupe local FEMACT-Cities, qui structurent le plan d'action formulé par Clermont Auvergne Métropole fin 2025. D'une part, le besoin essentiel de suivre et connaître la situation de l'égalité sur le territoire pour concevoir et ajuster les différents dispositifs dédiés. Mesurer pour comprendre. Comprendre pour agir, collectivement. Une boussole à construire, qui pourrait prendre la forme d'un observatoire combinant collecte de données, analyses, animation d'une réflexion pluri-acteurs et d'un partage des savoirs autour des grands enjeux d'égalité sur le territoire. D'autre part, le besoin de mise en réseau des

nombreuses initiatives locales. Un réseau pour partager et relier les expériences, coordonner les propositions, et rendre visible les enjeux de l'égalité femme-homme auprès des habitants et acteurs du territoire.

### **DU PLAN D'ACTION À SA MISE EN ŒUVRE**

Alors que le processus URBACT touche à sa fin, quelles suites possibles ? À l'issue de deux années d'un cheminement collectif multi-échelles, la métropole clermontoise est aujourd'hui forte d'un groupe d'acteurs locaux engagés et résolus à poursuivre les travaux pour faire vivre le plan d'action. La signature officielle de la « Charte pour l'égalité femme-homme dans la métropole clermontoise », en présence de Cyril Cineux, Vice-Président en charge de la Démocratie participative, des Relations aux usagers, de la Citoyenneté, de l'Égalité et de la Concertation et évaluation des Politiques publiques, en juillet 2025, introduit cette envie partagée dans l'espace public. Une première marche vers une culture métropolitaine de l'égalité semble en ce sens franchie, que Clermont Auvergne Métropole a su valoriser vis-à-vis de ses partenaires européens. Sur cette base encourageante, la mise en pratique du plan d'action métropolitain et son ancrage à moyen terme, sur le terrain, restent un objectif à atteindre. Outre l'urgence de répondre aux inégalités et situations de violences qui perdurent, ce plan, traduit en actes, pourra contribuer à renforcer les capacités du territoire à répondre aux nombreux défis liés au changement global.

[4] Les 8 plans d'actions FEMACT Cities sont consultables en ligne sur <https://urbact.eu/networks/femact-cities>

# 5





**FAVORISER L'ACCÈS  
À DES MOBILITÉS  
DÉCARBONÉES**

## LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE VICHY COMMUNAUTÉ : UN NOUVEAU CAP POUR LES MOBILITÉS

Par Sébastien Reilles, Chargé d'études Mobilités

20 MARS  
2025

Le 12 décembre 2024, Vichy Communauté a adopté son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), qui vise à définir pour les dix prochaines années les orientations en termes de mobilité.

Vichy Communauté s'étend sur un vaste territoire – 39 communes – regroupant près de 85 000 habitants. Ce territoire est composé d'un cœur urbain autour de Vichy, de 3 pôles d'équilibre (Le Mayet-de-Montagne, Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre) et de villages situés en zones périurbaine ou rurale. La communauté d'agglomération couvre la quasi-totalité de l'aire d'attraction de Vichy, telle que définie par l'INSEE au regard de l'intensité des relations domicile-travail. Dans sa partie Est, un certain nombre de petites communes se situent en zone rurale. Les réponses travaillées dans le cadre du PdMS ont donc dû couvrir une extrême diversité de situations : mobilités urbaines au sein d'une ville densément peuplée (Vichy), mobilité d'échanges entre un pôle urbain d'une ville moyenne et sa périphérie et mobilités en zone peu dense de moyenne montagne.

### LE PdMS, OUTIL DE PLANIFICATION DES MOBILITÉS POUR LES VILLES MOYENNES ET LES TERRITOIRES RURAUX

Dès les années 1980, les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) se sont dotées de Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui visaient à l'organisation du transport des personnes et des marchandises, ainsi que de la circulation et du stationnement. Au fil du temps, ces documents ont participé à la transformation des systèmes de mobilités des grandes agglomérations qui se sont dotées de divers services de mobilité : tramway, bus, parking relais, itinéraires cyclables structurants, ....

Pour les territoires de plus petite taille, plusieurs options étaient possibles : élaborer un PDU volontaire (avec pour corollaire le respect du cadre réglementaire), réaliser un plan s'inspirant des orientations des PDU – désigné sous le vocable de Plan Global de Déplacements – ou encore élaborer un plan de mobilité rurale, selon la définition de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015).

La loi d'orientation des mobilités (2019) a redéfini les outils juridiques visant à la mise en œuvre d'une politique de mobilité locale en distinguant, d'une part, le plan de mobilité obligatoire pour les grandes agglomérations (ex PDU) et d'autre part, le plan de mobilité simplifié (PdMS), qui est une démarche volontaire, à destination des villes moyennes et des territoires ruraux. Ce document dispose d'un cadre juridique simplifié permettant une plus grande souplesse dans sa déclinaison et une adaptabilité aux enjeux de chaque territoire.

A l'échelle d'une autorité organisatrice des mobilités (qui correspond en général au périmètre d'une agglomération), le PdMS vise à traiter de l'ensemble des mobilités, en prenant en compte les différentes composantes du territoire et en visant à faciliter la mobilité de tous les publics. Ce plan est élaboré dans le cadre d'un dialogue interacteurs incluant notamment l'Etat, la Région, les communes ou encore les territoires voisins avec lesquels des liens fréquents sont entretenus.

### UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR RÉPONDRE À DE MULTIPLES DÉFIS

Suite au projet d'agglomération « Agir 2035 », Vichy Communauté souhaitait à la fois accroître son attractivité territoriale,

garantir une meilleure qualité de vie pour tous, lutter contre le changement climatique et reconquérir les bourgs : autant d'enjeux qui rendent nécessaire un questionnement approfondi des mobilités. Le PdMS de Vichy Communauté doit ainsi contribuer à transformer un système de mobilité qui repose actuellement, de façon trop importante, sur le modèle du « tout voiture ». Il s'agit de proposer un nouveau modèle qui permette de répondre à différents défis : accessibilité pour tous les publics, pollution, sécurité, santé ou atténuation du changement climatique.

Vichy Communauté a souhaité confier la réalisation du PdMS à l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central (AUCM). Pour mener à bien ce projet qui dépasse les seules compétences d'une agglomération, Vichy Communauté et l'AUCM ont constitué un comité des partenaires associant des élus communautaires, représentants la diversité des territoires (cœur urbain, pôles d'équilibre, pôles de proximité), et des techniciens de Vichy Communauté, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

L'élaboration de ce plan est passé par quatre étapes : l'élaboration du diagnostic, incluant une consultation des habitants via un questionnaire, la définition et le partage des enjeux, l'élaboration du programme d'actions, puis la réalisation du rapport.

### **VERS DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ADAPTÉES ET DÉCARBONÉES POUR CHAQUE HABITANT ET CHAQUE TERRITOIRE**

Le comité des partenaires a défini une ambition générale autour du développement de solutions de mobilité adaptées et décarbonées pour chaque habitant et chaque territoire.

La décarbonation des mobilités passe notamment par des conditions plus favorables à l'usage des modes actifs : développement de la pratique du vélo, plus grande place aux piétons, aménagement des zones à faible vitesse. D'autres actions visent à

favoriser le verdissement des parcs de véhicules routiers (renouvellement du parc d'autobus de la collectivité, déploiement de bornes de recharge, ...) et à promouvoir de nouveaux usages comme le covoiturage. Cela nécessite d'accompagner les changements de comportements, notamment dans le cadre de Plan de Mobilité des entreprises et d'assurer une plus grande coordination entre les actions des différents partenaires en charge des mobilités.

L'agglomération est attentive à maintenir un équilibre territorial, en menant des projets de mobilité pour l'ensemble des espaces quels que soit leur type. Au sein de Vichy Communauté, il s'agit notamment d'améliorer les transports collectifs (bus et transport à la demande), tout en veillant aux équilibres budgétaires. Dans ce cadre, des optimisations sont à rechercher avec les transports interurbains (car et train), tout en proposant un tarif unique, quel que soit le mode utilisé dans le territoire de l'agglomération. En outre, le renforcement des connexions avec les métropoles voisines est également attendu : un accès facilité à Clermont-Ferrand dans le cadre du futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) et des liaisons ferroviaires plus performantes avec Paris et Lyon.

Vichy Communauté souhaitait également mettre l'accent sur le volet solidaire des mobilités. Dans un territoire diffus – en dehors du pôle urbain de Vichy, Cusset, Bellerive – il apparaît nécessaire de repenser les services pour répondre aux difficultés de mobilité des seniors, des jeunes et des personnes en situation de précarité économique. Le développement de services « allant vers le domicile » (commerces et services ambulants) ou encore la mise en accessibilité de l'espace public doit bénéficier aux seniors. Le développement d'une autonomie de mobilité par l'usage du vélo (programme d'action ciblant notamment l'apprentissage du vélo à l'école) et des services de transports publics constituent un levier pour les jeunes. Enfin, le développement d'un maillage en « stations mobilité » permettant d'emprunter voiture, voiture sans permis ou vélo ou encore l'instauration d'un transport

d'utilité sociale (transport sans but lucratif porté par une association aidant les personnes les plus empêchées en termes de mobilité) visent à apporter des réponses aux publics généralement exclus des mobilités.

Le pari de Vichy Communauté en matière de mobilités reste néanmoins réaliste. La voiture continuera à jouer un rôle notamment pour les déplacements entre communes périphériques ou encore pour les déplacements sur certaines plages horaires. Néanmoins, il s'agit d'aider les habitants, les acteurs économiques, les touristes à réduire leur dépendance à la voiture. Cela ouvre le champ à de nouveaux modèles de mobilité, notamment pour les déplacements au sein des zones périurbaines et rurales. Il s'agira en particulier d'impulser des changements de comportement par rapport à l'usage de la marche ou du vélo au sein de chaque village (rendre agréable et sécuriser l'usage de ces modes pour se déplacer au sein d'un bourg),

d'apporter de nouvelles solutions de mobilité au travers d'un service d'autopartage (maillage du territoire par des « stations mobilité ») ou encore de développer des solutions pour les personnes peu mobiles au travers du transport à la demande et du transport d'utilité sociale. Au-delà de l'évolution des services de mobilité, ce changement dans les pratiques de déplacements dépend des transformations dans la conception des quartiers. Les projets du quartier du Lac à Vichy ou le programme « Petites Villes de Demain » à Saint-Germain-des-Fossés visent à mieux articuler le lien urbanisme / déplacements en proposant une conception plus propice à la proximité entre habitat et service du quotidien d'une part et un accès facile à la mobilité ferroviaire d'autre part.

---

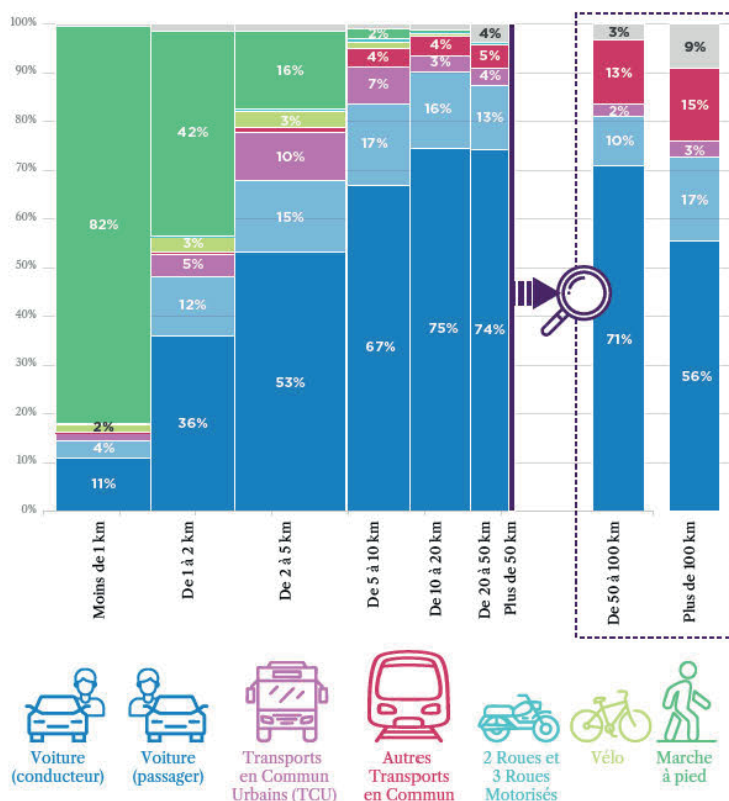
## EXPLOITATION ET VALORISATION DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ EMC2

En 2022, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) a réalisé l'Enquête EMC2 afin de connaître les mobilités des 560 000 habitants du bassin clermontois (11 intercommunalités). En 2025, le SMTC-AC et l'AUCM ont constitué un groupe de travail visant à l'analyse des données obtenues en proposant plusieurs supports au fil de l'année 2025 :

- Un document traitant des premiers résultats.
- Un site de datavisualisation.
- Un rapport de questionnement visant à comprendre finement les évolutions en cours.

L'Agence est intervenue plus spécifiquement sur ce dernier point au travers de l'analyse des phénomènes et la réalisation de graphiques et cartographies.

**PARTS MODALES SELON LES CLASSES DE DISTANCES**



Source: EMC<sup>2</sup> Clermont-Ferrand 2022

# QUELLES RUPTURES DANS LES PRATIQUES DE MOBILITÉ AU TRAVERS DES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA GRANDE ENQUÊTE MOBILITÉ 2022 ?

Par Sébastien Reilles, Chargé d'études Mobilités

24 SEPT.  
2025

Ces dernières années se caractérisent par d'importants bouleversements dans la sphère des mobilités (émergence de la mobilité électrique, déploiement des vélos en libre-service, intensification des livraisons, hausse des prix des carburants...) et plus largement dans la société (crise sanitaire du COVID 19, accélération de la crise climatique, période de forte inflation...). Par une enquête conduite à l'automne 2022, les connaissances en termes de demandes de mobilité des habitants de l'aire d'attraction clermontoise ont été mises à jour.

En termes de comportements de mobilité, alors que la tendance observée localement depuis le début des années 1990 portait sur une croissance continue de la mobilité des personnes, associée à un plus grand usage de la voiture, il est fait le constat qu'au cours de la dernière décennie, on assiste à deux ruptures majeures : la baisse du nombre de déplacements (env. 15 % de déplacements en moins) et le moindre recours à la voiture (- 5 points de parts modales pour la voiture). Ces

évolutions ne sont pas propres au territoire clermontois puisque toutes les grandes agglomérations françaises et leurs zones d'attraction connaissent ce phénomène depuis le milieu des années 2010.

## LA GRANDE ENQUÊTE MOBILITÉ 2022 : PÉRIMÈTRE, OBJET, NOMBRE DE PERSONNES ENQUÊTÉES

La Grande Enquête Mobilité 2022 a fait l'objet d'un projet collectif fédérant 11 EPCL, afin de connaître les pratiques de mobilité de près de 600 000 habitants répartis dans 285 communes. Cette enquête s'appuie sur la méthode définie par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), sous le terme d'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>). D'octobre 2022 à janvier 2023, près de 10 000 personnes ont répondu à cette enquête, qui permet de décrire l'ensemble des déplacements réalisés.



Cette enquête mesure les déplacements des personnes qui se définissent ainsi : mouvement d'une personne, effectué pour un certain motif (travail, études, achats...), sur une voie publique entre une origine et une destination à l'aide d'un ou de plusieurs modes de transport. Par exemple, aller de la périphérie thiernoise au cœur de Clermont-Ferrand pour le travail en utilisant la voiture, puis le train, puis la marche, compte pour un seul déplacement (en train, car c'est le mode majeur utilisé pour ce déplacement). Le fait d'aller acheter du pain depuis son domicile, puis de la presse dans un autre commerce et revenir chez soit amène à réaliser au total trois déplacements. A noter que la notion de distance n'intervient pas dans la définition du déplacement.

### LA BAISSÉ DU NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

Alors que les différentes enquêtes réalisées autour de Clermont-Ferrand en 1992, 2003 et 2012 mettaient en évidence une augmentation régulière du nombre de déplacements réalisés par jour et par personne, l'enquête de 2022 se distingue par une baisse de la mobilité des personnes. En effet, à l'échelle du périmètre du Grand Clermont (SCoT) le nombre de déplacements par jour et par personne passe de 4,15 à 3,38. Si l'augmentation des prix des carburants (pour le diesel le prix moyen annuel passe de 1,41 € / litre en 2012 à 1,87 € en 2022) ou le développement du télétravail apparaissent comme des facteurs explicatifs « naturels », les raisons sont plus diverses : vieillissement de la population, développement du e-commerce, nouvelles pratiques de mobilité (moins de déplacements le temps de midi), voir des signes de moindre sociabilité de certaines catégories (la baisse de mobilité des étudiants le jeudi est de l'ordre de -40 %). Ainsi, c'est une combinaison de facteurs, qui amène au constat de moindres mobilités des personnes. De plus, cette baisse n'est pas uniforme territorialement (elle concerne surtout les habitants du Grand Clermont qui se déplaçaient plus que leurs homologues résidents dans des territoires plus éloignés) ni socialement (la baisse concerne surtout les catégories cadre / profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire).

Concernant les kilomètres parcourus, on assiste également à une baisse, même si elle est moins marquée. En effet, alors que le nombre de déplacements décroît de 16 %, celui des kilomètres parcourus par les habitants

du Grand Clermont ne recule que de 11 %. Mais, l'enquête révèle aussi que l'éloignement est croissant entre le domicile et le travail passant de 12,6 km à 13,4 km (soit + 6,3 %). Ainsi, il apparaît d'une part que les habitants rationalisent leur programme de mobilité (faire moins de déplacements, aller moins loin chercher un service), et d'autre part qu'ils ne sont pas en capacité à rapprocher lieu d'habitat et lieu de travail. Il existe deux évolutions territoriales à l'œuvre : une concentration de l'emploi dans certaines communes et en premier lieu dans la Métropole clermontoise / une diffusion de la périurbanisation dans un arc allant de Combronde à Billom.

### LA BAISSÉ DE L'USAGE DE LA VOITURE

La deuxième rupture concerne l'usage de la voiture. Si au fil des enquêtes de 1992 à 2012, la part modale de la voiture était stable (environ 63 %), l'enquête de 2022 met en évidence un recul de l'usage de la voiture qui ne pèse « plus que » 60% des déplacements... mais 80 % des kilomètres parcourus et 90 % des émissions de CO<sup>2</sup>.

Ainsi la voiture reste au centre des mobilités des habitants de l'aire d'influence de Clermont-Ferrand, notamment pour aller travailler, accompagner (les enfants) ou faire des courses. De plus, le nombre de voitures en circulation tend à croître du fait de l'augmentation de la population même si l'équipement moyen par ménage est en léger recul. Les motorisations non thermiques se développent mais restent marginales : seuls 5 % des véhicules ne sont pas essence ou diesel et la motorisation électrique, la plus vertueuse sur le plan environnemental, ne concerne au final qu'une voiture sur cent. Par ailleurs, aucune augmentation de l'occupation moyenne des voitures n'est observée, avec toujours aux environs de 1,35 personnes par voiture pour l'ensemble des motifs et de 1,03 personnes pour les déplacements domicile-travail. Ainsi, les précédentes tentatives d'augmentation de l'occupation des voitures via des politiques publiques n'ont pas produits d'effets pérennes dans le temps.

Mais cette baisse de l'usage de la voiture (-225 000 déplacements ; part modale passant de 64 à 59 % à périmètre comparable) constitue un signal pour aller vers une nouvelle approche des mobilités, avec une plus grande appétence pour les modes actifs (marche et vélo), alors que l'usage des transports collectifs stagne. La marche a gagné trois points passant

de 26 à 29 % des déplacements et le vélo voit sa part doubler passant de 1 à 2 % des déplacements. Toutefois, ces modes restent utilisés principalement pour parcourir des petites distances (en moyenne pas plus d'un kilomètre pour la marche, trois pour le vélo). Dès lors, ils n'assurent qu'une faible part des kilomètres parcourus quotidiennement par les habitants de l'aire d'influence clermontoise. Le regain du vélo s'observe principalement pour les habitants de la métropole clermontoise. Il s'explique par un plus grand maillage en aménagement cyclable, la mise à disposition de vélos en libre-service et la démocratisation du vélo à assistance électrique.

Ainsi, il ressort plutôt une rationalisation des déplacements en voiture : Les déplacements les plus courts, comme par exemple se rendre à l'école ou faire des achats de proximité, sont plus souvent réalisés à pied ou à vélo que par le passé, mais l'usage de la voiture reste central dès que la distance à parcourir dépasse les deux kilomètres.

**L'ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE MÉTROPOLISATION**

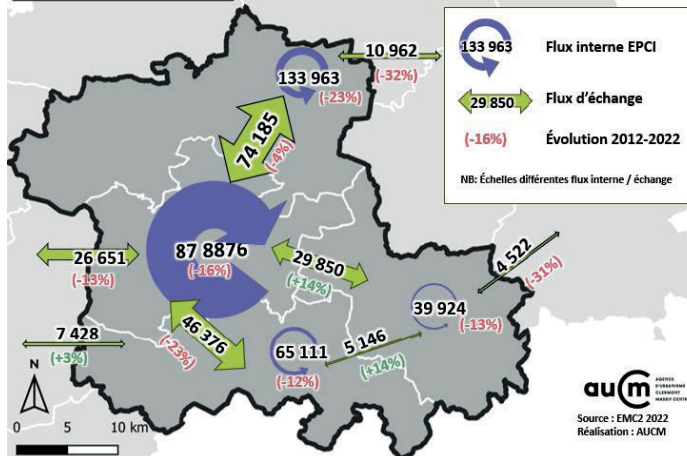
Du fait d'un grand nombre d'habitants, d'emplois et de services au sein de Clermont Auvergne Métropole, ce territoire concentre une grande partie de la mobilité locale. En effet, près de 900 000 déplacements recensés dans la Grande Enquête Mobilité 2022 se réalisent en son sein. Les déplacements réalisés dans le reste des 10 autres EPCI ou en lien entre les EPCI périphériques et Clermont Auvergne Métropole représentent environ 780 000 déplacements.

L'analyse des déplacements dans le temps, entre les enquêtes de 2012 et de 2022, permet de cerner les évolutions dans la géographie des flux de mobilité. Cette analyse a été réalisée à périmètre constant (le Grand Clermont – soit les EPCI de Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne, Billom communauté).

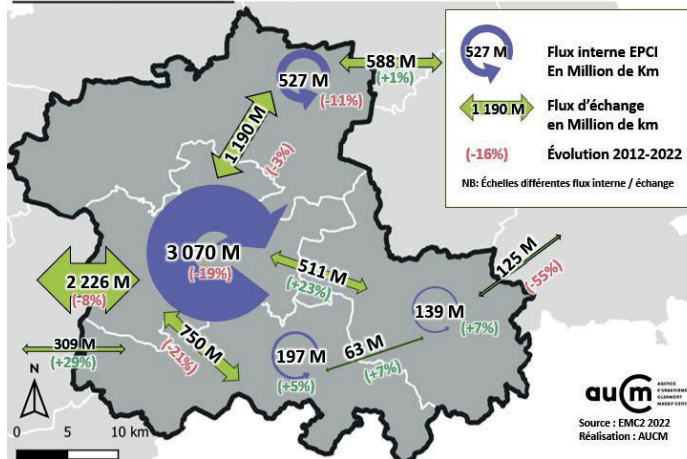
Pour les habitants du Grand Clermont, il ressort que :

- Les déplacements internes à chaque EPCI génèrent les plus gros volumes de déplacements. Néanmoins, ceux-ci sont moins nombreux en 2022 qu'en 2012 et plus particulièrement au sein de Clermont Auvergne Métropole. En effet, près de 173 000 déplacements quotidiens s'effectuent en moins au sein de ce territoire (-16 %). La baisse de mobilité

**Flux des déplacements (en nombre) en 2022 et évolutions 2012-2022**



**Flux des déplacements (en KM) en 2022 et évolutions 2012-2022**



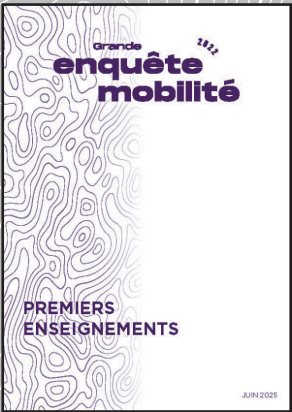
dans la métropole représente environ deux-tiers de la baisse de la mobilité de l'ensemble du Grand Clermont (1 589 265 déplacements en 2012 à 1 338 065 déplacements en 2022).

- Les déplacements d'échanges entre Clermont Auvergne Métropole et les EPCI de Riom Limagne et Volcans / Mond'Arverne / Billom communauté représentent des volumes bien moindres en nombre, mais génèrent des distances importantes. Pour cette catégorie de déplacements il est plutôt observé une stabilité en nombre et en distance. A noter que les échanges entre Mond'Arverne et Billom communauté sont peu nombreux. Ces deux territoires échangent très peu avec Riom Limagne et Volcans.
- Les déplacements avec les territoires extérieurs du Grand Clermont sont modestes. De plus, les chiffres présentés ne prennent pas en compte les déplacements réalisés par les habitants vivant aux portes du Grand Clermont

(Dômes Sancy Artense, Entre Dore et Allier, Agglomération Pays d'Issoire...) et qui se déplacent en direction du Grand Clermont. Les chiffres montrent seulement que les habitants du Grand Clermont sont moins tournés vers ces territoires extérieurs en 2022 qu'en 2012.

Au final, le phénomène marquant est la réduction de déplacements de proximité au sein de son EPCI de résidence, expliquant que la baisse de la mobilité est plus forte en volume de déplacements (-16 % à l'échelle du Grand Clermont) qu'en kilomètres (-11 %).

**PUBLICATION**



Grandes  
**enquêtes  
mobilité** 2022

**PREMIERS  
ENSEIGNEMENTS**

JUN 2025

Lire la publication [↗](#)

## ANALYSE DE L'URBANISATION INDUITE PAR UN PARKING RELAIS APPLIQUÉE AU BRÉZET

Le projet InspiRe prévoit la réalisation d'un parking relais rue Kepler sur le tracé de la ligne B. Début 2025, l'Autorité environnementale recommande une analyse élargie des incidences de ce projet en matière d'urbanisation induite dans les communes périphériques. Clermont Auvergne Métropole s'est appuyée sur une analyse de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central pour objectiver les projets d'urbanisation des communes. Ce dossier a permis la mise en chantier du parking.



## COMPRENDRE LES EFFETS TERRITORIAUX D'UN PARKING-RELAIS : L'ANALYSE DE L'AUCM MENÉE POUR LE PROJET DU BRÉZET

Par Sébastien Reilles, Chargé d'études Mobilités

DÉC.  
2025

### UNE EXPERTISE MOBILISÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'IMPACT TERRITORIAL

Dans le cadre du projet InspiRe – qui prévoit la création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et une restructuration d'ensemble du réseau – la réalisation de parkings-relais figure parmi les leviers essentiels de la politique de mobilité portée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) et Clermont Auvergne Métropole.

Parmi ceux-ci, le parking-relais du Brézet occupe une place singulière : situé en connexion directe avec l'autoroute A711 et la future ligne B du BHNS, il est dimensionné pour accueillir près de 300 véhicules. Cet investissement de 4,6 millions d'euros, porté par Clermont Auvergne Métropole, vise à capter les flux entrants de l'est de l'agglomération, tout en renforçant l'usage des transports collectifs.

Comme tout projet d'aménagement structurant, l'opération a été soumise à une évaluation environnementale. Dans son avis du 18 mars 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes a notamment recommandé d'élargir l'analyse des incidences potentielles du parking-relais en matière d'urbanisation induite sur les secteurs périurbains. Pour répondre de manière précise et rapide à cette demande, Clermont Auvergne Métropole a sollicité l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central afin d'alimenter le mémoire de réponse, indispensable au respect de l'objectif d'un démarrage des travaux à l'été 2025.

### IDENTIFIER LA ZONE D'INFLUENCE RÉELLE DU PARKING-RELAIS

La première étape de l'analyse a consisté à déterminer la zone d'influence effective du futur parking-relais du Brézet.

Plusieurs éléments rendaient nécessaire une réactualisation de cette analyse de l'aire de chalandise du parking-relais :

- L'étoffement programmé du maillage de 25 parkings-relais à l'horizon 2026 sur la métropole ;
- La montée en puissance attendue de l'offre ferroviaire en 2029, renforçant l'attractivité des parkings de gares ;
- Les enseignements issus de travaux menés par l'Agence d'urbanisme Urbalyon et par la DREAL Île-de-France, montrant que les habitants des couronnes périurbaines privilégient des parkings proches de leur domicile et acceptent rarement de dépasser 10 km en voiture pour rejoindre un parking-relais.

Ces éléments ont permis de construire une zone d'influence affinée, centrée sur les communes dont les habitants pourraient être incités à utiliser ce parking, plutôt qu'un autre équipement du réseau métropolitain.

### METTRE EN PERSPECTIVE L'URBANISATION PLANIFIÉE DANS LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Dans un second temps, l'Agence s'est penchée sur les dynamiques d'urbanisation des communes incluses dans cette zone d'influence.

L'analyse s'est appuyée sur :

- Le SCoT du Grand Clermont ;
- Les PLUi de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne et Volcans, et notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites dans ces documents d'urbanisme intercommunaux qui donnent à voir des projections en termes de logements.

L'étude met en évidence de fortes disparités entre les territoires :

- Les communes de la Métropole présentent des programmations conséquentes, parfois de plusieurs centaines de logements ;
- Les communes périurbaines hors métropole affichent des projets nettement plus modestes, de l'ordre de quelques dizaines de logements.

Ces différences structurent fortement le potentiel d'urbanisation induite.

### **METTRE EN RELATION FLUX D'ACTIFS, DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS ET CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

La troisième étape a consisté à croiser plusieurs jeux de données afin d'objectiver les risques d'urbanisation induite :

- Les flux actuels et les potentiels d'actifs ;
- Les évolutions prévues de la desserte en transports collectifs ;
- Les capacités d'urbanisation inscrites dans les documents de planification.

Il ressort de cette analyse que :

Les communes métropolitaines les plus dynamiques bénéficient aussi des améliorations de desserte les plus importantes grâce à InspiRe et au renforcement à moyen terme de l'offre ferroviaire. Ces évolutions encouragent un usage du transport collectif au plus proche du lieu de résidence, réduisant l'intérêt d'un report systématique vers un parking-relais.

Pour les communes périurbaines extérieures à la métropole, la desserte en transport collectif restera plus limitée, rendant l'usage du parking-relais pertinent. Toutefois, leurs perspectives de développement urbain modérées ne laissent pas envisager une urbanisation induite significative.

Ainsi, la mise en service du parking-relais du Brézet ne devrait pas générer d'urbanisation induite majeure au sein des secteurs périurbains identifiés.

### **UN ÉCLAIRAGE DÉCISIF POUR LA DÉCISION PUBLIQUE**

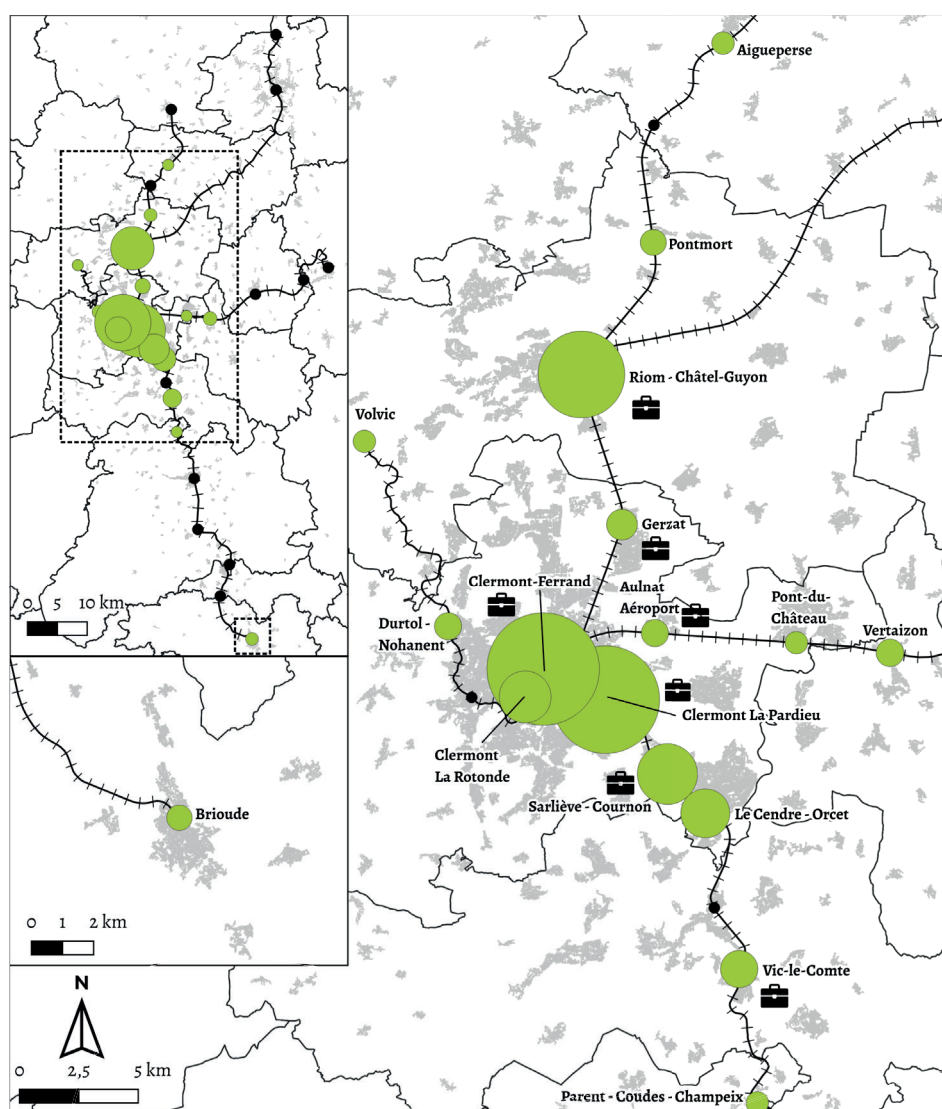
En mobilisant ses expertises combinées en urbanisme et en mobilité, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central a fourni des éléments déterminants pour consolider le mémoire de réponse de Clermont Auvergne Métropole et de la Société Publique Locale, maître d'ouvrage mandataire du projet.

Ces travaux ont contribué à l'obtention de l'autorisation environnementale du parking-relais.

Le chantier, engagé à l'été 2025, se poursuit pour une mise en service prévue fin 2025 / début 2026.

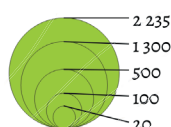
## SUIVI DES ÉTUDES SERM ET RÉALISATION DE L'ÉTUDE URBAINE DES GARES

Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) visent à développer une offre de mobilité multimodale sur le territoire du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (12 intercommunalités). Les acteurs locaux (Etat, Région, Autorités organisatrices des mobilités, Pôle métropolitain) sont engagés dans une convention avec la Société des Grands Projets et SNCF, afin de monter un dossier de candidature, déposé début 2026. L'année 2025 a été consacrée aux études sur l'infrastructure ferroviaire, les gares, les cars express, le covoiturage, les impacts environnementaux et socio-économiques... L'Agence a participé à ces diverses réflexions et a réalisé une contribution spécifique sur l'analyse urbaine des 30 quartiers de gare impliqués dans le projet de SERM.



- ⚡ Réseau ferré SERM
- Gares SERM
- Limites des intercommunalités
- Tâche urbaine
- 👤 Sites avec un développement de l'emploi à venir

Nombre prévisionnel de logements dans les OAP situées dans les quartiers de gare



**au<sup>m</sup>** AGENCE D'URBANISME CLERMONT MASSIF CENTRAL  
Réalisation AUCM 2025  
Fond de plan : IGN 2025

# LA VALORISATION DES QUARTIERS DE GARE, UNE CONDITION DE RÉUSSITE AU PROJET DE SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM) CLERMONT AUVERGNE

Par Sébastien Reilles, Chargé d'études Mobilités

DÉC.  
2025

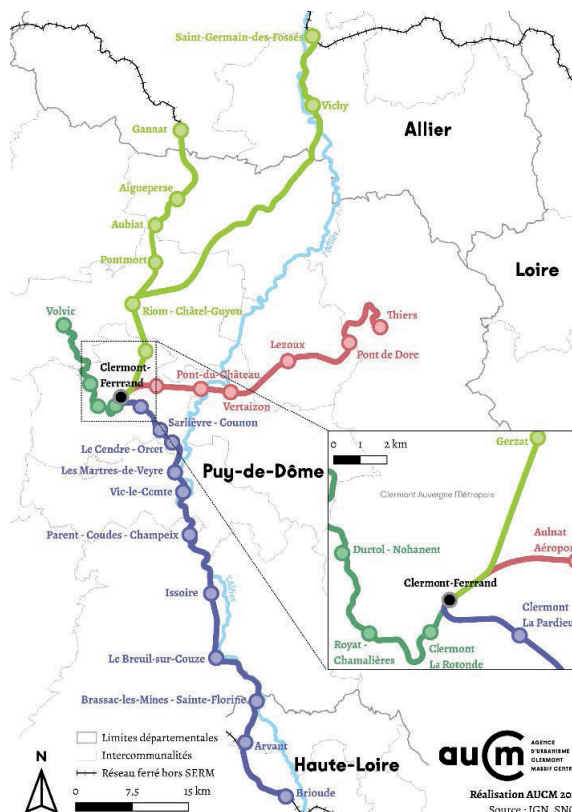
Sous l'impulsion de l'Etat, de la Région, des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) des agglomérations de Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers, Vichy et du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (PMCV), les acteurs du bassin clermontois ambitionnent de déposer, début 2026, un dossier de demande de statut de Service Express Régional Métropolitain (SERM) au ministère des Transports.

Les SERM visent à développer une offre de mobilité multimodale (ferroviaire et routière) dans les périphéries des grandes métropoles, en considérant le réseau ferroviaire comme la « colonne vertébrale » des mobilités. Dès lors, l'amélioration du système ferroviaire (fréquences accrues, meilleure fiabilité...) est au cœur des attentions, mais le succès du dispositif dépendra également d'une meilleure intégration des gares dans leur environnement urbain et d'une amélioration des conditions d'accès à la gare (à pied, à vélo, en transports collectifs ou en voiture) depuis les secteurs situés à proximité.

Pour conforter le dossier de demande de statut, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a proposé au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne de réaliser un état des lieux sur l'aménagement du territoire au niveau de chaque nœud ferroviaire à l'échelle du « quartier de gare ». Trente sites (cf. carte) ont été analysés selon l'intensité urbaine aux abords des gares et du rôle de celles-ci en tant que « porte d'entrée » pour les territoires environnants.

## DES QUARTIERS DE GARE EN ATTENTE D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION URBAINE

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'arrivée du chemin de fer a bouleversé l'organisation des territoires urbains et ruraux. Les gares se sont généralement implantées à l'extérieur des zones urbanisées existantes. Dans certains cas, des faubourgs sont apparus à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, se fondant peu à peu dans la ville ou le



bourg historique (Clermont-Ferrand, Brassac-les-Mines, Le Cendre, Riom...). Dans d'autres cas, la gare est restée un lieu isolé, associé à un hameau plutôt à vocation industrielle, éloigné du cœur de la commune (Vic-le-Comte, Vertaizon...). Enfin, dans des cas plus rares, l'arrivée du train n'a entraîné que peu ou pas de développement urbain autour de la gare (Aubiat, Volvic...).

Ces héritages liés aux tracés des voies ferrées font des quartiers de gare des objets urbains singuliers, qui ont été analysés par l'AUCM dans un périmètre de 15 minutes à pied de la gare. Trois approches ont été considérées. D'une part, chaque quartier de gare fait l'objet d'une analyse monographique réalisée à partir de données statistiques caractérisant les populations résidant ou travaillant dans ces quartiers (densité, taille du ménage, bas

revenus, famille monoparentale, indice de jeunesse, emplois, scolaires...), les équipements implantés pouvant générer des flux (fréquentation de la gare, restaurant, sport, santé...), l'attractivité du marché de l'habitat (taux de vacance des logements, prix du marché immobilier, dynamique de construction), ainsi que l'environnement immédiat (végétation). Ces données cumulées permettent de cerner l'intensité urbaine actuelle et de disposer d'éléments de comparaisons objectifs entre quartiers de gare. D'autre part, une analyse des documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU), programme Petites Villes de Demain, Ecoquartier...) a été réalisée avec l'appui des territoires (questionnaire aux EPCI ou communes) pour identifier les ambitions de développement. Enfin, des relevés de terrain ont été réalisés pour apprécier sensiblement la qualité des espaces publics, l'environnement urbain (coupures urbaines liées à la voie ferrée, friches, qualité du bâti...) et les facilités d'accès à la gare (cheminements piétons, voies cyclables et stationnement vélo en gare, occupation du parking des voitures, ...).

Ces analyses croisées ont mis en évidence quatre principales typologies de quartiers de gare. On peut distinguer, tout d'abord, les quartiers de gare des villes principales (Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Vichy) se situant dans des secteurs denses. Ces quartiers bénéficient de gares récemment modernisées (accessibilité, espaces d'attente accueillant, intermodalité...) et disposent de grands générateurs de déplacements (hôpitaux, lycées...). En termes d'accessibilité, elles sont maillées par des itinéraires piétons et vélo, mais connaissent des difficultés de stationnement des voitures... Par ailleurs, ces sites font l'objet de projets urbains visant à renforcer la densité et la mixité fonctionnelle.

En revanche, pour les trois autres typologies de quartiers de gare (quartier au cœur d'une centralité intermédiaire, quartier en périphérie d'un centre urbain, secteur en zone peu dense), la valorisation du quartier de la gare demeure insuffisamment affirmée, malgré des contextes urbains variés selon la taille de la commune ou de la localisation de la gare (plus ou moins éloignée du centre-ville / centre-bourg). L'environnement immédiat est souvent peu qualitatif (présence de friches industrielles), les espaces publics sont mal adaptés aux modes actifs, les parkings sont

fortement occupés, alors que le « choc d'offre » n'a pas encore eu lieu.

Néanmoins, des dynamiques de projet sont à l'œuvre notamment à Vic-Le-Comte (Banque de France en construction, PLU en vigueur définissant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Plan guide du hameau de Longues élaboré en 2023, projet d'écoquartier) et à Sarliève-Cournon (bus-tram desservant la gare / requalification d'une avenue, OAP définies dans le PLU en vigueur et le nouveau PLUi, Zone d'Aménagement Concertée « Gare de Cournon »).

A l'échelle du territoire du futur SERM, l'aménagement de la gare du Cendre et de son quartier environnant peut constituer, à ce titre, une « opération pilote » pour les sites en dehors des quartiers de gare des villes principales. En parallèle à la rénovation / reconstruction du site gare (bâtiment voyageurs, espaces d'attente, intermodalité, parkings) en 2021, la Ville du Cendre et Clermont Auvergne Métropole ont en effet mené un programme d'embellissement du centre bourg (incluant la gare) : requalification des espaces publics, création d'aménagements cyclables, opérations immobilières, végétalisation des espaces...

L'analyse de chaque site est détaillée au sein de quatre livrets, par cadran géographique.

### DES QUARTIERS DE GARE CONFRONTÉS À UNE FORTE OCCUPATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT DES VOITURES

Les quartiers de gare constituent également des « portes d'entrée » sur le réseau ferroviaire pour les territoires environnants. Cela se traduit par des tensions sur les parkings, souvent saturés sur la quasi-totalité des trente sites étudiés. Dans certains cas (notamment à Riom et Vertaizon), ce besoin de stationnement engendre une pression sur le stationnement dans les rues adjacentes pouvant générer des conflits d'usage.

A première vue, il pourrait être tentant d'augmenter significativement le nombre de places de stationnement pour anticiper le « choc de fréquentation » attendu avec le déploiement du Service Express Régional Métropolitain. Toutefois, cette stratégie se heurte à la rareté foncière et à la volonté

de certaines communes (Riom, Vic-le-Comte...) d'affecter le foncier disponible à des opérations d'urbanisme (écoquartiers), afin de transformer le quartier de la gare en un véritable lieu de vie et non en un simple espace de stationnement.

Les analyses montrent que les zones d'attraction des gares restent en général assez limitées. En effet, les utilisateurs du train sont majoritairement issus de la commune où se trouve la gare (logique de rabattement) ou exercent en général une activité sur la commune d'implantation de la gare (logique de diffusion). L'enquête réalisée par la Région auprès des usagers du train pour connaître notamment le lieu d'origine et le lieu de destination finale, le confirme (ex : pour la gare de Vichy, 602 personnes ont commencé ou terminé leur déplacement sur la commune de Vichy, ils ne sont « que » 93 à avoir commencé ou terminé leur déplacement sur la commune de Cusset – 2ème destination ; pour la gare de Vic-le-Comte, 305 personnes ont commencé ou terminé leur déplacement sur la commune ; les communes environnantes n'envoyant chacune moins de 10 voyageurs).

Compte tenu de la prépondérance de la demande de mobilité de proximité (déplacements entre un point X de la commune et la gare) et des tensions sur le stationnement automobile, la promotion des déplacements à pied et le développement du maillage cyclable (incluant le stationnement) sont des leviers essentiels pour accéder autrement à la gare. Dès lors, la requalification des espaces publics peut inciter à l'usage des modes actifs (marche et vélo) pour les personnes qui parcourent de petits trajets (0 - 3km) pour atteindre la gare. Pour les distances plus longues, le développement de transports collectifs, dont les horaires de passage seront à coordonner avec ceux des trains reste à conforter. L'ensemble de ces actions sur les mobilités locales contribueront à réduire les besoins de stationnement voiture. Toutefois, au regard de la hausse de fréquentation, il pourra être étudié dans certains cas l'agrandissement ou la régulation des parkings (stationnement payant, places réservées aux covoitureurs...).

En conclusion, le possible Service Express Régional Métropolitain Clermont-Auvergne

apportera de nouvelles facilités de déplacement entre les trente gares du périmètre, grâce au « choc d'offre » attendu.

Celui-ci demeure néanmoins conditionné par l'état de l'infrastructure ferroviaire (relevant de l'Etat et SNCF Réseau) et par la capacité d'augmenter la fréquence des trains (compétence de la Région et de son exploitant : SNCF Voyageurs ou autres).

Cependant l'adhésion des habitants du bassin Clermont-Auvergne dépendra également d'actions locales d'aménagement, d'urbanisation et de développement des services autour des gares, ainsi que des facilités d'accès multimodes. A ce titre, les projets locaux de mobilité portés par les Autorités Organisatrices des Mobilités (transports collectifs, vélos en libre-service...) et les Communes ou les Départements (partage de la route, stationnement, requalification des espaces publics, aménagements de pistes cyclables...) constituent des leviers déterminants dans la réussite du projet de SERM.

---

## RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR LES MOBILITÉS

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) a souhaité engager une scène prospective sur les mobilités du bassin clermontois, s'articulant avec les autres domaines de compétences des collectivités locales. Ce projet porté par l'Agence d'urbanisme et le bureau d'études Acadie a mobilisé de nombreux acteurs pour faire le bilan des trente dernières années des actions en termes de mobilité et pour réfléchir collectivement sur douze enjeux pour les mobilités du futur, touchant aussi bien aux questions de tarification / financement, que des évolutions dans les pratiques ou encore des questions des fractures territoriales et de la nécessité d'un pacte de justice des mobilités.



## RÉCIT RÉTROSPECTIF DES MOBILITÉS CLERMONTOISES

Par Matilin Le Meur, Urbaniste- Consultant, Chargé d'études au cabinet ACADIE,  
et Martin Vanier, Directeur d'études associé au cabinet ACADIE

14 AVRIL  
2025

Le présent article propose une lecture rétrospective et séquencée de la manière dont la question des mobilités s'est inscrite à l'agenda des acteurs clermontois et s'est traduite en action au cours des cinquante dernières années.

### 1 - L'HORIZON MÉTROPOLITAIN : LE TEMPS DES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS (1970-2000)

Au cours de la décennie 1970, une génération d'élus clermontois et auvergnats entend s'attaquer au « retard » de la Région, « Himalaya français » enclavée par son Massif et manquant d'une « métropole » inscrite à l'armature des « métropoles d'équilibre » qui structure alors les investissements de l'Etat. Pour ces acteurs, la « jonction » au système français est autant fonctionnelle (par des infrastructures) que performative (par des « marqueurs »). Elle passe par l'énoncé d'une vision politique et stratégique des mobilités du territoire. L'empreinte locale de cette « jonction » au système national structure fortement le développement spatial du territoire et de fait l'agenda politique des décennies suivantes.

La promesse d'intégration nationale trouve un écho certain au cours des décennies 1970 et 1980 dans les agendas présidentiels et étatiques. Présidentiel car, auvergnat, le Président Valéry Giscard d'Estaing entend désenclaver « sa » Région en la dotant des grandes infrastructures qui la contournent alors. Etatique ensuite car, soucieux de l'aménagement équilibré du territoire national, l'Etat souhaite contribuer au désenclavement du Massif central. Celui-ci y voit dans le même temps une possibilité d'anticiper la congestion du couloir rhodanien en proposant une liaison autoroutière alternative. Cet alignement d'intérêts et la forte mobilisation des acteurs locaux ouvrent, au début des années 1980, le

chantier du carrefour autoroutier clermontois qui s'étendra sur plus de trois décennies.

Construit pour répondre à un besoin d'ordre national (tant pour le territoire que pour l'Etat), le carrefour autoroutier structure de fait fortement la métropolisation spatiale clermontoise autour du mode automobile. La gratuité de l'A75 ouvre les stratégies résidentielles des ménages et étend l'aire d'influence clermontoise au sud jusqu'à Issoire. A l'inverse, le péage de Gerzat, constitue un frein à l'urbanisation au nord du bassin de vie. Au quotidien, on constate de fait un certain report sur les axes secondaires entre Riom et Clermont-Ferrand, sans que ces derniers ne soient dimensionnés pour accueillir une forte intensité de flux.

Ce « grand projet » autoroutier enracine donc le système du bassin de vie clermontois dans un « tout voiture ». Une caractéristique d'autant plus marquée que l'échelle du bassin de vie ne fait l'objet d'aucune politique de mobilités complémentaire. Le tropisme des élus est pour cause résolument national : l'aérien notamment, Clermont-Ferrand est jusqu'en 2003 le « hub » de la compagnie Regional Airlines, fait l'objet d'investissements conséquents (extension de l'aérogare en 1993) et constitue un des leviers de jonction nationale privilégié. Le ferroviaire fait également l'objet d'investissement (électrification de la ligne Paris - Clermont-Ferrand en 1982) en laissant de côté l'amélioration de l'étoile clermontoise et du réseau interurbain de moyenne portée.

A l'inverse, au sein de la ville-centre, on pense la sortie du « tout voiture ». L'héritage urbanistique moderniste de Clermont-Ferrand rend son centre-ville « trop accessible » à la voiture par les grandes radiales à sens unique, complétées par les réseaux de nationales et départementales tout aussi directs qui maillent le territoire de la métropole. Le Syndicat

mixte des transports clermontois (STMC) porte, dès sa création en 1976, cette ambition à l'échelle d'un PTU restreint de 13 communes et structuré par les besoins de la ville-centre. Dès 1995, le SMTC porte le projet de la ligne A du tramway et la restructuration du réseau inscrite au PDU de 2001. Mis en service en 2006, le tramway moderne accuse un retard de près de 20 ans sur les autres métropoles dans le déploiement d'une telle infrastructure. La sortie du « tout voiture » telle qu'appréhendée dès lors, adosse le tramway à un projet de rénovation urbaine : l'infrastructure guide l'urbanisation, contribue au désenclavement des Quartiers Politiques de la Ville, et accélère la requalification des espaces publics du centre-ville en faveur des modes actifs. Le tramway s'accompagne d'une révision des plans de circulation et du stationnement au cœur de Clermont. Le périmètre SMTC et l'imbrication du Syndicat avec la Ville de Clermont-Ferrand confère toutefois à cette politique de mobilité un caractère « clermonto-clermontois » et ce durablement.

Cette période installe donc les éléments d'une permanence tenace : celle d'un espace métropolitain structuré par un carrefour autoroutier à la fonction « nationale », facilitant le « tout voiture » à l'échelle du bassin de vie d'une part, et d'autre part une centralité urbaine qui tente d'en sortir progressivement et posant les jalons d'une posture de plus en plus défensive vis-à-vis de ce mode. Une politique des mobilités d'échelle intermédiaire, pour le bassin de vie, reste donc à ce stade nettement impensée.

## **2 - CONSTRUCTIONS INSTITUTIONNELLES ET RECOMPOSITIONS GÉOPOLITIQUES : LE TEMPS DES INCERTITUDES (2000-2013)**

L'achèvement de la structure du carrefour autoroutier et la mise en service du tramway clôturent cet intense cycle planificateur. Charge à une nouvelle génération d'élus (Serge Godard élu maire en 1997 a poursuivi lors de son premier mandat les projets engagés par Roger Quilliot) de penser le « coup d'après » dans une géopolitique locale en évolution. Ces élus restent néanmoins principalement soucieux de l'intégration nationale du territoire, au détriment de l'enclenchement d'un nouveau cycle stratégique local.

À l'échelle clermontoise, l'après tramway fait l'objet d'une certaine latence stratégique. Par manque de capacité financière en partie, la sous-estimation des coûts de l'infrastructure annihile la possibilité de suivre les ambitions du PDU 2001 de construction de nouvelles lignes et de liaison à la gare notamment. Dans le même temps, le SMTC est confronté à une révision de son périmètre induite par le départ du Département en 2006, qui contraint ses capacités à porter des engagements stratégiques. Faute de vision stratégique, le temps est aux ajustements par l'intégration d'un agenda « développement durable » du territoire : vélos en libre-service, mobilisation des entreprises et des administrations (Plan de déplacement des entreprises et des administrations), parking-relais, etc.

L'énergie politique se déporte de nouveau du local au national. Inscrite au Grenelle de l'environnement de 2009, la création d'un tronçon à grande vitesse sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand, dans la perspective notamment de désaturer l'axe Paris – Lyon, réouvre un cycle de mobilisation des élus clermontois et auvergnats qui s'exprimera principalement lors du débat public ouvert fin 2010 pendant trois ans. Dans la continuité de leurs prédécesseurs, cette génération d'élus joue également la carte de l'attractivité métropolitaine par l'intégration nationale, sans pour autant aboutir. Après le cycle d'intégration nationale, la période 2000 – 2013 augure d'un certain ré-enclavement clermontois relativement aux autres métropoles. La liaison par Ligne à Grand Vitesse, principal déterminant métropolitain dont bénéficient la majorité des métropoles régionales, ignore Clermont-Ferrand et ce irrémédiablement. En 2023 est acté le report du projet à un horizon indéterminé.

Le « coup d'après » était en réalité envisagé de manière interterritoriale. La perspective du Grand Clermont (créé en 2003) dont le SCoT de 2010 ambitionnait de porter la question de l'aménagement du territoire à l'échelle de 4 intercommunalités a nettement conditionné l'élaboration du PDU de 2011 qui comportait un schéma multimodal des déplacements pour le Grand Clermont. Ces documents, jugés dans leurs évaluations a posteriori « inapplicables », envisageaient outre un prolongement du tramway, la création d'un « RER clermontois » reliant Riom, Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne, dans l'optique de régulation de

l'urbanisation. Ce dynamisme interterritorial a néanmoins manqué de portage politique pour être traduit opérationnellement.

Le défaut de portage politico-stratégique à l'échelle du Grand Clermont tient à la concomitance entre cette ambition interterritoriale et l'accélération des constructions intercommunales. Consécutives aux Lois Voynet et Chevènement, celles-ci ont également été fortement incitées par le Département du Puy-de-Dôme. Ces institutions nouvelles plus soucieuses de « faire projet » « au-dedans » qu'au dehors ont donc construit dans un premier temps des stratégies, dont de mobilités, à l'échelle de leurs PTU (créé en 1982 pour Riom). Surtout, ces intercommunalités se sont construites selon un modèle « défensif » vis-à-vis de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, nourries d'une méfiance vis-à-vis des « métropoles » et d'antagonismes politiques.

Ces incertitudes multiples expliquent pour partie le relais au second plan de l'agenda politique de la question des mobilités, jusqu'au début de la décennie 2010.

### **3 – DEPUIS 2014, UN NOUVEAU CYCLE : VERS UNE STRATÉGIE « MÉTROPOLITAINE » DES MOBILITÉS**

L'élection en 2014 d'Olivier Bianchi à la Mairie de Clermont-Ferrand et à la présidence de la Métropole ouvre un nouveau cycle de l'action métropolitaine, moins « clermonto-clermontoise » en embrassant l'ensemble du périmètre institutionnel métropolitain, comme une tentative d'asseoir la bonne échelle pour résoudre les enjeux territoriaux. Les mobilités sont au cœur de cette ambition.

Par la création d'un réseau de transports en commun et de mobilités douces d'échelle et d'envergure métropolitaine, le SMTC se dote d'une feuille de route 2016-2032, qui préfigure le déploiement d'une nouvelle offre de transports à horizon 2032 (date de péremption de l'homologation des rames de tramway pneumatiques). Concrètement cette action s'est traduite par la reconfiguration du réseau SMTC, le projet InspiRe élaboré de 2016 à 2023, qui marque une rupture à plus d'un titre. La ligne de tramway A se voit complétée de deux nouvelles lignes structurantes de « bus-tram » qui sont prolongées au-delà de la frontière

symbolique de l'A75 pour desservir l'est de la Métropole. La ligne B desservant notamment la gare de Clermont-Ferrand, réparant pour partie l'anomalie de l'absence d'intermodalité réseau local – réseau national.

Dans le même temps, ce nouveau réseau évite le monotropisme clermontois en déployant un ensemble de lignes en rocades autour de la ville-centre, de « périphérie à périphérie ». Enfin, le tramway avait initié un vaste projet urbain au cœur de Clermont, le nouveau réseau InspiRe s'accompagne d'un ensemble de projets d'espaces publics et de voirie (intégrant notamment les modes actifs) impliquant une planification et une stratégie foncière d'envergure métropolitaine. InspiRe constitue un vrai changement d'échelle, dépassant le cadre clermonto-clermontois qui prédominait jusque-là, pour intégrer l'ensemble du périmètre institutionnel du SMTC.

Ce nouveau cycle se caractérise également par une certaine conflictualisation sociale des enjeux de mobilités, à l'aune notamment de la transition écologique. L'opposition entre d'un côté le « tout voiture » dominant au sein de l'aire d'influence clermontoise, et la transition mobilitaire progressive du cœur métropolitain de l'autre est mise en avant. La Métropole a engagé en effet un ensemble de projet concourant à réduire la place de la voiture dans les déplacements en offrant des alternatives (Schéma cyclable, parking-relais, réseau InspiRe), en réduisant sa place dans l'espace public (piétonnisation, voies cyclables, réduction du stationnement, etc.) et en révisant la circulation au sein du centre-ville en transformant les pénétrantes en rocades. Les travaux engagés suscitent naturellement des difficultés de circulation et des embouteillages nourrissant les conflits. Ces mesures sont parfois considérées comme relevant d'une posture défensive de la « métropole » vis-à-vis des outsiders automobilistes. Un ensemble de conflits de transition intègrent donc l'agenda métropolitain, et font émerger la nécessité d'une politique de mobilités partagées à une échelle interterritoriale et plus pertinente au regard des pratiques des ménages.

Dans ce sens, la candidature SERM acte enfin d'un certain alignement des planètes et des agendas entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, cinq Autorités organisatrices des mobilités (SMTC, Vichy Communauté, Riom Limagne et Volcans, SM-TUT, Agglomération Pays d'Issoire) dans la perspective d'une

amélioration de l'offre de transports en commun (amélioration de l'offre ferroviaire, cadencement, développement d'une offre de car express, etc.). L'enjeu étant d'offrir aux ménages une alternative au « tout voiture » à l'échelle du bassin de vie, tout en contribuant à la structuration de l'aménagement de l'espace métropolisé clermontois.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus générale d'ouverture interterritoriale. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM, 2019) offrant la possibilité aux intercommunalités de porter la compétence mobilité et transport en devenant autorité organisatrice des mobilités (AOM) a confronté les territoires à leur capacité réelle de portage d'une telle compétence, en matière d'investissement notamment. La stabilisation des périmètres intercommunaux, l'apaisement des postures « défensives » ouvrent la voie d'un ensemble de dispositifs de coopération inter-territoires, en matière de mobilités notamment. Le SMTC en est l'un des outils en travaillant avec les intercommunalités voisines à leur adhésion au syndicat (Mond'Arverne Communauté), ou de manière ponctuelle sur des projets précis.

La nouveauté de ce cycle tient donc au

changement d'échelle de l'investissement relationnel de l'institution métropolitaine. Au-dedans priment la concertation des publics et des mondes associatifs, et l'ouverture vers les maires ; au-dehors une posture coopérative à plusieurs échelles mais articulée autour de l'objectif de transition des modes de vie du bassin de vie.



An aerial photograph of a city, likely in the Pacific Northwest, showing a mix of residential, commercial, and industrial buildings. A prominent road runs through the center. In the background, a large mountain is visible under a cloudy sky. A large, semi-transparent green circle is overlaid on the bottom right portion of the image, containing white text.

**CONTRIBUER À  
L'ÉMERGENCE  
DE MODÈLES DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
RÉSILIENTS**



## REPENSER L'USAGE DU FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Par Christel Estragnat, Chargée d'études Économie territoriale

19 MAI  
2025

Adoptée en septembre 2024, la feuille de route économique stratégique 2024-2030 de la métropole clermontoise s'attache, dès le premier axe de son plan d'actions, à agir « pour un foncier économique durable ». Cette feuille de route de la Direction Accompagnement des Entreprises (DAE) vise à mettre en cohérence la politique de développement économique avec les objectifs de transition écologique et de résilience du territoire. Or le renforcement des capacités d'actions du tissu économique, la redirection de l'activité économique vers des modèles d'économie régénérative ou encore le positionnement de l'économie territoriale au service du vivre-ensemble ne peut advenir sans une connaissance fine du foncier économique afin d'être en capacité de décliner spatialement activités et ressources. Tenant compte de ce nouveau contexte, l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a conçu un dispositif pour outiller la DAE d'un référentiel foncier utile à la réorientation de leur action.

### LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU REPÉRAGE ET DE LA QUALIFICATION DU POTENTIEL D'OPTIMISATION FONCIÈRE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS MÉTROPOLITAINES POUR (RE)TROUVER DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Les politiques de développement économique, voire de simple maintien du tissu économique existant, se trouvent confrontées en matière de foncier à de nombreuses concurrences conduisant directement à une raréfaction, et donc à un renchérissement, du foncier économique :

- La nécessité de faire des choix entre différents usages possibles du foncier encore disponible, pour répondre à la crise du logement ou aux enjeux de développement économique par exemple,
- Des difficultés d'acceptabilité de certains projets, pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème économique local, comme par exemple les projets logistiques permettant d'assurer l'approvisionnement des entreprises et l'acheminement de leurs produits,
- L'éviction des entreprises en périphérie du tissu urbain mais désormais également d'espaces historiquement dédiés au développement économique, au profit du déploiement de l'habitat et des équipements,
- Des mécanismes de marché orientant le foncier encore disponible vers des projets plus rentables et moins risqués que les activités productives, notamment du logement et du commerce [1],
- La faible intégration des activités économiques, en dehors du commerce, dans le tissu urbain, en particulier pour des activités productives pourtant compatibles,
- Un foncier économique généralement peu investi par l'aménagement et l'urbanisme[2], considéré comme des espaces « hors des villes » alors que véritables espaces de vie quotidienne pour près de la moitié des salariés français[3].

A ces enjeux de fabrique urbaine s'ajoutent les ambitions nationales de réindustrialisation, de renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégiques ainsi que de sobriété

[1] Christian Klinger et Michel Masset, « Difficultés d'accès au foncier économique : l'entreprise à terre ? », Rapport d'information n°306 (2023-2024), déposé le 31 janvier 2024, Délégation sénatoriale aux Entreprises <https://www.senat.fr/rap/r23-306/r23-3062.html>

[2] Patricia Lejoux, Corentin Charieau. « La zone d'activités économiques : objet urbain non identifié ? » Territoire en mouvement. Revue de Géographie et d'Aménagement, 2019. halshs-02491442 <https://shs.hal.science/halshs-02491442/document>

[3] Michel Tendis, « Les 13.700 zones d'activités économiques concentrent 50% de l'emploi en France », Localtis, 13 juillet 2023, <https://www.banquedesterritoires.fr/les-13700-zones-dactivites-economiques-concentrent-50-de-lemploi-en-france>

foncière. Les développeurs économiques doivent aujourd'hui composer avec les zones d'activités existantes et les autres sites d'accueil d'activités pour assurer le parcours résidentiel des entreprises du territoire tout en gardant la capacité d'accueillir des nouveaux projets susceptibles de renforcer le fonctionnement économique du territoire.

Dans ce contexte, il importe de qualifier finement l'occupation des zones d'activités économiques, d'identifier leur potentiel d'optimisation et de mutation foncière et de définir les secteurs économiques stratégiques, trois conditions préalables à l'élaboration d'un schéma directeur du foncier économique et à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion du foncier. L'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central a été sollicitée par la métropole clermontoise pour révéler, cartographier et caractériser les « gisements » fonciers. Elle a ainsi mis en pratique une méthodologie permettant de consolider la connaissance des capacités d'intensification sur les zones d'activités économiques, mais également de renouveler la perception du foncier économique, souvent limité aux seules disponibilités foncières, ou "reste à commercialiser", de la collectivité.

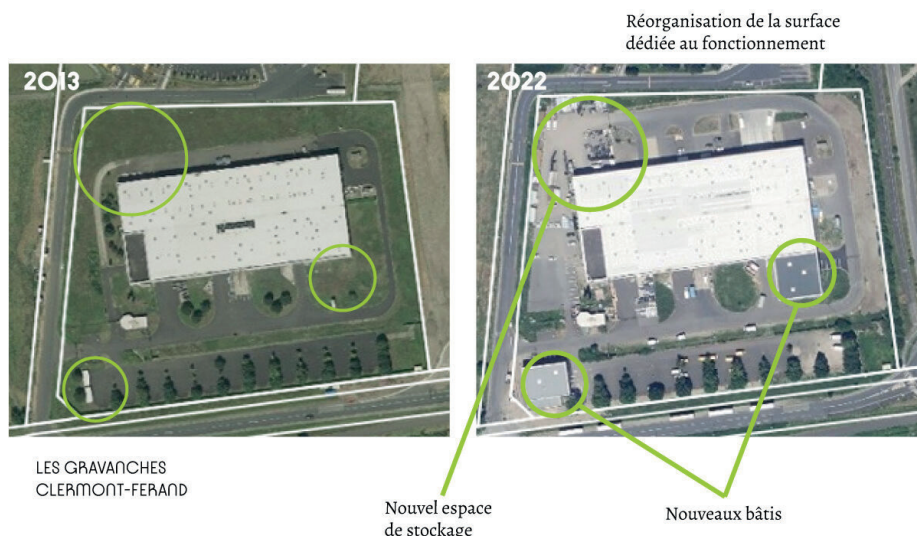
Comment identifier le foncier sous-utilisé au sein des zones d'activités ? Comment évaluer le poids de la réserve foncière d'entreprises anticipant leur développement futur ou le renchérissement du foncier dans une logique spéculative ? Comment anticiper les possibilités d'évolution de l'occupation des parcelles pour ne pas passer à côté de

fonciers stratégiques pour le développement économique du territoire ? Comment mieux appréhender la mutabilité des terrains tout en évitant une densification anarchique des zones d'activités ?

**UNE MÉTHODE PROPOSÉE PAR L'AUCM BASÉE SUR UNE APPRÉHENSION DES GISEMENTS FONCIERS VOLONTAIREMENT EXTENSIVE**

Afin de prendre en considération les espaces vides indépendamment de leur commercialisation et du découpage foncier, le repérage du potentiel d'optimisation foncière dans les zones d'activités a porté sur l'ensemble des espaces vides de bâtiment et des espaces faiblement bâtis. Elle prend donc en considération à la fois les unités foncières non bâties, qu'il s'agisse de foncier commercialisable par la collectivité, de réserve foncière d'entreprise ou encore d'espace agricole, mais aussi les unités foncières à faible emprise bâtie, soit par la présence de stationnements, de zones de stockage, d'espaces de circulation (voirie interne, aire de livraison ou de retournement), de valorisation paysagère ou simplement de délaissés sans usage. Sont donc comptabilisés dans les gisements, des espaces sur lesquels un usage peut être observé mais qui seraient mobilisables dans des dynamiques d'optimisation foncières, qu'il s'agisse d'utiliser les espaces vides ou sous-utilisés pour accueillir de nouvelles activités économiques, réorganiser les usages ou permettre le développement des activités déjà implantées.

**Exemple de mobilisation des espaces vides ou sous-utilisés pour réorganiser les usages**

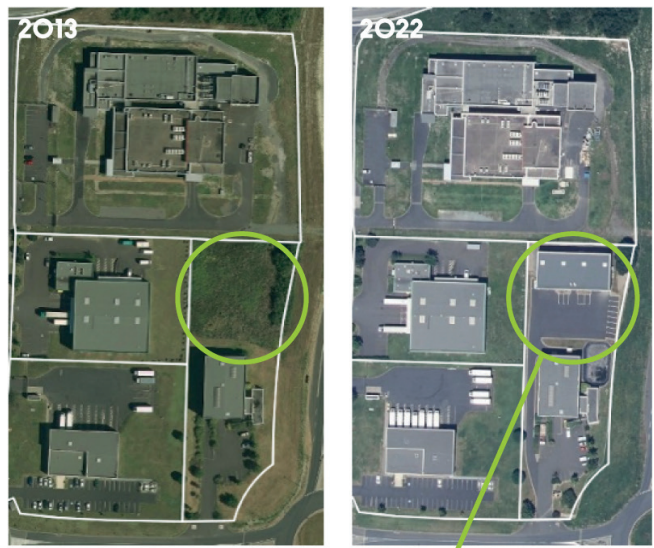


LES GRAVANCHES  
CLERMONT-FERRAND

Nouvel espace  
de stockage

Nouveaux bâtis

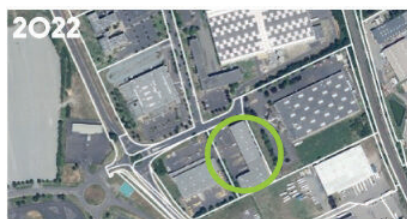
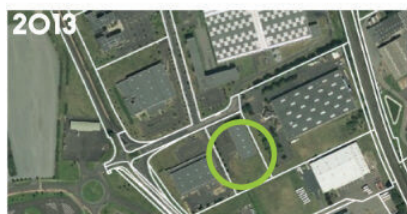
**Exemple de mobilisation des espaces vides ou sous-utilisés pour la construction de nouveaux locaux d'activités**



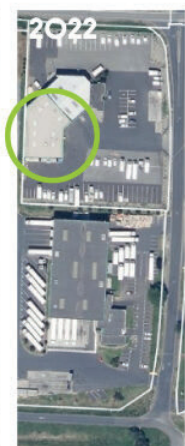
PARC LOGISTIQUE D'AUVERGNE  
GERZAT

Nouveau bâtiment  
Nouvel espace de stationnement

**Exemple de mobilisation des espaces vides ou sous-utilisés pour le développement des activités déjà implantées**



ZONE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES  
ET COMMERCIALES  
COURNON D'AUVERGNE



PARC LOGISTIQUE D'AUVERGNE  
GERZAT



CLERMONT SUD  
AUBIÈRE

Sources : orthophotographie CRAIG 2022, Cadastre DGFIP 2023 – Traitement : AUCM

La première étape de la méthode consiste à pré-identifier, à partir du cadastre et de manière automatique mais théorique, les dents creuses, soit les parcelles cadastrales contiguës et non bâties situées en zones urbanisées, mais aussi les espaces faiblement optimisés présentant donc un potentiel de densification. Elle dépasse ainsi l'approche souvent retenue par les collectivités de ne considérer que les terrains qui leur restent à commercialiser. La maille retenue est celle des unités foncières (UF), qui désigne un « îlot d'un seul tenant composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ». Ce choix permet de conserver une logique relative à l'aménagement de la zone d'activités, le découpage des parcelles étant liée à l'histoire des divisions des terrains, indépendamment des projets.

La méthode de repérage des gisements fonciers économiques diffère de celle appliquée sur les espaces résidentiels. Ainsi, dans les espaces économiques, il importe par exemple de considérer le bâti léger, pouvant correspondre à des locaux indissociables de l'activité économique. Les seuils à fixer pour ne retenir que des gisements fonciers pertinents sont également à adapter. Au regard des retours d'expériences d'autres territoires et des résultats de tests pratiqués par l'AUCM, les seuils suivants ont été retenus pour l'ensemble de la métropole :

- Les bâtis individuels de moins de 20 m<sup>2</sup>, correspondant à des locaux techniques, ne sont pas pris en compte ;
- Les gisements de moins de 500 m<sup>2</sup> sont écartés ;
- Les gisements fonciers situés sur des unités foncières bâties à plus de 50 % sont écartés ;
- Une zone tampon de 10 m est appliquée autour des bâtiments ;
- Le réseau viaire, pouvant traverser des unités foncières, est supprimé par l'application d'un seuil de recouvrement de 25 % ;
- Les gisements fonciers non contigus de type « bandes » sont écartés par l'application d'un filtre morphologique.

Dans un deuxième temps, le stock théorique est affiné par croisement avec des bases de données thématiques et / ou locales :

- Le registre parcellaire graphique (RPG) pour identifier les parcelles agricoles exploitées ;
- Le Plan de prévention des risques inondations (PPRI) pour écarter les gisements concernés par un aléa fort dans lesquels s'applique un principe d'interdiction de construction. A noter que ces gisements pourront néanmoins être pris en compte pour d'autres usages, comme la limitation des phénomènes d'îlot de chaleur urbain ;
- Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour écarter les gisements concernés par des contraintes et des prescriptions (ex : marge de recul), mais également par des projets identifiés dans les emplacements réservés et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Les gisements impactés par de futurs projets de voiries et la constitution de parcs ont ainsi été écartés.

A l'issue de ces deux premières étapes automatiques, un stock potentiel de gisements fonciers économiques dans les zones urbanisées de la métropole est identifié. Ces gisements répondent à des critères de taille, d'emprise bâtie, de contraintes urbanistiques ou liées à des risques naturels permettant d'envisager « en théorie » une optimisation de l'usage actuel de ce foncier.

#### PHOTO-INTERPRÉTATION ET RETOUR D'EXPERTISE DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES POUR PRÉCISER LES GISEMENTS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS MÉTROPOLITAINES

Des connaissances plus précises sont mobilisées pour actualiser le stock de gisements et en retirer les « coups partis » :

- les plans de commercialisation pour écarter les gisements faisant l'objet d'une promesse ou d'un acte de vente. Ces gisements sont considérés comme des coups partis ;

- le système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) géolocalisé pour identifier les gisements sur lesquels serait déjà implanté un établissement. Ces gisements sont considérés comme des coups partis.

Les traitements géomatiques précédemment réalisés permettent de pré-qualifier les gisements fonciers en trois catégories : les dents creuses (espaces non bâtis), les espaces à faible emprise bâtie et les espaces agricoles.

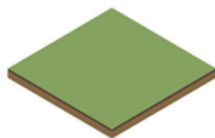
Cette qualification est affinée par photo-interprétation en identifiant, principalement pour les gisements situés sur des espaces à faible emprise bâtie, s'il s'agit :

d'affiner le volume de gisements en retirant les bassins d'orage. Deux séances de travail ont été organisées avec les développeurs économiques de la Métropole afin de confirmer la justesse des résultats géomatiques obtenus au regard de leur connaissance des sites. Cette méthode permet d'aboutir à l'identification de profil d'optimisation foncière pour les zones d'activités métropolitaines qui, outre l'alimentation d'un volet économique souvent délaissé des observatoires fonciers, constitue un préalable à l'élaboration d'un schéma directeur du foncier économique.

### CONCLUSION

Ce projet souligne l'intérêt des observatoires locaux pour appréhender, au-delà des

### ESPACE SANS USAGE OBSERVÉ



→ Ensemble de parcelles non bâties et non occupées, qu'il s'agisse de lots disponibles ou déjà vendus  
**= Unité foncière non bâtie**  
**= Dent creuse**

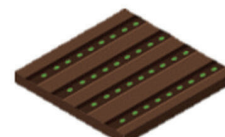


→ Délaissé sans usage immédiat (ex : réserve foncière, surface herbacée de pelouse, etc.)  
**= Unité foncière bâtie**

### ESPACES AVEC USAGE CONSTATÉ



→ Espace potentiellement sous-utilisé  
**= Parking, aire de livraison ou de retournement ou Stockage**  
**= Dent creuse ou unité foncière bâtie**



→ Espace avec usage agricole  
**= Unité foncière non bâtie**

Sources : Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, Agence d'urbanisme de la région nantaise, repris et complété par l'AUCCM

- d'un espace délaissé sans usage immédiatement observé, pouvant correspondre à de la réserve foncière d'entreprise ou à de la surface herbacée de pelouse sans valeur ni continuité écologique;
  - d'un espace sur lequel un usage est constaté à la photo-interprétation mais qui, en raison de sa taille, pourrait éventuellement être optimisé. Il peut s'agir de parking, d'espace de stockage ou encore d'aires de livraison ou de retournement de camions.
- La photo-interprétation a également permis

obligations légales de l'établissement d'un inventaire des zones d'activités imposées par la loi Climat et Résilience, l'objet complexe du foncier économique. Il nécessite de prendre en compte des spécificités propres aux dynamiques économiques, et donc d'adapter les méthodes d'analyse du potentiel de densification pouvant s'appliquer aux espaces bâtis de façon générale. L'analyse des gisements fonciers dans les zones d'activités ouvrent plusieurs perspectives de mobilisation : l'intensification des usages, la réorganisation des usages ou encore la mutualisation des usages, qu'il s'agisse de stationnement, de stockage ou d'équipements

(salles de réunion, espaces de restauration...) mais également l'externalisation et le redéploiement de certains usages en dehors des parcelles dévolues aux entreprises, voire en dehors de la zone d'activités ainsi que le renouvellement de l'existant par démolition/reconstruction.

Ces premiers résultats, qui seront complétés par l'analyse de la dureté foncière, méritent de s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la stratégie d'accueil et de développement économique, dépassant les seules zones d'activités économiques, sur les modes de gestion du foncier économique public comme privé ainsi que sur les règles d'urbanisme relatives aux espaces économiques pour favoriser, tout en respectant les dynamiques propres aux acteurs économiques, l'optimisation du foncier. Ils nécessitent plus globalement de reposer le modèle du foncier économique afin de sortir du triptyque mixité

urbaine avec de l'habitat, du commerce et des équipements, report en périphérie, extension des zones d'activités en se tournant davantage vers la diversification des fonctions économiques et la complémentarité des activités économiques, la sanctuarisation d'espaces dédiés à l'activité, notamment productive, et la bascule d'une logique d'aménagement à une logique de management des sites d'activités.

---

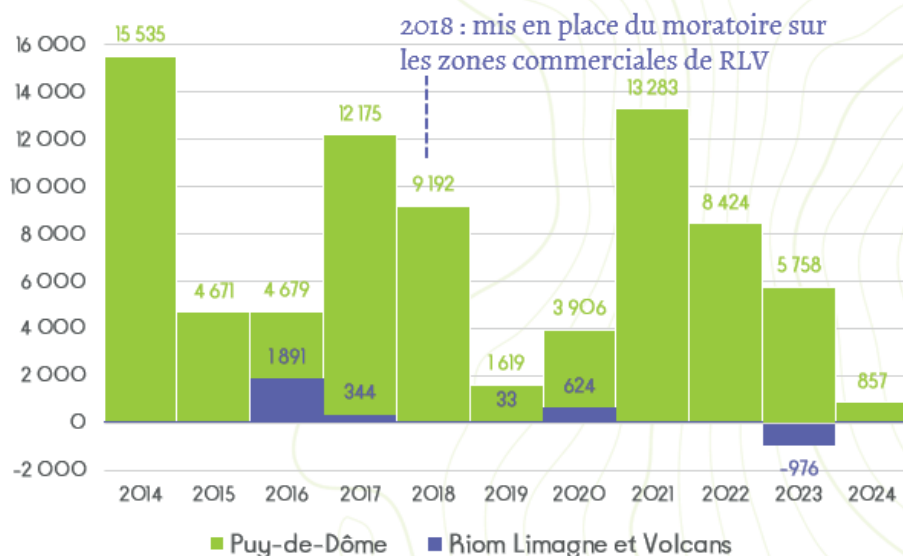
## ACCOMPAGNEMENT DE LA MÉTROPOLE DANS L'ÉVALUATION DE SA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE

La Direction Accompagnement des Entreprises (DAE) de Clermont Auvergne Métropole a défini sa feuille de route stratégique pour 2024-2030, et est accompagnée par l'AUCM pour son suivi. Une partie de ce suivi relève du bilan de l'activité du service et fera l'objet d'analyse après la mise en œuvre d'un outil interne dédié. L'AUCM s'est ensuite attachée à recenser les démarches, outils et indicateurs ou données d'ores et déjà produits par d'autres services de la Métropole, et pouvant alimenter le suivi de la feuille de route stratégique de la DAE. Il ressort des cinq entretiens réalisés que le suivi de la feuille de route de la DAE pourrait être alimenté et nourri d'autres démarches d'évaluation existantes, sous réserve de coordination, de mutualisation des outils et de partage des indicateurs entre services de la Métropole afin de ne pas multiplier les démarches et créer une culture commune de l'évaluation.

## ANALYSE DE L'IMPACT DU MORATOIRE SUR L'EXTENSION DES ZONES COMMERCIALES

Six ans après sa mise en place, la direction Attractivité et Dynamiques Territoriales de Riom Limagne et Volcans a souhaité appréhender les impacts du moratoire sur l'extension de ses zones commerciales, pour alimenter la réflexion des élus sur le devenir du dispositif. L'AUCM a analysé les décisions prises en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) depuis 2014 (10 ans) pour comparer la situation sur le territoire de RLV avant et après l'instauration du moratoire. Quatre entretiens ont été réalisés avec des territoires ayant mis en œuvre des dispositifs d'encadrement de leurs zones commerciales (Grenoble, Bourges, Avignon, Angers). Sur la base de ses connaissances de la situation riomoise et des entretiens réalisés, l'AUCM a rédigé neuf recommandations pour accompagner les élus dans leur réflexion sur les suites à donner au moratoire.

### Surfaces commerciales autorisées par an en CDAC de 2014 à 2024



Les graphiques et chiffres indiqués font référence aux décisions prises en CDAC, indépendamment de la décision prise en CNAC en cas de recours.

Source : Décisions de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Puy-de-Dôme, 2014-2024 (hors cinéma et hors pistes de ravitaillement)

## MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES : L'EXEMPLE DU MORATOIRE DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Par Christel Estragnat, Chargée d'études Économie territoriale

DÉC.  
2025

Riom Limagne et Volcans (RLV) a instauré en 2018 un moratoire sur le développement des zones commerciales. Cet encadrement a été poursuivi et affiné en 2021 afin de ne pas systématiser le refus mais d'en analyser le caractère complémentaire et la mise en cohérence avec l'environnement commercial. Six ans après sa mise en œuvre, les élus de RLV s'interrogent sur les suites à donner à ce dispositif. Afin de les éclairer dans leur décision, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a analysé les autorisations et refus de projets commerciaux sur les dix dernières années et a enquêté auprès d'autres territoires ayant mis en place des mesures d'encadrement de leurs zones commerciales pour mieux comprendre les apports et limites de tels dispositifs.

### RÉÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL POUR PRÉSERVER LE COMMERCE

Depuis les années 1960, l'essor des zones commerciales en périphérie ou en entrée d'agglomération ont, par la saturation progressive du marché, renversé l'équilibre urbain et économique des centres-villes et des commerces existants. Cette fragilisation impulsée par les super et hypermarchés s'est accentué dans les années 2010 avec le déploiement du commerce en ligne, générant vacance commerciale, friches et obsolescence des modèles physiques de la consommation de masse. Les premiers moratoires commerciaux apparaissent dans ce contexte afin de maîtriser l'expansion urbaine et de soutenir les centralités commerciales historiques. Si des actions locales sont menées par quelques villes, c'est la loi dite « Elan » du 23 novembre

2018 [1] qui en pose le cadre juridique avec la possibilité pour le préfet de suspendre les projets de création ou d'extension de grandes surfaces périurbaines.

### S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHÉ PLUS GLOBALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

RLV fait partie des collectivités précurseurs ayant adopté un moratoire commercial local pour maîtriser l'expansion périphérique, réguler l'offre face à une demande de surfaces croissante et dispersée, lutter contre l'apparition de friches tout en impulsant d'autres formes de développement comme la complémentarité ou les locaux éphémères et enfin redynamiser le centre-ville de Riom. Elle a interdit dès le printemps 2018 la création de surfaces commerciales supplémentaires dans les zones d'activités commerciales périphériques, principalement Espace Mozac et Riom Sud-Ménétrou, et a encadré les extensions au regard de l'offre existante. Cette politique en matière de développement commercial, définie dans le cadre de l'élaboration du Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) du Grand Clermont, a par la suite été confirmée dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), marquant ainsi son intégration dans la stratégie globale d'urbanisme et d'aménagement de la collectivité. L'analyse des projets présentés en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur le territoire de RLV ces dix dernières années révèle que les surfaces commerciales autorisées après la mise en place du moratoire sont moindres que sur la période précédant son instauration, ce qui peut témoigner d'une auto-censure des opérateurs

[1] Legifrance, Article L752-1-2 du Code de commerce, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045211878](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045211878)

commerciaux mais également de davantage de division de bâtiments commerciaux existants en plusieurs cellules dans les zones périphériques.

### ANTICIPER ET COORDONNER LES DÉCISIONS PAR UNE OBSERVATION ET UNE GOUVERNANCE DÉDIÉES

Le retour d'expérience d'autres territoires (Grenoble, Angers, Avignon, Bourges) ayant mis en place une démarche d'encadrement des projets commerciaux en zone d'activités permet de tirer trois grands enseignements pour une meilleure réussite de ces dispositifs :

- Instaurer une gouvernance propre à la démarche, afin d'assurer un positionnement partagé en amont des commissions départementales ou nationales d'aménagement commercial (CDAC/CNAC) et une meilleure coordination avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le PLUi, et pour développer une culture partagée entre élus et opérateurs commerciaux pour transformer les espaces commerciaux existants.
- Mettre en place un dispositif d'analyse et d'évaluation pour objectiver les effets de cette politique sur les dynamiques commerciales dans le temps, cartographier les projets déposés en CDAC pour localiser l'évolution tout en prenant en considération l'offre et les dynamiques commerciales des territoires voisins, voire réaliser des enquêtes auprès des commerçants et des consommateurs pour mieux connaître les capacités et les modes de consommation du territoire et ajuster la politique en en tenant compte.
- Cibler, hiérarchiser et adapter les polarités commerciales en spatialisant les vocations commerciales dans les centralités, en prenant en compte les achats en ligne dans l'aménagement commercial (ex : drives et bornes de retrait) et en analysant la vacance au cas par cas sans en généraliser les causes. La dévitalisation d'une centralité peut autant s'appréhender par la baisse de la diversité de l'activité commerciale que par le nombre de magasins fermés.

### COMBINER LES OUTILS D'URBANISME COMMERCIAL RÉGLEMENTAIRES ET CONCERTATIFS

Stopper le développement des grandes surfaces en périphérie par la mise en place d'un moratoire ne suffit pas pour atteindre les objectifs de préservation de la ressource foncière, du commerce des centres-villes ou centres-bourgs, de diversité et de complémentarité des tissus commerciaux ou encore d'adéquation entre l'offre et les besoins de consommation. Il convient de le combiner à d'autres outils, à commencer par les politiques d'encadrement traduites dans les documents d'urbanisme. A ces outils réglementaires s'ajoutent des outils analytiques, stratégiques, concertatifs ou encore prospectifs tels que :

- Les observatoires locaux du commerce pour assurer le suivi du tissu commercial, en actualiser les enjeux et continuer d'assurer la pertinence des politiques mises en œuvre au regard de l'armature commerciale existante, des mutations sociales et sociétales, de l'évolution des modalités d'implantation du commerce, ou encore de l'articulation avec d'autres politiques publiques comme l'habitat ou la mobilité ;
- L'écriture d'une feuille de route partagée pour coordonner les décisions en amont des CDAC ;
- Les chartes d'aménagement commercial fixant les ambitions politiques et les grands principes de l'aménagement commercial dans une logique de dialogue avec les opérateurs privés ;

Les Schémas de développement commercial (SDC) rassemblant les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique. Il comporte une analyse prospective qui indique les orientations en matière de développement commercial et les secteurs d'activité commerciale à privilégier [2] :

- Le management de centre-ville pour en assurer le dynamisme, l'animation et le lien entre les acteurs ;

[2] Legifrance, Article R751-18 du Code de commerce, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006161597/2015-02-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006161597/2015-02-01)

- Les foncières de revitalisation pour remettre en état les locaux commerciaux ayant besoin de travaux conséquents pour être reloués ou revendus et ainsi lutter contre la vacance commerciale ;
- Les démarches expérimentales issues d'appels à candidatures comme le plan de transformation des zones commerciales pour en adapter le modèle aux nouveaux enjeux rencontrés.

Ces différents outils ont pu être mis en place par les territoires analysés par l'Agence d'urbanisme, témoignant de leur complémentarité. Seule la portée de la taxe sur la vacance commerciale a été reconnue comme symbolique au regard de son faible impact.

### ÉLARGIR LES ÉCHELLES SPATIALES ET TEMPORELLES

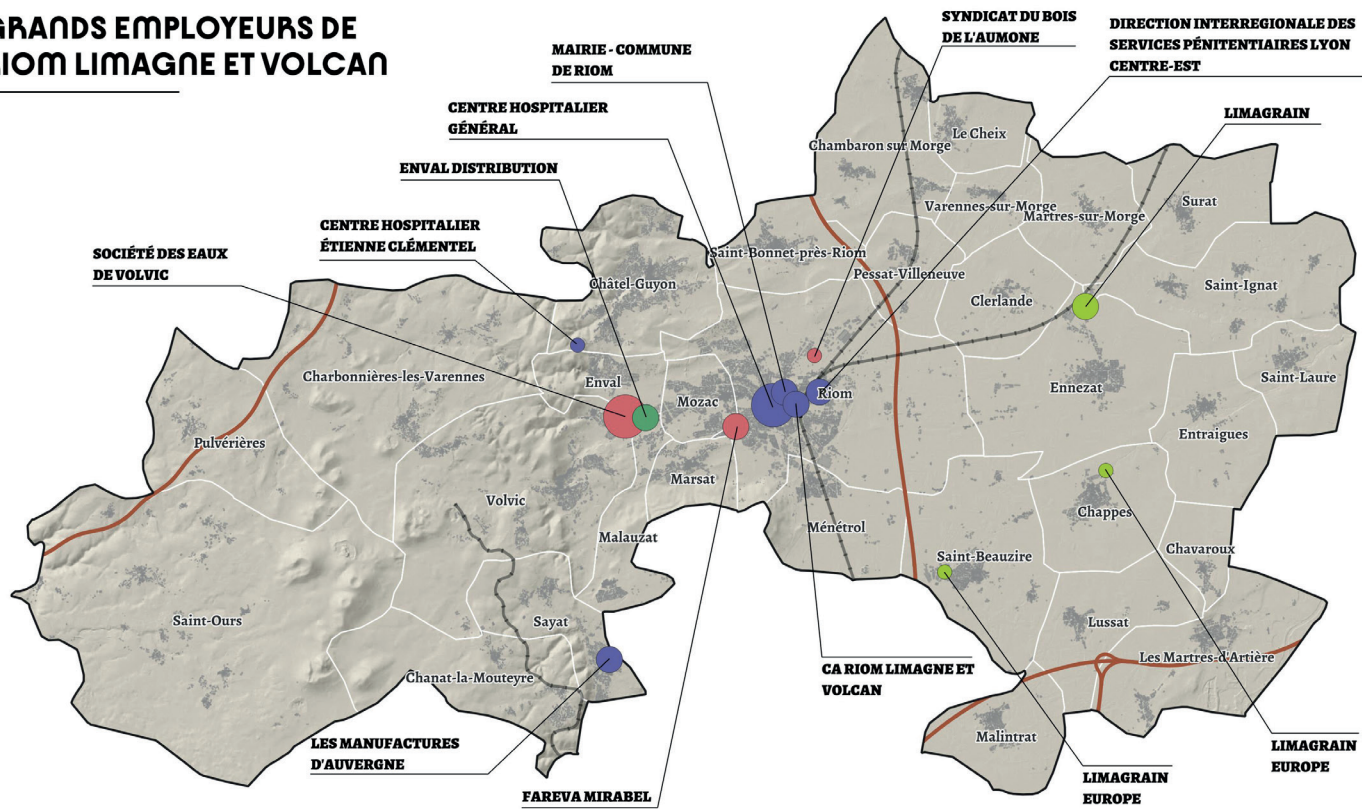
La portée des démarches d'encadrement des dynamiques commerciales en zones périphériques ne peut s'observer sur un temps court. Elles s'inscrivent dans la durée et par ailleurs dans une considération plus large de la vocation commerciale des zones d'activités commerciales par rapport aux centralités. Il convient de ne pas négliger leur complémentarité et de mettre en perspective

leurs évolutions avec les dynamiques nationales ou les dynamiques propres aux centralités, comme le déclin du prêt à porter ou le changement de vocation de certains linéaires commerciaux, pour ne pas en sous-estimer les impacts. Si les moratoires commerciaux ne parviennent pas nécessairement à résorber la vacance commerciale en centralité, ils contribuent en revanche au maintien des commerces existants. L'analyse des projets présentés en CDAC et des surfaces commerciales autorisées témoigne d'une adaptation des pratiques des acteurs commerciaux. Une compréhension affinée des causes de dévitalisation des centralités permet de ne pas opposer frontalement centralités et zones commerciales, ou encore commerces physiques et commerces en ligne, mais d'en penser les complémentarités.

## ÉLABORATION DES CHIFFRES CLÉS SUR L'EMPLOI RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Les données sur l'emploi étant multiples et partielles, Riom Limagne et Volcans a souhaité disposer de données objectivées sur l'emploi dans l'intercommunalité. L'AUCM s'est tout d'abord attachée à expertiser les principales bases de données relatives à l'emploi, afin d'éclairer la direction Attractivité et Dynamiques Territoriales sur les limites et avantages de chacune. A l'issue de cette expertise, l'AUCM a produit un portrait de l'emploi de RLV composé de chiffres-clés et cartographies, donnant à voir la ventilation des emplois par commune, l'évolution et le nombre d'emplois sur 10 ans par grands secteurs d'activités, les demandeurs d'emplois, les principaux pourvoyeurs d'emplois et les besoins en emplois.

### GRANDS EMPLOYEURS DE RIOM LIMAGNE ET VOLCAN



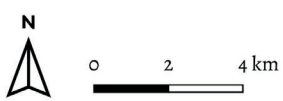
**Tranche d'effectifs :**

- De 500 à 999 salariés
- De 250 à 499 salariés
- De 200 à 249 salariés

**Grands secteurs**

- Agriculture
- Commerce
- Industrie
- Services

- Autoroutes
- Voies ferrées
- Bâti



Réalisation AUCM

Sources : INSEE Sirene, Cap Financials 2025  
Fonds : IGN BD GéoFla, Cadastre 2024, MNT CRAIG

## ANIMATION DU CLUB INDUSTRIE DU FUTUR CLERMONT VICHY AUVERGNE



Face à un contexte mondial marqué par la concurrence et les crises successives, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a fait de l'industrie du futur un axe stratégique majeur.

L'Agence d'urbanisme, en appui au Pôle métropolitain, anime et structure la démarche collective autour du Club Industrie du futur, véritable espace de dialogue et de partage autour des enjeux industriels locaux. En 2025, deux rencontres ont permis d'explorer les enjeux de l'énergie et de l'industrie de la santé, illustrant la diversité des transitions à l'œuvre.

Parallèlement, l'Agence accompagne le déploiement du Manifeste pour une stratégie industrielle territoriale, qui fédère progressivement une communauté d'acteurs engagés, affirmant l'identité industrielle du territoire et sa capacité à accueillir et faire émerger de nouveaux projets.

Enfin, l'AUCM a lancé en 2025 une série de portraits inspirants de femmes travaillant dans l'industrie sous forme de podcasts, ainsi qu'un concours adressé aux élèves des collèges et lycées du Rectorat de Clermont sur l'industrie de demain.

## CLUB INDUSTRIE DU FUTUR CLERMONT VICHY AUVERGNE : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN FAVEUR DES PROJETS INDUSTRIELS

Par Christel Estragnat, Chargée d'études Économie territoriale

23 SEPT  
2025

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a fait de l'industrie du futur un défi prioritaire à relever. La sensibilité des collectivités qui y adhèrent, dont toutes, à l'exception de Billom Communauté, ont été labellisées Territoire d'Industrie dans le Temps 2 du programme (2023-2027) n'y est sans doute pas étrangère. Mais au-delà, le souci d'assurer la résilience, le renforcement et la soutenabilité du tissu productif local entre évidemment aussi en ligne de compte. Celui-ci ne saurait ignorer la « déclinaison de la révolution numérique au champ industriel [1] » par la digitalisation et la numérisation des activités.

Certains sujets des plans d'actions, comme le foncier économique stratégique, les actions de formation ou encore l'accompagnement des entreprises industrielles aux transitions, dépassent le périmètre des territoires d'industrie. Il est apparu nécessaire, en complément de l'accompagnement à l'échelle nationale, de structurer la démarche localement en considérant les spécificités du Pôle métropolitain. Le club local Industrie du Futur Clermont Vichy Auvergne vient jouer ce rôle de scène d'échanges et de mise en synergie dans le cadre d'une animation de réseau territoriale, s'adressant tant aux élus qu'aux techniciens.

Le club Industrie du Futur Clermont Vichy Auvergne a ainsi abordé, depuis son lancement en 2024, la façon de remédier localement et collectivement, aux principaux obstacles à la réindustrialisation. Il a questionné les défis relatifs au foncier économique, à la formation et aux ressources humaines, puis à l'énergie.

### 1 / FONCIER À VOCATION PRODUCTIVE : SORTIR DE LA CONCURRENCE POUR ENRICHIR L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL

Produire autrement demande de mener une politique industrielle cohérente et solidaire, tant dans le parcours des entreprises que dans la mobilisation des ressources. L'un des engagements du Pôle métropolitain en faveur

des transitions industrielles vise à anticiper l'accueil et le développement des projets industriels, tout en prenant soin de s'inscrire dans une dynamique de sobriété foncière.

#### • Concilier besoins des entreprises et contraintes d'aménagement

Le Pôle métropolitain dispose de plusieurs atouts majeurs comme la centralité de son positionnement géographique, sa population estudiantine ou encore la diversité de son tissu industriel. Mais les besoins des projets industriels, avoisinant à minima 10 ha, entrent en tension avec la disponibilité foncière réelle. La sélection des projets devient alors plus exigeante, au risque d'exclure des activités essentielles pour le fonctionnement économique du territoire mais jugées non stratégiques dans les politiques d'accueil. Attirer des projets industriels ne se résume plus à proposer du terrain ; encore faut-il être capable de proposer des sites « prêts à l'emploi » pour les porteurs de projets.

#### • Allier réindustrialisation et urbanité

L'ancienne friche militaire de Montpertuis-Palazol à Bellerive sur Allier, labellisée « site clé en main 2030 », incarne une nouvelle manière de penser l'industrialisation. Tout en affirmant une ambition industrielle, elle s'inscrit à la fois dans une dynamique de recyclage foncier, de respect environnemental et d'intégration paysagère. Ses 125 ha d'un seul tenant permettent de proposer des tènements fonciers de grandes dimensions, susceptibles d'accueillir des projets exogènes. Ce futur campus industriel à haute qualité environnementale s'articulerait autour d'une locomotive industrielle, d'une polarité de services et d'un espace dédié à l'innovation, la formation et la recherche. Par la volonté de conserver la maîtrise foncière, la mémoire du lieu et l'armature infrastructurelle et paysagère existante, le projet rompt avec le modèle d'aménagement classique des zones d'activités périphériques.

[1] Bidet-Mayer Thibaut, « Les enjeux de formation pour l'industrie du futur », Millénaire 3, mars 2017,

- **Garantir le parcours résidentiel des entreprises**

L'exemple des laboratoires OST Développement illustre l'importance de penser le foncier comme un parcours, pas comme une simple implantation. Contrainte de quitter ses locaux, l'entreprise a pu poursuivre son activité au Biopôle Clermont-Limagne grâce à une offre adaptée et au soutien des acteurs publics. Ce transfert a permis à l'entreprise de conserver le savoir-faire de ses salariés et d'augmenter sa capacité de production. Les zones d'activités ne doivent plus être perçues comme des enclaves, mais comme des lieux vivants, connectés, propices à l'émulation et à la coopération. L'intégration dans un écosystème économique et intellectuel dynamique s'avère essentiel pour le développement de l'entreprise. OST Développement bénéficie de synergies précieuses avec le monde académique, l'innovation et d'autres entreprises.

## 2 / RESSOURCES HUMAINES : SE RÉCONCILIER AVEC L'INDUSTRIE

Marginalisée par l'économie de la connaissance et la tertiarisation de l'économie, l'industrie joue pourtant un rôle d'impulsion majeur en termes de formation, de recherche et d'innovation. Il importe encore de consolider son ancrage territorial pour s'affirmer en ce sens. L'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET) appelle à des partenariats simplifiés, lisibles, et ancrés localement pour favoriser la mise en relation avec les structures d'enseignement existantes, souvent difficile à assumer pour les entreprises seules [2].

- **Former aux besoins concrets des entreprises**

Le parcours « Industrie 4.0 » du « Master 2 Automatique, Robotique » [3] illustre la capacité à créer des formations sur mesure. Lancée à l'initiative d'un groupe d'industriels soutenus par l'Agglo Pays d'Issoire, cette formation en alternance présente la spécificité d'aborder toutes les matières relatives à l'industrie 4.0 en mêlant informatique, automatique, robotique, programmation ou encore data sciences. Ces profils susceptibles de construire et de piloter une stratégie de transformation digitale de l'outil industriel s'avèrent difficiles à trouver. Avec 97 % de réussite et 90 % d'insertion professionnelle, ce type d'initiative illustre la capacité à répondre aux besoins en compétences du tissu industriel.

- **Attirer les jeunes vers les métiers industriels**

Les difficultés de recrutement dans l'industrie se constatent dès le stade du choix de formation des jeunes. L'enjeu réside alors moins dans l'ouverture de nouveaux cursus que dans la recherche de candidats pour les formations existantes. Faute de visibilité, l'industrie reste une inconnue pour beaucoup de jeunes et leur entourage. Les élèves qui s'y projettent présentent souvent un lien personnel ou familial avec le secteur. Les jeunes attirés par les formations industrielles se distinguent par leur désir de manipuler du matériel, leur attraction pour le concret et la possibilité de concevoir et de réaliser par soi-même. À l'inverse, ceux qui sont orientés par défaut en lycée professionnel n'y restent pas.

- **Donner à voir l'industrie de l'intérieur**

Changer le regard sur l'industrie passe aussi par des événements immersifs. Afin de sensibiliser les collégiens à l'intérêt et à la diversité des métiers de l'industrie, le Territoire d'Industrie Riom-Vichy a organisé en janvier 2024 le salon des métiers industriels et de l'entreprise (SMILE). Au travers de la reconstitution d'une entreprise, il donne à voir aux collégiens, parents et demandeurs d'emploi toute la diversité des métiers dans l'industrie, les conditions dans lesquels ils s'exercent ainsi que les formations pour y parvenir [4]. Donner à voir les carrières et les passerelles possibles par un échange avec des professionnels en situation constitue un véritable levier pour faire évoluer les représentations.

- **Accompagner la montée en compétence**

Lorsque les formations ne répondent pas à leurs besoins spécifiques, les entreprises prennent les devants. Le groupe ambrtois Omerin, spécialisé dans la conception et la production de fils, câbles et gaines isolantes, a ainsi anticipé les besoins en formation et en recrutement induits par l'ouverture de sa nouvelle usine sur le Parc d'activités intercommunal Entre Dore et Allier. L'entreprise a d'abord ciblé les recrutements stratégiques, notamment celui de la responsable qualité, et positionné un noyau dur d'une vingtaine d'opérateurs exerçant sur le site du siège, qui se déplaceront à terme sur le nouveau site et seront susceptibles de former les futurs collaborateurs. En l'absence d'école de câblerie, cette solution pragmatique a permis à Omerin de développer depuis 4 ans un programme de formations internes

[2] Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET), « Une stratégie rénovée pour une relation plus efficace entre Écoles et Entreprises : Un état des lieux et des propositions pour des relations écoles entreprises plus efficaces », Rapport, décembre 2024,

[3] Université Clermont Auvergne, Master Automatique, robotique

[4] Vichy Economie, Le Salon SMILE pour découvrir l'industrie autrement, 17 janvier 2024,

s'appuyant sur le transfert d'expérience et la structuration des compétences par des référents techniques spécialistes des métiers.

### 3 / TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DÉCARBONER L'INDUSTRIE

Olivier Lluansi [5], ingénieur enseignant à l'École des Mines de Paris, auteur d'un rapport sur la réindustrialisation de la France à l'horizon 2035 [6], souligne que l'objectif de réindustrialisation [7], ne saurait être réaliste sans un accès suffisant à l'énergie. Ce constat pose la question de l'accès à une énergie, notamment décarbonée, à un coût compétitif pour l'industrie, mais aussi celle de la réduction des besoins en énergie dans l'industrie afin de remédier à cette difficulté structurelle. Ces perspectives s'inscrivent dans l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050.

- **Renforcer et transformer le système électrique**

La région Auvergne Rhône-Alpes, leader de l'électricité décarbonée, doit adapter son réseau à la montée des usages industriels et à la sortie des énergies fossiles. L'enjeu consiste à acheminer l'électricité en continu de la production vers les réseaux distributeurs pour les consommateurs et d'équilibrer en permanence la production et la consommation [8]. Mais doubler la part de l'électricité dans la consommation finale d'ici 2050, tout en réduisant de 40 % la consommation d'énergie globale implique le renforcement du réseau à très haute tension, le raccordement de nouvelles installations bas-carbone, et le renouvellement des infrastructures. Cet objectif de transition énergétique revêt une dimension stratégique tant de réindustrialisation que de souveraineté nationale.

- **Valoriser les gaz décarbonés**

Face aux besoins élevés de chaleur ou de production de vapeur de certaines industries, le gaz renouvelable se développe et constitue

déjà une réalité. Il présente l'avantage de s'appuyer sur un maillage géographique local et de valoriser des infrastructures existantes, appartenant aux collectivités et déjà amorties. Les maillages géographiques sont locaux avec une production de proximité. 70 sites injectent déjà du gaz renouvelable sur le réseau en Auvergne-Rhône-Alpes dont près du tiers en Auvergne. Le gaz renouvelable apporte des débouchés sur la gestion des déchets et effluents comme les eaux usées ou des résidus de coproduits pour les industriels valorisés en énergie par des méthaniseurs sans impliquer de changement de process. Cette solution, en apportant flexibilité, pilotage et capacité de stockage, sécurise l'approvisionnement énergétique et vient ainsi renforcer la cohérence et la complémentarité avec le réseau électrique.

- **Adopter une vision énergétique de long terme**

À Thiers, l'industriel agroalimentaire Brügger a déployé une stratégie énergétique ambitieuse, mêlant efficacité et production d'énergie. Une feuille de route du fonctionnement de l'entreprise est établie chaque année avec l'identification de points d'amélioration travaillé collectivement au titre desquels figure l'énergie. Plusieurs sujets ont fait l'objet de mesures ciblées comme la centralisation du froid avec récupération de la chaleur, l'isolation des circuits thermiques, la récupération des condensats ou encore la supervision de la consommation par des capteurs. L'entreprise a ainsi réalisé environ 10 % d'économie d'énergie. En parallèle de ces investissements qui s'orientent vers une meilleure utilisation de l'énergie fossile, l'entreprise a fait le choix d'installer une installation photovoltaïque permettant de couvrir 13 % de sa consommation électrique dès 2026. Cette stratégie itérative menée sans subvention illustre la manière dont une meilleure performance énergétique vient appuyer la compétitivité de l'entreprise.

[5] Lluansi Olivier, enseignant à l'École des Mines de Paris et expert dans le domaine de l'industrie, avait préparé et mis en place l'initiative « Territoire d'Industrie » en 2019

[6] Belle-Larant François, Bouvart Coline, Claeys Grégory, Fotso Ruben, Gérardin Maxime, Zbala Nassim, « Réindustrialisation de la France à l'horizon 2035 : besoins, contraintes et effets potentiels », Document de travail n°2024-02, France Stratégie, juillet 2024

[7] Commission des affaires économiques, Audition de M. Olivier Lluansi, enseignant à l'École des Mines de Paris et auteur d'un rapport sur la réindustrialisation de la France à l'horizon 2035, janvier 2025

[8] Assaïante Coline, De Lauretis Simona, Di Bono Philippe, Dubois Annouck Le Du Marc, Léonard Cédric ; Rious Vincent, Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, RTE, Rapport complet, février 2022

- **Accompagner les entreprises vers les outils et dispositifs existants**

Si les grands comptes se positionnent directement sur des dispositifs d'investissements et d'innovation, les PME et TPE manquent souvent de visibilité et de moyens pour enclencher seules leur transformation énergétique. La Chambre de Commerce et d'Industrie, dans le cadre d'un conventionnement avec l'ADEME, propose des diagnostics gratuits et sert de porte d'entrée pour les orienter vers les dispositifs adaptés. L'ADEME propose par ailleurs deux dispositifs s'adressant plus particulièrement aux acteurs productifs et industriels, DECARB FLASH 2025-2027 [9] et DECARB IND 25 [10], qui financent des actions concrètes de réduction des émissions. La décarbonation et la réindustrialisation impliquent également des changements de technologie et de nouveaux marchés à adresser. L'ADEME propose dans le cadre du Fonds Vert un dispositif visant à soutenir l'industrie dans les nouvelles activités poussées par la transition : Territoire d'industrie en transition écologique [11].

## CONCLUSION

Dans un contexte de concurrence exacerbée à l'échelle mondiale et de succession de crises économiques, sanitaires, environnementales et énergétiques, maintenir et développer l'attractivité industrielle constitue un enjeu de taille. Le futur territorial de l'industrie nécessite de jouer collectif par une mise en mouvement et en stratégie de tous les acteurs impliqués pour anticiper, s'adapter et rediriger les modèles productifs à l'aune des grandes mutations contemporaines. Le club Industrie du Futur Clermont Vichy Auvergne du Pôle métropolitain permet d'appréhender de façon concertée les défis qui s'imposent à l'industrie. Concomitamment à cette dynamique collective, le Manifeste pour une stratégie industrielle territoriale continue de rassembler des signataires pour constituer une communauté d'acteurs engagés susceptibles d'affirmer l'identité industrielle du Pôle métropolitain et de favoriser l'accueil et le déploiement de projets industriels.

---

[9] ADEME, DECARB FLASH 2025-2027

[10] ADEME, DECARB IND 25

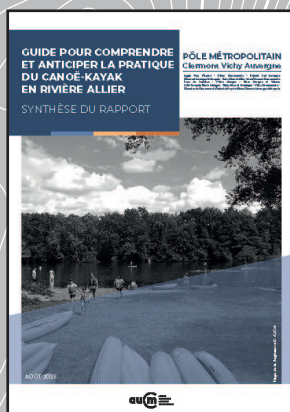
[11] Ministère Aménagement du territoire transition écologique, Le Fonds vert : fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, « Axe 3 : Territoires d'industrie en transition écologique », mars 2025, <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

## ÉTUDE SUR LA MISE EN TOURISME DE LA RIVIÈRE ALLIER EN LIEN AVEC LA VIA ALLIER ET LE SERM

La mise en tourisme de la rivière Allier est l'un des axes de réflexions du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. En 2025, l'Agence a réalisé une synthèse intitulée « Guide pour comprendre et anticiper la pratique du canoë-kayak en rivière Allier », un document construit sur la base d'un rapport d'études publié en 2024. Toujours dans la perspective de documenter les usages touristiques et de valoriser les pratiques respectueuses de la rivière, le Pôle Métropolitain a souhaité porter son intérêt sur l'articulation entre les gares bordant l'Allier et le vélo-tourisme sur la vélo-route voie verte Via Allier. Des fiches viennent documenter ce travail, mêlant cartographies et relevés de terrain.



### PUBLICATION



Lire la publication [📄](#)

## PARLONS RIVIÈRE : RENOUER LE DIALOGUE ENTRE LA RIVIÈRE ALLIER, SON TERRITOIRE ET SES ACTEURS

Par Julia Angeletti, Chargée d'études urbanisme et transitions écologiques des territoires

DÉC.  
2025

Considérée comme l'une des dernières rivières sauvages d'Europe, la rivière Allier prend sa source sur les contreforts des Cévennes, s'écoule dans des gorges encaissées, méandre dans les plaines du bourbonnais, avant de se fondre dans la Loire au bec d'Allier. A l'échelle du bassin de vie clermontois, depuis Brioude au sud vers Vichy au nord, l'Allier est aussi structurante que méconnue. Structurante, car elle relie ces territoires et les « irrigue » en étant source d'eau potable pour une large partie d'entre eux. Méconnue, car éloignée de l'épicentre clermontois. Mais l'Allier dévoile ses atouts de fraîcheur et d'ombrage en période estivale, offrant un site idéal aux activités touristiques. Ce n'est donc pas un hasard si depuis 2013, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne (PMCV), syndicat mixte ouvert regroupant 12 intercommunalités et la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole [1], consacre un de ses défis [2] à la mise en tourisme de cette rivière avec des études portant sur la fréquentation de la Via Allier [3], la pratique de la baignade et du canoë en eau vive ou encore la structuration d'un réseau maisons de site pour accueillir le public [4]. En 2023, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central, dont le rôle est d'animer le PMCV, a proposé une démarche singulière de mise en dialogue des acteurs de la rivière Allier autour de rencontres, pour révéler les atouts et sensibilités de l'Allier aval et fédérer autour d'un récit commun. Pour cette démarche, intitulée "Parlons Rivière", l'heure est au bilan comme à la projection : Pourquoi n'a-t-on jamais autant eu besoin de faire dialoguer les acteurs de la rivière Allier ? Et pourquoi renverser le regard pour que la rivière ne soit plus objet mais sujet ? Des questions que cet article tente d'éclairer.

### L'ALLIER, RIVIÈRE TOURISTIQUE SENTINELLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si l'Allier est une rivière sauvage, elle n'est pas pour autant sans usages. L'Allier, dans sa section aval, fournit une eau de qualité à une large partie du bassin de vie clermontois grâce à sa nappe d'eau souterraine qui s'étend de Brioude au bec d'Allier et alimente également les exploitations agricoles et les sites industriels qui bordent la rivière. Jusqu'en 2001, l'Allier fournissait aussi des granulats pour répondre au développement urbain. Ces ressources, qui ont permis la croissance économique du territoire, ont fragilisé la rivière et perturbé son fonctionnement hydrogéomorphologique, affectant en partie ce qu'elle a de plus précieux : ses milieux naturels, sa divagation et son eau. Néanmoins, dans l'imaginaire commun, l'Allier reste une rivière purement sauvage, au sens qui n'a pas subi l'action de l'homme, et dont la nature est propice aux activités touristiques : itinérance à vélo le long des berges, baignades en eau vive, pêche, canoë-kayak, ... Des activités plébiscitées en été par les habitants en quête de fraîcheur, et des visiteurs attirés par un tourisme nature préservé du surtourisme. Mais ce tourisme est intrinsèquement lié à la présence d'eau. Or, les débits de l'Allier en période estivale sont impactés par le changement climatique [5], avec au premier chef les précipitations, dont la répartition, la fréquence et l'efficacité sont d'ores et déjà bouleversées ; et bien que le barrage de Naussac assure un rôle de soutien de l'étiage, les lâchers d'eau (eux-mêmes très dépendants de la pluviométrie hivernale) sont avant tout destinés à sécuriser l'irrigation des terres agricoles et des installations nucléaires plus en aval. La rivière Allier est donc une sentinelle du changement climatique, car

[1] <https://pm-cva.org/le-pole/#ses-membres>

[2] <https://pm-cva.org/ses-defis/>

[3] <https://www.via-allier.com/>

[4] <https://pm-cva.org/ses-defis/#defi-riviere-allier>

[5] <https://theses.hal.science/tel-04539330>

elle témoigne d'une baisse significative et chronique des débits d'eau. Les clubs et les professionnels du canoë-kayak interrogés dans le cadre d'une étude conduite par l'AUCM en 2024 sur la pratique de cette activité dans un contexte de changement climatique, estiment que « les débits d'eau leur semblent de plus en plus bas, avec des niveaux printaniers qui correspondraient aux niveaux estivaux constatés 10 ans auparavant »<sup>[6]</sup>, des propos confirmés par les récentes études prospectives qui prévoient une poursuite de la diminution des débits des cours d'eau de l'Allier aval et un allongement de la période des basses eaux<sup>[7]</sup>.

### DONNER LA PAROLE AUX ACTEURS DE LA RIVIÈRE ALLIER

La baisse des débits de l'Allier concerne tous les acteurs de la rivière Allier : gestionnaires, exploitants agricoles, professionnels du tourisme, ... L'objectif avec "Parlons rivière" a, dès le départ, été de mettre autour de la table les élus et techniciens des collectivités membres du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, des professionnels du tourisme (loueurs de canoës, représentants de la Via Allier, consultants...), des acteurs de la préservation des milieux naturels (Conservatoire d'Espaces Naturels, LPO, fédérations de pêche, ...), des acteurs institutionnels (représentants du SAGE Allier Aval, Agence de l'eau, Départements, Région, CAUE...) et des représentants de l'État (DDT, ARS, ...). Ces acteurs ont un point commun : ils connaissent parfaitement la rivière Allier.

Cependant, ils ne partagent pas toujours le même langage, ni la même représentation de la rivière Allier. Qu'est ce qui fait sens commun pour ces acteurs ? Quelles perceptions ont-ils des évolutions climatiques, paysagères et touristiques de la rivière ? Partagent-ils une vision commune de l'avenir de l'Allier ?

C'est autour de ces questions que les rencontres "Parlons rivière" ont trouvé leur place, se voulant un lieu d'échanges, de transmission, de retours d'expériences et de débats. Ainsi, dès la première rencontre, des questions de controverses ont été posées aux participants. L'une d'entre elles est particulièrement révélatrice du besoin de dialogue entre experts du tourisme et de l'environnement : « Avec la baisse des niveaux d'eau, faut-il renoncer à pratiquer le canoë en été ? ». Cette question

est intéressante quand bien même les loueurs renonceraient à cette activité en été, ils seraient tentés de décaler cette offre touristique au printemps. Or cette saison est la plus sensible pour la biodiversité car les plages où accostent spontanément les canoës sont des lieux de nidification d'espèces d'oiseaux déjà menacées par le changement climatique, comme les sternes et les gravelots. Alors la sensibilisation des touristes est-elle suffisante ? Comment concevoir une signalétique avec une rivière qui sort régulièrement de son lit ? Ces questions, qui ont animé les débats, constituent une première marche pour co-construire un langage commun et appréhender les enjeux et problématiques que chacun rencontre.

### PARLEZ-VOUS RIVIÈRE ALLIER ?

L'Allier, comme tous les autres cours d'eau, est vue comme un support d'activités touristiques et économiques et comme un espace pourvoyeur de ressource en eau potable et hier en granulats. Mais jusqu'à quel point la rivière peut-elle accueillir des usages touristiques ? Leur installation sur les berges est-elle compatible avec l'espace de mobilité de l'Allier, son espace vital pour méandrer et dissiper son énergie <sup>[8]</sup> ? Les saumons, espèces emblématiques mais dont les effectifs sont en nette diminution <sup>[9]</sup>, peuvent-ils circuler librement dans la rivière ? Et a-t-on conscience que la rivière se réchauffe ?

En 2023, plusieurs points de mesures ont dépassé les 25°C, soit le seuil légal pour la truite fario, une autre espèce emblématique de la rivière. Sauvage, l'Allier ne l'est peut-être plus tant que cela. Mais pour autant faut-il remettre en cause le libre accès à la rivière ? Le droit à la nature doit-il s'opposer au droit de la nature ? Plusieurs retours d'expériences nous montrent que cette opposition n'a pas lieu d'être, si l'on apprend à mieux connaître la rivière.

Dès la première rencontre "Parlons rivière", l'AUCM a demandé aux participants de compléter ces affirmations « l'Allier est source de ... », « l'Allier est libre de ... ». A la première question, les participants ont bien entendu relevé que l'Allier était source d'eau potable de qualité et d'activités de loisirs et de tourisme, mais selon eux l'Allier est aussi source de vie et d'émerveillement. A la question plus complexe de la liberté de la rivière, les participants ont

[6] <https://aucm.fr/publication/analyse-de-la-pratique-du-canoë-kayak-comprendre-pour-anticiper/>

[7] Étude prospective 2030 – 2050 <https://sage-haut-allier.fr/actions/etudes/analyse-hydrologie-milieux-usages-climats/>

[8] <https://www.geocatalogue.fr/geonetwork/srv/api/records/5075c9e2-6faa-4c12-9183-22601doc32f6>

[9] <https://www.migrateurs-loire.fr/effectif-aux-stations-de-comptage/>



répondu qu'elle était libre de divaguer, de couler, mais aussi d'exister pour elle-même. Cette approche autour des libertés n'est pas sans rappeler les différentes actions qui visent à consacrer des droits aux fleuves et aux rivières : Parlements de Loire [10], du Rhin [11] et de l'Isère [12], Assemblée populaire du Rhône [13], déclarations des droits de la Seine [14] et de la Garonne [15], ...

Ces initiatives ont une vocation commune : démontrer que les rivières et fleuves ont des droits. La déclaration des droits de la rivière, publiée à l'initiative de l'association International Rivers, précise que les droits fondamentaux des cours d'eau sont : de s'écouler librement, de remplir leurs fonctions essentielles dans leur écosystème, de ne pas être pollué, d'alimenter et d'être alimenté par des aquifères durables, d'accueillir la biodiversité indigène, et de se régénérer, d'être restauré [16]. Il s'agit donc finalement de mieux

connaître les besoins de la rivière pour que nous puissions encore nous émerveiller de sa nature sauvage, et que nous puissions compter sur elle pour avoir accès à une eau de qualité.

Pour parler un langage commun, la première clé est de comprendre les besoins de chacun, et c'est finalement ce que "Parlons rivière" a tenté de faire avec les premières rencontres conduites en 2023 et 2024. Car si la rivière a des besoins, elle a aussi besoin de nous, pour mieux la protéger et réparer les dégradations qu'elle a, parfois involontairement, subies ces dernières décennies. C'est le travail que mènent le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour retirer les protections de berges [17] et permettre à l'Allier de divaguer sans contrainte et de se recharger en sédiment pour garantir la ressource en eau, préserver la biodiversité, et être finalement plus résiliente aux changements climatiques.

[10] <https://polau.org/parlement-de-loire>

[11] <https://www.hear.fr/agenda/festival-du-rhin-des-fleuves-et-des-rivieres/>

[12] <https://parlement-isere.org/>

[13] <https://www.assembleepopulaireduRhône.org/>

[14] <https://laseineencommun.org/declaration>

[15] <https://www.wildlegal.eu/post/publication-livre-blanc-pour-les-droits-de-garonne>

[16] <https://www.rightsofrivers.org/francais>

[17] <https://chantiers.cen-auvergne.fr/le-projet/>

## ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN VUE DE TRANSFORMER LES THERMES HENRY DE CHÂTEL-GUYON

La Ville de Châtel-Guyon et Riom Limagne et Volcans (RLV) travaillent à la reconversion des Thermes Henry, fermés en 2019, pour redonner vie à ce site emblématique du parc thermal et en faire un lieu innovant, à la vocation économique affirmée. En 2025, l'AUCM a accompagné les deux collectivités dans le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) à deux tours : rédaction du règlement de consultation, analyse des candidatures et entretiens avec les candidats. Trois groupements ont été retenus et invités à présenter leurs propositions de programmation et d'esquisse lors du second tour de l'AMI.



## AMO TERRITOIRE DE LACS DU MASSIF CENTRAL : VERS UN TOURISME ÉCO-RESPONSABLE

Lauréate de l'appel à candidatures « Territoires de lacs du Massif central », la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a défini, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, une feuille de route pour un tourisme durable à l'échelle de ses trois lacs, bases de loisirs.

L'Agence a animé une démarche partenariale et intégrée, interrogeant les impacts du changement climatique sur les usages actuels et futurs des lacs. Ces sites, initialement conçus pour le loisir, sont désormais envisagés comme des espaces de fraîcheur, de refuge et de biodiversité, révélant leurs services écosystémiques et leur rôle essentiel dans l'adaptation du territoire au changement climatique.

### PUBLICATION



Lire la publication [↗](#)

## LES LACS DE THIERS DORE ET MONTAGNE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par Christel Estragnat, Chargée d'études Économie territoriale

07 JUIL  
2025

Lauréate de l'appel à candidatures « Territoires de lacs du Massif central » [1], la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a élaboré une feuille de route pour un tourisme durable et équilibré à l'échelle de ses trois bases de loisirs. Dans un contexte de changement climatique, cette stratégie intégrée et partenariale vise à adapter le modèle de développement territorial en repensant la place et la fonction des lacs dans le territoire. Ces derniers sont en effet susceptibles de jouer un nouveau rôle dans une délicate équation sociale, économique et environnementale du territoire. D'un côté, ils peuvent répondre aux attentes des clientèles touristiques en recherche d'espaces tempérés dotés d'une offre de loisirs accessible et de qualité. De l'autre, ils peuvent renforcer l'habitabilité du territoire et offrir à ses habitants des points récréatifs et rafraîchissants. Ces opportunités ne doivent cependant pas masquer le fait que ces lacs sont eux-mêmes affectés par le changement climatique qui exerce des pressions sur l'ensemble des milieux naturels. Enfin, considérant les impacts environnementaux de certaines pratiques, l'impulsion d'une dynamique autour de la transition écologique des lacs peut être un facteur de différenciation et de montée en qualité de l'offre. Tout l'intérêt du dispositif repose de fait sur cette invitation à concevoir un projet gagnant-gagnant pour la collectivité, en soutenant son habitabilité et son développement, et son milieu de vie, en préservant son écosystème et les services qu'il assure.

### TROIS LACS ARTIFICIELS AMENÉS À SE DIVERSIFIER

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dispose de trois lacs à Thiers, Aubusson d'Auvergne et Saint-Rémy-sur-Durolle, d'origine artificielle, aménagés entre 1960 et 1980 dans le cadre de la politique

nationale de déploiement de promotion des espaces de plein air [2] ouverts à la population. Ces trois lacs présentent des positionnements distincts, directement liés à leur inscription territoriale et à leurs usages.

- Saint-Rémy-sur-Durolle mise sur l'attractivité et le vivre-ensemble intergénérationnel, en confortant son image de station touristique familiale et populaire, ancrée dans un cadre verdoyant. L'ambition est de maintenir une fréquentation de proximité inclusive, y compris pendant la saison estivale.
- Aubusson d'Auvergne revendique une forme de sobriété et de frugalité, avec l'ambition d'affirmer son statut de lieu refuge. Le site valorise son image de lac "nature", peu urbanisé, en s'adressant à la fois aux habitants locaux, aux métropolitains en quête de ressourcement, et aux touristes internationaux sensibles à la préservation de l'environnement.
- Iloa Rives de Thiers, enfin, s'inscrit dans une logique d'hyper-proximité et d'apprentissage transgénérationnel, en renforçant son rôle de parc urbain de loisirs et d'activités sportives pour le bassin thiernois. Il s'adresse prioritairement aux populations locales, notamment pour ceux qui ne peuvent partir en vacances, tout en accueillant des touristes de passage.

Les bases de loisirs sont amenées à évoluer de manière à conforter l'attractivité de ces sites et à les dynamiser dans le cadre de la politique économique et touristique des territoires<sup>3</sup> et face aux impacts du changement climatique. Pour Thiers Dore et Montagne, il s'agit plus particulièrement d'accroître sa notoriété, sa dynamique économique et de favoriser son positionnement comme destination

[1] Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Territoire de lacs, 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=TNLInfN4vTI>

[2] La base de plein air et de loisirs : histoire vivant d'un concept méconnu, Les instructions administratives, 1964 à 1961, <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/les-bases-de-plein-air-et-de-loisir—instructions-3715.pdf>

touristique au sein du Massif central et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tout en œuvrant à la préservation d'un bien commun, en sensibilisant les acteurs locaux à la vulnérabilité de ce milieu et à l'importance de sa préservation, en intégrant dans la réflexion l'ensemble du bassin versant. Le projet prend la forme d'une démarche globale lancée par l'intercommunalité comme cheffe de file, rassemblant les différents acteurs publics, privés, associatifs du territoire (loisirs, pêche, développement durable, économique, entretien des espaces publics...). Cette dynamique partenariale et participative avec l'ensemble des parties prenantes des trois sites est déterminante. Elle permet de couvrir les thématiques propres au renouvellement de la stratégie touristique dans un contexte de changement climatique, tout en intégrant le souci de concilier dynamique touristique et vie locale.

### **DES IMPACTS ET CONSÉQUENCES À ANTICIPER POUR PENSER LA FONCTION À VENIR DES TROIS LACS**

Si les lacs constituent des lieux plébiscités durant la période estivale, ils n'en présentent pas moins des risques de changements, de tensions, voire de ruptures qu'il convient d'anticiper pour en faire évoluer les représentations, repenser les usages et adapter les pratiques. Identifier leurs vulnérabilités, mais également leurs forces dans les années à venir, permet de repenser le rôle économique, mais également social et environnemental de ces trois sites.

Les impacts du changement climatique se concentrent sur la saison estivale, période durant laquelle les usages autour des lacs sont les plus intenses. Le principal impact concerne l'eutrophisation, notamment la prolifération de cyanobactéries, qui touche l'ensemble des activités pratiquées autour des plans d'eau. L'interdiction de baignade qui en découle entraîne une chute importante de la fréquentation. La diminution du niveau d'eau rend certains équipements difficilement accessibles. Par exemple, les quais fixes de la base de loisirs d'Aubusson deviennent inadaptés. La pêche est également affectée par le manque d'eau et les fortes chaleurs, provoquant la surmortalité des espèces sensibles, ces effets sont accentués en cas de dégradation de la qualité de l'eau. L'appauvrissement de la biodiversité dans les lacs est manifeste depuis 25 ans. Cette érosion rend le territoire moins attractif, car il y a moins d'espèces à observer et à montrer. Elle

exige une adaptation des actions d'éducation à l'environnement, pour accompagner les publics dans la compréhension de cette évolution. Les vagues de chaleur et les précipitations intenses modifient par ailleurs la fréquentation des sites et perturbent l'organisation des événements. Les visiteurs recherchent désormais la fraîcheur, en altitude ou le long des eaux vives. Dès qu'une certaine température est dépassée, les lacs sont délaissés. Les horaires de baignade et les départs d'activités sportives sont décalés aux périodes les plus fraîches, en matinée ou en soirée. Les activités tendent alors à se reporter sur les saisons intermédiaires durant lesquels le confort thermique est souvent meilleur. Ce décalage pose cependant la question de la surveillance de la baignade et du contrôle de la qualité de l'eau portant sur la saison estivale. Le déplacement de la fréquentation pose aussi un risque pour la faune et la flore en pleine période de reproduction et de germination au printemps.

### **DÉPASSER L'ANTHROPOCENTRISME : DES LACS REFUGES POUR LES VIVANTS**

Les lacs ne peuvent plus être pensés exclusivement comme des espaces au service des humains, mais comme des lieux de vie pour l'ensemble des vivants. Ce changement de perspective impose de maîtriser la pression sur les sites et de sortir d'une approche anthropocentrée, pour une lecture partagée des vulnérabilités.

Initialement pensés pour le bien-vivre de la population, les trois lacs sont à considérer dans toutes les fonctions qu'ils remplissent, notamment les services rendus à la nature. Il ne s'agit plus de les « vendre » comme vitrines touristiques, mais de les penser comme refuges pour les vivants. Cela suppose une stratégie de (re)conciliation entre des enjeux multiples :

- Écologique : préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau ;
- Économique : développement d'un tourisme durable, montée en gamme de l'offre ;
- Culturel et identitaire : valorisation du patrimoine naturel et immatériel ;
- Social : consolidation d'un lieu de vie, de détente et de lien social pour tous les publics.

Dans cette perspective, les lacs ne peuvent plus être pensés uniquement comme des “vitrines” de l’attractivité touristique, mais doivent être reconnus comme des lieux de vie partagés, au service du bien-être des habitants comme des non-humains.

La feuille de route adoptée par la collectivité pour un tourisme durable et équilibré à l’échelle des trois lacs vise ainsi six objectifs :

- Diversifier et désaisonnaliser l’offre touristique et de loisirs par le développement d’activités tout au long de l’année, à la fois à destination des touristes et des habitants, en faisant la part belle aux activités de plein air ou en phase avec les valeurs de développement durable.
- Associer les acteurs économiques locaux afin d’articuler la stratégie des lacs aux activités économiques du territoire, mais également d’améliorer la gestion des plans d’eau et de leurs alentours.
- Faire des lacs des lieux de rafraîchissement et de lien social afin que la démarche ait des impacts en matière d’amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire, notamment les plus vulnérables face aux effets du changement climatique.
- Garantir la qualité de l’eau dans une logique de bassin versant incluant les affluents afin de restaurer la qualité physico-chimique des milieux, d’assurer la gestion quantitative de la ressource tout en veillant à la qualité des eaux de baignade.
- Préserver et valoriser la biodiversité et les valeurs fortes du paysage par site, mais également sensibiliser les habitants et les usagers des lacs à la richesse de leur environnement.
- Améliorer l’accessibilité en privilégiant les modes de transports actifs, l’accessibilité des sites, les liaisons douces et les infrastructures de mobilité.

## FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN RÔLE ÉLARGI À JOUER

Dans un contexte de réchauffement climatique, les trois lacs prennent une dimension nouvelle comme lieux de fraîcheur et de refuge, en particulier pour les publics vulnérables : enfants, personnes âgées, habitants de bouilloires thermales. L’approche systémique retenue dans le cadre de la démarche « Territoire de lacs » a permis de prendre conscience de la naturalité et des services écosystémiques qu’offrent ces sites pourtant artificiels, pensés initialement pour le tourisme et les loisirs, et désormais prêtant attention à l’ensemble des vivants. Malgré leur origine anthropocentrée en tant que bases de loisirs, les trois sites, en tant que territoires de lacs dont l’intérêt en termes de réservoir de biodiversité et de naturalité s’impose, sont désormais inscrits dans une dynamique de transition écologique. Si le sujet du renoncement définitif à la baignade ne suscite pas une acceptation générale des acteurs du territoire, cette hypothèse a néanmoins été posée comme une éventualité à prendre en considération. La vocation de territoire refuge des lacs est élargie au-delà de la seule baignabilité. Ils sont désormais appréhendés plus largement comme des lieux de rafraîchissement, voire des portes d’entrées d’un réseau de points de fraîcheur maillant le territoire de Thiers Dore et Montagne. Néanmoins, la mise en application du plan d’actions sur le long terme nécessite que la population et les usagers des lacs soient favorables aux actions déployées. Les trois lacs de Thiers Dore et Montagne peuvent, dès lors, faire figure de terrains d’expérimentation et de mobilisation autour de l’adaptation au changement climatique, au service non seulement du secteur du tourisme et des loisirs, mais également plus largement des territoires de montagne.





**FORGER UNE NOUVELLE  
CULTURE COMMUNE  
DE L'HABITER**

## CONCEPTION ET ANIMATION DU RÉSEAU DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL EN ADAPTATION



Après un an de travaux associant membres du comité de massif et experts, s'est terminée en mai 2025 l'élaboration du Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique du Massif central. Parce que l'adoption de ce plan en séance plénière n'est pas une fin en soi mais le début d'un processus de transformation du Massif central, l'AUCM et le Commissariat de Massif central ont souhaité poser les conditions de son déploiement sur les territoires. Tout un réseau d'acteurs des transitions doit être mobilisé pour activer les 5 clés d'adaptation retenues dans le plan et c'est avec l'organisation d'un évènement à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2025, que l'AUCM a ouvert une scène de dialogue et d'échanges pour accompagner de manière partagée et pérenne les collectivités, quelles soient leurs ressources, dans la mise en place de projets d'adaptation.



# PAS D'ADAPTATION LOCALE AU CHANGEMENT GLOBAL SANS COOPÉRATION NI EXPÉRIMENTATION INTERTERRITORIALE : LA RAISON D'ÊTRE D'UNE AGENCE D'URBANISME

Par Stéphane Cordobes, Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central

01 JUIL  
2025

## 1. BIEN HABITER LOCALEMENT DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS INSTABLE ET INCERTAIN

L'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) agit dans un contexte de profondes transformations. Si la situation n'a rien d'original — elle affecte les espaces de vie et les milieux de la planète entière — elle oblige néanmoins, à chaque échelle locale, à se mobiliser pour y faire face. Engager ce que nous appelons aujourd'hui des "transitions" requiert d'affronter collectivement une série d'instabilités structurelles qui redéfinissent nos cadres d'analyse et d'intervention. Ces instabilités ne se limitent pas aux dimensions climatiques ou environnementales, ni à celles en cours d'explosions économiques et géopolitiques. Elles concernent tout autant les équilibres sociaux et politiques que les représentations et les affects. En un mot, toutes les relations qui conditionnent nos conditions, et possibilités, de cohabitation dans nos territoires de vie.

Cette instabilité généralisée prend donc plusieurs formes, qui ne se juxtaposent pas, mais s'entrelacent et se cumulent. Elle est d'abord écologique et spatiale : les environnements de vie se modifient rapidement, parfois irréversiblement, remettant en question l'habitabilité même de certains territoires. Ces transformations affectent nos manières de voir et de penser, produisant une instabilité cognitive et symbolique : les repères collectifs s'effacent, les récits hérités vacillent, les finalités de l'action publique se brouillent. Comme le souligne Donna Haraway, ce n'est pas seulement le monde qui devient trouble, mais nos cadres d'analyse eux-mêmes. Cette perte de lisibilité s'accompagne d'une instabilité politique et sociale : les tensions s'aiguisent, les inégalités se creusent, les usages du territoire se confrontent, les formes de

coopération se fragilisent. Là où l'on pensait que la rareté favoriserait les rapprochements — la « sobriété » foncière dans le cadre du ZAN en est emblématique — on observe au contraire un repli sur soi qui accentue encore les vulnérabilités.

Au cœur de ces déséquilibres, une instabilité sensible et affective se manifeste : sentiment d'impuissance, peurs diffuses, mais aussi perte d'attachements ordinaires — ces liens discrets, quotidiens, souvent invisibles, qui faisaient tenir ensemble les lieux, les personnes et les usages. Il est peu de dire que ces instabilités produisent du trouble. Elles bousculent les cadres établis, mais elles ouvrent aussi des possibles. Encore faut-il savoir les entendre, les formuler, les travailler. C'est précisément là que réside le rôle d'une agence comme la nôtre : ne pas contourner l'incertitude, mais en faire le point de départ d'une modalité d'accompagnement de l'action publique lucide, située, partagée.

## 2. LES NOUVELLES CONDITIONS D'EXERCICE DES MÉTIERS DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

Ces mutations n'affectent pas seulement les territoires. Elles transforment en profondeur les conditions mêmes d'exercice du métier d'urbaniste et d'aménageur. Elles obligent à repenser les savoirs, les postures, les modes de faire, les « expertises », les conditions mêmes d'intervention.

Épistémologiquement d'abord : les connaissances disponibles ne suffisent plus à appréhender la complexité et l'instabilité actuelles. Les savoirs sont hétérogènes, situés, parfois contradictoires. Il ne s'agit plus de produire une vérité stabilisée, mais de rendre visible et créative la diversité des perspectives. Il s'agit aussi d'être en mesure de mobiliser une multi-

plicité d'expertises — scientifiques, pratiques, d'usage — qu'aucune structure seule n'est aujourd'hui capable d'intégrer. Le recours au partenariat est devenu aussi indispensable que difficile à mettre en œuvre, dans un monde optimisé, où le temps manque à chaque institution pour prendre du recul, se questionner et a fortiori coopérer. Dans un monde qui a érigé la compétition et le marché en modèle, la coopération qui suppose confiance et don/contre don peine à exister.

Déontologiquement ensuite : il faut assumer une posture plus modeste, plus réflexive, plus attentive aux asymétries de pouvoir et aux inégalités d'accès à l'expression, à la diversité composant les communautés territoriales. Le mythe du grand récit et du sauveur à la vie dure. Il ne s'agit plus seulement de s'inscrire dans une vérité unique surplombante et héroïque, de la traduire et de l'appliquer, mais d'écouter, de relier, de partager, de faire converger une multitude de petits récits performatifs, d'alliance en actes autant qu'en mots. Là encore, la modernité et son productivisme effréné deviennent un frein malgré les promesses numériques. Face à l'injonction de faire mieux avec moins — moins de temps, moins de ressources, moins de distance, moins de bienveillance — quelle posture inventer localement et collectivement pour préserver un espace de travail plus ouvert, assurément plus créatif, et moins "productif" au sens court-termiste de la modernité tardive ?

Mais la transformation est aussi très concrète. Elle est fondamentalement pratique. Elle appelle un renouvellement des formes d'intervention : sortir des logiques de commande, éviter les réponses standardisées, assumer des démarches longues, progressives, inscrites dans la durée et la proximité. Moins les plans définitifs que des processus continus, itératifs et intégrateurs. Car co-construire, coproduire, collaborer, cohabiter ne relève pas du seul discours managérial et politiquement correct, ni du marketing vert. Ce sont des investissements à part entière — et non du fonctionnement auquel on les ravale dans nos logiques comptables courantes — pour se donner collectivement la capacité de faire face. Ce travail demande du temps, de la présence, de la confiance, une attention soutenue aux contextes, aux dynamiques locales, à ce que lie davantage qu'à ce qui délie.

Cette transformation du métier affecte évidemment les professionnels eux-mêmes. Les équipes de l'Agence sont traversées par les mêmes incertitudes que les acteurs qu'elles accompagnent. Elles doivent elles

aussi ajuster leurs compétences, leurs méthodes, leur rapport à la légitimité tout en s'interrogeant sur leur avenir et les craintes qui l'accompagnent, comme professionnels et habitants. Cela suppose une organisation qui autorise le tâtonnement, le droit à l'erreur, la transversalité en même temps qu'elle donne sens au travail effectué. Une organisation qui reconnaît que la fabrique urbaine et territoriale dans ce monde instable est, en interne à l'agence comme en externe avec les adhérents et partenaires, un apprentissage collectif, et non une capacité à répondre mécaniquement à des commandes, elles-mêmes souvent dictées par des obligations réglementaires vécues comme des contraintes inutiles et coûteuses.

### 3. NON PLUS AMÉNAGER ET URBANISER, MAIS INVENTER UNE POLITIQUE CULTURELLE DE L'HABITER

Accompagner les territoires dans ce contexte ne peut se réduire à une ingénierie de commande et d'automatismes. Il s'agit d'un travail culturel au sens fort, créatif : un travail qui porte attention aux formes de vie, aux manières d'habiter, aux attachements, aux représentations, aux imaginaires. Un travail qui accepte de sortir de la seule logique d'instrumentation quantitative et de performance technique, trop souvent dominante dans nos métiers.

Accompagner, ce n'est pas seulement produire de la méthode au sens courant du terme. Cette fameuse méthode que l'on apprend à l'université, qui se transmet d'experts à apprentis, et qu'il s'agirait d'appliquer rigoureusement ensuite sans réflexivité. C'est avant tout produire du sens — direction et signification comprises. C'est à cette condition que l'adaptation peut devenir concrète, partagée, démocratiquement engageante. L'Agence de Clermont s'inscrit résolument dans cette voie malgré ses moyens réduits. Elle contribue, à son humble niveau donc, à l'élaboration de ce que pourraient devenir des politiques culturelles de l'habiter, en rendant visibles et intégrant pleinement les dimensions sensibles, symboliques, sociales constitutives de nos manières de vivre les territoires.

Cela suppose aussi de mobiliser, aux côtés des savoirs techniques et scientifiques, des savoirs artistiques et artisanaux. Non pour illustrer ou enjoliver les démarches, mais pour ouvrir d'autres registres de perception, d'enquête, de partage. C'est par ces frottements que se construit une lecture plus fine, plus incarnée des transformations à l'œuvre. Ce travail

ne relève pas d'un modèle sur étagère, mais d'un bricolage — au sens anthropologique du terme. Il s'agit de faire avec ce que l'on a, d'assembler, de détourner, de composer, dans une logique de réinvention pragmatique et située. C'est ainsi que l'on peut construire, dans l'instabilité même, le trouble, de nouvelles formes d'habiter.

#### 4. FAÇONNER UNE COMMUNAUTÉ APPRENANTE DE L'ADAPTATION PAR LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

La coopération n'est pas un supplément. Elle n'est pas une méthode parmi d'autres. Elle est structurellement nécessaire, car l'adaptation ne peut se concevoir qu'à plusieurs. Elle ne prend sens qu'à l'échelle interterritoriale et suppose une solidarité active entre acteurs, institutions et territoires. Ce que l'Agence cherche à nourrir, ce n'est pas seulement une mutualisation d'études ou un alignement de diagnostics. C'est la constitution progressive d'une communauté apprenantes d'acteurs, créative, expérimentale. Une communauté qui accepte les désaccords, les tensions, les conflits d'usage. Qui sait que ceux-ci ne sont pas des anomalies, mais des révélateurs à travailler collectivement pour les transformer en leviers.

Ces désaccords sont rarement de nature exclusivement idéologiques, surtout localement. Quelle place d'ailleurs restera-t-il à l'idéologie quand la vulnérabilité de nos milieux de vie imposera, sous contrainte environnementale, des arbitrages si l'on tarde à s'adapter pourraient autrement plus radicaux ? Les considérer comme des constructions purement rationnelles serait donc une erreur : ils renvoient à des vécus, des affects, des vécus, des liens subtils. Ils traduisent le poids de l'histoire, des représentations, des formes d'impuissance. C'est en tant que tels qu'ils doivent être abordés frontalement — au risque sinon de devenir des blocages insurmontables — mais dans un cadre sécurisant, ouvert, respectueux. Cela peut paraître aventureux de se lancer dans tels dévoilements, mais c'est l'effort et le risque nécessaires à l'installation d'un dialogue, d'une production collective qui donne sa force au pragmatisme local si nécessaire.

La méthode partenariale est ici un levier décisif : elle permet de construire du commun sans effacer les différences, de réguler sans

imposer, de faire alliance sans nier les tensions. Elle permet de retrouver des ressorts d'action, non en s'accrochant aux anciens comforts, mais en retrouvant du sens — et peut-être une forme de réconfort — y compris dans et par l'engagement collectif.

#### 5. LA COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE : UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES ET UNE RAISON D'ÊTRE DES AGENCES À AFFIRMER AVEC LES NOUVEAUX EXÉCUTIFS

Les transitions demandent du temps. Mais elles se déploient dans un contexte politique rythmé par des cycles courts. Les élections municipales de 2026 constitueront un moment charnière. D'ici là, beaucoup de dynamiques risquent de ralentir, de se figer, de se replier sur l'existant. Ce n'est pas une anomalie. C'est une caractéristique structurelle des rythmes démocratiques.

C'est pourquoi l'Agence prend dès aujourd'hui rendez-vous avec l'après. Elle engage, avec ses adhérents, une réflexion sur sa propre gouvernance, qui viendra conclure le projet stratégique en cours. Cette réflexion ne vise pas simplement à redéfinir les équilibres internes, à les simplifier pour favoriser le fonctionnement de ses instances, définies il y a plus d'un quart de siècle maintenant. Elle doit contribuer à structurer à court terme une nouvelle dynamique partenariale centrée sur l'adaptation territoriale, à la hauteur des enjeux qui s'imposent à nous.

La future gouvernance devra renforcer la capacité de l'Agence à coopérer, à relier, à porter dans la durée des démarches ouvertes, transversales, structurantes — donc à agir avec ses adhérents et partenaires. Ce processus doit permettre, dès l'installation des nouveaux exécutifs, de relancer un projet ambitieux, adapté à la situation du monde, et fidèle à la vocation des agences d'urbanisme en général, à celle de Clermont Massif central en particulier.

## ADAPTER LES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE RENCONTRE POUR SE POSER ENSEMBLE LA QUESTION DE LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Par Louisa Trinidad, Chargée d'études ingénierie et culture des transitions

DÉC.  
2025

Le Massif central ne sera pas épargné par les canicules qui affectent la santé des êtres vivants, par les sécheresses et les gels tardifs qui bouleversent les productions agricoles et les milieux naturels, par l'intensification des tempêtes et des inondations qui révèlent encore davantage la fragilité de nos systèmes. Les transformations à venir remettront en cause en profondeur les paysages, les modes de vie et les activités que nous connaissons aujourd'hui.

Prendre la mesure de ces bouleversements amène à questionner nos pratiques et leur soutenabilité dans un monde à +4°C. Pour s'adapter, les acteurs du Massif doivent construire une culture commune de l'adaptation, dépassant les cloisonnements institutionnels ou sectoriels.

Pendant un an, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a invité les acteurs engagés dans le Plan Stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PSACC) du Massif central à porter un nouveau regard sur leurs propres activités mais aussi à prendre du recul pour intégrer celles des autres dans leurs représentations.

En parallèle de l'élaboration du PSACC, l'AUCM a mené une enquête pour identifier les besoins en ingénierie des territoires ruraux du Massif pour répondre aux enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique. Cette enquête a fait ressortir plusieurs constats qui font écho au rapport interministériel de juin 2025 sur la rationalisation de l'ingénierie territoriale [1] : les collectivités sont au cœur des transitions, mais les moyens dont elles disposent sont insuffisants et peu accessibles d'un point de vue technique et financier, surtout pour des collectivités qui n'ont pas de ressources en interne dédiées pour se positionner sur des opportunités de

financement. Le risque est alors d'enclencher une transition à plusieurs vitesses et de creuser les inégalités entre les territoires. Les offres d'ingénierie sont souvent perçues comme illisibles, peu complémentaires et les élus se perdent face à des acteurs publics et privés parfois peu coordonnés.

Ces résultats d'enquête constituaient le point de départ des discussions qui ont animé l'après-midi de la « Rencontre Adaptation au changement climatique du Massif central : du plan à son déploiement dans les territoires ». Des acteurs de l'ingénierie, nationaux et locaux, dont le Cerema, l'ADEME, la Conférence des Parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes, le Commissariat de Massif central, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Puy-de-Dôme (CAUE 63), le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat et l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central, sont venus apporter leurs regards sur les besoins exprimés par les collectivités lors de cette enquête. Ces échanges complètent, nuancent les résultats et questionnent le rôle des acteurs de l'ingénierie dans l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte du changement climatique dans leurs projets.

### PARTIE 1

**La mise en place d'un projet d'adaptation au changement climatique suppose d'abord de rallier tous les acteurs du territoire autour d'un enjeu souvent crispant et peu consensuel. Comment embarquer les élus, notamment ceux de communes rurales, éloignés de ces sujets, et parfois « presque climatocéptiques » ?**

A cette question, Stéphane Cordobes, directeur de l'AUCM, répond qu'il faut avant tout écouter les acteurs : pourquoi sont-ils

[1] Rationalisation des interventions des opérateurs de l'État au profit des collectivités en matière d'ingénierie territoriale - igf - IGF Inter

climatosceptiques? Que ressentent-ils par rapport au changement climatique et aux transformations qu'ils vivent déjà dans leurs territoires? Le processus de co-construction du plan d'adaptation le montre : permettre aux acteurs d'exprimer leurs ressentis et leurs craintes apaise les débats. Pour Pierre-Louis Ricard, directeur adjoint au CAUE du Puy-de-Dôme, il convient d'écouter les acteurs, mais aussi de se mettre à leur place, d'adopter une posture qui mette les acteurs en confiance et ne paraissent pas déconnectée des réalités du terrain.

Pour libérer la parole et faciliter les échanges, certains acteurs de l'ingénierie poussent les élus, techniciens et partenaires des collectivités à redécouvrir le territoire et leur faire prendre conscience de la nécessité d'intégrer les enjeux du changement climatique dans leurs projets. Se projeter collectivement permet de révéler les clivages, mais aussi de se questionner sur le projet commun, celui qui « fait territoire », malgré les divergences. Sur les territoires du PNR du Pilat, les acteurs ont ainsi fait le choix de focaliser leur travail sur l'avenir des forêts, un enjeu majeur du territoire [2]. Selon Mathilde Poulat, chargée de mission Adaptation au changement climatique au PNR du Pilat « On a réussi non seulement à mettre d'accord les personnes sur ce qu'on voulait, c'est-à-dire maintenir cette multifonctionnalité de la forêt, mais on a aussi réussi à ce qu'ils proposent des actions transformatives et partagées ». Les acteurs du Pilat sont allés très loin dans les réflexions et ont finalement convoqué de nombreuses autres thématiques de l'ordre social et environnemental (marché local et circuits courts, biodiversité et co-bénéfices, coopération...).

« Le mot lui-même, changement, a de quoi faire peur : mutation, fin d'une ère, voire de l'humanité » [3]. A l'échelle des collectivités, changer c'est reconsidérer des pratiques et des habitudes de vie ancrées depuis longtemps dans un territoire. Trouver le moyen de contourner cette peur, en convoquant des thématiques qui font davantage consensus, comme l'énergie, la souveraineté du territoire, la santé, l'aménagement de la place publique ou celui d'une cour d'école, semble être un accélérateur des transitions. Aujourd'hui, l'AUCM dédie des lignes d'étude à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), un levier qui se révèle extrêmement puissant et fédérateur. Une entrée par d'autres thématiques permet

de rassembler dans le tour de table tous les acteurs des politiques publiques, y compris ceux qui ne sont pas encore sensibles à la question du climat. Elle s'accompagne de modalités de travail plurielles, mêlant ateliers, arpentages et créations de cartes, visites de terrain, mises en récit...

Aujourd'hui, le CAUE adopte davantage une approche globale : « Pendant longtemps on a voulu faire vite, faire du copier-coller. On arrête de faire du coup par coup » (Pierre-Louis Ricard). Les enjeux d'adaptation nous imposent de prendre le temps, d'avoir une vision à long terme. Cette notion se retrouve à travers le processus d'apprentissage collectif qui a permis de réaliser le plan d'adaptation du Massif central. Selon Stéphane Cordobes, c'est davantage un processus qui s'inscrit dans la durée qu'un plan qu'on déploie et qui donne lieu à une planification. L'enjeu est donc aussi celui de faire vivre des projets d'adaptation sur le long terme qui nécessitent de former et de mobiliser les citoyens et les acteurs territoriaux. Or, les opportunités de financements imposent majoritairement le développement de projets sur un temps court.

Enfin, s'adapter, c'est changer la culture d'un territoire, les rapports à la consommation, à la production. Une agence d'urbanisme « intervient sur les façons d'habiter un lieu, sur les modes de cohabitation, sur les formes de vie ; autrement dit, elle contribue à façonner un ensemble de rapports au monde, caractéristiques d'un territoire et de sa culture » (Stéphane Cordobes) [4]. Sensibiliser à travers la production de récits, d'imaginaires, travailler sur les représentations et les attachements constituent pour les acteurs de l'ingénierie autant de leviers permettant de soutenir une adaptation collective et durable des territoires du Massif central.

## PARTIE 2

### Comment les acteurs de l'ingénierie accompagnent l'ensemble des collectivités pour mobiliser les leviers de l'adaptation au changement climatique ?

Face à l'urgence de l'adaptation, c'est bien la somme des actions mises en place sur les territoires, d'ampleur et à des échelles plus ou moins importantes, qui « feront adaptation ». Or, pour les élus et techniciens

[2] Adapter la forêt du Pilat au dérèglement climatique - Parc naturel régional du Pilat

[3] La Soudière, Martin de. Le changement climatique, une « grande peur » collective ? Communications, no 101 (2017): 173 à 185.

[4] Extrait de l'article de Stéphane Cordobes - page 171

d'une collectivité, combiner les différentes approches et contraintes, mobiliser des moyens, de l'ingénierie et des financements pour monter un projet s'avèrent être d'une grande complexité.

### **FACE À LA MULTIPLICITÉ DES OFFRES D'INGÉNIERIE, DES DISPOSITIFS SONT MIS EN PLACE POUR ORIENTER LES COLLECTIVITÉS VERS LE BON OUTIL**

Les acteurs de l'ingénierie invités à débattre lors de cette journée l'admettent : en matière d'adaptation, il existe « plein d'outils, plein de démarches, mais on a du mal à s'y retrouver ». L'Etat et ses agences produisent un nombre d'outils qui sont sans doute beaucoup plus nombreux que les capacités des collectivités à les mobiliser. Le rapport national sur la « Rationalisation des interventions des opérateurs de l'Etat au profit des collectivités en matière d'ingénierie territoriale » fait un constat similaire : ces offres sont développées en silo, elles sont redondantes et superposées, notamment dans les domaines de la transition écologique, de l'urbanisme et du développement économique. Les opérateurs de l'Etat ont donc un rôle à jouer pour améliorer la visibilité, la lisibilité et l'accès à des dispositifs de soutien et d'accompagnement. C'est pourquoi les Conférences des Parties (COP) se donnent notamment pour objectif de faire remonter tous ces projets et rendre plus visibles les démarches et les coalitions d'acteurs. Elles sont aussi là pour identifier les différents portails d'ingénierie, de l'échelle locale à l'échelle nationale, pour proposer une sorte de « guichet complet d'ingénierie » permettant aux acteurs de se tourner vers le bon interlocuteur et les bons outils pour mettre en place leurs projets. La « mission d'adaptation », une plateforme développée par l'ADEME qui sélectionne un certain nombre d'outils existants en fonction des besoins des collectivités, apporte aussi une certaine clarté dans la réponse à l'ensemble des besoins des territoires. Pour Nicolas Bernard, commissaire adjoint au commissariat de Massif central, la première porte d'entrée pour un territoire, une commune, une collectivité, est le sous-préfet local. Il peut en effet réorienter au niveau local vers le bon acteur. A l'échelle du Massif central, le commissariat de massif est aussi là pour effectuer ce travail d'accompagnement.

Améliorer la collaboration entre les acteurs nationaux et locaux permettrait d'éviter le risque de concurrence, de redondance, et de déstabilisation de l'offre locale, au bénéfice d'un accompagnement de tous les territoires

Malgré une tentative de clarifier et de simplifier la recherche d'outils adaptés, des acteurs locaux de l'ingénierie tels que les agences d'urbanisme et les CAUE n'apparaissent pas à l'échelle nationale comme contributeurs à cette offre d'ingénierie, remettant ainsi en question le principe de subsidiarité. Pourtant, l'enquête menée pour réaliser le rapport national sur la rationalisation des interventions des opérateurs de l'Etat montre que les élus apprécient la réactivité et la connaissance du terrain des acteurs locaux. Pierre-Louis Ricard dit intervenir « à l'autre bout de l'entonnoir de ces grands plans nationaux », surtout auprès de petites communes qui n'ont pas de service technique. Leur expertise reste tout aussi nécessaire pour traduire les enjeux des transitions dans le quotidien des élus et des techniciens.

Le rapport national énonce que l'offre d'ingénierie des opérateurs de l'Etat est peu coordonnée, se juxtapose et entre en concurrence avec l'échelon territorial. Il s'agit donc de repenser l'orchestration de cette ingénierie et la coopération des acteurs pour que tous les territoires aient accès à un accompagnement, quel que soit sa taille et les ressources dont il dispose. Pour Stéphane Cordobes, directeur de l'AUCM, le chemin vers la coordination et la complémentarité des offres est encore long, mais Pierre-Louis Ricard observe une amélioration dans le travail du CAUE avec les autres acteurs de l'ingénierie pour garantir un accompagnement de tous les territoires.

Il revient aux acteurs de l'ingénierie, au niveau national et local, de veiller à ce que l'ensemble des collectivités puisse accéder aux offres de financement, indépendamment de leurs ressources internes

Dans le rapport national, « l'alourdissement des besoins d'ingénierie trouve, il est vrai, pour de nombreux élus, sa source dans la complexité du cadre normatif », mais aussi dans « la constitution des dossiers sur les plans administratif, juridique et financier ». En effet, les porteurs de projets, surtout au sein d'une petite commune qui n'a pas d'ingénierie en interne, rencontrent de réelles difficultés en termes de moyens humains et de compétences pour trouver des financements. L'absence de ressources humaines pour répondre à des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ou des Appels à projets (APP) par exemple, est un facteur bloquant. Les appels à projets présentent des avantages pour les grandes agglomérations qui disposent des ressources humaines formées et de moyens financiers

suffisants pour y répondre dans le temps imparti. Pour des petites communes qui n'ont pas les moyens nécessaires, le délai est souvent trop court pour identifier les offres et remplir les dossiers. Marc Bardinal, responsable du pôle villes et territoires durables à l'ADEME, nuance ce propos, en rappelant que l'accès à ces financements est aussi dépendant de la volonté politique des collectivités, qui choisissent ou non de dédier du « temps homme » à la conduite de projets. Stéphane Cordobes rejoint cette idée en insistant sur la nécessité de trouver des ressources en interne capables de faire le relais dans la collectivité, notamment avec le politique : « les acteurs de l'ingénierie ne peuvent pas se substituer à ces nécessaires ressources là ».

Une fois les moyens obtenus, les outils doivent être ajustés et les acteurs locaux doivent développer les compétences nécessaires pour passer à l'action

Selon Séverine Bourgeois, directrice territoriale Centre-Est au Cerema, l'adaptation d'un territoire au changement climatique passe difficilement par l'application d'un outil disponible « sur étagère ». Un des autres enjeux est donc l'adaptation des outils au territoire, à ses spécificités et aux attentes des acteurs locaux. « On ne traite pas un territoire comme un EPCI, comme un territoire avec 22 départements comme le Massif central » (Marc Bardinal). Or, connaître tous ces outils, savoir s'en servir pour les adapter constitue déjà un métier à part entière. Il s'agit donc d'apporter les compétences nécessaires aux acteurs des collectivités pour s'engager dans des projets de transition parfois complexes. Donner des repères techniques permet aux

collectivités d'améliorer leur autonomie et de se munir des outils nécessaires à l'élaboration d'un projet. Cela passe par de la formation, mais aussi un accompagnement technique de certains acteurs de l'ingénierie comme le Cerema pour favoriser le passage à l'action et éviter la mal-adaptation. Capitaliser sur les expérimentations qui sont réalisées sur les territoires est primordial : il constitue un centre de ressources mobilisables pour toutes les collectivités qui souhaitent se lancer dans leurs projets d'adaptation.

## CONCLUSION

Cette « Rencontre Adaptation au changement climatique du Massif central : du plan à son déploiement dans les territoires » a révélé la volonté des acteurs locaux d'agir collectivement pour adapter leurs territoires, tout comme celle des acteurs de l'ingénierie de les accompagner. Le caractère foisonnant des outils, des acteurs et des projets montre à quel point, malgré la peur du changement, les territoires du Massif central s'engagent pour garantir leur habitabilité dans un monde de plus en plus incertain. L'articulation et l'accessibilité de tous ces moyens d'actions furent au cœur des débats, puisque c'est elles qui conditionnent le passage à l'action des collectivités. À travers le déploiement du PSACC du Massif central, l'AUCM veillera, au côté du Commissariat de massif, à intégrer les enjeux soulevés lors de cette Rencontre, afin de renforcer la dynamique engagée et de la diffuser à l'ensemble des territoires.

### PUBLICATION



Lire la publication 

## CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME CULTUREL POUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DU PASTORALISME (2026)



Dans le cadre de l'année internationale des parcours et du pastoralisme 2026, l'AUCM est invitée par le Commissariat du Massif central et Clermont Auvergne Métropole à prendre le relais de Clermont-Ferrand Massif central 2028 pour coordonner et animer une programmation culturelle à dimension Massif central.

Il s'agit dans un premier temps d'identifier, mobiliser et mettre en cohérence une série de rendez-vous proposés par des acteurs culturels du territoire très divers : scènes nationales, Parcs naturels régionaux, musées, centres d'art, associations, festivals... Ces rendez-vous très variés dans leurs formats – expositions, spectacles, parcours artistiques, conférences... - et leurs approches ont vocation à sensibiliser le grand public sur la place du pastoralisme dans le Massif central, et l'intérêt de ces pratiques en contexte de changement global.

L'Agence s'engage par ailleurs dans la production de projets artistiques et culturels fédérateurs, ancrés dans différentes réalités locales, qui relient les territoires et proposent une lecture originale des pratiques pastorales.

## ANNÉE INTERNATIONALE DU PASTORALISME : LE FUTUR EST DANS LE PRÉ

Par Valérie de Saint-Do, Journaliste et autrice

DÉC.  
2025

2026 est déclarée Année internationale du pastoralisme par l'ONU. Dans un monde chaotique, cette célébration d'un mode d'élevage plurimillénaire peut apparaître décalée : que raconte le pastoralisme face à nos préoccupations contemporaines ?

C'est précisément tout l'enjeu de ce pas de côté dans l'herbe des prairies. Car loin de se figer dans la tradition, le pastoralisme revendique son existence au présent et porte des solutions pour l'avenir. Ce mode d'élevage recèle des pensées et pratiques frayant des voies aux transitions indispensables pour un futur soutenable.

C'est par l'imaginaire que le Massif central s'inscrit dans cette année : le projet Prairies Nomades, conçu et porté par l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central invite à comprendre, fêter, raconter, s'immerger dans le pastoralisme au travers d'un foisonnement d'événements artistiques, festifs, remueménings qui vont jaloner les douze mois de 2026 aux quatre coins de ce vaste territoire.

Pastoralisme : le mot véhicule des images peuplées de troupeaux, de bergères et bergers, qui hantent la mythologie, les contes et légendes, les chansons populaires... Mais au-delà du folklore, quelle réalité recouvre-t-il aujourd'hui ?

Précisons d'abord sa définition. Le pastoralisme recouvre toutes les pratiques d'élevage extensives basées sur les prairies naturelles. Notre imaginaire associe ce mot à des pratiques d'élevage nomades, comme la transhumance [1], mais il n'y est pas réductible. Dans ce mode d'élevage, les éleveurs et les bergers s'adaptent aux ressources existantes plutôt que d'essayer de produire de nouvelles. Les troupeaux pâturent l'été et sont nourris par

l'herbe fauchée l'hiver. L'élevage en prairies est pratiqué surtout dans des régions où d'autres formes d'agriculture sont difficiles et où il est source d'économie, d'entretien des paysages et des sols, de maintien de la biodiversité et, au-delà, garantie de survie d'un imaginaire ancré dans l'histoire de l'humanité et qui ne cesse de se renouveler.

À l'échelle planétaire, on recense aujourd'hui plus de 500 millions de pasteurs !

L'objectif de cette Année internationale des parcours et du pastoralisme, proposée par la Mongolie à l'ONU en 2022 et soutenue par une centaine de pays et trois cents organisations est précisément de montrer l'actualité et l'intérêt social, économique, écologique de ce mode d'élevage.

En France, cette initiative est chapeautée par un groupe qui regroupe des structures surtout scientifiques, telles que l'UMT Pasto à l'Institut Agro de Montpellier.

Dans le cadre d'une programmation nationale surtout consacrée aux travaux et colloques scientifiques et techniques, le Massif central se singularise par une approche originale : aller vers le grand public au travers d'une programmation culturelle et artistique foisonnante et éclectique, sous le titre **Prairies Nomades**.

Il faut préciser que ce massif d'une surface de 85.000 km<sup>2</sup> à cheval sur plusieurs régions administratives (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté) est le plus grand pré du continent européen !

[1] Déplacement saisonnier des troupeaux vers les prairies où ils pâturent l'été. Les transhumances à grande échelle et à pied ont marqué les traditions pastorales.

Quelques chiffres y illustrent la prégnance de l'élevage en prairies : sur une surface de 40.000m<sup>2</sup> (soit la moitié de son territoire) dédiés à l'agriculture, 85% sont exploités en prairies... Un million et demi de vaches allaitantes, un million de brebis, auxquelles il faut ajouter les caprins dans le sud du massif.

Comme dans les autres massifs montagneux français, un Commissariat fédère les acteurs du Massif central afin de définir des stratégies cohérentes et coordonner des politiques publiques à cette échelle géologique, au-delà des frontières administratives.

Le Massif central s'est inscrit dans l'Année internationale du Pastoralisme de façon singulière et même unique, en privilégiant une approche culturelle et artistique du pastoralisme. La candidature « Clermont-Ferrand Massif central 2028 » avait jeté les premières bases du projet.

À la suite de la nomination de la ville de Bourges au titre de Capitale européenne de la Culture, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM), encouragée par le Commissariat du Massif central et Clermont Auvergne Métropole, s'est emparée de la thématique. L'Agence a pour mission de concevoir, coordonner et faire connaître une programmation culturelle autour du pastoralisme, pour réveiller tout ce que cette pratique d'élevage porte d'imaginaire à la fois immémorial et contemporain. L'objectif est de sensibiliser le grand public aux enjeux des pratiques pastorales pour les transitions écologiques, démographiques et économiques à venir sur les territoires.

### DE QUELLES CULTURES PARLONS-NOUS ?

« Agence d'urbanisme » et « pastoralisme » : cela pourrait apparaître comme un oxymore, de même que l'audace de faire rimer une forme d'agriculture avec culture.

L'initiative est pourtant en pleine cohérence avec les missions de l'AUCM, forte de deux atouts pour coordonner cette programmation : son expertise culturelle et son expertise territoriale. Depuis 2023, la culture est non seulement entrée dans son champ de compétences mais devenue l'un de ses piliers.

Il est ici question de la culture au sens le plus large, comme mode d'appréhension sensible et manière d'habiter le monde et son lieu de vie : « Face à l'Anthropocène, il ne s'agit plus seulement de préserver des œuvres ou de diffuser des savoirs, mais d'ouvrir la possibilité d'inventer d'autres rapports au monde, de créer localement, collectivement, démocratiquement des modes d'habiter

pérennes, de faire de l'adaptation une danse qui ne contraint pas mais libère et épanouit. C'est là, il me semble, que les politiques culturelles territoriales peuvent jouer un rôle en élargissant leurs missions, en se donnant d'autres objectifs : imaginer, expérimenter, reconnaître et partager les pratiques situées qui façonnent les modes d'habiter de demain ; renouer humains, vivants, non vivants pour régénérer les milieux de vie, » [2] écrit Stéphane Cordobes, géographe et directeur général de l'AUCM.

La 44e Rencontre nationale des agences d'urbanisme sous le titre « No cultures no futures », organisée en 2023, montrait précisément comment les politiques culturelles s'articulaient aux politiques d'aménagement et d'urbanisme et pouvaient faire levier sur les autres politiques de transition.

Le pastoralisme est à la croisée des chemins entre pratiques territoriales et patrimoine culturel. Maintenir des troupeaux dans les prairies, c'est aussi maintenir des habitants et de la vie dans les zones rurales notamment montagneuses - avec des fermes à taille humaine, entretenir la biodiversité, favoriser le stockage du carbone, produire une alimentation de qualité. C'est aussi garantir l'entretien de paysages remarquables ancrés dans nos imaginaires, et générateurs de nouveaux récits.

« Le pastoralisme est un sujet idéal pour un projet culturel ! explique Rosalie Lakatos, responsable du pôle Projets culturels territoriaux à l'AUCM. Il offre de multiples facettes et angles d'approche : on peut l'aborder par le paysage, par le vivant, par le patrimoine matériel et immatériel, par l'imaginaire. C'est une manière d'habiter le territoire, de s'adapter à ses ressources, et donc une culture territoriale spécifique, terreau d'histoires que l'on va décliner au travers d'un parcours au cours de toute l'année 2026... ce qui est presque trop court dans une région aux réalités très différentes entre l'Allier, l'Aveyron, le Limousin...! »

### FAÇONNEUR DE PAYSAGES ET D'IMAGINAIRE

Comment le pastoralisme résonne-t-il auprès des habitants ?

Si le mot trouve un écho dans les Causses où les traditions de l'estive et de la transhumance sont restées vivaces, il n'est pas forcément familier dans d'autres parties du massif. On pourrait même parler de M. Jourdain du pastoralisme pour une partie des éleveurs qui pratiquent l'élevage en prairies sans revendiquer le mot !

« Quand on s'adresse aux habitant.es, il faut un temps d'explication, précise Rosalie Lakatos. L'entrée évidente vers le pastoralisme, c'est l'animal : dans le Massif central, on n'est jamais très éloigné d'une vache ou d'un troupeau, et cette omniprésence nous relie ! »

L'élevage en prairies a façonné le paysage du Massif central, son patrimoine matériel et immatériel, et la spécificité de ses productions (fromages, viande, cuir, laine...) et même ses mots, comme les « drailles » qui désignent les chemins de montagne tracés et entretenus par le passage des troupeaux. L'AUCM a d'ailleurs commencé à distiller un lexique du pastoralisme sur ses réseaux.

« Notre environnement visuel est imprégné de ce mode d'élevage très spécifique, aujourd'hui menacé par l'élevage intensif et l'agrivoltaïsme », ajoute Rosalie Lakatos. « C'est cette forme de conscience collective que nous voulons encourager par toutes sortes de formes et propositions culturelles. Notre objectif, c'est de raconter une histoire simple d'accès, qui concerne le grand public et lui permette de cerner l'importance des pratiques pastorales dans le Massif central. C'est aussi d'inviter à réfléchir à ce que ces pratiques pourraient nous inspirer, en termes de capacité d'adaptation au changement climatique notamment. Nous comptons sur la puissance des projets culturels à embarquer les habitants dans des dynamiques collectives, espérant qu'ils et elles soient au rendez-vous ! »

### DES SENTIERS FAMILIERS, DES CHEMINS DE TRAVERSE

L'un des défis de l'AUCM est d'éviter de se cantonner à un catalogue d'événements et de décroïsonner les approches : artistique, agricole, scientifique. Les gestes artistiques y sont foisonnants, pluriels et éclectiques, répartis sur l'ensemble du territoire, la programmation qu'elle a conçue pour les douze mois à venir se décline en quatre entrées : raconter, comprendre, s'immerger, fêter.

On pourrait y ajouter le mot relire : l'un des rôles de l'AUCM a d'abord été de prendre contact avec les très nombreux acteurs culturels du territoire – scènes nationales et conventionnées, associations, tiers lieux, fêtes, Parcs naturels régionaux, compagnies, etc... – pour coordonner et animer avec eux des programmations existantes et les faire entrer en résonance.

Cela passe par le calendrier de multiples fêtes traditionnelles ou réactualisées : Journée internationale de la laine à Felletin, Fêtes de la transhumance, Fourmofolies, pour ne citer que celles-là. Mais aussi par la volonté de trouver des détours parfois inattendus comme dans la

création « La Ruche » d'Abraham Poincheval<sup>3</sup>, qui au carrefour de l'art et de la science invite à une immersion dans le monde des abeilles. « Car là où il y a des prairies, il y a des abeilles, et c'est aussi une manière détournée et poétique d'aborder les enjeux », souligne Rosalie Lakatos. Les chemins de traverse peuvent passer aussi par l'appréhension du pastoralisme dans d'autres cultures comme celle du peuple Peul évoquées dans le spectacle « Le fabuleux destin de Amadou Hampâté Bâ » proposé à la Scène nationale d'Aubusson.

Au-delà du travail d'animation et de brassage, l'opération Prairies Nomades est aussi productrice de plusieurs rendez-vous artistiques : des exemples de ces pas de côté au cours desquels « L'art se convertit, mène l'enquête et ouvre la voie à de nouvelles expérimentations sensibles des rapports au monde, en lien avec le changement global et ses enjeux. »

Avec le Théâtre du Centaure, l'AUCM va proposer des « animaglyphes », dessins vivants avec des animaux en mouvements, dédiés au paysage du pastoralisme.

Elle orchestre par ailleurs un « feuilleton » avec cinq structures culturelles partenaires, sous forme de rendez-vous d'une journée et d'une soirée : à chaque épisode, le geste artistique y sera articulé à une question sociale, économique, écologique.

Le premier épisode est en construction avec le Théâtre du Cloître de Bellac et la Ferme de Villefavard qui organisent régulièrement un « temps fort paysan » : il concernera la question sociale très prégnante actuellement dans le milieu agricole. Avec la scène art et territoire Derrière le Hublot, basée en Aveyron, un autre épisode abordera les productions : nourritures, artisanats, savoir-faire. Un troisième se consacre aux ressources, notamment l'eau, les sols, les prairies, avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Enfin, avec l'association Polymorphe, dans le bocage bourbonnais, un quatrième rendez-vous invitera à de la prospective : quels modèles d'élevage pour l'avenir et quelles transformations ?

En refusant de dissocier création artistique et réflexion sur des enjeux sociaux, économiques, écologiques, culturels du pastoralisme, chacun de ces épisodes cultive l'art du dialogue et de la relation, pour déborder largement l'entre-soi culturel. Prairies Nomades est l'invitation faite à tous et toutes à partager une culture du pastoralisme dont nous sommes, parfois à notre insu, imprégnés et héritiers.

**PROJET DE RECHERCHE POPSU TRANSITIONS  
ENQUÊTES SUR LES PRATIQUES DES ACTEURS CULTURELS  
DU MASSIF CENTRAL ET LEUR CONTRIBUTION  
AUX TRANSITIONS, EN PARTICULIER DANS LES VILLES  
MOYENNES ET ESPACES RURAUX**

Le programme de recherche-action POPSU Transitions de Clermont Auvergne Métropole, dirigé par Laurent Lelli (AgroParisTech) avec l'appui de l'AUCM et la contribution de Stéphane Cordobes, a été officiellement lancé en 2025.

Explorant la question « Quelles cultures pour s'adapter au changement global et recomposer nos territoires de vie ? », il s'articule autour de trois axes : enquêter les pratiques culturelles engagées dans la réorientation écologique ; analyser leurs effets sur les politiques territoriales ; capitaliser ces expériences par des monographies pour nourrir la prospective des transitions.

L'année a été rythmée par trois temps forts : la rencontre du 22 janvier (AUCM), le séminaire de lancement du 2 avril en présence de Marie-Christine Jaillet, et le séminaire d'équipe du 4 juin dédié à la structuration du dispositif de recherche.



## LES AGENCES D'URBANISME PEUVENT-ELLES CONTINUER À S'IGNORER COMME ACTEURS CULTURELS ?

Par Stéphane Cordobes, Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central

05 MAI  
2025

Un article de Stéphane Cordobes, rédigé à partir de son intervention publique du 2 avril 2025 lors de la Rencontre POPSU Métropoles et POPSU Transitions à Clermont-Ferrand. La séquence intitulée « Quelles cultures pour s'adapter au changement global et recomposer nos territoires de vie ? » était animée par Laurent Lelli, directeur de la plateforme clermontoise de POPSU Transitions.

### D'UNE QUESTION INCONGRUE AU DÉPASSEMENT D'UN MALENTENDU

« Une agence d'urbanisme peut-elle se prendre pour un acteur culturel ? » La question, posée lors d'une rencontre publique réunissant principalement des professionnels du secteur culturel, peut surprendre. Elle trahit un étonnement, voire une gêne : que ferait donc un urbaniste — perçu avant tout comme technicien ou planificateur, un agent de la ville et du territoire — dans une sphère peuplée d'artistes, de programmeurs ou de médiateurs ? Pour y répondre, il faut d'abord dépasser un double malentendu.

D'un côté, les professionnels de l'urbanisme ont souvent du mal à décrire et légitimer leur pratique autrement qu'à travers leur expertise technique — normative, réglementaire, fonctionnelle. Ils peinent à reconnaître que ce qu'ils produisent touche aussi à l'imaginaire, au sensible, à la manière dont les gens habitent tout simplement le monde. De l'autre, les acteurs culturels, en acceptant une définition de la culture centrée sur les arts et la création « libre et désintéressée », peinent à reconnaître comme « pairs » ceux qui façonnent, dans un cadre utilitaire assumé, les espaces habités — autrement dit, ceux qui agissent sur les espaces et les modes de vie, les relations

de tout ce qui les compose. Ce malentendu mérite d'être pris au sérieux — non pour dénoncer ou défendre des places et des statuts légitimes, mais pour interroger ensemble cette ignorance réciproque des “faire territoire” et “faire culture” qui, bien qu'installés, semblent aujourd'hui dépassés.

### CE QUE FAIT UNE AGENCE D'URBANISME

Revenons à l'agence d'urbanisme. On ne saurait la réduire à un simple bureau d'études techniques, produisant des plans ou des rapports. Ancrée dans un territoire, elle coproduit avec des collectivités, chercheurs, associations et habitants, autrement dit une communauté située d'acteurs, une pluralité de savoirs : des chiffres et données, bien sûr, mais aussi des récits, des représentations, des imaginaires instituants, des intentions partagées, des expériences d'édification collective. Elle intervient sur les façons d'habiter un lieu, sur les modes de cohabitation, sur les formes de vie ; autrement dit, elle contribue à façonner un ensemble de rapports au monde, caractéristiques d'un territoire et de sa culture.

Elle n'est donc pas extérieure à la culture : au contraire, elle contribue à fabriquer les conditions politiques, pratiques, sensibles et symboliques de la vie en commun. Si l'on s'appuie sur la définition large de la culture proposée par l'UNESCO — un ensemble de traits spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent un groupe social — il devient évident qu'une agence d'urbanisme est un acteur culturel à part entière. Elle n'a pas pour objet principal la production artistique — encore que les dimensions architecturales et paysagères de la fabrique urbaine avec laquelle elle compose obligeraient à en discuter —

mais elle agit sur un autre plan, tout aussi culturel : par emprunt à Jacques Rancière, celui du partage du sensible propre à chaque territoire. En rendant possible, collectivement, l'édification de mondes habitables, elle induit une action culturelle qui dépasse l'expertise technique : de fait, elle mobilise à la fois des dimensions sensibles, imaginatives, symboliques, pratiques, politiques et techniques.

### UNE FONCTION CULTURELLE INVISIBLE

Cette « évidence » est pourtant difficile à voir et à admettre, car la culture elle-même s'est enfermée dans un cadre qui la dépolitise, la spécialise et l'isole. Le régime culturel moderne et le projet politique qui l'accueille ont forgé une vision du monde fondée sur sa réification, sa segmentation et sa marchandisation. Dans cette perspective, la culture ne désigne plus des rapports au monde — ou plus justement, des régimes culturels situés qui se traduisent en agencements spécifiques de rapports au monde — mais devient un levier de développement économique, un outil d'attractivité territoriale, un service récréatif et éducatif, une fiction identitaire rassurante, parfois un outil d'émancipation individuelle, souvent un champ d'activité replié sur lui-même, centré sur sa propre finalité : l'art pour l'art, la culture pour la culture.

Ainsi conçue, la culture s'inscrit dans un cadre qui érige la création en œuvres, donc en choses, spécialise l'activité dans un champ autonome avec ses objets, ses experts, ses lieux, ses publics, et valorise sa production dans une logique de marché. On est alors bien loin du geste culturel premier et commun d'habitation du monde.

Dans ce système, ce que produit une agence d'urbanisme — des savoirs, des agencements de milieux, des partages du sensible, des imaginaires instituants, des pratiques habitantes, etc. — n'est pas identifié comme « culturel », car cela échappe au régime culturel légitime. Elle est perçue comme un rouage technique d'un autre domaine d'activités

moderne, l'aménagement et l'urbanisme, et non comme une force d'expérimentation ou d'invention de nouveaux rapports au monde. Il est sans doute temps de rouvrir ce cadre et de l'interroger sérieusement.

### LE TOURNANT ANTHROPOCÈNE ET L'INVITATION À RECULTURALISER LE MONDE

Pourquoi ? Parce que l'Anthropocène, entendu comme une ère marquée par les effets délétères du projet d'exploitation moderne de la planète sur nos capacités de vie, bouleverse notre présence au monde. Il fait éclater les séparations entre nature et culture, science et politique, production et création. Il nous oblige à repenser en profondeur nos manières de faire territoire et nos modes d'habitation de la Terre. Et cette tâche est d'abord culturelle.

Ce que nous appelons « transition écologique » apparaît dans cette perspective moins comme un enjeu technologique que comme un dilemme fondamentalement culturel, qui plus est, à fort potentiel conflictuel : un affrontement entre récits du monde, entre formes de vie, entre manières de faire société. Il met d'ailleurs déjà en tension ceux qui veulent poursuivre le projet moderne déconnecté des limites planétaires, et ceux qui cherchent à inventer d'autres façons de vivre et d'habiter. La culture ne peut rester à l'écart de ce conflit ; redéfinie ainsi, elle se trouve au cœur du politique — en tant que fabrique de sens, de valeurs, de représentations, de collectifs, de rapports au monde.

### VERS UNE POLITIQUE CULTURELLE ANTHROPOCÈNE

Imaginons comme admises ces hypothèses. Que pourrait être une politique culturelle à la hauteur de ce défi ? Certainement pas une politique de la prescription ou de l'enchantement forcé. L'attente du « grand récit positif de la transition » relève du mythe : non seulement il masque les obstacles matériels réels aux transformations à engager — notamment la redistribution des richesses

et des investissements qu'elles impliquent — mais il tend aussi vers ce qui relève de la propagande. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas un récit qui s'imposerait à tous rendant acceptable ce qui, sans changer de point de vue, d'attachements et de partages, ne le sera pas. Ce n'est pas davantage une idéologie totalitaire masquée sous les atours séduisants d'un storytelling artistique.

Non, ce qui semble nécessaire pour faire face à la situation et convoquer la force agissante de la culture, c'est un espace favorable à l'émergence de multiples récits, de micro-devenirs originaux, de scènes de création et d'expérimentation de nouveaux rapports au monde, à la fois émancipateurs et communs, de nouvelles fabriques habitantes.

On peut convoquer ici Hannah Arendt et sa conception de la politique : non pas la prise du pouvoir, son exercice ou la gestion des affaires publiques, mais l'assurance d'un espace commun de visibilité et de parole, de diversité et de liberté — un espace de co-présence et de création collective et individuelle, où s'inventent et se mettent en œuvre les conditions communes d'habitations possibles du monde. Une politique culturelle de l'Anthropocène pourrait être cela : l'installation pérenne d'un espace commun où s'élaborent, se discutent, s'expérimentent, se vivent de nouveaux rapports au monde, se créent de nouveaux agencements territoriaux. Une politique favorable au renouvellement de formes situées d'habitation partagées et sensibles. Une politique qui ne chercherait pas à imposer l'acceptation des transitions, mais à offrir les conditions culturelles favorables au jaillissement d'autres « habiter » possibles, faisant tenir ensemble de manières plus justes et viables humains et non-humains compris.

### **POUR DES AGENCES CULTURELLES D'URBANISME**

Reconnaître l'agence d'urbanisme comme un acteur culturel, ce n'est donc pas élargir à la marge le périmètre de la culture. C'est réinterroger ce qu'elle est, dans un moment où la condition terrestre nous oblige à réarticuler

sensibilités, imaginaires, savoirs et actions. C'est ouvrir la possibilité d'une politique culturelle qui ne se contente plus de gérer la création ou de patrimonialiser le passé, mais qui contribue activement à la fabrique de nos futurs mondes communs.

Ne nous y trompons pas. Ce propos n'est pas un plaidoyer pour l'urbanisme culturel qui tend à se propager. Sa pratique la plus courante ne dispose en effet ni des ressources ni de l'ambition transformatrice et située ici convoquée. Dans bien des cas, elle offre aux artistes une diversification salutaire à l'heure où vivre de son art devient difficile. Trop souvent, elle relève d'un mécénat opportun, d'une mise en scène facile et accessoire susceptible d'acheter à bon compte une image sociale ou environnementale louable. Pire encore, elle peut afficher des marques de grandeur et de puissance. La politique culturelle dont il est ici question ne relève pas de cette logique de gala, de subsistance ou de pouvoir : c'est une invitation à penser ensemble les politiques culturelles comme politiques de cohabitation — c'est-à-dire de ce lien vivant, fragile et fondamental que nous entretenons avec ceux qui composent nos milieux. Une invitation à reconnaître que, face aux défis de l'Anthropocène, « faire culture » comme « faire territoire », c'est fondamentalement apprendre à renouer des liens et à cohabiter dans un monde qu'il est urgent de reconsidérer et de prendre soin.

## **GESCA- HDT - ACCOMPAGNEMENT DU GIEC ET ÉTUDE DES APPROCHES SCIENCE-ART-SOCIÉTÉ INSPIRANTES SUR LES ENJEUX DE L'EAU**

Le Groupe d'experts scientifiques Clermont-Auvergne pour l'habitabilité durable des territoires (GESCA-HDT), dirigé par Pierre Cornu (INRAE), a été lancé en 2025 en partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, Clermont Auvergne Métropole et l'AUCM. Sollicité par Olivier Bianchi et Mathias Bernard, le groupe a initié une première saisine autour de la question de l'eau dans l'espace métropolitain, afin d'en mieux comprendre la disponibilité, la consommation et la vulnérabilité.

L'AUCM a contribué par un benchmark des GIEC locaux, un accompagnement technique lors de la préfiguration et une réflexion sur une politique culturelle de l'eau, mobilisant des approches sensibles pour renouveler notre rapport à cette ressource essentielle.



## RECRÉ-ACTION : ANIMATION DU VOLET PÉDAGOGIQUE PLU DE LA MÉTROPOLE (PLUM)

Recré-Action est un cycle de rencontres conçues pour les élus et techniciens de la métropole clermontoise. Chaque rencontre mêle un retour d'expérience, une expertise, une présentation d'une pièce réglementaire du PLU métropolitain et un temps de mise en mouvement du groupe (jeu sérieux, arpentage, débats, ...). Trois séances ont rythmé cette année 2025 : une première portant sur l'héritage des cités jardins, une seconde consacrée à l'urbanisme négocié et une dernière venant conclure la saison 2 de ce cycle qui a su réunir près de 100 participants depuis son lancement en novembre 2023.



### PUBLICATIONS

**RECRÉ-ACTION**  
NOUVELLE SESSION 2025

au m

SAISON 1 - SÉANCE 1 - «ÉQUILIBRES»  
PRÉPARER LES ESPACES HABITÉS  
ET LES ESPACES PUBLICS : UN ÉQUILIBRE  
RESPONSABLE À LA SAISON POUR  
ACCEPTER NOS ESPACES PUBLICS

02/04/2025

Retour sur la séance du 14 novembre 2024  
Cycle de rencontres avec élus et techniciens  
des services de métropole dans le  
Parcours éducatif et social

Clermont  
au m  
metropole

[Lire la publication](#)

**LA RECRÉ-ACTION**  
CONTINUE

au m

SAISON 2 - SÉANCE 2 - «HÉRITAGES»  
CITÉS JARDINS, CITEZ FLOUREL  
QUELS HÉRITAGES POUR DEMAIN ?

04/05/2025

Retour sur la séance du 13 janvier 2025  
Cycle de rencontres avec élus et techniciens  
des services de métropole dans le  
Parcours éducatif et social

Clermont  
au m  
metropole

[Lire la publication](#)

**LA RECRÉ-ACTION**  
CONTINUE

au m

SAISON 2 - SÉANCE 3 - «TRANSITIONS»  
URBANISME FÉDÉCÉ - MÉDIATION DANS  
L'URBANISME : ENTRE COPRODUCTION ET  
CONCEPTION PARTAGÉE

02/06/2025

Retour sur la séance du 12 mai 2025  
Cycle de rencontres avec élus et techniciens  
des services de métropole dans le  
Parcours éducatif et social

Clermont  
au m  
metropole

[Lire la publication](#)

**LA RECRÉ-ACTION**  
CLÔTURE SA  
SAISON 2

au m

SÉANCE 4 - «BILAN ET PERSPECTIVES»  
RECRÉ-ACTION PASSÉ À L'ACTION

02/07/2025

Retour sur la séance du 10 juillet 2025  
Cycle de rencontres avec élus et techniciens  
des services de métropole dans le  
Parcours éducatif et social

Clermont  
au m  
metropole

[Lire la publication](#)

## RECRÉ-ACTION, UN CYCLE DE RENCONTRES POUR RELIRE L'ACTION PUBLIQUE

Par Julia Angeletti, Chargée d'études Urbanisme et transitions écologiques des territoires

DÉC  
2025

En novembre 2022, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a initié un cycle de rencontres pour les élus et les techniciens de la métropole clermontoise : Recré-Action. Ce drôle de nom, contraction des mots recréer et action, résume à lui seul l'esprit de ce cycle : réinterroger l'action publique à la mesure de l'urgence climatique, sociale et écologique. Et si Recré-Action sonne comme la « récréation », ce n'est pas un hasard, car la convivialité est au cœur de ces rencontres et l'Agence d'urbanisme attache autant d'attention à la qualité des contenus qu'à l'expérience vécue. Ce cycle de rencontres, impulsé par les deux élus en charge du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain clermontois, Christine Mandon, et Grégory Bernard, vient de clore sa deuxième saison. L'occasion de faire le point sur ces rencontres qui ont su trouver leur place dans le calendrier des techniciens et élus des communes et de la Métropole.

### UN TEMPS SUSPENDU POUR PRENDRE DU REcul DANS L'ÉLABORATION DU PLU MÉTROPOLITAIN

Le cycle Recré-Action a démarré à une période où élus et techniciens étaient engagés dans une phase de rédaction des pièces réglementaires du Plan Local d'Urbanisme métropolitain comprenant des arbitrages structurant pour la dynamique métropolitaine de la prochaine décennie. Des choix d'autant plus complexes qu'ils nécessitent forcément une prise de recul : pourquoi renforcer les règles de végétalisation des projets urbains ? pourquoi interroger chaque nouveau projet selon l'offre de transports et l'identité locale du quartier ? Or la rédaction d'un tel document n'offre que peu de temps supplémentaire pour prendre de la hauteur. Ainsi, la première intention avec Recré-Action fut de proposer des rencontres qui donnaient l'occasion de se détacher de cette rédaction pour mieux y revenir. La seconde intention posée fut tout aussi claire : avec la rédaction des pièces réglementaires, le lien avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la boussole

stratégique du PLU métropolitain, se devait d'être maintenu. Ce PADD est structuré autour de trois grands axes. Premièrement les héritages, patrimoniaux, paysagers, culturels, ceux des générations précédentes mais aussi ceux que l'on lègue aux générations suivantes. Les équilibres ensuite, fragiles équilibres entre la ville et la nature, l'accueil de populations et la préservation de la qualité de vie, ... Et enfin les transitions, ce virage que la Métropole prend à bras le corps pour faire évoluer nos mobilités, nos modes de vies et nos modes constructifs, pour lutter activement contre le changement climatique tout en prenant soin des plus démunis. Une fois le projet de PLU métropolitain arrêté, le cycle Recré-Action n'a pas disparu, car charge désormais de faire connaître les pièces fondatrices de ce document : ses Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques, « Trames Vertes et Bleues – Paysages » et « Habiter demain », ou encore les spécificités du règlement, notamment pour la préservation des cités jardins. Ces rencontres sont un temps privilégié pour partager et diffuser cette connaissance.

### DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE À L'URGENCE DE FAIRE COLLECTIVEMENT

Depuis deux saisons, Recré-Action propose aux élus et aux techniciens des communes, et de la Métropole, de paradoxalement prendre le temps de saisir l'urgence. Derrière ces deux expressions antagonistes, c'est l'idée que l'urgence à agir, tout comme la frénésie du quotidien ne doivent pas nous empêcher de prendre du temps pour réfléchir aux actions à mener. Dès la première saison, il est apparu évident que ces rencontres devaient réunir des élus et des techniciens et que nous devions proposer des modalités d'animations qui leur permettraient de sortir de leur posture habituelle, pour être davantage libre d'échanger et de nouer des liens entre eux. En deux saisons, le cycle a su rassembler près de 100 participants et se distingue par la diversité de son public. La grande majorité

des communes concernées ont pris part aux rencontres et plusieurs services de la Métropole sont mobilisés : urbanisme, habitat, culture, patrimoine, ..., mais le bilan des deux saisons passées révèle une sous-représentation des élus dans les participants au cycle. Bien qu'il soit complexe d'en tirer des conclusions, l'Agence sera d'autant plus vigilante sur cet équilibre pour la saison à venir. Car c'est bien la rencontre de ces deux publics qui permet de faire communauté apprenante, pour apprendre ensemble mais aussi apprendre les uns des autres.

### UN CYCLE ET DES DÉBATS

Depuis 2022, de nombreux sujets ont été traités avec Recré-Action, toujours en suivant le fil rouge des trois axes du PADD. Ainsi, les héritages ont d'abord fait l'objet d'une séance portée sur notre attachement à la maison individuelle, le pavillon légué par nos parents, mais aussi celui que l'on construit encore, aux franges de la ville, comme en son cœur. Le patrimoine bâti remarquable est un héritage plus évident mais sa préservation ne l'est pas pour autant : doit-on protéger une cité jardin pour son patrimoine architectural ou pour la forme urbaine qu'elle propose ? À quoi tenons-nous ? pour paraphraser la chercheuse en sciences sociale Amélie Flamand, présente ce jour-là. Le cycle Recré-Action a aussi joué avec les équilibres. En ville, la nature peine encore à se faire une place, mise à l'écart, encartée et effrayée par le bruit et la lumière. Mais pour mieux cohabiter, nous devons mieux la comprendre ; un message porté de concert par Thierry Ameglio, chercheur en physiologie de l'arbre, et Stéphane Cordobes, directeur de l'AUCM. Mieux comprendre le vivant, c'est aussi prêter attention à la santé de tous : santé humaine, animale et environnementale. Dans un monde bouleversé par les changements climatiques, il est nécessaire de prendre soin de soi, des autres et de ce qui nous entoure, pour mieux faire face. Les transitions enfin. Celles que nous devons opérer et que nous peinons à réaliser, comme se détacher de l'usage de l'automobile, symbole de liberté mais aussi de pollutions atmosphériques. Alors à quoi seriez-vous prêt à renoncer ? C'est la question qui était posée en séance. Les transitions sont parfois aussi des mouvements plus discrets, mais tout aussi puissants. Depuis près de 10 ans, la Ville de Clermont-Ferrand prend appui sur un architecte conseil pour accompagner

la mise en œuvre des projets urbains et répondre à l'objectif du « bon programme au bon endroit ». Cet outil, encore méconnu des communes, va peu à peu se déployer à l'échelle métropolitaine, pour que les projets répondent pleinement aux besoins des habitants et que la forme urbaine soit réfléchie en cohérence avec le quartier.

### L'ARPEMENT ET LE DIALOGUE POUR REDONNER DU SENS À L'ACTION

Le cycle Recré-Action, ce ne sont pas seulement des experts qui viennent nous éclairer sur des sujets d'intérêt commun. L'AUCM porte une attention particulière à l'expérience vécue, et les temps d'échanges et d'arpentages permettent de créer de bonnes conditions pour que les élus et les techniciens dialoguent ensemble. En deux saisons, de nombreux formats ont été proposés, à la fois en salle, avec des jeux sérieux et des débats mais aussi en extérieur, sur le terrain. Ces marches exploratoires sont utiles à différents niveaux. D'une part, elles permettent de lire la ville sous un autre angle. A Aulnat, nous avons ainsi réinterrogé les aménagements de l'espace public sous le prisme de la santé pour tous. A Châteaugay, nous avons tenté de nous mettre dans la peau d'un arbre. Et à Chamalières, nous nous sommes interrogés, voire émus, de l'avenir de nos cités jardins. Mais ces arpentages offrent aussi des temps informels, car entre deux prises de parole, les participants échangent et apprennent à se connaître.

Alors que peut-on souhaiter pour la suite du cycle Recré-Action ? Avant tout que ce cycle reste un espace ouvert d'échanges et d'interconnaissances, d'autant plus que le PLU métropolitain va être mis en application et que de nouvelles questions, de nouveaux défis, attendront les élus et techniciens des communes et de la métropole. Les élections municipales vont naturellement renouveler les élus, et Recré-Action pourra être un outil pour renouer du lien et poursuivre l'ambition de faire communauté apprenante pour faire face aux enjeux de l'urgence écologique et sociale.

## QUELS PROJETS CULTURELS TERRITORIAUX POUR FACILITER LES TRANSITIONS ? (EN QUOI LES POLITIQUES CULTURELLES POURRAIENT FACILITER LES TRANSITIONS MÉTROPOLITAINES)

En 2025, l'AUCM a poursuivi sa réflexion prospective sur l'articulation entre politiques culturelles et réorientation écologique des territoires. Un travail d'expérimentation a été mené avec la Communauté de communes du Bocage bourbonnais autour d'Émile Guillaumin, tandis que se consolidait la recherche conceptuelle et technique : élaboration de récits des devenirs culturels territoriaux et développement d'outils méthodologiques pour leur mise en œuvre opérationnelle. Cette dynamique a trouvé une reconnaissance nationale, notamment à travers conférences et publications de Stéphane Cordobes, dont son article "Des politiques culturelles locales pour faire face à l'Anthropocène" (AOC, novembre 2025).



## DES POLITIQUES CULTURELLES LOCALES POUR FAIRE FACE À L'ANTHROPOCÈNE

Par Stéphane Cordobes, Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central  
Publié par la revue nationale AOC - Analyse Opinion Critique

07 NOV.  
2025

À l'heure où les politiques culturelles territoriales font l'objet de coupes budgétaires drastiques, il s'agit d'affirmer qu'elles sont tout sauf un luxe superflu. De fait, la culture et l'art ne constituent pas un secteur à part voué aux pratiques de quelques-uns, mais bien un outil majeur pour réinventer des rapports plus durables à l'habiter et au vivant, et ainsi surmonter l'épreuve anthropocène.

Les politiques culturelles ont-elles un rôle à jouer dans l'adaptation des territoires au changement global ? Peuvent-elles, à l'échelle locale, donner aux habitants sens et capacités pour engager les réorientations écologiques indispensables ? Faut-il aller jusqu'à renforcer leurs moyens afin d'élargir leurs missions, leurs objectifs et leurs publics ? Ces questions ulcéreront les plus conservateurs, attachés à un système extractivo-capitaliste toujours plus destructeur et inique, dont les visées sont contrecarrées par les politiques culturelles les plus émancipatrices, favorables aux droits culturels, voire à la prise en compte des droits des vivants non humains. Elles irriteront aussi les tenants de la rigueur budgétaire, soucieux de rééquilibrer les finances publiques, et qui voient dans la culture un gisement d'économies faciles. Alors que l'accélération du changement global et la gravité de ses manifestations estivales — canicule, sécheresse, incendies — sont encore dans tous les esprits, les adeptes de transitions « sérieuses » et de leur solutionnisme industrialo-technocratique jugeront ces interrogations inopportunes, susceptibles de nous écarter des vraies priorités. Quant aux défenseurs des politiques culturelles les plus traditionnelles, centrées sur le patrimoine et les équipements, ils pourraient voir d'un mauvais œil cette incursion dans leur pré carré.

L'hypothèse que je défends est que, malgré la largeur du banc des récalcitrants, ces questions ne sauraient être évitées plus longtemps. Les crises sociales, environnementales, budgétaires et démocratiques se conjuguent désormais jusqu'à menacer non seulement nos modes de vie, mais aussi l'habitabilité de nos territoires. On ne surmontera pas l'épreuve anthropocène sans interroger l'ordre

et la raison — autrement dit la culture — qui guident le monde moderne actuel. Pour cela, la sensibilité est essentielle : depuis les attachements ordinaires qui rythment nos existences jusqu'aux pratiques artistiques et aux politiques culturelles qui contribuent à les façonner, sa mobilisation est urgente si l'on veut engager une adaptation démocratique, juste et populaire de nos modes d'habiter.

### LE TROUBLE COMME RESSORT

Commençons par dire d'où je parle, du mode d'habiter qui est le mien, non par souci de distinction ou d'ancrage identitaire mais pour clarifier l'exercice de pensée située auquel je me prête. C'est depuis les territoires du Massif central que je m'interroge : partagés entre ruralité et moyenne montagne, faiblement urbanisés, aux populations plutôt réservées et modestes, encore à l'écart des plaques métropolitaines les plus dynamiques et des ressources qui en découlent. Je n'écris évidemment pas au nom de ces territoires, mais à partir de l'expérience que j'en ai, des situations que je rencontre, de ce que je crois comprendre des acteurs avec lesquels je travaille sur l'adaptation de notre mode d'habiter au changement global. Et ce qui me semble aujourd'hui le plus caractéristique des assemblées auxquelles je participe, d'où je voudrais partir, c'est le trouble.

Trouble d'abord face aux bouleversements des milieux de vie, avec lesquels on est ici en prise plus directe que dans les grandes agglomérations. Ce dont on fait l'expérience quotidienne ne se résume pas à quelques jours de canicule amplifiés par le flux médiatique des catastrophes lointaines. C'est le manque d'eau qui gagne, les récoltes perdues après la sécheresse, la grêle ou le gel tardif, les animaux et les plantes qui souffrent, les forêts qui dépérissent, parasitées ou brûlées, les espèces qui disparaissent, le bâti qui se fissure, les paysages qui s'abîment. C'est aussi l'éco-anxiété qui sourd, la peur de tout perdre dans des territoires où la mémoire de la précarité et de l'exode est encore présente. Ces maux immédiats, en soi ravageurs,

sont aussi les symptômes d'un effritement plus profond : celui d'un monde porté par l'assurance que la modernité donnait face à la fragilité de l'existence. Avec eux vacillent la raison, le régime de savoirs et de pouvoirs qui nous guidaient : cadres de référence qui expliquaient et assuraient une maîtrise du monde, ingénierie toute-puissante censée satisfaire nos moindres désirs, conviction que la croissance, le progrès scientifique et technique conduiraient nécessairement à un avenir meilleur.

Dans ces territoires, où l'on est immédiatement exposé mais bien moins doté en ressources scientifiques, techniques et financières, le changement global est vécu comme une véritable épreuve. La menace n'est pas seulement celle du manque de connaissances ou de moyens, mais celle de la sidération : se sentir démuné, être paralysé, taire ce que l'on croit être seul à éprouver, maintenir des faux-semblants pour conjurer le sort et faire comme si tout pouvait continuer comme avant. Pourtant l'esprit de sérieux n'a assurément pas sa place ici, en première ligne, loin du confort de scènes politiques nationales mieux climatisées et plus propices aux jeux de postures. Impossible de ne pas mettre des mots sur la situation — inquiétude, découragement, peur, colère —, de ne pas révéler ce trouble, de ne pas reconnaître qu'il est partagé, de ne pas en faire un commun avec lequel réapprendre à vivre. Au-delà du réconfort, c'est plus encore le changement d'attitude qui est positif : révéler les attachements qui lient à un milieu et à une communauté, la sensibilité constitutive de l'habiter, libère et redonne la capacité d'agir ensemble, d'engager un autre devenir, d'ouvrir de nouvelles lignes de fuite. Ce trouble, loin d'être gratuit, inopportun ou insuffisamment sérieux, forge un point d'appui. Il montre que ce qui se joue ici ne relève pas seulement de l'adaptation technique, mais d'une réorientation profonde de nos manières de penser et de vivre, de notre sensibilité comme de notre raison.

### LA RAISON MODERNE ET SES EXCÈS

Malheureusement, rien ne nous prépare à partager ces émotions, à exprimer ce à quoi l'on tient vraiment, ce que l'on craint de perdre et dont on dépend pour vivre. Ce n'est pas seulement l'esprit de sérieux qui nous handicape, ni la croyance aveugle au fait que

la modernité est indépassable — après tout, elle a aussi beaucoup apporté et promis — mais le sérieux de la raison elle-même, dont l'omnipotence a été érigée en dogme et qui, par souci d'efficacité, tient à distance intuition, imaginaire et sensible, sauf lorsqu'ils servent ses intérêts directs, en particulier consommation et croissance économique fétichisées. La modernité la plus tardive, loin de tempérer cette logique, en a encouragé les excès et les dérives.

La première dérive est celle de la puissance, propre à la raison spéculative ou instrumentale, à l'intelligence fabricatrice, quelques-uns des termes permettant de nommer ce que la philosophie critique a bien documenté. De ses développements logiques à ses applications techniques, elle n'a cessé d'affirmer sa force. Elle réifie la Terre pour mieux la mesurer, la maîtriser et la transformer : produire davantage, extraire plus vite, rationaliser sans fin, optimiser toujours. Dans la fabrique des espaces de vie, cette dynamique conduit à traiter les sols comme surfaces à s'approprier, les cours d'eau comme réseaux à maîtriser, la nature comme ressource à exploiter, les humains comme force de travail ou unités de consommation, le monde comme une multitude de choses à collectionner. Peu à peu, elle façonne un espace abstrait et standardisé, détaché de l'expérience concrète des milieux et indifférent aux limites planétaires.

La seconde est celle du pouvoir, imbriqué aux régimes de savoir. En érigeant un ordre unique de légitimité qui essentialise ses catégories, la raison moderne impose un régime exclusif qui relègue ou détruit ce qu'elle ne peut mesurer, modéliser, accaparer ou contrôler : différences, émotions, attachements, savoirs sensibles. Dans les territoires, cartes prescriptives, zonages abstraits, assignations par type et genre, indicateurs quantitatifs commandent aux récits particuliers, aux mémoires ordinaires, aux usages quotidiens, aux milieux singuliers. Les collectifs locaux alternatifs sont discrédités, les pratiques et savoirs vernaculaires assimilés à l'archaïsme, la défense des milieux de vie taxée d'idéologie, les artistes marginalisés, les paysans et artisans condamnés par les logiques industrielles des grands groupes mondialisés, le faire par soi-même marginalisé par la consommation généralisée, sauf lorsqu'il devient lui-même marché de loisirs.

La raison moderne exclut le sensible précisément parce qu'il ne relève pas de son règne et qu'il a la capacité de s'opposer à sa puissance comme à son pouvoir. Dans la situation présente, il constitue un ressort incontournable pour tenter de reprendre pied, de s'émouvoir et de réorienter la raison. À l'esprit de gravité, au sérieux qui écrase la vie, il faut opposer la légèreté du danseur, capable de penser avec son corps et de varier les devenirs modernes. Réapprendre à danser, ce n'est pas fuir la situation : c'est retrouver l'élan, la souplesse et l'attention qui permettent de réinventer les formes d'habiter et de transformer les rapports au monde. Cette réorientation suppose de déplacer le regard, de quitter le surplomb pour revenir au contact, là où la vie se joue réellement : dans les territoires, dans l'épaisseur des milieux et des entremêlements qui les composent.

### DES RÉGIMES CULTURELS EN LUTTE

Trouble contre sérieux, légèreté contre gravité, sensibilité contre raison instrumentale — local contre global. Retour dans le Massif central, ou dans tout autre espace de vie situé, où l'on a atterri malgré les forces qui travaillent à en effacer la trace. Affirmer le local, comme on l'entend, ne conduit pas à s'enfermer dans des logiques identitaires qui isolent, ni à déléguer à cette échelle des responsabilités que des pouvoirs d'échelle supra ne voudraient pas assumer. L'enjeu anthropocène est planétaire et oblige les nations dans leur ensemble, dans leur ballet géopolitique comme vis-à-vis de leurs populations. Mais l'épreuve anthropocène est, elle, toujours située, forgée par l'expérience vécue en contexte, en un mot, locale. C'est à cette échelle que se joue le sensible : dans le contact direct avec les milieux que l'on habite, dans l'attention aux lignes de vie qui les composent, dans les gestes quotidiens qui nous entrelacent. Là se nouent habitudes qui font l'existence ordinaire mais aussi perceptions, imaginaires et récits familiers qui donnent sens et rendent accueillant un lieu habité. Non pas de manière définitive comme la géographie classique ou les identitaires le soutiennent mais au travers d'une relation ouverte et négociable, jamais complètement détachée d'un milieu ni définitivement attachée à celui-ci, jamais isolée du reste du monde ni totalement assimilée par celui-ci ; non pas un déterminisme qui enferme, mais une condition forte, porteuse de virtualités et de subjectivation habitante.

C'est là aussi que la culture retrouve son sens premier : un ensemble de rapports au monde — sensibles, pratiques, symboliques, politiques — qui se tissent dans un espace donné et orientent la manière dont on y vit. Habiter un territoire, c'est toujours participer à la fabrique d'un monde situé, avec ses formes de vie, ses agencements singuliers, ses tensions et ses capacités de transformation.

À « cultures », on préférera d'ailleurs « régimes culturels » pour désigner ces agencements de rapports au monde propres à chaque territoire. On insiste ainsi sur leurs dimensions dynamiques, sur les interactions qui les transforment, sur les processus d'acculturation ou de destruction qui les altèrent. Parmi ces régimes culturels, un s'est imposé : le projet moderne promeut un rapport au monde extractif, productiviste et consumériste. En s'étendant à l'échelle planétaire, voire hors-Terre, il a bouleversé d'autres modes d'habiter et, malgré les résistances locales, installé une domination globale aux effets délétères sur la viabilité terrestre. Il n'a pas seulement imposé ses savoirs et ses pouvoirs, confisqué des « êtres » transformés en « avoirs » : il a aussi modelé notre sensibilité, façonnant perceptions, imaginaires et récits qui nous lient à ces milieux, réifiant des liens en choses aliénables et monnayables.

Pourtant, rien n'est définitif. D'autres devenirs plus écologiques peuvent toujours survenir, à condition — c'est mon hypothèse — d'œuvrer sur les régimes sensibles. Les régimes culturels locaux, lorsqu'ils parviennent à générer des expériences esthétiques spécifiques, en résonance avec les milieux de vie et les communautés concernées — au sens fort du concept : une expérience complète durant laquelle perception, émotion, pensée et action se fondent dans un rapport harmonieux au collectif, au milieu, au monde ou à toutes entités particulières les composant — constituent un levier d'autant plus considérable qu'elles se jouent en partage, qu'elles permettent à une communauté de se former en même temps qu'elle relève un enjeu commun, d'expérimenter de manière créative et sensible de nouveaux rapports au monde, virtuels comme actuels. Elles constituent ainsi un levier notable pour résister au régime culturel moderne et à ses excès, pour apprendre à vivre avec le trouble, pour imaginer et mettre en œuvre de modes d'habiter répondant aux enjeux d'adaptation.

## L'ÉLARGISSEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES À L'HABITER

N'est-ce pas du ressort des politiques culturelles territoriales que de soutenir les régimes culturels locaux, de promouvoir la création de modes d'habiter singuliers, favorables à l'émancipation des habitants en équilibre avec leur milieu et leurs sociétés ? N'est-ce pas de leur responsabilité de résister aux excès du régime culturel moderne et à l'effondrement annoncé en renforçant les capacités de cohabitation ? Il ne s'agit évidemment pas de concevoir des politiques d'acculturation descendantes, ni d'élaborer de grands récits officiels visant à rendre acceptable l'adaptation. Encore moins, sous couvert de politique culturelle locale, de produire de la propagande ou de s'enfermer dans un passé mythique en dressant des frontières et en se coupant du reste du monde, au détriment des devoirs d'accueil et des richesses de l'échange. Il s'agit au contraire de s'inscrire dans les principes défendus par l'UNESCO dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, ou par la Déclaration universelle des droits de la Terre Mère : garantir à chacun la possibilité de participer librement à la vie culturelle, de contribuer à l'invention de modes d'habiter communs et durables, de reconnaître au vivant le droit d'exister et de se régénérer, et ainsi de se donner les moyens de surmonter l'épreuve anthropocène en cohabitant mieux, partout où elle se joue.

On considère, vous l'aurez compris, que cela passe par l'activation du sensible dans les pratiques quotidiennes, par la création de formes d'habiter communes et viables, par l'émergence de désirs et d'imaginaires revivifiés, par des interdépendances plus symbiotiques et des liens renégociés avec les humains et non-humains, par la libre mise en récit des expériences de cohabitation originales. Les transformations dont il est question se jouent à des échelles fines, au plus près des habitants et de leurs pratiques ordinaires, là où se façonnent quotidiennement les modes d'habiter ; dans l'expression même des formes d'existence, par un travail de créativité habitante, d'attention et de réparation, plus proche de l'utopie de l'éducation et des arts populaires, ou du care, que des approches plus académiques, patrimoniales ou élitaires, a fortiori rentables.

On ne peut ignorer que les politiques culturelles modernes se sont construites sur un double socle : conservation et diffusion des œuvres et du patrimoine ; démocratisation de l'accès à la culture et éducation artistique. Elles ont permis des avancées considérables — reconnaissance des droits culturels, soutien à la diversité des expressions, éducation, élargissement des publics, accès aux loisirs — mais ont aussi contribué à spécialiser la culture dans un domaine autonome, cantonné à un secteur de la vie collective. Réduite à un champ distinct avec ses lieux, ses experts, ses œuvres, ses publics, la culture n'a pas échappé à la logique moderne : devenir un secteur cloisonné et efficace, un marché qui extrait et produit, où l'on consomme, jette et pollue, une activité qui contribue aussi au changement global et à réduire l'habitabilité du monde.

Les activités culturelles se sont, comme les autres, imbriquées aux logiques économiques dominantes — marché de l'art mondialisé, industries culturelles concentrées, patrimonialisation sélective — et aux stratégies de développement territorial ou touristique. Festivals subventionnés pour attirer des visiteurs, labellisations patrimoniales pour accroître la fréquentation, identité locale formatée en produits : autant de dispositifs qui subordonnent la culture à des objectifs de compétitivité et d'attractivité. Ce faisant, elles homogénéisent la sensibilité et affaiblissent les conditions de l'expérimentation culturelle locale. Face à l'Anthropocène, il ne s'agit plus seulement de préserver des œuvres ou de diffuser des savoirs, mais d'ouvrir la possibilité d'inventer d'autres rapports au monde, de créer localement, collectivement, démocratiquement des modes d'habiter pérennes, de faire de l'adaptation une danse qui ne contraint pas mais libère et épanouit. C'est là, il me semble, que les politiques culturelles territoriales peuvent jouer un rôle en élargissant leurs missions, en se donnant d'autres objectifs : imaginer, expérimenter, reconnaître et partager les pratiques situées qui façonnent les modes d'habiter de demain ; renouer humains, vivants, non vivants pour régénérer les milieux de vie. Repenser les politiques culturelles à l'aune de l'habiter, du trouble et de l'épreuve anthropocène, c'est les concevoir non comme un secteur isolé, mais comme une politique transversale capable de transformer nos rapports au monde et nos

manières d'aménager et de vivre dans nos territoires d'élection.

### L'ART DE CRÉER DES NOUVEAUX RAPPORTS LOCAUX AU MONDE

Impossible d'inviter à élargir les politiques culturelles sans en même temps interroger les pratiques artistiques. Car à ce niveau aussi, la logique moderne et ses excès ont opéré. L'art est devenu un secteur d'activité à part entière et un marché mondial spéculatif. Il s'est séparé de l'artisanat, professionnalisé en dévalorisant les pratiques amateurs et populaires, massifié pour contribuer à la société de consommation et de loisirs. Il est pleinement intégré aux logiques de croissance, participant à l'essor des réseaux et de l'économie numériques, tout en restant un vecteur de distinction sociale majeur. Et comme dans bien d'autres domaines, on constate un fossé grandissant entre une minorité d'artistes reconnus et fortunés et la majorité, vivant dans la précarité.

Plus ennuyeux encore, certains courants contemporains parmi les plus créatifs tendent à se refuser à la rencontre avec le public, se repliant sur eux-mêmes dans une logique autoréférentielle. La doctrine de l'« art pour l'art », celle d'un art ne résonnant plus avec le monde — a fortiori avec les milieux et territoires de vie ordinaire — nourrit un procès en indisponibilité : l'art le plus inventif, censé interroger nos modes d'habiter et résister au régime consumériste, se détournerait du commun, perdant ainsi sa capacité à offrir à tout un chacun une expérience esthétique véritable, capable d'explorer, d'expérimenter et de transformer nos rapports au monde.

Pourtant, l'art conserve une force singulière sur laquelle on doit s'appuyer : rendre visibles les réalités de l'Anthropocène, révéler les vulnérabilités, élargir et intensifier nos relations aux autres vivants et aux milieux que nous habitons. Des artistes s'y attèlent, bousculant les logiques de distinction, de représentation et de distraction pour privilégier des régimes de relation, d'attention, de considération et de soin. Avec les courants écologiques, permaculturels, relationnels ou anthropocène, l'art se convertit, mène l'enquête et ouvre la voie à de nouvelles

expérimentations sensibles des rapports au monde, en lien avec le changement global et ses enjeux. En remettant en question les cadres et catégories établis — artistes/public, œuvre/expérience commune, institutions privées/sphère publique, professionnels/amateurs, art noble/arts ordinaires, artificiel/vivant, spectateur/acteur, art/artisanat, conservation/médiation — ces démarches rapprochent la création artistique de la réflexion sur les modes d'habiter et leur refonte via des politiques culturelles de l'habiter. Elles offrent des apprentissages collectifs de la cohabitation humains – non-humains, des possibilités d'encapacitation sensible à « faire territoire » ensemble, et la possibilité de retrouver par l'art une puissance d'engendrement, de régénération et de care à l'égard des milieux de vie et des communautés à même d'animer les futures politiques culturelles de l'habiter.

Ainsi pensés, art et politiques culturelles de l'habiter ne sont pas cantonnés à un rôle d'accompagnement des transformations : ils engagent un déplacement profond dans nos manières d'être au monde et font passer du pesant « esprit de gravité » à la légèreté active du danseur, capable d'écouter, d'improviser, de se laisser traverser, de résonner en rythme avec le vivant. Danser, ici, n'est pas se détourner de l'urgence de la situation ni du trouble qu'elle provoque, mais trouver dans le mouvement, l'attention et la sensibilité partagée la force de composer avec eux. C'est peut-être là, dans cette alliance entre grâce et ancrage, que se joue la possibilité d'inventer localement, dans le Massif central comme ailleurs, des manières d'habiter à la hauteur de l'épreuve anthropocène.

## ESPACES PUBLICS ET DROITS CULTURELS : À LA RECHERCHE DE L'AGORA 2030

Par Emeline Cholet, Cheffe de projet accompagnement au changement, AUD St Omer,  
et Rosalie Lakatos, Responsable urbanisme culturel, partage des savoirs et  
communication, AUCM

23 AVRIL  
2026

« Regardons l'invisible », « Pensez l'Humain Urbain ! », « Lâchez nous l'espace public ! ». Les quelques slogans formulés à l'issue de cette journée -proposée dans le cadre de la 45ème rencontre nationale des agences d'urbanisme le 10 octobre 2024 à St Omer- donnent le ton de l'atelier. Hors des sentiers traditionnellement battus par les urbanistes lorsqu'il est question d'espaces publics, nous faisons à travers cette journée l'hypothèse d'un renouvellement de logiciel : et si l'approche des espaces publics par les droits culturels, dans leur capacité à garantir l'exercice des droits fondamentaux de chacun, nous permettait de réinventer la fabrique des espaces publics et d'aller vers davantage de démocratie ? Afin de partir collectivement en quête de premiers éléments de réponse, la journée s'articule autour d'une série de courtes expériences, comme autant de tentatives de relier la question des droits culturels, à une réflexion sur la teneur et la fabrication de nos espaces publics.

### INTRODUCTION AUX DROITS CULTURELS

Que sont les droits culturels ? En quoi ceux-ci peuvent-ils nous aider à porter un regard neuf sur les espaces publics, pour les rendre plus fertiles et moteurs dans nos efforts collectifs de transitions ? A l'abri du kiosque à musique du jardin public de Saint Omer, à quelques pas des fortifications érigées sous Charles Quint, Nawel Bab-Hamed, chargée d'études sociologie, culture et mode de vie, à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, met en valeur la spécificité de ces droits humains fondamentaux apparus en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, révélés par la Déclaration de Fribourg en 2007. Humanité, légitimité, réciprocité, coopération, démocratie...le logiciel des droits culturels s'inscrit dans une définition très large de la culture, comme espace d'expression de l'humanité des personnes et des groupes. Ces droits contribuent à donner la capacité à chaque être humain de « prendre

sa part, d'apporter sa part, de recevoir sa part ». Ils permettent d'inclure toute personne dans la création et l'enrichissement d'un système de valeurs, de croyances, de langues, de savoirs et d'arts, de traditions, d'institutions et de modes de vie par lesquels un individu qu'il soit seul ou dans un groupe exerce son humanité et son rapport au monde. L'espace public, « commun de nos communs », tel que l'écrivait Luc Carton, philosophe, vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg, permet-il pour autant l'exercice des droits culturels de chacun.e ? Renforce-t-il notre capacité à créer du lien, à coopérer, à faire s'exprimer et se transmettre nos cultures ?

### ENQUÊTE FLASH : À LA RECHERCHE DES HÉRITAGES ET RÉFÉRENTIELS CULTURELS EN PRÉSENCE

Quelle est l'intensité d'un espace public en matière de droits culturels ? Le jardin public de St Omer, conçu au XIXème siècle sur le modèle des jardins « à la française », où voisinent arbres remarquables et stigmates du passé militaire, nous semble un écrin favorable pour aborder la notion d'héritage, de transmission, qui figure parmi les huit droits culturels. Qu'est-ce qui fait « héritage » dans cet espace ? Quelles sont les références culturelles, les différents narratifs en présence ? Quels sont les grands absents, du point de vue des références culturelles contemporaines ? Course à pied, course d'orientation, manèges, concerts, photos de mariage... En quoi cet espace favorise-t-il la rencontre entre différentes cultures, le partage et le renforcement des liens entre habitants ? En quoi d'autres approches de cet espace, sous le prisme des droits culturels, pourraient-elles favoriser sur ce site un « faire patrimoine » par les acteurs ? L'expérience soulève diverses questions, des tâtonnements qui amènent les participants à considérer la charge culturelle d'un espace et son potentiel de transmission.

## L'ESPACE PUBLIC COMME SUPPORT DE COOPÉRATIONS : LE CAS DE LA STATION

De retour dans le centre-ville, la visite de « La Station », écosystème territorial d'innovation initié par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, invite le groupe à analyser une autre notion faisant partie des huit droits culturels : la coopération. Mutualisation de ressources, synergies, réciprocité des échanges, gouvernance partagée... comment passer de l'individu à la communauté ? en quoi un espace partagé est-il vecteur de coopérations ? Quels sont à l'inverse les freins à la mise en liens ?

Dans l'esprit des « pratiques en chantier », outil d'analyse expérimenté par les promoteurs des droits culturels, Marie Matte, architecte-paysagiste, start-uppeuse et vice-présidente de la Station, évoque la genèse du lieu, les péripéties et succès qui jalonnent la mise en place de ce type d'espace partagé. Les échanges avec le groupe révèlent l'intérêt de cet espace partagé pour tisser de nouveaux possibles collectifs. Si la vitalité de l'écosystème nécessite une attention de chaque instant, ce type d'espace de coopération s'avère néanmoins fertile, en permettant de faire œuvre commune, sans toutefois gommer les spécificités de chacun.

Une question émerge : Les agences d'urbanisme gagneraient-elles à s'adosser à un tiers-lieu d'innovation pour réinventer la fabrique des espaces publics ?

## ARPENTER LE HAUT-PONT AU PRISME DES DROITS CULTURELS

Afin de se relier à un ressenti plus intime et tenter de capter des éléments d'ambiance urbaine, une dynamique en présence, les participants sont invités, en silence, à parcourir l'allée des Marronniers – espace public le long du canal – pour rejoindre le quartier du Haut-Pont. Ce faubourg emblématique du maraichage audomarois, fruit de plus de 1000 ans de relations entre l'humain et la nature, créé la synthèse entre les notions d'héritage et de coopération évoquées en début de matinée : conçu collectivement, pas à pas, pour habiter et produire des ressources alimentaires, ce quartier charnière questionne notre capacité collective à produire des espaces, à nous fédérer, en dialogue avec le vivant.

Valérie Mathias-Husson, géographe-urbaniste à l'Agence d'urbanisme et de développement

Flandre Dunkerque, formule alors une nouvelle proposition au groupe : muni.e d'un livret reprenant les huit droits culturels, chacun.e est invité.e à arpenter individuellement le Haut-Pont, où cohabitent aujourd'hui une population de cadres en quête d'authenticité et les héritiers de la profession maraichère. L'occasion d'évoquer et d'éprouver l'enjeu des choix en matière de techniques d'arpentages, d'enquêtes de terrain. Quels types d'arpentage et d'enquête engager pour saisir l'épaisseur culturelle d'un espace public ?

## LE MARAIS AUDOMAROIS, DÉMONSTRATEUR DES DROITS CULTURELS ?

La Maison du marais, où nous nous réfugions à la mi-journée, a investi le champ de l'imaginaire collectif en valorisant l'héritage culturel du marais audomarois sous de multiples dimensions, à travers une riche scénographie. La visite de l'exposition permanente permet au groupe d'appréhender la coopération que l'humain a construit, ici, avec le vivant non-humain, à travers l'aménagement des canaux et le développement du maraichage. Une communauté s'est formée autour de l'activité vivrière, puis commerciale, où chacun semble trouver sa place. Ce système culturel, producteur d'aménagements, d'espaces publics, et générateur d'un tissu social complexe, repose sur un espace-temps fédérateur dont les contours résonnent avec les huit droits culturels.

Au sortir de la journée, quid de l'agora 2030 ? Revendiquons ! La journée s'achève autour d'un atelier de création de panneaux de manifestation. Quels slogans nous inspirent cette approche par les droits culturels, à l'heure où le contexte de changement global nous incite à réinventer nos espaces publics ? « Droits humains droits urbains même combat !!! », « FNAU / Fabrique ta Nouvelle Agence d'Urbanisme »... L'envie semble partagée de faire émerger une nouvelle « grammaire » de projet, de nouvelles approches, où se renégocient la place des acteurs, leurs interactions et le rôle de l'urbaniste en tant que médiateur. Vers un nouveau modèle social des espaces publics ?

## EXPÉRIMENTATION PROSPECTIVE LE PROJET DE MUSÉE ÉMILE GUILLAUMIN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

Fin 2025, la Communauté de communes du Bocage bourbonnais a été le terrain expérimental d'une démarche prospective visant à réinterroger son musée Émile Guillaumin, écrivain-paysan figure du territoire. Lors de deux séminaires, une quinzaine d'acteurs (élus, techniciens, représentants d'associations) se sont prêtés au jeu d'un croisement entre Émile Guillaumin, ses combats, son héritage, avec des devenirs culturels distincts : commensalisme, convivialisme, néo-modernisme et transhumanisme. Par cette projection, le protocole a permis aux participants de bâtir des propositions culturelles autour de Guillaumin, en correspondance avec l'avenir dont l'intercommunalité souhaite prendre le chemin.



## EXPÉRIMENTATION PROSPECTIVE : S'APPUYER SUR LA CULTURE TERRITORIALE POUR GUIDER LA TRANSFORMATION DES COLLECTIVITÉS

Par Elodie Bietrix, Chargée d'études Culture et Prospective

DEC  
2025

Notre façon d'habiter, de vivre, de nous lier à ceux et ce qui nous entoure... relèvent de la culture de chaque société et de celle de chaque individu qui s'y inscrit. Face au changement global et aux enjeux tant sociaux, écologiques, climatiques qu'économiques qu'il porte, il nous faut modifier notre logiciel afin de façonner de nouveaux rapports au monde. Ce changement de paradigme culturel permettra d'imaginer et construire des modes d'habiter la Terre à la hauteur des défis à relever.

Dans ce contexte, les territoires doivent devenir des espaces de choix et d'actions : nos cultures se forgent et se transforment par la proximité et les expériences concrètes, vécues sur le terrain. Et puisque les façons dont nous habitons, dont nous prenons soin, dont nous gouvernons sont culturelles, il est légitime de nous interroger ainsi : quel devenir culturel voulons-nous pour habiter dignement, demain, nos territoires en mutation ?

Afin de permettre aux territoires d'y répondre, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) crée un protocole permettant aux collectivités de penser leur transformation par le prisme de leur propre culture territoriale. C'est ainsi que la Communauté de commune du Bocage Bourbonnais et son musée Emile Guillaumin se sont présentés comme terrain d'expérimentation pour la formalisation de ce protocole prospectif. Si cette intercommunalité test se trouve, elle, déjà engagée dans une démarche reliant stratégies territoriales et approches culturelles, le protocole sera amené à être développé et proposé à l'ensemble des collectivités adhérentes dans sa forme finale en 2026.

### LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS ET ÉMILE GUILLAUMIN

Le Bocage Bourbonnais, situé dans le département de l'Allier, est un territoire rural qu'une riche tradition agricole a façonné. Face au changement global, le territoire fait

part de certaines vulnérabilités : fragilité du vivant et déséquilibres environnementaux, essoufflement du modèle agricole et productif sur lequel le territoire s'est construit, précarité sociale et isolement des populations, notamment des plus âgés.

Dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la transformation de son territoire, la Communauté de communes s'est tournée vers l'AUCM afin d'interroger un lieu emblématique qui ne fait aujourd'hui plus sens dans sa forme actuelle : le musée Emile Guillaumin. Il ne s'agit cependant pas de balayer cet équipement ou son contenu pour construire du neuf, mais bien de réinterroger la culture territoriale par le prisme de ce personnage. Figure essentielle du Bocage Bourbonnais, Emile Guillaumin porte, dans ses écrits comme dans sa vie, des éléments dans lesquels le territoire se reconnaît, s'identifie encore aujourd'hui ; des attachements qui serviront de base à l'élaboration de propositions culturelles dans le cadre de notre expérimentation prospective.

Au second semestre 2025, l'AUCM a accompagné une quinzaine d'acteurs du territoire du Bocage Bourbonnais (élus, techniciens, représentants d'associations) dans l'élaboration de propositions culturelles autour de l'héritage d'Émile Guillaumin ; propositions destinées à soutenir le cheminement de la Communauté de communes vers un futur vivable, habitable, par une entrée concrète.

### ORIGINE DE L'EXPÉRIMENTATION PROSPECTIVE : LA CONSTITUTION DE QUATRE DEVENIRS CULTURELS

À l'automne 2023, l'AUCM entamait une démarche prospective aux côtés d'acteurs culturels locaux, dont l'objectif était d'interroger la possible contribution des politiques culturelles à la réorientation écologique des territoires [1]. Chemin faisant, le groupe s'est emparé des scénarios « Transition(s) 2050 [2] » de l'ADEME et en a proposé une adaptation libre, appliquée au fonctionnement du secteur et des politiques culturelles. En parallèle, le

[1] <https://aucm.fr/article/quelle-contribution-des-politiques-culturelles-a-la-reorientation-ecologique-des-territoires/>

[2] <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>

Paysan-écrivain natif d'Ygrande, observateur attentif de son milieu, Émile Guillaumin est un témoin précieux de la condition rurale dans le Bocage bourbonnais. Son œuvre éclaire à la fois les luttes paysannes pour la dignité et l'amélioration des conditions de vie, les valeurs de solidarité et de coopération, mais aussi, de façon tant diffuse qu'omniprésente, l'imbrication intime entre humains et environnement. Son regard constitue aujourd'hui une ressource pour comprendre ce que le territoire a été, ce qu'il est encore, et, par l'application de notre protocole expérimental, ce qu'il pourrait devenir dans un futur choisi.



Crédit photo : CC Bocage Bourbonnais

socle théorique sur lequel s'appuyait l'AUCM concernant l'approche culturelle de enjeux de transition s'est structuré, affirmé [3]. Ainsi, la vision présentant l'ensemble de nos manières d'habiter le monde et des rapports que l'on entretient avec lui comme étant des éléments intrinsèquement culturels s'est consolidée. Suivant cet angle, les quatre scénarios ont muté pour devenir quatre devenirs culturels territoriaux envisageables, relevant chacun de choix de société bien distincts et porteurs de valeurs, pratiques, relations et matérialités variées.

L'expérimentation prospective proposée par l'AUCM consiste alors à réinterroger la culture territoriale à partir d'un lieu, d'un personnage, d'un élément spécifique du territoire — en l'occurrence Émile Guillaumin dans le cas du Bocage Bourbonnais, tout en définissant un cap que la collectivité souhaite suivre via les devenirs culturels.

### L'EXPÉRIMENTATION PROSPECTIVE EN PRATIQUE

La rencontre avec les territoires s'est déroulée en deux temps : une première séance dédiée à l'écoute, à la compréhension des enjeux territoriaux, mais surtout, à celle de l'objet culturel identifié par le territoire (un personnage, un lieu, une typicité locale, un événement...). De ces premiers échanges ont été extraites des informations sur le rapport au vivant, aux ressources naturelles, sur la manière de faire société ainsi que sur la perception des valeurs, des normes, des idées... qui font la culture de ce territoire. Les attachements des personnes à ces diverses composantes ont ensuite été interrogés.

Certains attachements relèvent d'éléments à créer ou recréer, d'autres à restaurer. C'est à partir de ceux-ci que la ou les propositions culturelles à venir seront structurées. Les participants ont ensuite été invités à positionner leur territoire dans l'un des devenirs culturels, au regard des attachements identifiés. Dans le cas du Bocage Bourbonnais, la réflexion autour d'Émile Guillaumin montre, entre autres, l'importance de la coopération ou encore de la dignité humaine dans la manière de faire société. Ces éléments constituent les « ingrédients » utilisés lors de la seconde étape pour fabriquer des propositions culturelles traduisant l'attachement à ces valeurs.

Dans un second temps, les éléments fournis par le groupe ainsi que le positionnement du territoire sur la boussole des devenirs culturels ont permis d'imaginer, grâce à une « roue » des propositions culturelles variées, toujours en cohérence avec la culture territoriale définie au préalable. Géographies, temporalités, ambiances... La roue des propositions culturelles a permis aux participants d'envisager un grand nombre d'options, existantes ou à inventer, qui viendront, telles des briques, construire une ou plusieurs propositions culturelles finales.

Afin de conclure cet exercice, les propositions culturelles formulées par les participants au cours de l'atelier ont été rédigées et remises à la collectivité. Cette matière permettra au territoire d'ouvrir des pistes de mise en action future afin de rendre effective l'une ou l'autre des propositions, ou encore d'en explorer une hybridation.

[3] <https://aucm.fr/article/quelle-culture-pour-prendre-soin-de-nos-territoires-de-vie/>

### LE PROTOCOLE FINALISÉ EN 2026

Ainsi, repenser notre rapport au monde par le prisme des cultures territoriales apparaît comme une approche porteuse offrant aux collectivités la possibilité de jouer le rôle qui doit être le leur face au changement global. L'expérimentation prospective autour du Musée Émile Guillaumin et sa transformation en une proposition nouvelle est une illustration de ce protocole, dont la méthode reproductible génère néanmoins des résultats profondément ancrés dans les spécificités de chaque territoire.

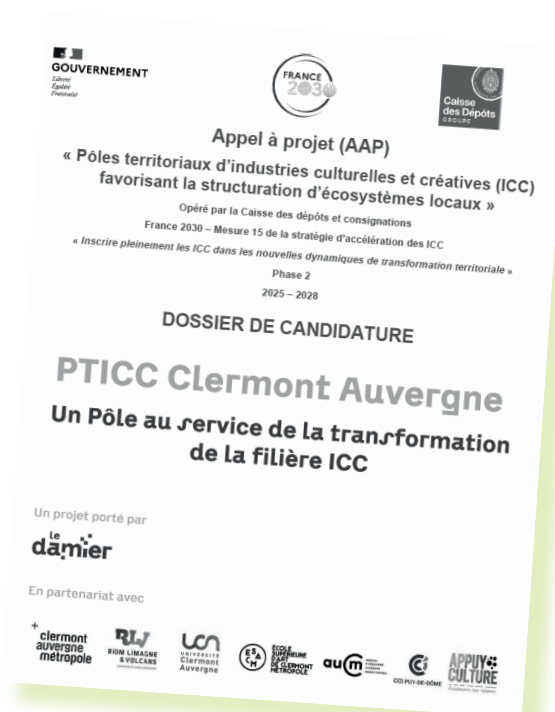
Alors que s'achève actuellement la phase d'expérimentation, le travail de prototypage et de formalisation du protocole final se poursuit. À l'horizon 2026, celui-ci pourra être déployé plus largement auprès des adhérents

de l'Agence et dans des contextes divers, tels que des démarches de revitalisation de centres-bourgs ou encore d'accompagnement de collectivités engagées dans la requalification de leur patrimoine en gestion. Penser ces projets à travers les devenirs culturels qu'ils ouvrent permettra alors d'inscrire l'action publique dans un cadre de transformation plus vaste, accompagnant les territoires vers les futurs qu'ils choisissent, en cohérence avec les enjeux communs qui façonnent notre époque.



## PRÉFIGURATION DU PÔLE ICC - LE DAMIER

En 2024, le DAMIER, cluster d'entreprises culturelles et créatives basé à Clermont-Ferrand, candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Pôles territoriaux d'Industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux ». Cette candidature est retenue, permettant au DAMIER d'obtenir un soutien financier pour structurer et formaliser un projet stratégique collaboratif en faveur des ICC sur le territoire « Clermont Auvergne ». Suite à cette première phase, à laquelle contribue activement l'AUCM en tant que membre du comité de pilotage, le DAMIER s'attache en 2025 à répondre à l'appel à projet « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystème locaux » établi dans le cadre du plan d'investissement France 2030. Il s'agit d'approfondir la stratégie proposée dans le cadre de l'AMI en détaillant les modalités de structuration d'un écosystème des ICC robuste, innovant et collaboratif, susceptible de transformer les ICC en moteurs de transition pour le territoire.



L'AUCM figure parmi les 7 partenaires - Clermont Auvergne Métropole, Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, Université Clermont Auvergne, École Supérieure d'Arts de Clermont Métropole, Agence d'Urbanisme Clermont Massif central, CCI du Puy-de-Dôme et CAE Appuy Culture- qui s'associent autour du chef de file Le DAMIER pour porter une réponse commune à l'Appel à Projets. Elle s'investit plus particulièrement sur deux axes : « Explorer en permanence les mutations à venir » et « Accompagner la transformation des ICC et du territoire ». L'enjeu est d'une part de doter le futur Pôle d'une capacité d'observation du territoire et des pratiques et propositions culturelles à l'œuvre, et d'autre part de proposer un accompagnement des acteurs des ICC et collectivités locales vers de nouvelles approches des transitions positionnant les ICC comme leviers de transformation territoriales.

Après différentes étapes de travail en commun pour formuler la candidature, le Damier dépose un dossier auprès de la Caisse des Dépôts / France 2030 en octobre 2025. Réponse attendue sur un potentiel financement du projet au printemps 2026.

## ET SI LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES CONTRIBUAIENT À LA TRANSFORMATION DE NOS TERRITOIRES ? LE PROJET DE PÔLE TERRITORIAL ICC CLERMONT AUVERGNE

Par Rosalie Lakatos, Responsable Urbanisme culturel et Communication

DÉC.  
2025

Mutation des usages, bouleversement des modes de création, défis écologiques... Quelles trajectoires possibles pour les Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans un contexte généralisé de troubles et de crises successives ?

Si la définition des ICC varie selon les sources, la valorisation de ces industries comme un pan économique stratégique demeure une constante, au sortir du premier quart du XXI<sup>ème</sup> siècle. Selon l'UNESCO, la culture et la créativité représentent 3,1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et 6,2 % du total des emplois [1]. A la croisée des enjeux économique et d'influence, les ICC sont la plupart du temps envisagées pour leur rôle dans la concurrence économique mondiale et leurs capacités créatives, dans un contexte de course à l'innovation. Comme le souligne le ministère français des affaires étrangères, « la France se démarque avec 5% du PIB généré par les ICC (BPI, 2024), mais aussi par un savoir-faire reconnu à l'international et des performances majeures à l'export ».

Que se passe-t-il lorsque l'on zoome sur nos espaces de vie et de proximité ? Si les ICC sont valorisées par de nombreuses collectivités pour leur poids dans l'économie locale et leur rôle « attractif » pour le territoire, leurs apports symboliques, sensibles, leur capacité de reliance et de réenchantement de nos vécus quotidiens sont plus rarement envisagés. Cette valeur ajoutée moins visible, plus difficilement mesurable, reste une piste à explorer alors que nous cherchons des voies pour réorienter nos rapports au monde et notre capacité collective à reprendre attache avec nos espaces de vies.

En faisant le choix de positionner sa candidature au titre de « Pôle territorial d'industrie culturelles et créatives (PTICC) » [2] au service de la « transformation de la filière des ICC », le Damier, cluster d'entreprises culturelles et créatives implanté à Clermont-Ferrand, positionne le territoire auvergnat comme un espace d'expérimentations et de remise au travail de la notion même d'ICC. Qu'est-ce qu'être créateur.ice sur un territoire bousculé par le changement global ? Comment penser au-delà des logiques de filières, de marchés, pour réencastrer les pratiques culturelles au cœur des transformations territoriales ?

Engagée depuis 2023 dans une réflexion prospective autour des politiques culturelles en contexte d'adaptation, l'AUCM a activement contribué à la formulation de la candidature « PTICC Clermont Auvergne ». Une implication qui marque une nouvelle étape dans les travaux de l'Agence autour de la culture comme levier de réorientation des territoires.

### LE SOUTIEN AUX ICC AU CŒUR DE STRATÉGIES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Audiovisuel, cinéma, spectacle vivant, musique, musées et patrimoine, arts visuels, jeu vidéo, livre, presse... la transformation des usages, la concurrence accrue des acteurs internationaux, le bouleversement des modes de création, de production et de diffusion des œuvres, viennent bousculer des filières

[1] Repenser les politiques en faveur de la créativité : la culture, un bien public mondial, publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

<https://www.unesco.org/reports/reshaping-creativity/2022/fr>

[2] L'appel à projets « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » est opéré par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de France 2030 – Mesure 15 de la stratégie d'accélération des ICC « Inscire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale ». Les candidats doivent déposer leur dossier avant le 15 octobre 2025. Les PTICC lauréats seront dévoilés au printemps 2026.

entières, qui doivent s'adapter et repenser leur modèle économique, leur chaîne de valeurs, et plus globalement leur positionnement dans un monde en accélération. La vulnérabilité du secteur culturel face aux chocs énergétiques et climatiques et sa dépendance aux énergies fossiles sont également au centre des préoccupations [3].

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2025 – appelle les pays à formuler et à réviser leurs cadres réglementaires relatifs à la créativité et aux ICC en particulier. Il s'agit notamment de défendre les droits culturels, tout en affirmant l'importance de la culture dans la stabilité du monde et sa capacité à embrasser les multiples enjeux écologiques et géopolitiques.

En France, l'État entend « répondre aux défis considérables liés à la transition numérique et écologique et à l'hyper concurrence que crée la constitution d'acteurs numériques mondiaux ». Dans le cadre du plan « France Relance » et du 4ème Programme d'investissement d'avenir (PIA4), au lendemain de la pandémie de Covid-19 particulièrement impactante pour les ICC, le gouvernement français lance sur la période 2021-2025 une stratégie « d'accélération des industries culturelles et créatives », déployant 1 milliard d'euros pour promouvoir l'innovation, l'indépendance, la compétitivité, l'emploi et la transition écologique du secteur.

Si l'appel à projet valorise les propositions liées à la compétitivité, l'économie numérique, au développement international, son axe 4 met en lumière le lien existant, à développer, entre ICC et dynamiques de transformations territoriales. Un axe qui ouvre la voie à l'expérimentation, aux innovations organisationnelles, autour de la culture comme levier de transition. Un axe dont a souhaité se saisir le Damier, à travers le projet de « Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne ».

### UN PÔLE TERRITORIAL ICC CLERMONT AUVERGNE ACTEUR DES TRANSFORMATIONS

La piste de l'atténuation de l'impact des ICC par la décarbonation du secteur et la réduction de ses dommages sur l'environnement est une voie aujourd'hui largement explorée

et outillée. Le chemin, plus tortueux, d'un questionnement autour du « devenir culturel » des ICC (cf. paragraphe suivant) reste un terrain plus épineux à appréhender, mais porteur de réelles perspectives pour nos territoires en quête de solutions face au changement global.

En faisant le choix de porter une candidature « Pôle Territorial ICC Clermont Auvergne » axée sur la transformation de la filière des ICC et du territoire, le Damier propose ainsi la mise en place d'un écosystème original où cohabiteraient entreprises des ICC, collectivités, université et structures d'enseignement supérieur, experts des politiques territoriales et économiques. L'Agence d'urbanisme Clermont Massif central figure parmi les 7 partenaires fondateurs - Clermont Auvergne Métropole, Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, Université Clermont Auvergne, École Supérieure d'Arts de Clermont Métropole, AUCM, CCI du Puy-de-Dôme et CAE Appuy Culture- qui s'associent autour du chef de file Le Damier. Elle s'investit plus particulièrement sur deux axes du projet : « Explorer en permanence les mutations à venir » et « Accompagner la transformation des ICC et du territoire ». L'enjeu est d'une part de doter le futur Pôle d'une capacité d'observation du territoire et des pratiques et propositions culturelles en transformation, et d'autre part de proposer un accompagnement des acteurs des ICC et des collectivités locales vers de nouvelles approches des transitions positionnant les ICC comme leviers de transformation territoriales.

Ce positionnement original d'une agence d'urbanisme au cœur d'un pôle dédié aux ICC s'inscrit dans la logique des travaux déployés par l'AUCM depuis 2023 pour activer la culture comme levier de réorientation écologique des territoires [4] et forger une culture territoriale commune d'adaptation au changement climatique [5].

### QUESTIONNER ET EXPÉRIMENTER LE RÔLE DE LA CULTURE DANS LA RÉORIENTATION DE NOS MODES D'HABITER

En 2023, l'AUCM embarquait un groupe d'une vingtaine d'acteurs culturels (artistes, institutions, porteurs de projets, responsables de lieux culturels...) dans une réflexion

[3] Rapport « Décarbonons la culture ! », The Shift Project 2021.

<https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/02/211130-TSP-PTEF-Rapport-final-Culture-v3.pdf>

[4] Cf. Rapport d'activité AUCM 2023 <https://aucm.fr/publication/rapport-activite-2023/>

[5] Cf. Rapport d'activité AUCM 2024 <https://aucm.fr/publication/aucm-ra2024/>

prospective autour du devenir des politiques culturelles en contexte de réorientation écologique des territoires [6].

Cette série d'ateliers permet la structuration d'un référentiel de « devenirs culturels » destinés à guider la réflexion des collectivités autour d'une réorientation des politiques culturelles et de leur intégration à des stratégies d'adaptation de nos modes d'habiter : « devenir convivialiste », « devenir commensaliste », « devenir post-moderne » et « devenir transhumaniste » sont aujourd'hui les socles d'un format de séminaire en cours de finalisation, qui permettra à l'AUCM d'accompagner territoires et acteurs culturels dans leur volonté de réorientation dès 2026.

La perspective d'un Pôle Territorial dédié aux transformations de la filière ICC et du territoire, dont le principe pourrait être validé par l'Etat en 2026, ouvre à l'AUCM un nouvel espace pour déployer et éprouver plus largement cette méthode d'accompagnement. La création d'un observatoire dédié aux ICC, et plus globalement aux pratiques culturelles en transformation, offre la possibilité de produire études, données sur les mutations en cours, et d'affiner les actions du futur pôle, voire des politiques publiques, aux côtés des acteurs. Il ouvre par ailleurs une scène de dialogue, de partage de connaissances et de débats

à même de nourrir, inspirer et consolider le prototypage de nouvelles dynamiques locales. Parallèlement, les expérimentations territoriales qui pourront être menées par l'AUCM et ses partenaires dans le cadre du « Bureau d'accompagnement des transitions » créent un espace précieux de tentatives à ciel ouvert, nécessaire à la recherche de nouvelles coopérations et modalités d'action.

Finalement, quelle que soit l'issue de l'appel à projet, les réflexions conjointes portées par les partenaires réunis autour du Damier dessinent d'ores et déjà de nouvelles convergences et matérialisent une volonté commune d'évoluer vers des stratégies intégrées, basées sur la mutualisation des expertises, où cohabitent stratégies culturelles et territoriales.

[6] Cf. « Quelle contribution des politiques culturelles à la réorientation écologique des territoires ? », par Elodie Bietrix, avec Rosalie Lakatos, sous la direction de Stéphane Cordobes – Revue AUCM, 3 juin 2024. <https://aucm.fr/article/quelle-contribution-des-politiques-culturelles-a-la-reorientation-ecologique-des-territoires/>

## RETOURS D'EXPERIENCES



**Jean-Michel AUNE**  
Directeur général - Bruggen



**Vincent BRIAT**  
Directeur des Affaires Publiques - STI



**Mickael CERRO**  
Président - Clarté Industrie - CCI



**Eliot MACNIN**  
Directeur de Recherche - Clarté Industrie - CCI



**Nathalie ROMEYER**  
Directrice des Projets - Clarté Industrie - CCI

### Territoires d'industrie

Clermont Auvergne Industrie

Clarté Industrie et Clarté Industrie Communauté mobilisés pour la solution et le développement de l'industrie sur leurs territoires.

#### 4 objectifs

- 1. Développer les compétences industrielles
- 2. Favoriser l'innovation et la recherche
- 3. Renforcer l'attractivité des territoires
- 4. Améliorer la performance des entreprises

#### Le territoire

- 1. Identifier les acteurs clés
- 2. Analyser les besoins et les attentes
- 3. Définir une stratégie commune
- 4. Mettre en œuvre des actions concertées



# HORS AXES

## ADMINISTRATION, ANIMATION, COMMUNICATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un syndicat mixte ouvert regroupant 12 EPCI et la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, autour d'un bassin de vie de plus de 730 000 habitants.

Outil au service du dialogue inter-territorial, le Pôle métropolitain ne dispose pas d'une équipe administrative dédiée, mais s'appuie sur l'AUCM pour animer ses instances politiques et assurer la gestion administrative et financière du syndicat.

En 2025, outre l'organisation des conseils syndicaux et des bureaux, ainsi qu'une modification des statuts permettant l'accueil d'un nouvel EPCI, l'AUCM a développé le volet communication du Pôle avec l'élaboration d'une vidéo de présentation flash (5 minutes), valorisant les actions menées sur son périmètre d'intervention dans le cadre de ses trois défis. La vidéo est disponible sur YouTube et le site internet du syndicat.

**VIDÉO**



Consulter le site du PMCVA [↗](#)









**L'AUCM RAYONNE**

## TRAITS URBAINS

## LES 100 QUI FONT LA VILLE...

Extrait Reproduit avec l'aimable autorisation de la revue Traits Urbains  
(N°147/148 – Décembre 2024-Janvier 2025)

Un portrait : n'était-ce pas anachronique au moment même où « les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme devaient reconsidérer leurs pratiques pour sortir d'un modèle qui avait conduit à gager l'avenir de la planète et menaçait aujourd'hui la viabilité de nos milieux de vie ? Plus que la mise en exergue de leur parcours, n'était-ce pas plutôt leurs convictions et leurs engagements pour édifier de nouveaux espaces de cohabitation plus justes et soutenables qu'il convenait aujourd'hui d'exposer ? ».

Stéphane Cordobes est un personnage à l'esprit pluridimensionnel, animé en premier lieu par une soif de justice à l'égard du vivant, et donc en perpétuel questionnement. Aussi nous propose-t-il de « vite passer » sur sa formation pourtant longue comme l'Anthropocène : sur ses études de géographie et son compagnonnage avec Michel Lussault, sur son appétence pour la prospective territoriale nourrie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et sur son intérêt philosophique pour le pragmatisme américain ; vite aussi sur son cheminement professionnel, entamé à la Datar, puis poursuivi au Commissariat général à l'égalité des territoires, enfin à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

A ces figures imposées de l'hagiographie, le directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) préfère l'énoncé des impératifs de l'adaptation : « Nous ne parviendrons à faire face à ce défi qu'à la condition de transformer en profondeur nos manières de cohabiter. (...) L'aménagement et l'urbanisme que nous pratiquons depuis plus d'un demi-siècle s'inscrivent dans un régime de maîtrise, d'exploitation et de consommation de la nature qui n'est absolument pas tenable. Par tenable, il faut entendre acceptable socialement, politiquement, moralement ; mais également soutenable pour assurer à l'humanité et à tous ceux qui la composent et dont elle dépend pour vivre, un avenir digne, ou a minima possible. »

Mais Stéphane Cordobes n'est pas du genre à lancer des incantations sans se retrousser les



manches. C'est pourquoi après avoir œuvré au programme de prospective « Territoires 2040, aménager le changement », convaincu logiquement que celui-ci s'opérerait à partir de l'échelle territoriale, il a souhaité prendre la direction d'une agence d'urbanisme, où il dit « mieux mesurer à proximité des acteurs du terrain l'ampleur du travail à mener ».

Depuis qu'il a rangé, il y a trois ans, ses livres au pied des volcans, l'agence clermontoise a étendu son champ d'activité au Massif central, espace géographique à ses yeux « plus pertinent » pour acculturer une population et ses représentants à la nécessité d'apprendre à faire territoire autrement. « On ne parle pas ici de simples ajustements technico-politiques. La réorientation écologique de nos modes de vie et d'habiter relève d'une recomposition qui traverse nos régimes de savoir, d'action, mais aussi de sociabilité et de sensibilité. C'est une épreuve au sens fort du terme qui passe certes par des renoncements, mais surtout par la réanimation de nos attachements les plus vitaux, et le réenchâtement qui peut l'accompagner. » Autrement dit, la vérité d'un portrait n'existe pas, elle se révèle par l'expérience. (NG)

**LA MONTAGNE CENTRE-FRANCE**

**CANICULE : POURQUOI CLERMONT-FERRAND EST L'UNE DES VILLES LES PLUS EXPOSÉES AUX ÎLOTS DE CHALEUR**

Par Manale Makhchoun, Journaliste à France 3 Auvergne - 26.06.2025

Météo-France a placé le Puy-de-Dôme en vigilance jaune canicule, un phénomène amplifié par les îlots de chaleur. Clermont-Ferrand figure parmi les 10 villes les plus sensibles à ce problème. On vous explique pourquoi.

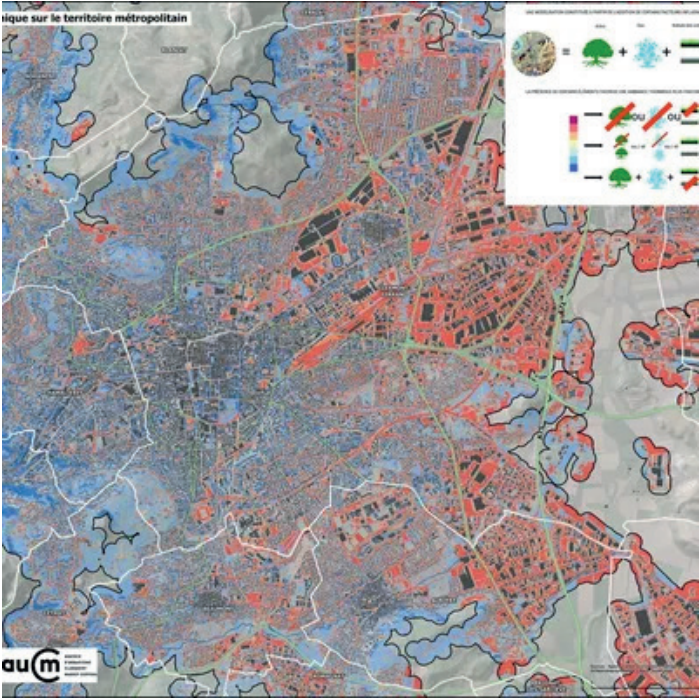
La canicule s'abat sur le Puy-de-Dôme. Météo France a placé le département en vigilance jaune pour la période du 19 au 21 juin. Mais un autre problème sévit dans le département, en particulier à Clermont-Ferrand : les îlots de chaleur urbains. La capitale auvergnate fait partie des dix villes les plus exposées à ce phénomène, selon Météo France. Mais qu'est-ce qu'un îlot de chaleur, et pourquoi cette ville est-elle plus touchée que d'autres ?

**QU'EST-CE QU'UN ÎLOT DE CHALEUR ?**

Les îlots de chaleur urbains se produisent lorsque la chaleur s'accumule dans certaines zones de la ville, notamment pendant la journée, et ne parvient pas à s'évacuer la nuit. Résultat : les températures nocturnes restent exceptionnellement élevées, créant une "couche thermique" au-dessus de la ville. Christel Griffoul, adjointe au directeur de l'agence d'urbanisme Clermont Massif Central, précise : " Les matériaux durs comme le béton, l'asphalte et le métal absorbent la chaleur du soleil durant la journée et la restituent lentement la nuit, empêchant ainsi un refroidissement naturel. En pleine canicule, cet effet peut atteindre jusqu'à 7°C de plus en ville que dans les zones rurales proches. En 2003, un écart de 8°C a été enregistré entre la commune de Aulnat et Montferrand".

**POURQUOI CLERMONT-FERRAND EST-ELLE PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE ?**

"Clermont-Ferrand a un urbanisme dense et peu de végétalisations. Cela crée des îlots de chaleur. La minéralisation des surfaces urbaines – béton, bitume, métal – empêche le refroidissement naturel de la ville la nuit." Les secteurs les plus touchés par ce phénomène restent les zones d'activités et certains quartiers de la politique de la ville. Cette carte d'ambiance thermique, réalisée par l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central, montre les zones les plus susceptibles d'être touchées par les îlots de chaleur, en prenant en compte les ombres portées par les bâtiments, la végétalisation et la présence d'eau.



**QUELLES SOLUTIONS ?**

Plusieurs mesures peuvent aider à réduire la chaleur en ville. Végétaliser les espaces urbains est essentiel. " Plus de parcs, de jardins et de murs végétalisés peuvent rafraîchir l'air ", explique Christel Griffoul. Les zones aquatiques, comme les fontaines ou les bassins, jouent également un rôle crucial.

Changer les matériaux urbains est aussi une priorité. "Utiliser des revêtements réfléchissants ou naturels permet de limiter la chaleur", souligne l'urbaniste. Réduire la circulation automobile aide à limiter les îlots de chaleur. "Moins de voitures égalent moins de chaleur. Encourager les transports en commun, le vélo et la mobilité douce réduit aussi l'impact".

Enfin, des gestes simples permettent de s'en protéger : se rafraîchir régulièrement, éviter les sorties en plein soleil et se reposer dans des lieux frais. La mairie a lancé une carte interactive renseignant les îlots de fraîcheur de la ville. Elle permet aux habitants de localiser facilement des zones de rafraîchissement : parcs, fontaines, etc.

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SPECTACLE VIVANT

## TROIS QUESTIONS À ROSALIE LAKATOS

### AGENCE D'URBANISME CLERMONT MASSIF CENTRAL

Entretien publié dans la Lettre des Territoires - Mai 2025

#### QUI ÊTES-VOUS ET AU SEIN DE QUELLE STRUCTURE TRAVAILLEZ-VOUS ?

Je m'appelle Rosalie Lakatos, je vis à Orcines près de Clermont-Ferrand, je me suis formée en urbanisme-aménagement, puis en « management de projets culturels » dans les années 2000. Je suis curieuse de tout, amatrice de projets tous terrains, au carrefour de l'art, des projets de territoires, par-delà les disciplines.

Riche d'expériences très variées, je m'engage à différentes échelles, depuis la fête de quartier jusqu'à des coopérations européennes, en passant par des festivals, ou des itinérances artistiques au long cours. J'aime concevoir et mener des projets hors-normes qui infiltrent « la vie », et qui permettent de côtoyer toutes sortes de contextes, de personnes.

Depuis bientôt trois ans, je travaille au sein de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central en tant que responsable de l'urbanisme culturel et du partage des savoirs. Nous accompagnons nos adhérents, collectivités et État, dans la conception, le déploiement et l'évaluation de projets, de stratégies urbaines et territoriales. Au vu de mes expériences de responsable de projets culturels, j'ai un profil relativement atypique au sein de l'Agence.

#### QUELLES SONT VOS APPROCHES CULTURELLES ET ARTISTIQUES ET AVEC QUI LES PORTEZ-VOUS ?

Ma formation initiale, au carrefour de l'aménagement et de la culture, mon parcours, qui s'est enraciné autour d'une première expérience singulière au sein de Lille 2004, Capitale Européenne de la culture, m'ont d'emblée amené à considérer les pratiques culturelles et artistiques en relation avec la vie des territoires et leur devenir.

Le « projet culturel », tel que je l'envisage, me semble avant tout une tentative de relier les individus, leurs trajectoires, leurs savoirs et savoir-faire, autour d'une



expérience commune, qui met en jeu les émotions, les attachements et qui ouvre à chacun la possibilité de sortir des routines quotidiennes. Dans cette mise en relation, les artistes nous ouvrent des possibilités d'« habiter poétiquement le monde », créent des interférences, suscitent des situations qui nous bousculent, questionnent et amplifient notre rapport au monde.

En ce sens, les approches culturelles et artistiques sont pour moi des leviers fondamentaux dans notre manière de nous ancrer et de nous projeter collectivement sur un territoire. Ces approches collectives sont par essence ouvertes à toute partie prenante : habitants de toutes générations, associations, entreprises, actrices et acteurs du territoire au sens le plus large du terme. Elles ne relèvent pas forcément d'un rapport de « producteurs » à « consommateurs », mais davantage d'itinéraires collectifs à plusieurs dimensions, où chacun peut trouver sa place.

#### À VOTRE AVIS, QUELS EFFETS LES ACTIONS DE L'AUCM ONT-ELLES SUR LE TERRITOIRE ET INVERSEMENT, COMMENT LE TERRITOIRE IMPACTE-T-IL VOS ACTIONS ?

Au sein de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central, nous nous appuyons, d'une

part, sur une définition large de la culture telle que celle proposée par l'UNESCO — un ensemble de traits spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent un groupe social — et d'autre part sur l'idée qu'une agence d'urbanisme s'attache chaque jour à accompagner les façons dont nous habitons, dont nous cohabitons, et les relations que nous entretenons avec le vivant « non-humain ». Nous émettons l'hypothèse qu'une agence d'urbanisme est un acteur culturel à part entière.

De ce point de vue, comment nos actions teintent-elles le territoire ? Je dirais que nous invitons les parties-prenantes, dans toute leur diversité, à regarder les choses différemment, à reconsidérer le levier précieux que représente une « politique culturelle » dans un contexte d'incertitudes face au changement global, à envisager l'opportunité d'un décloisonnement entre les approches disciplinaires, où postures techniques et sensibles sont trop rarement associées.

Comment allons-nous « faire territoire » dans les cinquante prochaines années ? Quels seront les imaginaires fondateurs de nos pratiques collectives ? La question se pose évidemment aux élus, aux techniciens, mais plus largement à tout habitant, citoyen. Nous nous employons à nourrir ce débat, et à ouvrir des brèches où s'hybrident les approches.

Certains territoires, certains acteurs, s'attachent à explorer des liens alternatifs entre approches artistiques, projets de territoires et dynamiques de transitions. Ces tentatives souvent « hors cadre » viennent interroger les dispositifs institutionnels, les modalités de financement souvent basées sur des considérations sectorielles. La gouvernance de tels projets est, elle aussi, en question. Comment nommer ce type de dynamiques, au-delà des vocabulaires en vigueur, pour leur donner de la consistance ?

Comment les analyser pour accompagner le renouvellement des logiciels de l'action publique ? Le travail d'observation, de veille et de dialogue avec les territoires et acteurs dits « pionniers » apparaît fondamental pour structurer de nouvelles manières de penser et structurer les politiques culturelles. À ce titre, les travaux que nous menons actuellement autour de la constitution d'une programmation culturelle dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme 2026 semblent un terrain d'enquête et d'expérimentation privilégié. Que représentent les pratiques pastorales pour les territoires du Massif central ? Comment, en termes de forme et de fond, les traduire en différents récits auprès d'un large public, pour inscrire ces pratiques dans une réflexion plus globale sur nos modes de cohabitations, nos rituels collectifs, nos cultures alimentaires, notre rapport aux paysages ? De nombreux acteurs de la culture, de l'agriculture, des territoires, sont à l'œuvre sur ces différents aspects.

Comment une programmation peut-elle mettre en mouvement cet écosystème, relier les trajectoires, infuser les esprits au-delà de l'événement ? Comment un propos artistique peut-il rencontrer des questionnements portés par une filière agricole, durant toute une année ? Il s'agit, autour de ces multiples interrogations, d'embarquer une communauté d'individus et d'initiatives par-delà les frontières disciplinaires et administratives, pour faire œuvre commune.

